CHARLES BUET

LOUIS XI
ET L'UNITÉ FRANÇAISE

9 791096 721252

ISBN : 979-10-96721-25-2

CARRAUD-BAUDRY

ISBN : 979-10-96721-25-2

Copyright © Carraud-Baudry, 2015.

Carraud-Baudry
17 BIS, rue de Bois-Billières, 37230 Fondettes, France

CHARLES BUET
ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

Charles Buet (naissance à Chambéry en 1846 – décès à Paris en 1897) fut journaliste (*Courrier des Alpes*, *Journal de la Savoie*, *L'Écho de L'Ardèche*, *L'Univers*...), romancier, essayiste, traducteur (il traduisit un essai depuis l'italien), aussi auteur de pièces de théâtre. Il se montra d'un catholicisme militant très marqué, capable de soutenir hardiment diverses polémiques ; en effet Charles Buet publia de nombreux textes destinés à restaurer l'image de l'Église, de la monarchie française, aux yeux de l'opinion publique. Il fréquenta, parmi les intellectuels catholiques les plus célèbres de son époque, Jules Barbey d'Aurevilly, Léon Bloy, Paul Féval, Joris-Karl Huysmans...

Il écrivit non seulement sous son propre nom mais également sous différents pseudonymes (Gaston Bois-Dupré, Capitaine Némo, Vindex) ; et il fut aussi membre de diverses sociétés d'érudits (*Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Savoie* ; *Académie Royale Héraldique Italienne*...).

Quelques titres d'ouvrages dont Charles Buet est l'auteur :
Bertrand Du Guesclin (1875), *Louis XI et l'unité française* (1875), *La Papesse Jeanne* (1878), *Les Jésuites et l'obscurantisme* (1879), *Une Erreur historique : le droit du seigneur a-t-il existé ?* (1880), *La Dîme, la corvée et le joug* (1882), *L'Amiral de Coligny et les guerres de religion au XVIème siècle* (1884), *Charles V, ou la France au XIVème siècle* (1885), *Christophe Colomb* (1886), *Barbey d'Aurevilly : impressions et souvenirs* (1891)...

ISBN : 979-10-96721-25-2

Copyright © Carraud-Baudry, 2015.

Carraud-Baudry
17 BIS, rue de Bois-Billières, 37230 Fondettes, France

AVERTISSEMENT

Cette édition de l'ouvrage de Charles Buet reprend le texte de l'édition dont les références suivent :

BUET, Charles. *Louis XI et l'unité française*.
Tours : Alfred Mame et Fils, éditeurs, 1883.

LOUIS XI
ET L'UNITÉ FRANÇAISE

PAR

CHARLES BUET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE NATIONALE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE SAVOIE,
DE L'ACADÉMIE ROYALE HÉRALDIQUE ITALIENNE, ETC. ETC.

AU MARQUIS

ALBERT COSTA DE BEAUREGARD

ANCIEN DÉPUTÉ DE LA SAVOIE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

CE LIVRE EST DÉDIÉ
COMME UN HOMMAGE AU VAILLANT DÉFENSEUR DES LIBERTÉS CATHOLIQUES
ET COMME
UN TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANTE AMITIÉ

CHARLES BUET.

Mars-juillet 1882.

INTRODUCTION

À son avènement au trône de France, Louis XI trouvait les deux tiers de son royaume aux mains de ses ennemis, les troupes royales désorganisées, le trésor épuisé, la justice méconnue et méprisée par les grands vassaux, les évêques en lutte avec Rome sur la question de la Pragmatique, la Bourgogne plus puissante que la royauté, la Bretagne alliée à l'Angleterre, l'Espagne menaçante, l'Italie insidieuse, la Suisse redoutable et enfin la ligue du Bien public prête à éclater.

Les souvenirs de sa jeunesse lui rappelaient la royauté de Bourges, la mission, la gloire et le supplice de Jeanne d'Arc, les malheurs de la nation et les dernières péripéties de ce grand drame que l'histoire a nommé la guerre de Cent ans.

Dauphin de France, entraîné par un parti de mécontents, celui qui devait être le destructeur de la féodalité commença par se déclarer pour elle. Suivant en cela la coutume des puissants seigneurs, il se retira dans ses terres, prétendit y régner en souverain et négocia avec le roi comme avec un rival.

Supprimer ces abus qu'il connaissait par expérience, relever la puissance de la royauté contre ses ennemis du dehors et du dedans, créer l'unité nationale et les institutions capables de lui assurer l'avenir : tel fut le projet de Louis XI et le résultat principal de son règne.

Le caractère le plus remarquable de sa politique est d'avoir su attendre. Jamais il ne poursuit son but d'une manière définitive. Son activité se partage ; sa pensée embrasse et conduit simultanément plusieurs entreprises. Tour à tour mises au premier rang, abandonnées, puis reprises en seconde ligne, elles n'obtiennent une conclusion qu'autant qu'une occasion favorable se présente et semble d'elle-même les mener à leur fin.

Peu d'hommes ont été servis comme Louis XI par les circonstances ; mais il faut reconnaître qu'il sut habilement les faire tourner à son profit, et ne perdit aucune de celles qui pouvaient lui être favorables.

L'Angleterre, cette ennemie séculaire de la France, allait bientôt s'engager dans la guerre des Deux Roses, et se trouver dans l'impossibilité de lutter avantageusement contre nous. Au lieu de précipiter les événements et de chercher à écraser les bandes à la solde du roi d'Angleterre, Louis XI fit une trêve avec Edouard III, et se contenta de le mettre dans l'impossibilité de conserver ses conquêtes.

La royauté, mise en suspicion par tous les grands vassaux, ne pouvait entreprendre une lutte ouverte contre la maison de Bourgogne. Louis attendit les événements, fit en sorte de ne pas laisser impunies les tentatives de Charles le Téméraire ou de Maximilien contre la France ; mais en toutes circonstances il ne cessa de négocier avec ces redoutables adversaires.

Entre Louis et Charles le Téméraire les chances de succès n'étaient pas égales. Braves tous les deux, mais d'une manière différente, ils ne pouvaient même pas disputer longtemps la victoire sur les champs de bataille. Le duc de Bourgogne cherchait le danger et s'y précipitait tête baissée ; le roi ne s'en remettait au sort des armes qu'après avoir épuisé tous les moyens pour éviter cette extrémité. Une fois jeté dans la mêlée, Charles le Téméraire se battait avec plus de fougue et d'obstination que de prudence ; Louis XI y déployait peut-être plus de valeur, parce qu'il subordonnait toujours son courage aux conseils de ses plus sages compagnons d'armes. Le duc de Bourgogne ruinait ses provinces pour lever des armées qui s'anéantissaient rapidement entre ses mains ; le roi de France s'occupait surtout d'organiser les forces que des circonstances fortuites avaient mises à sa disposition. Au début de la rivalité du suzerain et du grand vassal, les troupes royales pouvaient à peine tenir la campagne devant les armées de Bourgogne. Après les terribles batailles de Granson, de Morat et de Nancy, la France allait voir s'organiser un camp et une armée permanente, tandis que les Flandres s'imposaient de lourds sacrifices pour faire face aux dangers les plus imminents. La Bourgogne se démembrait d'elle-même pour se fondre dans la nouvelle organisation de la monarchie française.

François II, duc de Bretagne, n'était pas un ennemi fort dangereux par lui-même ; toutefois, comme il marchait invariablement à la remorque de la maison de Bourgogne, ses prétentions à l'indépendance constituaient un véritable péril pour la royauté. Par la situation de ses vastes États il devenait en outre l'allié naturel de l'Angleterre, et créait de graves complications au roi de France. Par malheur pour les ennemis de Louis XI, François II manquait absolument

d'initiative et d'esprit de suite ; il se laissait facilement détourner du but qui lui avait été assigné ; il abandonnait volontiers ses alliés pour faire sa paix sans eux ; enfin il préférait de beaucoup ses plaisirs à la politique.

Louis XI, qui connaissait à fond cet adversaire, fit avancer hardiment ses troupes vers la Bretagne, ouvrit des négociations ; François II capitula, sollicita une trêve et accepta la paix avant d'avoir été vaincu.

La ligue du Bien public et le projet d'une ligue nouvelle en faveur du frère de Louis XI, le duc de Guienne, furent incontestablement le plus terrible écueil de la royauté. L'activité, l'énergie, la bravoure et l'habileté dont le roi fit preuve pour écarter cet orage suffiraient à établir sa réputation de grand monarque. La journée de Montlhéry fut-elle une défaite pour l'armée de Louis XI ? La mort du duc de Guienne doit-elle être considérée comme le résultat d'un fratricide ? Telles sont les deux grandes questions que l'histoire s'est réservée dans cette guerre des seigneurs contre leur souverain.

Du côté des Pyrénées, Louis XI put se mêler avec avantage à la lutte de la Castille, de l'Aragon, de la Navarre et du Béarn. Aucune complication ultérieure n'en pouvait résulter, et la France y gagnait deux provinces, cédées d'avance comme prix de son concours en troupes et en argent. La Cerdagne et le Roussillon vinrent ainsi s'ajouter au domaine de la couronne.

En Italie comme en Angleterre, les droits et les intérêts de la maison d'Anjou pouvaient entraîner le roi de France à une intervention armée et augmenter les difficultés du gouvernement. Louis XI eut la rare prudence de n'y intervenir que par sa diplomatie, tout en paraissant ne rien

céder de ses droits. Il réservait toutes ses forces pour la défense de son royaume.

Même en Savoie, il sut exercer une action diplomatique si habile, qu'au milieu des plus nombreuses et des plus graves difficultés il lui suffisait de faire sentir son influence pour ramener l'ordre et la légalité. Il est vrai que les ambassadeurs du roi étaient presque toujours suivis d'un corps d'armée, et que leur mission pacifique était réellement soutenue par des forces capables de commencer la guerre. Le roi de France ne se départit jamais de cette méthode, et certes il lui fut redevable de bien des succès.

Les meilleurs alliés de Louis XI furent les Suisses ; il est vrai que pas un souverain ne les payait aussi bien et aussi régulièrement que lui, que pas un ne ménageait ses troupes avec autant de parcimonie. Il tenait à ses archers comme d'autres tiennent à leurs trésors ; il appréciait au plus haut point les services que pouvait lui rendre son infanterie, et il ne l'exposait aux hasards d'une bataille qu'après avoir épuisé toutes les ressources de sa diplomatie et pris toutes les mesures de la plus savante tactique.

Sur ce point les vues de Louis XI dépassaient les conceptions du xve siècle. Il s'était instruit de nos défaites pendant la guerre de Cent ans. Aussi fut-il un de ceux qui les premiers travaillèrent à transformer l'armée et l'ordre de bataille, mettant surtout leur confiance dans les progrès de l'artillerie.

Les premières années du règne de Louis XI furent consacrées à l'organisation des administrations de son royaume. Pendant ce temps éclata la ligue du Bien public. Le roi courut au plus pressé, fit la guerre, signa la paix, mais revint aussitôt à son idée première. Il formait une

armée nationale capable d'entrer en ligne avec les bandes au service des autres princes ses voisins.

Par ordre du roi, tous les habitants de Paris, même les ecclésiastiques, depuis seize ans jusqu'à soixante, parurent en armes à une revue, le 4 septembre 1467, et présentèrent un effectif d'environ *quatre-vingt mille hommes.*

En même temps Louis XI réussissait à faire prévaloir l'influence de sa politique au dehors, divisant ses adversaires, les empêchant de faire cause commune contre lui, et les livrant l'un après l'autre aux rigueurs de sa justice.

La conduite de Louis XI envers les grands vassaux de la couronne a été l'un des sujets les plus exploités contre lui. On lui a reproché comme un acte de tyrannie d'avoir porté les premiers coups à l'antique féodalité, de s'être attaqué avec une énergie cruelle aux plus puissantes maisons de France, et de n'avoir même pas épargné les princes du sang. Les noms des ducs de Guienne, d'Alençon, de Nemours, celui d'Armagnac, de Charles le Téméraire, celui du connétable de Saint-Pol et tant d'autres crient vengeance contre la politique de ce règne.

En dehors des circonstances où se trouvait placé Louis XI après la guerre de Cent ans et les malheurs des règnes précédents , sa conduite aurait été odieuse et inexplicable ; à la fin du xve siècle, au moment où tous les États européens se transforment, peut-être à la veille du démembrement de la monarchie française, le point de vue change et l'horreur des faits tend à disparaître. La situation de la France à cette époque se trouve, en effet, dominée par cette pensée : être ou ne plus être ; se sauver par tous les moyens possibles ou s'exposer à tous les malheurs imaginables.

Les ducs de Bretagne ne prêtaient plus hommage que pour la forme ; ceux de Bourgogne l'avaient continué comme une cérémonie de bon goût, mais avec la conscience de leur supériorité ; la maison d'Anjou avait même ajouté une royauté à tous ses titres , et traitait royalement avec les autres souverains. Les droits de la royauté tombaient au rang des prétentions surannées, et les seigneurs s'alliaient, les uns à la Bourgogne, les autres à la Bretagne, ceux-ci à la maison d'Anjou, ceux-là au duc de Berry, frère du roi, tous prêts à se coaliser pour s'opposer aux justes revendications de la couronne.

Reconstituer la monarchie sur de nouvelles bases, créer l'unité française et organiser la nation, n'était pas moins une œuvre nécessaire qu'une entreprise de génie. Louis XI débarrassa le sol français des hommes et des traditions qui auraient compromis l'éclosion du régime nouveau ; puis il se mit hardiment à l'œuvre.

Il augmenta le domaine de la couronne par des rachats, par des conquêtes et par des traités ; il organisa la poste dans toute l'étendue du royaume ; il eut même l'idée d'imposer à tous ses sujets l'unité des poids et des mesures. Par ce moyen il favorisait les développements du commerce et donnait une vigoureuse impulsion à l'industrie. Il avait étudié dans les Flandres, pendant son exil, les sources de leur richesse, et il s'efforçait de réaliser en France les progrès qu'il avait su apprécier à l'étranger.

En agissant ainsi, Louis XI favorisait surtout les classes moyennes, celles qui devaient remplacer l'antique noblesse ; en retour il leur demandait leur appui dans toutes ses guerres et dans toutes ses entreprises.

Mais, encore une fois, la lutte contre la féodalité était devenue nécessaire, parce que les grands vassaux refusaient

de se soumettre au roi, parce que tous les États avaient une tendance marquée à s'agrandir, parce qu'enfin la royauté ne pouvait subsister qu'en se faisant respecter au dedans et en se fortifiant contre les ennemis du dehors.

Les relations de Louis XI avec sa famille sont encore un autre sujet de critique exploité avec autant de rancune que d'ignorance contre ce roi. Laissant de côté les accusations de parricide et de fratricide soulevées sans preuves contre lui, — comme on le verra par la suite des faits, — nous dirons seulement que l'existence de Louis XI fut, en effet, plus absorbée par les affaires politiques et les intrigues de cour que par l'affection et les soins de la famille.

Toutefois les relations des chroniqueurs contemporains et l'exacte observation des faits prouvent avec évidence qu'il fut meilleur époux et meilleur père que beaucoup de ses prédécesseurs. L'exception revendiquée en sa faveur sur ce point n'est pas un éloge, surtout quand on se rappelle les désordres du règne de Charles VII ; mais au moins suffit-elle pour écarter cette épithète de monstre tyrannique dont l'imagination populaire affuble le nom de Louis XI.

Un dernier mot sur le caractère religieux de ce roi. On l'accuse de superstition et on le tourne en ridicule, lui, son chapeau et ses médailles. Voici comment M. Legeay, l'un des plus sérieux historiens de Louis XI, et auquel nous emprunterons fréquemment les documents de cette étude, répond à ce préjugé populaire :

« Qui donc peut douter que la piété du roi fût vraie ? Lorsqu'un homme remplit loyalement ses engagements, et qu'on peut dire de lui qu'il n'a conservé à l'égard des ministres étrangers la souvenance de leurs mauvais offices qu'autant qu'il fallait pour les obliger à lui en rendre de meilleurs ; quand il consacre sa vie entière à

l'accomplissement des plus pénibles devoirs de sa situation, bravant, pour n'y pas manquer, même l'inimitié de ses plus notables contemporains ; lorsque, en vue d'un glorieux avenir que lui seul entrevoit, il affronte les préjugés de son époque, écarte avec persévérance les obstacles qui, par intérêt ou par routine, se dressent obstinément devant lui ; et cela sans recherche d'ambition personnelle, ne rapportant aucun de ses succès à son propre mérite, mais, au contraire, ne cessant d'en remercier Dieu, de qui toujours il les attend, pour quel motif soupçonnerait-on la sincérité de sa foi religieuse ?

« Ses dons aux églises purent paraître excessifs ; ils ne sauraient cependant être ici un grief. D'ailleurs Louis XI n'oubliait pas plus les pauvres que les églises. Par exemple, il avait fondé une rente de mille livres pour que la ville de Tours fournît chaque jour, excepté le vendredi et le samedi, une belle pièce de bœuf à sa maladrerie de Saint-Lazare. N'est-ce pas là le véritable esprit de charité auquel se reconnaît la véritable piété ? On ne saurait avec plus de raison attaquer sa dévotion aux images. Nous-mêmes nous révérons les reliques de nos saints. « À quelque image ou église de Dieu et des saints et même de Notre-Dame qu'il entendît raconter que le peuple eût dévotion et qu'il se fît quelque miracle, il y allait faire ses offrandes, ou y envoyait homme exprès. » Sied-il bien à un évêque de lui faire un pareil reproche ? Louis XI voulut rester fidèle aux enseignements de l'Église ; il protégea toujours l'orthodoxie. On est même forcé d'avouer qu'en prenant part aux querelles philosophiques de son temps il a un peu aventuré cette protection par son décret contre les nominaux [1]. »

---

1 Legeay, ch. XXIX, p. 509.

La piété sincère a le droit de se manifester sous toutes les formes du culte extérieur admis par l'Église catholique ; la dévotion aux médailles est aussi respectable que celle qui prend pour emblème les images ou les statues.

Aux états de 1484, après l'établissement du conseil de régence, maître Jean de Rely, orateur des trois ordres , s'adressant au jeune roi et à l'assemblée, prononçait ces éloquentes paroles, qui reproduisent assez bien l'opinion qu'on se faisait alors de Louis XI et de son règne : « Béni soit Dieu, dit-il, qui a mis cette volonté de concorde au cœur du roi votre feu père, au point de laisser ce royaume en paix et en très grande union ! Béni soit-il d'avoir déraciné toutes les causes d'où la division pourrait naître ! Le peuple français est bien tenu de prier Dieu pour lui, car il nous a laissé le testament de paix que Seigneur a donné à ses disciples... Ayant toujours devant les yeux cette grande union en laquelle il a laissé ce royaume, et le travail qu'il s'est imposé toute sa vie pour y parvenir, ne soyons pas ingrats : faisons en sorte qu'on ne compare pas au maudit enfant de Chanaan... Béni soit votre feu père, car il n'a point laissé d'ennemis puissants dans ce royaume ! Une des principales causes de division civile, c'est la résistance de quelques-uns à l'autorité, quand les princes s'entre-tuent et que le roi n'en peut être le maître. Béni soit Dieu, qui a donné à feu votre père d'avoir toujours été le plus fort, et de n'avoir laissé de son temps nuls de ses sujets résister par grandeur à la punition des crimes [2] ! »

Ces paroles de maître Jean de Rely sont en contradiction flagrante avec l'opinion reçue. Personne aujourd'hui n'oserait dire devant une grande assemblée : Béni soit Dieu de nous avoir donné Louis XI !

---

2 Legeay, ch. xxx, p. 566.

Et cependant, si telle était l'opinion publique cinq mois après la mort du roi, elle vaut bien la peine qu'on la discute et qu'on la compare avec ce que nous prenons pour la vérité.

Le but de ce livre peut se résumer en deux lignes : chercher la vérité d'après les faits incontestables et lui sacrifier nos préjugés.

CHAPITRE I

LOUIS XI, SA FAMILLE, SA NAISSANCE ET SES PREMIÈRES ANNÉES

Le samedi 3 juillet 1423, à Bourges, capitale des débris d'un grand royaume, naquit le dauphin Louis, qui devait plus tard s'appeler Louis XI, roi de France.

Son père était ce Charles VII qui laissa la plus belle moitié de ses provinces aux Anglais, le soin de les en chasser à Jeanne d'Arc, qui s'appela ridiculement *le roi de Bourges,* qui s'occupa bien moins des intérêts de son royaume que de sa passion pour Agnès Sorel, qui perdit enfin son royaume le plus joyeusement du monde et resta surnommé *le Victorieux.*

La mère du Dauphin était Marie d'Anjou, fille de Louis II d'Anjou et d'Yolande d'Aragon.

Charles VII, âgé de sept ans, et Marie d'Anjou, plus jeune encore que lui, avaient été fiancés dès l'année 1410 et mariés au château de Tours.

Par contrat de décembre 1413, le roi de France s'était engagé à doter convenablement la jeune fiancée ; peut-être avait-il le projet de lui donner la Touraine. Mais cette clause, comme beaucoup d'autres, ne fut pas exécutée ; Marie d'Anjou fut totalement délaissée, surtout par son royal

époux ; et Louis XI, la première année de son règne, fut obligé de constituer un douaire à sa mère.

La famille du jeune Dauphin était encore remarquable à cette époque par les souvenirs tout récents du pauvre roi fou Charles VI, mort depuis un an à peine, en 1422.

La naissance d'un héritier de la couronne « causa partout beaucoup de joie[3] ». Cette formule était déjà trouvée et vieillie, sans quoi en 1423 on ne l'aurait pas imaginée. Un futur successeur de Charles VI et de Charles VII devait-il être accueilli comme un bonheur national ? Monstrelet affirme cependant qu'on s'en réjouit, même à Tournay, ville française au milieu de la Flandre.

Toutefois, au baptême de l'enfant, qui eut lieu le 4 juillet, on ne lui donna ni le nom de son père, à cause des malheurs du règne précédent, ni celui de son parrain, Jean duc d'Alençon, à cause de la captivité du roi Jean.

Louis fut baptisé dans l'église Saint-Étienne de Bourges par le célèbre Guillaume de Champeaux, évêque de Laon.

Claude de Maupoint avait prédit, en établissant l'horoscope du futur grand roi de France, qu'il vivrait soixante-dix ans, et serait plus heureux dans sa vieillesse que dans ses jeunes années. Ni l'une ni l'autre de ces prédictions ne fut justifiée par les événements.

Il ne faut pas y chercher autre chose qu'une allusion aux malheurs de l'époque, et l'espoir d'une prochaine délivrance.

En effet, la détresse de la France était si grande que les Anglais, victorieux, s'étaient passé la fantaisie de supprimer le nom même des Français, qu'ils appelaient par raillerie les *Dauphinois*. C'était une nouvelle réduction à la *royauté de Bourges.*

---

3 Barante, t. V, p. 159.

Nos ennemis occupaient, en effet, depuis plusieurs années et d'une manière définitive, la Normandie, le Maine, une partie de l'Orléanais, la Champagne, la Picardie et la Guienne, avec Paris pour capitale.

Les ducs de Bretagne et de Bourgogne, dont les possessions réunies surpassaient en étendue le domaine royal, étaient alliés aux Anglais.

Comme il arrive toujours dans les moments de crise, l'union de vues et d'efforts pour s'opposer aux progrès de l'envahissement faisaient absolument défaut. On se battait bravement, mais presque toujours avec cette impétuosité, ce manque d'ensemble et ce désordre qui amènent infailliblement la défaite et les désastres.

Quand Jeanne d'Arc vint planter sa bannière, comme un signe de ralliement, au milieu de nos armées en déroute, le Dauphin Louis avait six ans. Sa jeune imagination dut être vivement impressionnée par le récit des hauts faits et des malheurs de l'héroïne. On ne riait pas alors, comme au dix-huitième siècle, après Voltaire, des malheurs et des gloires de la patrie ; on subissait les événements : on en envisageait la véritable portée.

Le jeune Dauphin, élevé sous la tutelle de sa mère, loin des dangers et des intrigues de la cour, eut pour maîtres les hommes les plus illustres de son siècle.

« Il paraît, dit M. Legeay, que Marcouville lui apprit le latin et Majoris les bonnes lettres ; qu'il profita bien des leçons de ces deux maîtres, et qu'il fut un des plus savants princes de son temps : il est même probable qu'il les surpassait tous beaucoup à ce point de vue. De très bonne heure son goût le porta à l'étude de l'histoire. »

« C'est grand advantage aux princes, dit Comines, d'avoir vu des histoires dans leur jeunesse, esquelles se

voient de grands parjurements, fraudes et tromperies des anciens les ungs envers les aultres. En sorte que plusieurs, qui en de telles sûretés s'étoient fiés, ont été pris ou tués. L'exemple d'ung est assez pour faire saiges plusieurs. Les histoires anciennes sont ung des grands moyens de rendre ung homme saige, de lui apprendre à se conduire et garder. Car votre vie est si briève qu'elle ne suffit à avoir de tant de choses expérience. »

Du reste, suivant Pierre Mathieu, il donna de si bonne heure des preuves d'une *généreuse nature,* qu'il fit bien connaître que le jugement et la raison paraissent plutôt aux enfants des rois qu'aux autres. Au lever de son aurore on vit ce qu'on devait attendre de lui le reste du jour.

« Le Dauphin, dit encore M. Legeay, s'est trouvé en quelque sorte instruit de lui-même et par les événements qu'il observa. Suivant Jean Bouchet, il avoit de la science acquise, tant légale que historiale, plus que les rois de France n'avoient accoutumé d'en avoir. » Comme il est arrivé au trône homme fait, tout le temps que les autres passent à la dissipation, au plaisir et à tout amusement, il l'avait en grande partie consacré à l'étude. Il ne pouvait manquer, avec un esprit comme le sien, de sentir l'importance d'une instruction solide. Selon Comines, il était assez lettré. On doit le croire sur ce point. Il ajoute qu'il aimait à demander et à entendre de toute chose : curiosité que Quintilien regarde comme le cachet d'un bon esprit. « S'il n'eust eu la nourriture (éducation) autre que les seigneurs que j'ai vus nourris (élevés) en ce royaume, je ne crois pas que jamais sa mémoire lui eust été un répertoire utile ; car ils ne les nourrissent seulement qu'à faire les fols en habillements et en paroles ; de nulles lettres ils n'ont cognoissance. » Dans sa dédicace à Angelo Catho, Louis XI

est notre maître, notre bienfaiteur, un prince digne de très excellente mémoire. Il ajoute : « Quand en un prince vertus et bonnes conditions précèdent les vices, il est digne de grandes louanges ; vu que de tels personnages sont plus enclins à toutes choses volontaires qu'autres hommes. » Au reste, il s'en rapporte aux renseignements que donnerait le sire du Bouchage [4]. »

« Je ne durerai qu'un an, avait dit Jeanne d'Arc, il faut qu'il soit bien employé. » Et, en effet, dès l'année 1430 sa mission paraissait accomplie ; elle avait obligé les Anglais à lever le siège d'Orléans. À Jargeau, le 11 juin ; à Patay, le 18 du même mois, elle remporta de grandes victoires. Elle rendit ainsi la confiance et le prestige aux armées royales, conduisit Charles VII à Reims et assista à son couronnement.

Et puis ce fut tout ou à peu près. Après la cérémonie du couronnement, le 17 juillet 1430, elle ne manifesta d'autre désir que celui de retourner dans son pays. La guerre n'était qu'un pillage continuel et lui déplaisait ; elle conduisait encore nos troupes à la victoire, mais elle ne se signalait plus que par son *humanité.*

Entre l'héroïne qui avait sauvé la monarchie française et les puissants seigneurs qui voulaient passer leur vie à guerroyer, il n'y avait plus rien de commun. Chacun songeait à ses propres intérêts ; Jeanne d'Arc seule plaçait l'honneur de la France au-dessus de toutes les compétitions.

Mais alors le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, convoitait la possession de Bruxelles et du duché de Brabant. Pour saisir cette succession il fallait qu'il fût bien avec l'Angleterre ; c'est pour cela qu'il s'était empressé d'abandonner Charles VII. Alors aussi Charles de Lorraine

---

4 *Histoire de Louis XI,* par M. Legeay, t. I, ch. II, p. 74.

était près de mourir, et René d'Anjou pouvait prétendre à son héritage pourvu qu'il fût soutenu par les Anglais. Alors également Jean de Ligny, pauvre cadet de la maison de Luxembourg, attendait une véritable fortune , constituée en sa faveur par un legs de la dame de Saint-Pol, et il avait le plus grand intérêt à se ménager la bienveillance du duc de Bourgogne , son suzerain.

L'anarchie déchirait de nouveau le beau royaume de France, et la jeune fille qui *avait rendu le cœur à tant d'hommes généreux* ne pouvait les maintenir au service du roi. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, René d'Anjou, Jean de Ligny et plusieurs autres seigneurs, mirent donc leur épée au service de l'Anglais.

Au printemps de 1430, le duc de Bourgogne ouvrit les hostilités et assiégea Compiègne ; Jeanne s'y était renfermée. Dans toutes les sorties on apercevait toujours sa bannière au plus fort du danger. Le 25 mai, elle s'exposa plus encore que de coutume et à l'arrière-garde. Les troupes royales, repoussées de toutes parts, s'étaient réfugiées dans les murs de la cité. Jeanne resta dehors ; les portes se fermèrent sur elle par ordre de Guillaume de Flavy, dit-on, et la Pucelle resta prisonnière de Jean de Ligny, qui la livra à Philippe le Bon pour être vendue aux Anglais.

Charles VII se montra toujours ingrat envers Jeanne d'Arc. Il était roi ; il aimait les plaisirs et rien autre chose. Il se souciait aussi peu de reconnaissance que de gloire. Au contraire, le jeune Dauphin, élevé loin de la cour, n'en connaissant ni les maximes ni le déshonneur, ne dut pas voir du même œil que les courtisans la trahison des grands seigneurs français et le supplice infamant de Jeanne d'Arc. Il ne serait donc pas surprenant que les dispositions de

Louis XI contre le reste de la féodalité ne se fussent dessinées dès lors sous forme d'antipathie et de haine.

Le nom de Jeanne d'Arc retentissait aux oreilles du jeune Dauphin comme un synonyme de courage et de vaillance.

La conduite des seigneurs qui la livrèrent aux Anglais devait lui paraître odieuse. Ce nom de Jeanne d'Arc résonnait comme un nom de guerre , cherchait la bataille et assurait la victoire. Pour un enfant que l'on élevait avec l'ambition de reconquérir un royaume et de régner en maître, l'héroïne de Domrémy réalisait un idéal merveilleux.

Par contre, les grands feudataires de la couronne, toujours prêts à se soustraire à l'autorité royale et à traiter avec l'ennemi, formaient un contraste violent avec la passion dominante du futur héritier de la couronne. Jeanne d'Arc arrachait la France à l'Anglais et la rendait à son roi ; les seigneurs vendaient Jeanne d'Arc et la France uniquement au profit de quelques intérêts personnels.

Quoi d'étonnant alors que Louis XI paraisse avoir grandi avec la haine des institutions féodales et le projet de les ruiner complètement ?

Ce fut en l'année 1436 que le roi Charles VII commença de se faire accompagner par son fils. Le 28 août de cette année, il lui avait donné pour gouverneur et compagnon d'armes Amaury d'Estissac, à qui étaient allouées, pour cet office, douze cents livres par an. Les Anglais, sous les ordres du célèbre Talbot, reprenaient l'offensive dans la Normandie. Charles VII, toujours pris à l'improviste quand il s'agissait de guerre, ne songea même pas à se porter à leur rencontre. Au contraire, il s'éloigna des champs de bataille et fit un voyage avec le Dauphin dans le Lyonnais, le Dauphiné et le Languedoc. Le roi de Bourges cherchait alors ce qui lui manquait le plus : la sécurité nécessaire à

ses joyeux passe-temps , et l'argent indispensable pour entretenir des bandes nombreuses et des compagnies franches, toujours prêtes à se révolter et à passer à l'ennemi.

L'année suivante ramena les mêmes pérégrinations et les mêmes demandes d'argent. Les états du Dauphiné, réunis à Romans, protestèrent contre cette tendance à déguiser sous des honneurs royaux la perception d'une contribution de guerre. Ils accordèrent cependant encore dix mille florins, mais à titre de *don gratuit,* et en y mettant pour condition que ce serait *sans préjudice pour l'avenir.*

« De Lyon le roi convoqua les états à Béziers pour le 8 janvier. En cette assemblée on accorda au roi de nouvelles aides. Le clergé y fit don à Louis, fils aîné du roi, de mille écus d'or pour ses affaires. Le Dauphin, le roi étant à Uzès, fut reçu dans le château de Laudun, près Bagnols. Charles VII réunit les états de la province à Montpellier, à Pâques 1437, et on lui vota un subside de cent vingt mille livres pour la guerre contre les Anglais. Avant de partir il retint plusieurs compagnies de gens d'armes, notamment celles du sire d'Albret et du vicomte de Couserans [5]. »

Le roi se résolut enfin à poursuivre en personne la guerre contre les Anglais et emmena avec lui le Dauphin, qui fit à Montereau ses premières armes. La ville fut emportée au deuxième assaut, le jeudi 10 octobre 1437. Le futur Louis XI se fit alors remarquer par un fait étrangement en désaccord avec les mœurs de son époque. Il demanda et obtint grâce pour la garnison anglaise armée dans le fort.

Le lundi suivant, 12 novembre, disent les registres du parlement, le roi, ayant le Dauphin à ses côtés, fit son entrée à Paris. L'oriflamme avait été détruite par les Anglais. On porta devant le roi l'étendard de France où, sur un fond

---

5 Legeay, *Histoire de Louis XI,* ch. II, p. 81.

rouge étoile d'or, brillait l'archange saint Michel. Cette entrée fut pleine de solennité. Le roi alla de la porte Saint-Denis à Notre-Dame rendre grâces à Dieu, et le lendemain il entendit la messe à la Sainte-Chapelle.

Au 1er mai, le Dauphin, qui avait alors quinze ans, rehaussa de l'éclat de sa présence l'ouverture de l'assemblée de Bourges, où devait être étudiée et préparée la fameuse *pragmatique sanction.* Un enfant présidait alors aux discussions des affaires de l'Église de France. Quelle dérision ! Il est vrai que plus tard, après la grande révolution et la plus fameuse étape du progrès, on verra un général de cavalerie, représentant le premier empereur, présider à l'ouverture d'un concile national.

Presque aussitôt Charles VII, toujours peu soucieux de prendre part aux expéditions et aux batailles qui lui valurent pourtant le beau titre de *Victorieux,* envoya le Dauphin dans le Poitou avec la mission de soumettre plusieurs seigneurs récalcitrants, et d'obliger les officiers des finances à rendre compte des deniers publics. Charles avait toujours besoin d'argent, peut-être plus encore pour ses plaisirs que pour la conquête de son royaume. Quoi qu'il en soit, le Dauphin réussit à merveille, soumit plusieurs grands feudataires et mit les financiers à raison.

Après cette expédition, le Dauphin retourna en Languedoc, et commença à gouverner par lui-même avec quelques conseillers qu'il agréait, et qui exercèrent dès lors une influence décisive sur ses résolutions.

CHAPITRE II

LE DAUPHIN EN PROVENCE ET EN GUIENNE
— IL FAIT PARTIE DE LA RÉVOLTE DITE DE LA *PRAGUERIE*

Parmi les conseillers ordinaires du Dauphin il convient de citer Guillaume de Champeaux, évêque de Laon et général des finances, un des esprits les plus remarquables de cette époque ; Guillaume Gouge, évêque de Poitiers, et le sire d'Estissac. À ceux-ci se joignirent l'archevêque de Toulouse, Pierre du Moulin ; l'évêque de Béziers, Guillaume de Montjoie, et le vicomte de Carmain. Il fit son entrée à Toulouse le 25 mai, lundi de la Pentecôte, et reçut alors pour son usage des draps d'or et de soie qui lui étaient expédiés d'Avignon. Son gouverneur, le comte Bernard de Pardiac, frère puîné de Jean IV d'Armagnac, était son principal conseil.

Ce comte de Pardiac avait été marié en 1424 avec Éléonore, fille unique de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, successivement roi de Hongrie, roi de Naples et enfin religieux de Saint-François.

« Quand le Dauphin fit son entrée à Toulouse, les capitouls, dit Legrand, le reçurent à Palficat et le complimentèrent à cheval. Ils ne mirent pied à terre qu'à la

porte de la ville, d'où on le conduisit sous un dais jusqu'à l'église Saint-Sernin. Sur les six mille livres qui lui avaient été votées par les états, il en donna trois cents au vicomte de Carmain pour quelque service rendu, et deux cent cinquante à l'archevêque de Toulouse. Pendant son séjour en cette ville, ayant été informé qu'une lèpre, dite *capoterie,* fort grave maladie, se répandait, il prit des mesures pour empêcher, autant que possible, toute communication de ceux qui en étaient atteints avec les autres habitants. »

Les premiers actes du Dauphin dans son gouvernement semblent tous dictés par la prudence et par la sagesse. Ainsi, à Lavaur, il apprit, par des lettres de l'évêque de Laon, que les anciens routiers des compagnies franches, qui avaient puissamment aidé les armées royales contre les Anglais, s'étaient remis à dévaster le pays.

Au lieu de se risquer dans une guerre contre ces aventuriers, le Dauphin résolut, au contraire, de les ménager et de se les attacher par un traité. Il leur accorda trois mille écus d'or, somme très considérable à cette époque, et obtint à ce prix leur éloignement et leur obéissance. Il lui en avait moins coûté que pour livrer une bataille qui n'aurait eu probablement aucun résultat.

En vue du même but, il envoyait aussitôt des commissaires demander aux états du Gévaudan une taille qui devait préserver ce pays des mêmes dévastations.

« Le Dauphin, dit Legrand, était tantôt à Albi, à Lavaur, à Toulouse, à Castres, à Béziers, tâchant de gagner tout le monde, parce qu'il ne trouvait de ressources que dans la bonne volonté des peuples. »

« Et, en effet, dit M. Legeay, les troupes se transformaient en bandes d'aventuriers ; malgré l'ordonnance de guerre, elles

parcouraient le pays, pillant partout et massacrant ceux qu'elles auraient dû défendre. La peste et la famine étaient générales. Le Dauphin avait tous les fléaux à combattre, et il devait résister à tous ennemis du dehors et de l'intérieur. »

Charles VII était alors en Brie, et suivait du plus loin possible les opérations de ses armées et de ses vassaux contre les Anglais. Vers la fin de juillet, le roi manda le Dauphin près de lui. Celui-ci partit aussitôt de Toulouse ; mais il apprit en même temps que les Anglais, sous les ordres de Hudington, avaient débarqué à Bordeaux et allaient faire irruption dans le Languedoc.

Le Dauphin s'arrêta donc, fit part à son père des graves circonstances où il se trouvait, et reçut de lui l'ordre de pourvoir d'abord à la défense du pays et de partir seulement ensuite pour venir le rejoindre.

« On le voit dans l'Albigeois le 1er septembre. D'après le conseil du sire d'Albret et des autres capitaines, il ne se contente pas de pourvoir à la sûreté des frontières de Guienne ; il mande, le 5 septembre, au sénéchal de Toulouse d'assembler les milices du pays et de se trouver à Albi quinze jours après. Il paraît même, d'après les registres de la sénéchaussée de Nîmes, que le Dauphin renouvela à Toulouse, le 20 septembre, l'ordre donné à la noblesse et aux communes de s'assembler pour marcher contre les Anglais, et de se trouver à Toulouse huit jours après. On voit le Dauphin à Lautrec le 29 septembre ; le 9 octobre à Castres ; il réunit les états et en obtient pour la guerre quarante-six mille livres tournois. Il envoie Raymond de Villars, sénéchal de Beaucaire, avertir le comte de Foix de se tenir prêt à marcher. À Albi, le 13 octobre, il établit le comte de Foix , le vicomte de Lomagne, fils aîné du comte d'Armagnac, et le sire d'Albret, capitaines contre les

Anglais. Le 16 octobre, par lettres authentiques d'Albi, il ordonne à tous les sénéchaux et capitaines des villes et châteaux des pays de Guienne, Querci, Agénois et autres, de fournir à son cher et aimé cousin, le sire d'Albret, tout ce qui lui sera nécessaire pour résister aux ennemis [6]. »

Toutes ces mesures étaient fort sages et furent bientôt justifiées par les événements.

Le Dauphin quitta la Guienne pour se rendre aux états généraux d'Orléans. Mais, aussitôt après son départ, les routiers rentrèrent dans la sénéchaussée de Toulouse , la mirent à contribution et la ravagèrent. Charles VII mit à profit les moyens de répression que lui avait préparés le Dauphin ; et, le 5 janvier 1440, il ordonna aux sénéchaux de Rouergue, de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, d'engager les routiers à sortir de la province, sinon de les y forcer par les armes.

On s'est demandé pourquoi le Dauphin, qui avait tout préparé pour la pacification de ces provinces, n'avait pas été chargé de compléter son œuvre ? À cette question quelques-uns nous répondent que le futur Louis XI était dès lors compromis dans la Praguerie, cette révolte criminelle et insensée des seigneurs contre l'autorité royale. À cela nous objecterons que la Praguerie ne s'était pas encore ouvertement déclarée, et qu'en tout cas elle ne pouvait pas encore compter sur le concours du Dauphin.

« En effet, selon M. de la Guérinière [7], le 12 décembre 1439, par lettres patentes du roi, le Dauphin Louis fut envoyé à Niort pour mettre fin aux exactions des gens du fisc et des seigneurs voisins dont cette bonne ville se plaignait. On sait que le Dauphin remplit fort bien cette mission, qui pouvait

---

6 Legeay, *Histoire de Louis XI,* t. I, ch. III, p. 93.

7 *Histoire du Poitou.*

se rattacher aux intrigues des seigneurs décidés à combattre la prédominance de la royauté, mais qui pourtant est antérieure à tout accord intervenu entre le Dauphin et les chefs de la Praguerie. »

Ainsi donc, si la répression des routiers fut laissée aux soins des sénéchaux qui avaient à s'en plaindre ou à les redouter, c'est que le Dauphin Louis était occupé ailleurs, mais toujours pour les intérêts de la royauté.

La Praguerie s'organisa, il est vrai, presque aussitôt ; et, dès les premiers mois de l'année 1440, Charles VII fut obligé de sortir encore une fois de son indolence et de prendre des mesures aussi promptes qu'énergiques ; il y allait de l'avenir de sa couronne.

« L'Anglais était à peu près chassé du territoire ; les compagnies d'ordonnance et l'impôt permanent pour les solder étaient établis ; les *routiers,* réprimés et licenciés, ne désolaient plus le pays ; l'autorité royale était universellement reconnue et respectée : en un mot, la France commençait à sortir du chaos et à goûter, sous un gouvernement ferme et tutélaire, quelques instants d'un repos auquel, depuis tant d'années, elle était étrangère, quand les princes et les grands vassaux, effrayés des réformes du monarque et de l'accroissement de la puissance souveraine, qui menaçait d'exclure les uns du maniement des armes et de soumettre les autres à l'empire des lois, formèrent une ligue dont le prétexte était le bien public, mais dont le but réel était, d'une part de faire rétrograder la royauté, de l'autre de ressaisir leurs privilèges anarchiques et leur turbulente indépendance. Le bâtard de Bourbon fut le principal instigateur de cette Ligue, à laquelle on donna le nom de *Praguerie,* sans doute par allusion aux guerres des Hussites, dont Prague avait été le principal théâtre. Le Dauphin Louis,

Jean II , duc d'Alençon, Charles Ier et Louis de Bourbon, l'ancien favori du roi, la Trémouille et le bâtard d'Orléans, le fameux Dunois, firent partie de la Praguerie. Le projet des conspirateurs était de s'emparer de la personne du roi, de couronner à sa place le Dauphin, alors âgé de dix-sept ans seulement, et de régner sous son nom [8]. »

Parmi les causes de la révolte de la Praguerie on cite en premier lieu l'ordonnance sur les gens de guerre, attribuée à Pierre de Brézé et discutée en pleine assemblée des états.

« Il y est dit que tous capitaines seraient nommés et commissionnés par le roi ; que, sans licence du roi, nul ne pouvait prendre ce titre ni réunir des gens d'armes ; que les capitaines répondaient des hommes d'armes de leur choix ; que nul ne recevrait parmi les siens les hommes d'armes d'un autre. Défense à tous capitaines ou hommes de guerre de piller, détrousser, violenter, maltraiter ou emprisonner qui que ce soit ; de prendre ou laisser prendre, perdre ou laisser perdre bestiaux, récoltes ou marchandises, sous les peines les plus sévères. Il fut ordonné aux sénéchaux et à tous capitaines de livrer les délinquants ; et, si les délinquants sont puissants, de rendre sentence contre eux et de les adresser au roi, et même, au besoin, d'avoir recours au roi et au parlement. Point de rémission pour gens armés qui auront tué, blessé ou maltraité un homme inoffensif. Les garnisons seront dans les places frontières et s'y tiendront. Les seigneurs garderont leurs châteaux à leurs dépens, mais sans dommage du peuple ; ils répondront de leurs gens et capitaines. Nulle taille, aide ou imposition quelconque ne sera levée sans l'autorisation formelle du roi [9]. »

---

8 Ch. Lebas, *Dictionnaire encyclopédique de France.*

9 Legeay, *Histoire de Louis XI,* ch. II, 87.

L'analyse de cet important document donne une idée exacte de l'état social d'alors. On s'était habitué à se passer de la royauté ; la force prévalait contre le droit et prétendait gouverner tout à sa guise. C'était un état d'anarchie complète et d'insurrection permanente. Malheureusement, quand un royaume en est là, les ordonnances ne suffisent pas pour y ramener la paix, la sécurité, l'ordre et la prospérité. Charles VII avait besoin de tous les gens de guerre pour chasser les Anglais ; il ne fallait pas songer à dissoudre les compagnies franches par la force ; c'eût été joindre les malheurs de la guerre civile aux désastres de la guerre étrangère. Tout ce qu'on pouvait tenter pour rendre efficace cette fameuse ordonnance, c'était de prendre les routiers à la solde du roi, et d'en débarrasser la province en les menant contre l'étranger.

Mais l'argent manquait, et ce ne fut qu'après la déclaration de guerre des seigneurs, le 10 mars 1440, que Charles VII obtint des états de Narbonne les seize mille livres qu'on devait aux capitaines routiers.

Une autre cause de la Praguerie fut la jalousie des seigneurs contre le roi. À mesure que les Anglais se retiraient, ils abandonnaient des terres, des villes et des forteresses, qui revenaient de droit à la couronne. L'extension si soudaine du domaine royal plaçait tous les seigneurs dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis de la royauté. La féodalité commençait à disparaître, et l'unité nationale sortait des ruines de la guerre de Cent ans. Par la même raison, la rivalité des seigneurs et du roi devait forcément amener la guerre.

Des questions de personnes s'ajoutaient à ces causes générales et produisaient l'aigreur et la haine qui se

montrent constamment comme les premiers brandons de guerre.

La Trémouille avait été relégué loin de la cour. D'autres gouvernaient et possédaient les faveurs du roi : particulièrement le sire de Brézé, sénéchal d'Anjou ; Charles du Maine, frère de la reine, et le connétable. Outre le motif de jalousie, il y avait des griefs, causes de mécontentement. On disait que le roi laissait tout aller au gré d'une femme ; qu'ayant convoqué les états à Bourges, il ne s'y était ni rendu ni fait représenter ; que ceux qui avaient cru devoir y aller avaient été en route pillés et fort maltraités par les gens de guerre.

Avant tout, les rebelles cherchèrent à se couvrir d'un prétexte honnête ; c'est pour cela qu'ils s'associèrent le jeune Dauphin. Et puis, dans la guerre civile qui allait peut-être s'engager, le Dauphiné pouvait fournir de grandes ressources au roi. Il était donc de bonne politique de les tourner autant que possible contre lui.

La cour semble avoir été partagée à cette époque en deux partis bien distincts : celui du roi et celui de la reine.

Marie d'Anjou se montrait justement offensée par la présence d'Agnès Sorel. Beaucoup de seigneurs mirent à profit cette circonstance et se déclarèrent ouvertement contre la favorite.

Le Dauphin était de ce nombre. Il n'avait pu voir qu'avec un secret ressentiment l'avènement et le règne de la nouvelle favorite. Il se plaignait ouvertement du dédain où était tombée Marie d'Anjou, sa mère.

Aux yeux d'un jeune homme de dix-huit ans, élevé sous la tutelle de la reine et marié seulement depuis trois années, ce dernier motif avait une force concluante irrésistible. Les conjurés la firent valoir avec succès ; ils en tirèrent un si grand parti que la révolte du Dauphin contre son père semble provoquée uniquement par ce dépit.

Le duc de Bourbon, les sires de Chaumont et de Boucicaut vinrent à Loches, où était le jeune prince depuis son retour du Poitou, et l'engagèrent hardiment à se liguer avec eux contre la royauté. Ils furent alors bien accueillis, et ils obtinrent un consentement absolu.

Trente ans plus tard, le simple soupçon d'une pareille tentative leur eût attiré une prison perpétuelle ou une condamnation à mort.

Informé de la sédition, le roi envoya d'abord auprès des princes ligués le sire de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, et le connétable. Les pourparlers furent sans résultat. On réclamait des réformes dans le gouvernement ; les princes persistaient dans cette demande. Leur premier acte d'hostilité fut le départ du Dauphin pour aller de Loches à Niort, se rapprochant ainsi des confédérés.

Aussitôt après cet insuccès, le roi partit pour Poitiers, qui appartenait au duc d'Alençon et qui aurait pu devenir le centre de la révolte.

Là, dit l'historien Legeay, apprenant que l'abbé de Saint-Maixent et ses moines résistent aux réformistes, il s'y rend en toute hâte. À son approche le duc d'Alençon, Jean de la Roche et plusieurs autres fuient vers Niort. Le roi récompensa l'abbaye en lui accordant, surtout à son abbé Pierre de Clairvaux, plusieurs privilèges. Les partisans de Jean de la Roche furent noyés ou bien eurent la tête tranchée. On s'apprêtait à traiter de même ceux de Jean d'Alençon ; mais le connétable obtint leur grâce. Jacquet, serviteur de M^mo^ de la Roche, qui, dit-on, avait introduit les réformistes dans le château, fut pris et écartelé.

À Niort, on était au moment d'être forcé ; heureusement le sire de Chabannes arriva avec cent vingt lances. Grâce à

cette escorte, les princes et le Dauphin se sauvèrent dans le Bourbonnais.

Le roi punit la ville de Niort ; mais Louis XI, par lettres d'Amboise, 1461, lui rendit ses privilèges et récompensa les magistrats. Dunois ne tarda pas à se soumettre. Le roi retourna vers l'est ; il laissa quelques troupes à Beaulieu pour observer la garnison de Loches, qui tenait toujours. Ainsi la Touraine était ravagée comme les autres provinces.

Le roi, naturellement, se dirige aussi vers le Bourbonnais. Le 2 mai, il s'arrête à Guéret. De là il adresse aux gens du conseil du Dauphiné et au lieutenant du gouverneur un manifeste où il a soin de se donner raison de tous points.

« Les princes, dit-il, sous ombre de notre fils, lequel est encore en un jeune âge, ont formé une très condamnable entreprise ; par séductions diverses ils l'ont entraîné avec eux, le voulant élever au gouvernement par-dessus nous et contre l'autorité royale ; puis ils ont fait la guerre à nos sujets comme ils l'eussent faite à nos ennemis. Ils se sont emparés de notre gouverneur du Dauphiné, sire de Gaucourt, et par ces entreprises ils nous empêchent de marcher contre les Anglais et ;de délivrer le duc d'Orléans. » Il défendait donc qu'on obéît à son fils ou à tous ses adhérents, et qu'on leur donnât ni artillerie, ni secours, ni vivres.

« Le roi s'avança vers l'est, accompagné des comtes d'Eu et de la Marche, du sire de Brézé et de Robert Floquet. Il fit attaquer et prendre d'assaut Chambon et Crevant pour intimider les autres villes ; Cusset, Aigueperse et d'autres petites villes ouvrirent leurs portes. Il logea ses troupes dans de petites forteresses autour de Saint-Pourçain. Là étaient réunis le prince et le Dauphin. La Bourgogne leur était fermée ; ils décident d'aller à Moulins, de là à Decize. Le roi, maître de la Limagne, excepté Riom, convoque à

Clermont les États de la province ; l'évêque Martin Gouge les préside. Les subsides sont votés pour terminer l'une et l'autre guerre.

« Pendant ce temps Chabannes, sénéchal du Bourbonnais, surprit un convoi d'artillerie commandé par Quernel, et qui allait de Bréville à Aigueperse joindre le roi. Ce fut le seul succès notable des coalisés [10]. »

L'intervention du comte d'Eu fut alors des plus utiles. Il décida les ducs de Bourbon et d'Alençon à venir conférer de la paix avec lui à Clermont. En trois jours on fut d'accord. Les ducs promirent d'amener le Dauphin le mardi suivant. Mais ils ne vinrent pas. Le roi fit donc passer l'Allier à ses troupes, et soumit successivement Vichy, Varennes, Charlieu et Roanne. Là il apprit du comte d'Eu que le Dauphin et le duc de Bourbon viendraient à Cusset le trouver et demander merci. Le duc d'Alençon avait déjà fait sa paix. Le roi apprenait que les Anglais assiégeaient d'un côté Honfleur et de l'autre Tartas ; il lui tardait d'en finir. Aussi, quand les deux princes vinrent, en effet, à une entrevue secrète, Charles VII pardonna à son fils et donna des lettres de rémission au duc de Bourbon et aux autres, n'exceptant, selon M. Petitot et Pierre Mathieu, que trois personnes, les sires de la Trémouille, de Coucy et de Prye.

La première entrevue du père et du fils fut courte :

« — Loys, lui dit le roi, vous soyez le bienvenu. Vous avez « moult longuement demeuré. Allés-vous-en en vostre hostel pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous. »

« Le lendemain, après avoir fait des excuses à son père, le Dauphin demanda que la Trémouille et les autres complices notés fussent admis en sa présence. Sur le refus que le roi en fit :

---

10 Legeay, *Histoire de Louis XI,* ch. III, p. 99.

« — Monseigneur, lui dit son fils, donc faut-il que je m'en « revoise, car ainsi leur ai promis.

« — Loys, répondit le père, les portes sont ouvertes. Si elles ne sont pas assez grandes, je vous ferai abattre seize ou vingt toises de murs pour passer où mieux vous semblera. Allez, partez ; car, au plaisir de Dieu, nous trouverons aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir notre honneur et seigneurie qu'encore n'avez fait jusqu'ici. »

« Cependant, si le Dauphin eut vraiment le dessein de partir, on eut soin de lui en ôter tous les moyens, en éloignant de sa personne ceux qui pouvaient l'aider. On changea toute sa maison, à l'exception de son confesseur et de son cuisinier [11]. »

Le 24 juillet, la soumission fut publiée à son de trompe. En définitive, il n'y eut guère de sang versé que celui de quelques conspirateurs subalternes.

---

11 Anquetil, *Histoire de France,* t. I, p. 387.

CHAPITRE III

GOUVERNEMENT DU DAUPHINÉ

Dès l'année 1438, Louis XI, qui avait quinze ans, devait entrer en jouissance du Dauphiné. C'était, en effet, l'âge indiqué par Charles V pour la majorité des héritiers présomptifs de la couronne.

Charles VII se conforma à l'usage établi par ses prédécesseurs, et, tout en continuant Gaucourt dans son gouvernement de la province, il donna cependant au Dauphin Louis quelque autorité.

« Depuis vingt ans il y avait eu là, par des libéralités forcées, beaucoup d'aliénations du domaine ; elles furent révoquées. Les églises mêmes ne furent pas exemptes de cette recherche sévère. C'était rigoureux d'inaugurer le pouvoir du Dauphin par une telle enquête. En 1439, le roi, étant venu avec son fils dans le Dauphiné, témoigna sa satisfaction à Jean Bayle, avocat et procureur fiscal, et le fit président du grand conseil. Le conseil delphinal dont il faisait partie était composé des plus savants hommes. On cite alors, parmi les conseillers, Gui, pape, et Robert Béatrix. Enfin, le 28 juillet 1440, l'abandon que Charles avait fait à son fils du Dauphiné, il le lui confirma par lettres très

authentiques de Charlieu. Il y est très positivement dit : « Avons baillé, cédé, transporté et délaissé nos pays, terres et seigneuries de Dauphiné , de Viennois, avec les villes et châteaux, cens et rentes quelconques, pour en jouir et user. » Ainsi le Dauphin, qui ne recevait encore, en 1438, pour toute sa maison que vingt écus d'or par mois, eut des revenus plus convenables [12]. »

Après l'enregistrement des lettres de cession, les états firent don de huit mille florins d'or à leur nouveau souverain, et le 13 août ses commissaires prirent en son nom possession du pays. Il était stipulé, comme réserve, qu'à moins de forfaiture , le Dauphin ne destituerait pas les officiers que le roi y avait établis.

Charles VI y envoya comme intendant de justice et de police Olivier de Frétard, maître de son hôtel, et comme trésorier Cassin de Chissé, l'un et l'autre avec des pouvoirs assez étendus. Adam de Chambray, homme d'un grand mérite , que le roi avait fait président du parlement de Paris, avait eu pour successeur comme président du conseil delphinal Étienne Guillon.

M. de Barante fait observer que pendant plusieurs années Louis témoigna un respectueux attachement à son père ; qu'il s'occupa sérieusement de la prospérité de sa province.

Cette réflexion aurait-elle d'abord pour but d'effacer le plus possible le souvenir de la Praguerie.

Les *témoignages de respectueux attachement* furent, en effet, de bien courte durée et paraissent plus intéressés que respectueux. On pourrait même prétendre, avec assez de vraisemblance, que le Dauphin n'entra dans la Praguerie que pour revendiquer avec plus de force et de chances de succès la possession de son domaine.

---

12 Legeay, *Histoire de Louis XI,* ch. III, p. 101.

Les lettres du 28 juillet 1440 lui donnèrent en grande partie satisfaction ; et le Dauphin, n'osant ni ne pouvant rien prétendre davantage, se renferma silencieusement, mais non pas respectueusement et par affection pour le roi, dans son modeste rôle.

En toutes choses, mais surtout en politique, la véritable science est d'abord de savoir attendre, puis ensuite de savoir agir. Plus tard les circonstances changèrent, l'occasion de revendiquer les restes de ses droits parut favorable, et le Dauphin Louis, fidèle dès lors à sa politique d'opportunisme, se déclara de nouveau contre le roi son père.

Quant à la seconde partie de l'observation de M. de Barante, elle s'appuie sur des faits et paraît justifiée. On voit, en effet, le Dauphin, après avoir pris toutes sortes de renseignements auprès de la chambre des comptes et s'être mis au courant des lois et des coutumes, examiner d'abord les monnaies qui avaient cours et faire sur ce point plusieurs bons règlements. À cet égard toute facilité lui fut donnée ; c'était l'intérêt du royaume autant que de la province ; d'ailleurs, quoique le droit de battre monnaie existât déjà pour le Dauphiné, le roi, par lettres du 12 août 1445, lui renouvela encore cette autorisation.

« On voit en outre que, le 27 novembre 1440, le Dauphin fit avec la Savoie un traité pour la liberté du commerce et pour l'extradition des criminels ; que, le 30 décembre suivant, il renouvela une loi de sûreté, suivant laquelle le sceau du Dauphiné devait être mis dans un coffre à deux clefs, de manière que le président du conseil en eût une, et l'un des conseillers, au choix de ses collègues, l'autre. On remarque enfin qu'il termina un procès assez compliqué, en

décidant que l'archevêque de Vienne rendrait hommage pour la moitié de sa juridiction sur la ville de Romans [13]. »

En même temps Louis de Valois, réconcilié avec le roi son père, s'illustrait dans la guerre contre les Anglais. Il accompagna Charles VII à Laon, où le comte de Ligny, qui venait d'enlever un convoi d'artillerie aux armées royales, fit sa paix avec le roi. De cet événement datent les relations qui s'établirent entre ce personnage et le Dauphin.

Celui-ci prit part, peu de temps après, à la prise de Creil contre les Anglais, et au fameux siège de Pontoise, où l'indiscipline des troupes et leur cruauté se manifestèrent sous les yeux mêmes de Charles VII.

Le roi avait autour de lui les plus braves chefs de son armée. « Lord Clifford défendait vigoureusement la place. Quoique Talbot et le duc d'York fussent venus pour le secourir, elle fut emportée par un assaut le 19 septembre.

« Les malheureux prisonniers [14], liés par les vainqueurs comme des animaux à la queue de leurs chevaux, à demi nus et mourant de faim, furent conduits dans des forteresses si on en espérait une rançon ; sinon, jetés à la rivière. »

« Les prisonniers alors, il est vrai, étaient vendus comme esclaves ; mais ils conservaient la vie. Alain Chartier mentionne ici le courage du Dauphin, qui combattit à côté de Charles d'Anjou, du connétable et de l'amiral ; mais il ne signale ni l'indiscipline des troupes, ni surtout cet horrible traitement infligé aux prisonniers [15]. »

L'année suivante (1442) fut remplie par les événements de la campagne de Guienne. Le sire d'Albret, assiégé dans Tartas par les Anglais, ayant promis de rendre la place le 24

---

13 Legeay, *Histoire de Louis XI,* ch. III, p. 102.

14 Barante, t. VII, p. 102.

15 Legeay, *Histoire de Louis XI,* ch. III, p. 104.

juin 1442 s'il n'était secouru, le roi prit ses mesures en conséquence ; il donna rendez-vous aux seigneurs du pays, qui devaient le joindre avec leurs forces à Toulouse : on le vit à Limoges le jour de la Pentecôte ; il partit de Toulouse le 8 juin à la tête de cent quarante barons bannerets, se trouva avec le Dauphin devant Tartas la veille de la Saint-Jean, et la ville fut délivrée.

Le Dauphin s'était montré fort brave à l'attaque de cette place. Il commandait l'avant-garde et inspirait une grande confiance à l'armée. Il alla ensuite assiéger Acqs, qui lui coûta plus d'hommes et plus de temps. Le Dauphin, à la tête de la noblesse du Dauphiné, « emporta le boulevard qui couvrait la porte et s'y logea. La hardiesse du prince intimida tellement les assiégés que le lendemain ils demandèrent à capituler. Ils sortirent vies et bagues sauves. »

Marmande et les autres places se rendirent à la première sommation. Selon Alain Chartier, le roi était encore à la prise de la ville et ne paraît point avoir quitté l'armée. La Réole se défendit trois jours et fut emportée. Les gens du château capitulèrent et s'en allèrent un bâton à la main.

En 1443, le Dauphin fut nommé lieutenant général du roi *entre Seine et Somme,* avec mission spéciale de faire lever le siège de Dieppe et de délivrer la Picardie du joug des Anglais. Il partit après la Pentecôte.

« Dès qu'il fût à Paris, désirant être agréable au comte du Maine, il insista auprès du parlement pour l'enregistrement d'un don que le roi avait fait à son oncle des seigneuries de Gien et de Saint-Maixent. Même il fit faire des recommandations par l'évêque d'Avignon. Il ne put cependant empêcher qu'on ne mît sur le registre ces mots peu flatteurs : « Par commandement du roi et par ordre du Dauphin. » La chambre des comptes ne fut pas moins

sévère quand elle enregistra la somme de huit cent quatre-vingts livres donnée au Dauphin pour en faire ce qui lui plairait.

« D'après le conseil des plus expérimentés, Louis débute par assurer les frontières de la Picardie et de l'Ile-de-France.

« Il se rend à Amiens et descend à Abbeville le long de la Somme , ayant avec lui l'évêque d'Avignon Alain de Coétivy, les comtes de Dunois et de Saint-Pol, le damoiseau de Commercy, les sires de Gaucourt et de Châtillon, Louis de Lavai et d'autres seigneurs. Abbeville est le rendez-vous de ses troupes. Au moyen d'un bourgeois du pays, que Legrand nomme Thendval de Kermoysen , il apprend quelles étaient encore les ressources des assiégés, avec quel courage le capitaine Charles de Marest s'y défendait, bien secondé par le sire de Ricarville, et quelles pouvaient être les forces des assiégeants.

« Avec ces renseignements il fait avancer son armée. qui était d'environ treize mille hommes. Il marche lui-même à pied à la tète des siens. Le chevalier Pierre II, seigneur de Boufflers, fut un de ceux qui amenèrent un millier de bons soldats, dont le prince se servit fort utilement. Ce chevalier se distingua ensuite à Gerberoi et ailleurs. Jacques, son fils, servit Charles de Bourgogne ; mais, après la journée de Nancy, il revint sous les drapeaux de Louis XI.

« D'Abbeville le Dauphin arrive donc à Dieppe, et détache trois cents hommes pour aller d'abord en avant investir la bastille anglaise, où commandait Guillaume Poitou. Il les fait soutenir par six cents hommes. Lui-même arrive le dimanche 12 août au soir. L'attaque fut immédiate. Cette bastille, élevée par l'ennemi et capable de contenir au moins . mille hommes de garnison , faisait beaucoup de mal à la ville. Le lundi, le Dauphin vint camper à portée du trait ; il

y demeura tout le jour,et le lendemain en observation. Le mercredi, vers huit heures du matin, il fit jeter trois ponts sur le fossé et assaillit le fort de toutes parts. Les Anglais se défendirent avec vigueur ; quatre cents Français étaient hors de combat : on hésitait ; alors, Louis donnant l'exemple, on revint une quatrième fois à la charge ; la lutte fut sanglante. Les gens de Dieppe survinrent avec leurs arbalètes à longue portée, et tirèrent si juste que les Anglais ne tinrent pas. Les Français entrèrent donc dans le fort de tous côtés. Les Anglais qui n'avaient pas succombé, et parmi eux le bâtard de Talbot, furent pris. Mais les Français qui s'y trouvèrent furent, comme traîtres, passés par les armes. La Bastille fut immédiatement démolie.

« Parmi les gens de guerre, archers ou autres, qui. avaient parcouru le pays en y commettant pillages et cruautés, on en comptait quatorze qui étaient Français. Le Dauphin les acheta huit livres et même jusqu'à trente livres, et les fit exécuter selon la rigueur de la justice. C'est ainsi que la discipline pouvait s'établir. Avant de revenir il réunit les hommes de finance, et avec eux il avise aux moyens d'avoir l'argent nécessaire pour solder ses gens et les tenir dans les places frontières sans qu'ils courussent la campagne. Il prend avec un chevalier un engagement de six mille livres pour que, de septembre à mars, il y ait trois cents hommes de garnison à Dieppe. Il a soin de régler encore d'autres intérêts du même genre.

« Ainsi, au nord comme au midi, le Dauphin réussit avec gloire dans les missions qui lui sont confiées. Il félicite les gens de Dieppe de leur belle conduite. Il récompense de son mieux ceux qui se sont distingués. Après avoir rendu grâce à Dieu au pied des autels, il fait plusieurs chevaliers : le comte de Saint-Pol, Hector d'Estouteville et quelques autres.

Pour récompenser Dunois, il voulut que la terre de Valbonnais, qu'il possédait en Dauphiné, fût à l'avenir exempte d'impôts. Il ne fit rien à demi. Il pourvut à la sûreté des villes, à la subsistance et à la solde des troupes. Il prit pour cela de sérieux engagements avec les gens de finance, avec les receveurs généraux du pays et surtout avec le trésorier des guerres, Antoine Raguier. Il visita toutes les frontières du Nord. Il défendit sous des peines sévères tout pillage et les courses dans la campagne [16]. »

« On fut surpris d'un changement si subit : on admira tant d'ordre et tant de discipline dans les troupes, et même la tranquillité au sein des populations de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie [17]. »

À peine était-il de retour dans cette expédition que de nouvelles dissensions l'appelèrent dans le Languedoc. Il s'agissait de la succession de Marguerite de Cominges, disputée par Jean d'Armagnac et Matthieu de Foix, et pouvant en outre être revendiquée par la couronne.

Le Dauphin mena tout à bonne fin sans grands combats. Le seul sire de Lescun, du parti de Jean d'Armagnac, tint bon ; ce qui lui valut d'être distingué par le Dauphin, qui voulut se l'attacher. On sait qu'à la cour de Bretagne ce sire de Lescun, plus connu sous le nom de comte de Cominges, suivait un parti contraire au roi ; mais on le tenait quand même à la cour de Charles VII pour homme d'honneur, parce qu'il ne voulut ni avoir intelligence avec l'Anglais, ni consentir à ce que les places de Normandie leur fussent remises. Les hommes incapables, comme lui, de pactiser avec l'ennemi étaient rares, et une sage politique devait les rechercher. Ce Lescun, grand et habile homme de guerre,

16 Legeay, *Histoire de Louis XI,* t. I, ch. III.

17 Legrand.

devint gouverneur du Dauphiné et de Guienne, et reçut plus tard le bâton de maréchal de France.

Une trêve de deux ans venait d'être conclue avec les Anglais. Les troupes du roi, régulières et irrégulières, se trouvaient momentanément disponibles, et devenaient pour les campagnes aussi dangereuses et aussi redoutables que les armées ennemies. Pour délivrer la France de ce danger on forma deux expéditions au dehors : l'une contre Metz, qui se prétendait indépendante et que le roi René ne pouvait parvenir à soumettre ; l'autre contre les Suisses, qui assiégeaient Zurich.

Cette ville s'était alliée à l'empereur Sigismond ; or celui-ci avait épousé Madame Radegonde de France, fille aînée de Charles VII. En vertu de cette double alliance il lui prit fantaisie d'épouser en retour la querelle de Zurich contre les paysans.

Il est vrai que ce prétexte venait à point pour envoyer les routiers se faire tuer dans une lutte que l'on prévoyait devoir être acharnée. La raison de l'expédition n'était un secret pour personne, pas même pour les bandes qui allaient se faire détruire.

Le Dauphin en eut le commandement ; avec lui marchaient huit mille Anglais, sous les ordres de Matthieu God, gentilhomme du pays de Galles, surnommé Mathago. Les mœurs guerrières de ce siècle et la trêve qui venait d'être signée permettaient aux ennemis de la veille, qui se seraient probablement retrouvés face à face à la reprise des hostilités, de combattre momentanément sous le même chef, dans le même camp et contre des ennemis qui n'étaient pas plus ceux d'une nation que ceux de l'autre.

« Les Suisses avaient une façon à eux de combattre les grands pillards ; ils étaient devenus l'effroi de leurs voisins... Un de leurs moyens pour dépouiller les seigneurs d'alentour

c'était de protéger leurs vassaux, c'est-à-dire d'en faire leurs sujets ; ils appelaient cela affranchir [18]. »

Mais on doit dire que les affranchis regrettaient souvent leurs anciens maîtres ; sous les armes ils obéissaient à leurs chefs et donnaient volontiers, quoique un peu libéralement, aux Armagnacs le nom de brigands.

Le Dauphin partit de Troyes au mois de juillet, se dirigea vers Metz avec les troupes de Charles VII et les siennes, puis se porta brusquement sur Montbéliard et de là sur Altkirch. Ayant reçu de l'empereur de nouvelles sollicitations et de nouvelles promesses, il poursuivit sa marche en avant et arriva bientôt devant Bâle.

Les Suisses étaient alors peu connus des Français, et ne savaient pas eux-mêmes à qui ils avaient affaire, dit M. Lejeay. Ils n'écoutèrent point ceux qui leur conseillaient d'attirer l'ennemi dans leurs montagnes. Ils virent venir à eux des Armagnacs, c'est-à-dire, à leur idée, des bandes désordonnées, incapables de persévérance au combat. Ils ne prirent donc aucune précaution, et se mesurèrent tout d'abord avec ceux qui avaient passé la Birse.

Le 26 août 1444, les sires de Bueil et de Chabannes marchèrent en avant avec quatre milliers d'hommes. Ils furent repoussés malgré toutes leurs précautions. Les Suisses, se sentant appuyés du bourgmestre de Bâle et de ses gens, accoururent attaquer leurs adversaires, qu'une bonne artillerie protégeait. Le Dauphin, profitant de la rivière qu'ils avaient imprudemment passée, coupa leur corps d'armée en deux parts : il investit l'une, et par une habile manœuvre il empêcha l'autre de se joindre aux bourgeois. De ce côté, les Suisses, voyant bien qu'ils avaient affaire à forte partie, se retranchèrent dans la

18 Michelet, t. V, p. 246.

maladrerie de Saint-Jacques et dans le cimetière. Il s'y livra une lutte acharnée où ils périrent presque tous. Là surtout éclata leur intrépidité. Ce lieu s'appelle la *plaine de Bothlen.*

Il leur fallut lever à la hâte le siège de Zurich, et battre en retraite dans leurs montagnes.

« Le Dauphin Louis montra alors ce que peut le courage aidé de la sagesse. Malgré son jeune âge, il n'avait mis nulle précipitation dans ses mouvements ; il ne s'était point laissé aller au mépris que les seigneurs voulaient lui donner pour ses adversaires. Vainqueur, il ne se laissa point enivrer par le succès. Bâle n'implora pas en vain sa clémence ; le clergé, les magistrats, les femmes les plus notables l'invitèrent à venir dans la ville, mais avec prière de n'y point faire entrer son armée : il y accéda, et, prenant en grande considération la médiation du duc de Savoie, il signa une paix particulière avec les cardinaux du concile [19]. »

À partir de ce moment il laissa entrevoir qu'après avoir fait lever le siège de Zurich, le Dauphin considérait sa mission comme accomplie, et qu'il ne pousserait pas plus loin les hostilités.

« Du reste, ni l'empereur Frédéric III ni les princes allemands n'eurent souci de tenir leurs promesses. Malgré leurs serments réitérés dans plusieurs ambassades, l'armée ne reçut d'eux ni argent, ni secours, ni vivres. On a dit que, « ne trouvant rien dans les montagnes, les troupes « se mirent à piller l'Alsace et la Souabe [20]. »

Telle était l'odieuse coutume de l'époque ; tels étaient les déplorables usages de la guerre.

---

19 Legeay, t. I.

20 Legeay, t. I.

Ces troupes, composées de routiers qui faisaient métier d'arrêter les voyageurs sur les grands chemins, devaient être ramenées en France par le maréchal de Culant et rentrer par Montbéliard. Chemin faisant elles furent à peu près exterminées. C'était là, paraît-il, le but réel de l'expédition. La France fut débarrassée de défenseurs dangereux qui lui auraient causé des malheurs inouïs avant la reprise des hostilités avec les Anglais.

Quant au Dauphin, il se rendit à Nancy, où se trouvait la cour de Charles VII et celle de René d'Anjou. Il prit part aux fêtes célèbres qui accompagnèrent le mariage de Marguerite d'Anjou avec Henri VI d'Angleterre, et qui, disait-on, insultaient aux malheurs et aux souffrances du pauvre peuple.

De Nancy la cour se rendit à Châlons-sur-Marne, où de nouvelles fêtes, à l'occasion du mariage de Jean de Calabre, neveu de la reine, avec Marie de Bourbon, nièce du duc de Bourgogne, furent bientôt suivies d'un deuil général.

« Marguerite d'Ecosse, la jeune épouse du Dauphin, s'était surtout fait connaître par son goût pour la poésie et pour les œuvres de l'esprit. Son chaste baiser à Alain Chartier est devenu célèbre.

« On sait qu'un jour, rencontrant ce coryphée des savants du temps endormi sur un banc, elle s'approcha sans l'éveiller et le baisa sur la bouche ; ses demoiselles témoignèrent leur surprise : « Ce n'est point l'homme, dit-elle, que j'ai baisé, mais la bouche qui a prononcé tant d'oracles. » On pouvait l'en croire, car il était vieux et prodigieusement laid[21]. »

« Si elle eut jamais quelque peine, ce fut de savoir qu'il eût été tenu par Jamet du Tillay des propos fort indiscrets et fort malveillants sans qu'elle y eût jamais donné lieu. Aimée de

---

21 Anquetil, *Histoire de France.*

tous, elle était particulièrement chérie de la reine. Elle mourut alors presque inopinément un jour de grande chaleur ; elle alla faire à pied sa prière à la ville en l'église Notre-Dame-de-1'Espine. Un refroidissement amena une pleurésie qui l'emporta en peu de jours, le 16 août [22]. »

« On a dit qu'elle avait été victime des tracasseries de la cour, et qu'elle était si lasse et si dégoûtée de la vie que, pressée de prendre quelque remède, elle s'écriait en le repoussant : « Fi de la vie ! qu'on ne m'en parle plus [23] ! »

« Ce fut pour le Dauphin un grand sujet de peine ; car, selon Alain Chartier, elle était *belle et bonne dame ;* et, selon Monstrelet, elle était « une princesse parfaite aux beautés « de l'âme et du corps ». Les propos dont elle s'était si fort émue augmentaient le chagrin de Louis. Il y eut une enquête à ce sujet ; la reine même souffrit d'être interrogée et n'excusa nullement du Tillay. Celui-ci repoussa les mauvaises paroles qu'on lui attribuait, et on se relâcha sur la poursuite. Marguerite fut laissée en dépôt dans la cathédrale de Saint-Étienne pour être transférée le 30 octobre, selon son vœu, à Saint-Laon de Thouars. Ainsi Louis était veuf à vingt-trois ans [24]. »

Ici commence l'histoire de la scission sans retour qui éclata entre le roi et son fils, et dont nous allons nous occuper dans le chapitre suivant.

---

22 Legeay, t. I, p. 128.

23 Anquetil, t. I, p. 390.

24 Legeay, p. 128.

CHAPITRE IV

DISSENTIMENT ENTRE CHARLES VII ET LE DAUPHIN
— EXIL DE LOUIS —
SES RÉFORMES DANS LE DAUPH1NÉ — SON SECOND MARIAGE

Les belles expéditions du Dauphin Louis, couronnées par d'importantes victoires et les résultats pacifiques que l'on en pouvait attendre, lui avaient formé un parti à la cour. On mettait en regard la conduite hautement louable du Dauphin et les actions facilement blâmables de Charles VII, avec l'intention mal dissimulée d'arriver à cette conclusion pratique : l'abdication du père et l'avènement de son successeur seraient un bonheur inappréciable pour le royaume.

Au surplus, « les faveurs de la cour ont toujours fait beaucoup d'envieux et de mécontents. La présence au pouvoir du sire Pierre de Brézé, sénéchal d'Anjou, semblait inaugurer une politique de défiance, et le connétable même s'en montrait piqué. On reprochait assez ouvertement au ministre de prendre de toutes mains. Il avait trouvé son compte, disait-on, dans l'arrangement accordé aux gens de Metz. Sa fortune grandissait sensiblement. Pour arriver à pacifier certains différends, au sujet du Valentinois, le duc

de Savoie lui avait donné le comté de Maulévrier, en Normandie, près Caudebec. Le crédit du sire de Brézé sur l'esprit du roi et l'influence d'Agnès sur l'un et sur l'autre n'étaient un mystère pour personne. »

L'opposition s'appuyait surtout sur l'aversion prétendue ou réelle qu'Agnès Sorel inspirait au Dauphin. Les chefs de la Praguerie s'étaient autrefois servis de ce motif pour gagner Louis et ses partisans à leur cause ; en toute circonstance on se plaisait à revenir sur les débuts de cette affaire, et à laisser croire que tôt ou tard elle pouvait être reprise. À ce sujet on ne cessait de répéter que Charles VII était entièrement à la discrétion de ceux qui le dominaient pour le moment, et que le Dauphin, justement indigné des intrigues et de la conduite hautaine d'Agnès Sorel, lui avait un jour donné un soufflet.

« Au fait, dit l'historien P. Matthieu, qui ne voit que la flatterie avait falsifié les fastes de ce temps-là ? Le roi dérobait de bonnes heures aux affaires pour les employer à ses plaisirs et à ses jardins. Il n'était plus question de palmes ou de lauriers. Les frondeurs ne manquaient pas. Ces bourdons bruissaient incessamment autour des oreilles du Dauphin. Ils soulevaient son âme à des murmures illicites contre les amusements de son père. Ils lui faisaient croire que Charles ne pouvait être ni à soi ni aux siens tant qu'il serait à la belle Agnès. Il ne pouvait dissimuler son mécontentement. Cette habile femme, pour la sûreté de sa fortune, se saisissait le plus qu'elle pouvait de la bienveillance du roi. Elle enflammait le courroux du père contre le fils, et cherchait toutes les occasions de contenter son dépit. Le roi, jaloux de son fils, ne le voyait plus que d'un œil troublé par le chagrin [25]. »

---

25 P. Matthieu, t. I, p. 35.

Les choses étant ainsi, continue M. Legeay, le Dauphin, en causant avec ceux qu'il croyait ses amis, surtout quand ils se plaignaient eux-mêmes de la mauvaise direction et des fautes du gouvernement, qu'ils fussent Jehan de Daillon, Louis de Bueil ou Antoine de Chabannes, a bien pu laisser échapper quelques paroles de mécontentement, et on conçoit que ses plaintes indirectes aient facilement été envenimées comme cela arrive toujours, selon l'intérêt des délateurs.

Voici comment Anquetil résume l'altercation qui eut lieu entre le roi et le Dauphin, et qui fut la cause du départ de ce dernier.

« Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, souvent sollicité par le Dauphin de se détacher de son père, se détermina enfin à révéler à Charles ses tentatives. Le prince en voulait surtout à la garde écossaise, troupe trop fidèle que s'était formée Charles dès le commencement de son règne, moins pour sa sûreté que pour faire honneur à ses généreux alliés. Louis s'efforçait de la faire regarder comme une de ces cohortes prétoriennes dont les empereurs romains s'entouraient pour faire exécuter leurs ordres tyranniques. « Il est temps, disait-il, de mettre ces Écossais dehors. Ce sont eux qui tiennent en sujétion le royaume de France. »

« Il en avait gagné quelques-uns qui devaient se joindre à des gentilshommes de sa maison, attaquer l'escorte du roi pendant un voyage de plaisir que le monarque devait faire mal accompagné. « J'y serai, disait le fils, car chacun craint le roi quand il le voit ; et si je n'y étais en personne je craindrais que le cœur ne faillît à mes gens, « mais en ma présence chacun fera ce que je voudrai. » Que voulait-il faire ? c'est ce qu'on n'a jamais su. Là se borne la déclaration de Chabannes. Le roi mit l'accusateur et l'accusé en présence l'un de l'autre. Le prince écouta froidement, nia tout, traita

Chabannes d'imposteur et lui donna un démenti. Par respect pour le fils de son roi, l'offensé ne le défia point personnellement ; mais il se déclara prêt à combattre ceux de sa maison qui se présenteraient. Personne ne parut.

« Louis, quand il parvint à la couronne, fit condamner Chabannes comme imposteur ; mais il lui fit grâce sans exiger de rétractation, ce qui laisse subsister la vérité de sa déclaration. Le père ne demeura que trop convaincu du crime de son fils. Plusieurs de ses complices furent exécutés. Pour lui, fuyant son père, dont la présence aurait été un reproche perpétuel de sa perfidie, il se retira en Dauphiné [26]. »

Ce départ, qui était une véritable disgrâce et un exil, fut pourtant déguisé sous le prétexte d'une mission à remplir vis-à-vis du duc de Savoie « touchant les comtés de Valentinois et de Diois. On évitait ainsi de pousser l'affaire de la dénonciation de Chabannes à ses dernières extrémités. L'exil du Dauphin donnait en partie satisfaction à ses ennemis, mais le motif de son éloignement dispensait de rechercher et de condamner ses complices.

Le Dauphiné se constituait alors de plusieurs petits États.

Voici les titres que prenait Humbert, dernier Dauphin ; il était « prince de Briançonnais, duc de Champsaur, marquis de Césane , comte palatin de Vienne, d'Albon, de Grésivaudan, d'Embrunois, de Gapençois, baron de la Tour-du-Pin et de Montauban [27]. »

Beaucoup de gens de bien, et plus qu'il n'en pouvait nourrir, dit Comines, suivirent le Dauphin dans son apanage.

---

26 Anquetil, t. I, p. 391.

27 Legrand et Chorier. — V. notre étude sur la cession du Dauphiné à la France *(Revue du monde catholique,* mai 1866).

Ses revenus étaient peu considérables. Aux subsides du Dauphiné se joignaient simplement ceux du comté de Cominges, de Château-Thierry et des quatre châtellenies du Rouergue. Sa petite cour risquait donc d'être encore trop nombreuse.

Arrivé dans le Dauphiné en janvier 1447, et alors âgé de vingt-quatre ans, le futur Louis XI inaugura le système de réformes qu'il devait plus tard étendre à tout son royaume.

Dans la politique, dans les finances, dans l'administration de la justice et la reconnaissance ou le maintien des privilèges, il commença dès lors à revendiquer les droits du maître et les prérogatives du souverain.

À l'époque de la cession, bon nombre de seigneurs, ducs et comtes, avaient profité du bouleversement survenu dans l'administration du Dauphiné pour s'affranchir de toutes charges et redevances, en déclarant leurs terres *allodiales.* En outre, jusqu'à l'arrivée du Dauphin, les gouverneurs ne s'étaient guère occupés que d'accorder des privilèges et des immunités.

Pour réagir contre ces abus et ces empiétements, Louis n'épargna rien ; il se fit rendre compte de l'état des terres, exigea l'hommage de tous les seigneurs qui ne pouvaient fournir les titres de leur indépendance, et enveloppa dans l'impôt toutes les possessions dont l'*allodialité* lui parut usurpée.

Il n'y eut pas jusqu'aux gens et aux biens de l'Église qui ne fussent soumis à la loi commune. « Les droits des évêques, partout et spécialement en Dauphiné, étaient fort considérables.

« Par concession des empereurs, ils jouissaient de la régale, ils battaient monnaie, sans toutefois y mettre ni leur nom ni leurs armes. Le siège de Vienne étant devenu vacant, l'administration du diocèse revenait à l'évêque de Valence. Des précautions féodales étaient prises de longue

main par les règlements. Pour être chanoine de Valence, il fallait une noblesse bien prouvée des deux côtés à la fois. Le prévôt ou doyen, était naturellement le premier dignitaire du chapitre. Pierre Charpin, élu eu 1441, fut en 1450 un des négociateurs du traité de pariage consenti en faveur du Dauphin Louis. Du reste, l'église de Vienne était remarquable par les fiefs qui relevaient d'elle. Parmi eux étaient les comtés de Vienne et d'Albon, *noble partie* du Dauphiné. Elle comptait même les Dauphins parmi ses vassaux. Il y avait donc parfois de deux parts hommage réciproque, ce qui devait impliquer une vraie confusion dans la hiérarchie [28]. »

La lutte sur ce point fut très vive, mais franche et bien définie. Louis avait déclaré solennellement, et dans une grande assemblée, que « les rois de France ni leurs fils aînés ne souffraient jamais de souverains dans leur pays, *bien loin d'en reconnaître ;* que, pour celte raison, les prélats et gens d'Église de la province, bien éclairés sur la justice de son droit, avaient reconnu sa souveraineté et son ressort supérieur. (21 septembre 1447.)

En conséquence, le 2 mars 1450, il fut fait un accord de partage réglant la juridiction et l'établissement des officiers de la ville et du territoire de Vienne entre le Dauphin et Jean de Poitiers, le nouvel archevêque.

Le bailliage fut alors transféré de Bourgoin à Vienne. L'archevêque et le Dauphin nommèrent des commissaires pour exercer leur commune juridiction. L'exemple de Vienne fut suivi par les autres prélats et chapitres. Ainsi, le 28 octobre suivant, des lettres du Dauphin nomment des commissaires pour faire le recensement des feux dans les possessions de l'archevêque et de Louis de Poitiers, évêque de

28 Legeay, t. I, chap.IV.

Valence et de Die, qui ont prêté hommage de toutes leurs dépendances ; et, en 1452, il fait sur la souveraineté de Gap un traité avec l'évêque où intervient le comte de Provence ; en sorte qu'il charge de nouveau Ladriesche de la garde de la ville. La souveraineté du Dauphin finit par être reconnue de tous. Ce droit, il le tirait de la couronne de France, à laquelle le Dauphiné avait d'abord appartenu.

Parmi les réformes les plus importantes entreprises par Louis il faut encore citer celle qui avait pour but de mettre fin aux guerres particulières des seigneurs entre eux.

Humbert leur avait accordé ce droit à la seule condition qu'ils se muniraient de *lettres de querelle.* Les états firent des doléances à ce sujet, et le conseil delphinal reçut l'ordre d'examiner ces plaintes et d'y donner suite.

« Louis, voyant sous les armes les gentilshommes des frontières de la Savoie, dit Chorier, fut surpris de leur hardiesse à se faire la guerre, suivant la permission de Humbert. Il fut porté, par l'intérêt du repos public et de son autorité à peu près souveraine, à condamner cette liberté, qui de tous les gentilshommes faisait autant de petits tyrans toutes les fois que la frénésie de se venger avec éclat saisissait leur imagination. »

Ces guerres n'étaient souvent que des surprises, des actes de rapine, des incendies, non de loyaux combats. Dès lors les châteaux forts et les donjons n'eurent plus de raison d'être : la foi publique tint lieu de fortification, et les villages se multiplièrent dans les plaines avec plus de sécurité ; mais il fallut plus tard une ordonnance confirmative.

Pendant que le Dauphin s'occupait ainsi de remettre tout en ordre dans l'administration de son apanage, une nouvelle intrigue de cour rendit de plus en plus impossible tout rapprochement avec Charles VII.

Dès qu'on s'aperçut que Louis ne songeait pas à retourner auprès de son père, on fit à la cour mille propos, mille conjectures. On questionnait ceux qui venaient du Dauphiné ; on disait tantôt qu'il amassait beaucoup de gens avec des vues hostiles, tantôt qu'il entreprenait sur l'Église et sur les terres du pape ; on ne disait les choses qu'à demi-mot et toujours pour faire entendre bien au delà de ce qu'on pouvait dire, comme il arrive quand on veut noircir un absent.

Guillaume Mariette fit plusieurs voyages de Chinon en Dauphiné, et réciproquement. Il se disait très bien informé des projets de Louis ; à l'entendre, il avait de grandes révélations à faire. Il parla d'abord au sire de Brézé, chef des conseils du roi, puis à Charles VII lui-même. Quand il retourna à Grenoble, le Dauphin, qui avait eu vent de ses menées, le fit arrêter et mettre en jugement. Comme il était tombé malade en prison, le Dauphin le fit soigner par ses propres médecins. Il s'échappa des prisons de la Côte-Saint-André ; mais il fut repris. Conduit à Lyon, on le livra à la justice du Parlement en 1448 ; ce qui amena la découverte, après de longues procédures, de toutes ses intrigues et de tous ses mensonges. Il fut, avec plusieurs de ses complices, condamné comme calomniateur, et il eut la tête tranchée. C'était un imposteur. Pour se faire la partie belle il avait fabriqué des pièces dont la fausseté fut reconnue. À le croire, le Dauphin était prêt à marcher pour détrôner son père. On reprocha au sire de Brézé de n'avoir pas assez tôt parlé au roi des premières révélations qu'il avait reçues. Il n'y avait attaché aucune importance. On le soupçonna même d'avoir eu des intelligences avec Louis de Valois. Cette nouvelle affaire ne manqua point de gravité. Les ennemis ou les envieux du ministre commençaient à prévaloir à la

cour, et son crédit en fut ébranlé. Il eut aussi ses jours de disgrâce. Il y eut procès contre lui et procès devant le parlement. Brézé fut donc par le roi dépouillé de toutes ses charges : mais, ô honte ! dit Fontanieu, le parlement déclara Pierre de Brézé non coupable.

Malgré tout, l'accusation et la calomnie avaient atteint leur but ; le père et le fils restaient soupçonneux vis-à-vis l'un de l'autre et devenaient pour jamais irréconciliables.

Dès que sa résolution de ne plus retourner à la cour de France fut bien arrêtée, Louis organisa son entourage d'une manière définitive. Il eut lui-même sa cour, ses ambassadeurs et sa royauté souveraine ; il se fit rendre en conséquence tous les honneurs qui étaient alors regardés comme le privilège des rois.

On a prétendu que Louis XI s'était constamment entouré *d'hommes de peu ;* c'est une erreur. Une note de son gouverneur et premier chambellan, Amaury d'Estissac, fait connaître les gentilshommes qui furent payés le 24 janvier 1448 comme ayant fait partie de la suite du Dauphin, et contient les noms les plus illustres de la noblesse de ses États.

De 1449 à 1450, la trêve qui avait été conclue pour deux ans avec les Anglais fut subitement rompue par le coup de main dirigé contre Fougères. Charles VII pouvait mettre trois armées sur pied et placer à leur tête les capitaines les plus éminents de ce siècle, Dunois, Xaintrailles et le maréchal de Culant. Il est vrai que les Anglais pouvaient nous opposer Somerset et Talbot, non moins célèbres que leurs adversaires ; mais les principales forces de Henri VI étaient alors engagées dans la fameuse guerre des *deux Rosés* et n'auraient pu passer.

Dès lors la partie devenait tout à fait inégale, et toutes les chances de succès tournaient en faveur de Charles VII.

À la nouvelle de la reprise des hostilités, le Dauphin avait offert son concours au roi pour chasser l'Anglais de la Normandie. L'intrigue de Guillaume Mariette, les conditions exceptionnellement favorables dans lesquelles s'engageait la lutte, et peut-être aussi les termes du message que Louis fit parvenir à Charles VII permirent au roi de repousser les avances de son fils, que, sous l'influence de ses favoris, et peut-être de la dame Beauté, il s'accoutumait à considérer comme un rebelle, ou tout au moins comme un intrigant.

Le ressentiment qu'en éprouva le futur Louis XI, dont le plus grand défaut est peut-être de n'avoir jamais su pardonner, fut assurément l'une des causes qui le déterminèrent à conclure une alliance étroite avec le duc de Savoie et à épouser sa fille.

Charles VII, ayant terminé en quelques mois la conquête de la Normandie, songea à remarier le Dauphin avec une princesse d'Angleterre, peut-être en vue de recouvrer, sous forme de dot, les dernières provinces que les Anglais possédaient encore en France. Mais Louis n'entrait pas dans ses vues. Il préférait de beaucoup comme allié son voisin le duc de Savoie aux Anglais *d'outre-mer,* car encore quelques victoires et ce nom pourrait de nouveau leur être appliqué. « Il lui semblait du reste, ayant déjà eu sur ce point de mariage toute la docilité possible, qu'il pouvait suivre son goût dans les limites des convenances politiques. Il en avait donc causé avec ses amis ; et peut-être faut-il attribuer à ces confidences une lettre de son ambassadeur de Savoie, où ce dernier lui mande qu'un mariage qui rapprocherait les deux maisons anciennement amies serait mieux conçu que celui qui paraît être dans la pensée du roi. Il ajoute, en parlant du duc de Savoie : « Quant à Monsieur le prince et à Madame la princesse, ils sont entièrement vôtres. »

« Le Dauphin expose ses motifs dans les instructions écrites qui furent remises à Charles VII, le 23 novembre 1450, par ses ambassadeurs, Geoffroy Chausson et Rogerin Blosset. Il y est dit : Le mariage a été différé parce que le roi lui a mandé qu'il ne voulait entendre à aucune proposition, jusqu'à ce qu'il sût ce qu'on pouvait espérer d'*un mariage en Angleterre.* Après plusieurs ouvertures faites à ce sujet, le Dauphin, vu son état et son âge, et surtout parce que le roi déjà autrefois l'a marié à son bon plaisir, aujourd'hui qu'il peut connaître ce qui lui est bon et agréable et que la chose le touche plus qu'un autre, désire prendre femme *à son gré* et dont il se puisse contenter. Il a donc jeté ses vues sur trois points : la Savoie, la Marche et Lavai. Comme il paraît s'arrêter à celui de Savoie, il explique les avantages que cette union lui présente.

« Les envoyés supplient donc au roi qu'il lui plaise avoir égard et considération à l'état et à l'âge dudit seigneur, à sa pauvreté, qui est bien grande, et de vouloir bien observer qu'il doit tenir état de fils aîné du roi. Sur ce point les envoyés disent que si Sa Majesté voulait lui donner le duché de Guienne, qui ne lui est pas de grande valeur, le Dauphin, avec son bon appui, s'appliquerait à le recouvrer. Dans le cas où le roi verrait là un trop grand danger pour les enfants du Dauphin, ce prince lui faisait prière de lui assigner un autre pays. Les envoyés supplient en dernier lieu au roi de ne point ajouter foi aux mauvais rapports ou propos qui pourraient lui être ou lui avoir été faits, ajoutant que le Dauphin ne demande qu'à être informé de ses bons plaisirs pour les accomplir. »

Sur tous ces points la réponse de Charles VII fut défavorable. Néanmoins le Dauphin passa outre, et, le 9 décembre 1450, il donna procuration à deux ambassadeurs

extraordinaires pour traiter de son mariage avec la princesse Charlotte, fille de Louis, duc de Savoie.

Le 14 février, le contrat est passé à Genève chez les dominicains. Louis de Savoie s'y rend en personne : le Dauphin est représenté par son chambellan, Jean, bâtard d'Armagnac, maréchal du Dauphiné, et par son général des finances. La dot est de cent mille écus, dont le duc paye quinze cent comptant, de soixante-dix au marc. Le douaire, de dix mille écus, ne sera exigible qu'après le mariage consommé ; car la princesse n'avait alors que douze ans : jusque-là la pension sera de cinq cents écus. Le Dauphin ratifie à Chalant, le 23 février, le contrat signé par ses mandataires, et le lundi 8 mars il se rend à Chambéry pour épouser la princesse [29].

« Ce jour-là même, dit Legeay, arriva en cette ville, de la part du roi, le héraut Normandie, chargé de mettre opposition au mariage. Le Dauphin lui fit d'abord demander par deux de ses officiers, Géraumond et Raymond, les lettres dont il était porteur pour les faire tenir au duc de Savoie ; sur le refus de celui-ci, on l'invita à s'aller reposer quelques jours à Grenoble. Le héraut refuse ; alors on lui demande quel était l'objet de sa mission. Dans l'espoir sans doute de retarder la célébration du mariage, il fit connaître au Dauphin le but qu'il se proposait de la part du roi. Des officiers savoisiens étant venus lui demander ses dépêches, il déclara de nouveau qu'il devait les remettre au duc lui-même et lui parler. Pendant ce temps il était comme au secret, confiné dans une église. Ne pouvant obtenir une audience immédiate, il désira remettre ses missives au chancelier du duc et à son conseil. Alors on le mena au château et là dans la cour, où lesdits personnages vinrent le trouver ; il donna les lettres dont il était porteur, ajoutant seulement que le roi était fort étonné que le duc

29 Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie.*

traitât et fît traiter du mariage du Dauphin et de sa fille sans le lui faire savoir. Le lendemain, Normandie étant allé dans la chapelle du château y trouva le Dauphin : il y vit entrer la princesse en manteau de velours cramoisi. Comme il avait la vue basse, il ne put apercevoir qui la menait. Le surlendemain, jeudi 12 mars, le héraut du Dauphin lui apporta pour le roi deux paquets de lettres, les unes de Louis de Savoie, les autres des gens de son conseil. Dans sa réponse, le duc constate qu'il n'a reçu que le 10 mars la missive du roi, que les épousailles s'étaient faites la veille. Il rappelle que le légat défunt en avait écrit à Sa Majesté, et lui avait donné à lui-même, *en présence de son conseil,* l'assurance que le roi y consentait. En priant Sa Majesté d'avoir la chose non en déplaisance, il considère qu'il n'en pourra résulter que joie et grand bien pour tous. Le duc apaisa Charles VII par l'entremise du cardinal d'Estouteville. Le héraut Normandie, dans son rapport du 20 mars suivant, confirme ces faits. »

À l'occasion de ce mariage il y eut échange de bons procédés entre le Dauphin et son beau-père. Les deux gouvernements profitèrent de ces bonnes dispositions pour régler définitivement la question de leurs frontières, et pour évaluer les terres assurées comme douaire à la Dauphine. Ce fut peut-être le seul avantage politique réel que les deux États retirèrent de ce mariage.

CHAPITRE V

EXIL DU DAUPHIN — SA RÉCEPTION À LA COUR DU DUC DE BOURGOGNE

Charles VII, désirant mettre à profit les circonstances critiques où se trouvaient les Anglais par suite de la guerre civile des *deux Roses,* dissimula son ressentiment contre le duc de Savoie et différa sa vengeance. Il lui semblait plus urgent de reconquérir la Guienne et de chasser ainsi l'étranger de la dernière province qui lui appartint encore sur le continent.

Le roi de France tourna donc toutes ses forces contre la Guienne ; en une seule campagne il en termina la conquête. Il est vrai que, dès l'année suivante, une conspiration de la noblesse et une descente hardie des Anglais compromit encore une fois cette belle possession ; mais Charles VII était à Lusignan, en Poitou, à quelques journées de marche des frontières, et tout prêt à se mettre à la tête d'une armée qu'il destinait à attaquer le duc de Savoie. Le Dauphin, qui n'était pas éloigné, offrit de nouveau ses services au roi de France. Sa lettre, du 23 octobre 1452, est ainsi conçue :

« Mon très redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grâce, tant et si humblement comme je puis ; et vous plaise savoir que j'ai su qu'il est descendu une grosse armée

d'Anglais en Bourdelais. Parce qu'autrefois j'ai été adverti qu'il vous fut déplaisant de ce que, en votre conquête de Normandie et dudit Bourdelais, je ne vous offris pas mon service, ce que je fis cependant par d'Estissac, Raymond et Benoît en s'adressant au beau cousin de Dunois, nonobstant que j'étais en piteux état de ma personne ; et parce qu'il me déplaît de tout mon cœur, si cela ne vient à votre connaissance, maintenant, mon très redouté seigneur, je vous envoie mon ami et féal conseiller et chambellan, le sire de Bavry, pour vous offrir mon service, et y mettre corps et biens, si votre plaisir est me faire la grâce de m'en donner la charge et m'y employer, comme plus à plein vous pourra dire le sieur de Bavry, lequel vous plaise croire. »

Charles VII lui fit répondre : « J'ai bien achevé la conquête de la Normandie sans vous, sans vous je recouvrerai la Guienne. » En effet, ce fut l'ouvrage d'une bataille. Elle se donna sous les murs de Castillon. Le comte de Penthièvre l'assiégeait pour le roi et venait d'être joint par Chabannes. Ils réunissaient dix mille hommes, et attendaient le comte de Clermont, qui conduisait le reste de l'armée. Talbot se presse de les combattre pour prévenir la jonction. Les Français avaient extraordinairement fortifié leur camp ; à cette vue Talbot fut étonné ; néanmoins il ne balança pas à attaquer les retranchements. Le combat fut un des plus sanglants qui se soient livrés dans toutes ces guerres. Talbot, aussi célèbre par ses vertus que par sa bravoure, y périt à l'âge de 80 ans. Son fils, voyant le désordre des siens, le priait de se retirer. « Je meurs, lui répondit le vieillard, en combattant pour la patrie ; vivez pour la servir. » Il tomba auprès de son père sur le champ

d'honneur. L'armée se dispersa ; ce qui en restait gagna plusieurs ports et se rembarqua précipitamment[30]. »

Après cette campagne, Charles VII, qui avait toujours à se venger du Dauphin et du duc de Savoie, put enfin donner libre cours à cette affaire. Déjà, par lettre du 3 juillet 1452, il avait dépouillé le Dauphin des quatre châtellenies du Rouergue. Louis essaya de désarmer le courroux de son père par un acte de profonde soumission. Dans un acte du 8 novembre 1452 il déclara, en effet, « qu'il tient les lettres de son seigneur et père pour agréables, bonnes et valables, qu'il consent qu'elles soient entérinées et mises en pleine exécution ; qu'il restitue à son cousin lesdits châteaux et châtellenies avec leurs droits et appartenances sans rien y retenir ; qu'il veut que les lettres qui lui ont été octroyées par sondit seigneur du don d'iceux châteaux soient cassées, annulées et de nul effet ; et nous-mêmes, dit-il, les cassons et annulons par les présentes[31]. »

Charles VII ne tint aucun compte de ces témoignages de respect. Avec une partie de son armée de Gascogne il traversa l'Auvergne, s'approcha des frontières de l'Est et menaça du même coup la Savoie et le Dauphiné. Mais comme, dans toute cette querelle, le vrai motif devait rester dans l'ombre, le roi de France couvrit cette expédition d'un préexte qui le servait à souhait.

Quelques seigneurs, mécontents du duc de Savoie, étaient venus se plaindre à Charles VII des sentences tyranniques prononcées contre eux et de la mauvaise administration du premier ministre le sire de Compey, seigneur de Thorens. Le roi ne demandait qu'à intervenir ; il accueillit les plaignants avec une bienveillance d'autant moins dissimulée

30 Anquetïl, t. I.

31 Legeay, t. I.

que Louis de Savoie venait d'être battu par le duc de Milan François Sforza.

« On voit par une pièce du 16 décembre suivant, signée de sa main et contresignée de son secrétaire Bourré, qu'entre son père et lui il fut alors diplomatiquement question d'entrevue et d'explications. Le roi lui avait demandé des sûretés : il les désire réciproques. « Puisque le plaisir du roi, ajoute-t-il, « est d'avoir des sûretés, il est content, pour lui obéir, de « les lui bailler. Dût-il y avoir pour lui quelque danger pour « complaire à Sa Majesté, comme dessus est dit, il est content de le faire, suppliant très humblement au roi qu'il lui plaise ne prendre rien en rigueur. » Rien ne fut décidé.

Le Dauphin, voyant alors approcher l'orage, fortifie Vienne et appelle aux armes l'arrière-ban du bas Dauphiné. À ceux qui ne se rendent pas auprès de sa personne il adresse, le 8 septembre, de nouvelles injonctions, avec ordre aux magistrats d'user de rigueur contre les rebelles ; et Jean, bâtard d'Armagnac, maréchal de Dauphiné, ne tarde pas à amener cette petite armée de Saint-Marcellin à Vienne.

De son côté, le duc Louis n'était point de force à faire la guerre contre le roi de France. Il va donc au-devant de lui et le rencontre à Clépié, près Feurs, dans le Forez. On négocie ; les conférences ne durèrent pas deux mois. Le 27 octobre, la paix fut signée. Le duc s'obligeait à servir le roi *envers et contre tous,* sauf le pape et l'empereur, avec quatre cents lances que le roi payerait. Deux cents gentilshommes du pays devaient signer ce traité de perpétuelle alliance.

S'étant ainsi débarrassé et vengé de Louis de Savoie, Charles VII poursuivit sans obstacle l'expédition qu'il dirigeait uniquement contre son fils. Quelques seigneurs du Dauphiné s'étaient déclarés contre Louis et formaient un parti hostile à sa politique. Charles VII prit fait et cause

pour eux comme il l'avait fait pour les mécontents de Savoie. Il fit publier qu'il n'entrerait en Dauphiné que pour régler les affaires de ce pays ; au fond on le soupçonnait fort de vouloir s'emparer de son fils de gré ou de force. « D'aucuns contaient même que si Charles VII l'eût tenu il l'eût mis en tel lieu que jamais on n'en eût ouï parler [32]. » Les mœurs de l'époque et quelques faits tout récents donnaient une grande vraisemblance à ces soupçons.

Le roi se dirigea donc avec ses troupes de la Touraine vers le Bourbonnais, et s'arrêta au château de Chatelard, près Ébreuille, non loin de la Palisse. Le Dauphin, qui surveillait attentivement les mouvements et devinait les intentions de son père, alla en pèlerinage à la Sainte-Baume. « Il songea plus que jamais à se prémunir par la connaissance exacte de son droit et de ceux de la province. Il chargea Matthieu Thomassin, habile jurisconsulte de Lyon, de former, de tous les documents qu'il serait possible de réunir, un mémoire qui s'appellerait le *registre delphinal.* Plusieurs magistrats l'aidèrent dans ce travail, et ce manifeste prouva que le Dauphiné appartenait en toute souveraineté au Dauphin [33]. »

Celui-ci, averti de ce qui se passait par un des affidés qu'il avait à la cour, envoya au-devant de son père Guillaume de Courcillon, son fauconnier, avec une lettre du 8 avril, où il le supplie de l'écouter favorablement. Le roi prit de sa main la lettre de créance et la donna au chancelier sans l'ouvrir et sans même demander des nouvelles de son fils. Quatre jours après on manda Courcillon ; le chancelier lui répondit, en présence de Charles, que le roi avait vu avec

32 Duclercq, III, v.

33 Chambre des comptes de Grenoble, registre intitulé *Thomassin,* folio 23.

plaisir le contenu de la lettre, mais qu'il n'entendait rien aux propositions qui y étaient faites ; il ajouta « qu'il fallait que cet état de choses prît fin » ; et que, cela dit, il devait se considérer comme expédié. Courcillon demanda que cette réponse lui fût donnée par écrit. On lui dit que ce n'était pas l'usage, et il dut s'en retourner avec cette froide et dure parole. Nullement rebuté par ce mauvais succès, le Dauphin renvoya de nouveau au roi Guillaume de Courcillon accompagné de Gabriel de Bernes et de Simon le Couvreur, prieur des Céleslins d'Avignon.

À ces envoyés Charles donna une réponse écrite, et leur dit de vive voix « qu'il était ébahi de l'étonnement du Dauphin, lui ayant déjà fait de gracieuses réponses ; que s'il venait il serait heureux et content ; que les idées qui le tenaient éloigné étaient sans fondement, et qu'il allait se voir obligé, bien à regret, de pourvoir à cet état de choses[34]. »

De l'avis de son conseil, Charles VII fit envoyer un ultimatum à son fils. Le Dauphin reçut avec beaucoup d'honneurs les envoyés de son père, mais différa toujours de se soumettre aux conditions que lui imposait le roi. Une nouvelle ambassade fut envoyée à la cour, et enfin, comme dernier effort, le Dauphin fit écrire à Charles VII, le 28 mai 1456, une lettre des plus soumises, où il se montre prêt à donner toutes les sûretés que le roi voudrait, à le servir envers et contre tous, à renoncer à toutes ses alliances et à ne point passer le Rhône sans avoir demandé et obtenu la permission de son père.

« Sur ces entrefaites le comte de Dammartin reçut du roi l'ordre d'entrer dans le Dauphiné et d'aviser à tous les moyens d'amener le Dauphin à Lyon, où il allait bientôt se rendre. Le

34 Legeay, p. 194.

comte marcha donc avec une avant-garde, ne voulant point effrayer par un trop grand déploiement de forces. Il semblait encore accomplir une mission de conciliation. Louis n'y fut point trompé. Il dissimula et proposa au comte une partie de chasse pour le lendemain dans une forêt voisine. Dammartin accepta ; « le moyen lui parut excellent pour se saisir du prince sans esclandre ni résistance. »

« Quand Chabannes crut trouver Louis dans la forêt, le Dauphin, avec six de ses amis, galopait à toute bride pour lui échapper et aller rejoindre la route de Franche-Comté. Il donna le change au comte de Dammartin en suivant les chemins de traverse avec le bâtard d'Armagnac, Jean de Daillon, seigneur de Lude, Humbert de Bastarnay, François d'Urre et trois autres. Il se jette dans la forêt de Claix et passe près de Grenoble sans y entrer.

« À la Bussière, son cheval étant fatigué, il aborde un gentilhomme du lieu, nommé Hugues Coct, qu'il rencontre. Il lui fait l'éloge de sa monture, Coct la lui offre, et, sans le connaître, l'invite à venir se rafraîchir quelques instants chez lui. Le Dauphin accepte, et, prenant confiance, ne tarde pas à se découvrir à lui. Coct, touché, le prie d'accepter aussi cent mille florins qu'il avait préparés pour la dot d'une de ses filles. Louis se montra fort reconnaissant de ce double service. Un de ses premiers actes, lorsqu'il fut roi, cinq ans après, fut de rendre au gentilhomme capital et intérêts : et, comme celui-ci ne pouvait pas faire le voyage de Paris, il lui donna la charge de trésorier général du Dauphiné, dont il jouit longtemps.

« Il était arrivé le lendemain à Saint-Claude, dans les États du duc de Bourgogne, sans que les cavaliers que le comte avait lancés à sa poursuite eussent pu l'atteindre [35]. »

35 Legeay, ch. VI, p. 196.

Charles VII ayant pris le parti de dissimuler le motif de son expédition, le Dauphin entra dans ses vues et lui écrivit, le 31 août 1456, une lettre pleine de soumission, où il lui disait qu'à titre de gonfalonier de l'Église et requis par le saint-père il avait l'intention, moyennant le bon plaisir du roi, d'accompagner le duc de Bourgogne, son oncle, dans une expédition, il ajoutait : « J'y allais aussi pour le prier qu'il se veuille employer à trouver moyen de me remettre en votre bonne grâce, qui est la chose que je désire le plus en ce monde. »

Il écrivit aussi aux évêques de France, leur demandant le secours de leurs prières, afin que Dieu veuille aider et conduire nos bonnes intentions. Pour ce qui le concernait, il en rendait juges les princes du sang.

On voit avec quelle subtilité le roi et son fils essayaient de donner le change sur le vrai motif de leur éloignement.

Mais après la fuite précipitée du Dauphin il n'y eut plus ni raison ni possibilité de dissimuler. Charles VII s'empara de l'administration et des revenus du Dauphiné ; il révoqua la donation qui en avait été faite à son fils, et celui-ci se trouva réellement exilé en Bourgogne.

Le duc était alors retenu en Hollande par de graves affaires relatives à l'évêché d'Utrecht. Louis avait pris ses dispositions pour l'y rejoindre. Ne pouvant passer par les terres de France, il s'était ménagé la bienveillance du prince d'Orange et du sire de Blamont, qui lui permirent de gagner les Flandres par la Lorraine et le Luxembourg.

Après un long et pénible voyage, le Dauphin arriva par Louvain à Bruxelles, 1er septembre 1457, à huit heures du soir. La duchesse et la comtesse de Charolais firent au prince l'accueil le plus gracieux et le plus cordial. À la nouvelle de son arrivée elles descendirent avec toutes leurs dames jusqu'à la porte de la cour pour lui faire honneur. En prenant son bras,

la duchesse serait restée à gauche, si le Dauphin n'eût insisté pour qu'elle prit la droite, tant la courtoisie fut portée loin de part et d'autre.

Dès le 25 septembre, et par lettre d'Utrecht, le duc de Bourgogne rendit compte au roi de l'arrivée du Dauphin et de la conduite qu'on avait dû tenir envers lui : « De cela, dit-il, je ne me donnais aucune garde. J'en ai été fort surpris. Pour l'honneur de vous et de lui, et de votre noble maison, je dois lui faire tout honneur, révérence et plaisir. Ce qu'il m'aura déclaré je vous le signifierai ensuite. Dieu le sait, je désirerais de tout mon cœur qu'il fût en votre bonne grâce.

« Le 15 octobre, six semaines après l'arrivée du Dauphin , le duc revint à Bruxelles. On le voit mettre un genou en terre dès qu'il aperçoit Louis parmi les personnes venues à sa rencontre jusque dans la cour. « Soyez le bienvenu, » lui dit-il, et il se montra ainsi cordial et respectueux.

« Le lendemain, dans un long entretien avec son oncle, le Dauphin lui expliqua tout ce qui s'était passé ; la nécessité où il s'était vu de quitter la cour de son père ; ses raisons de se marier et de s'unir avec la maison de Savoie ; son attention à bien gouverner sa seigneurie ; toutes ses offres de service à son père pour les guerres de Normandie et de Guienne, offres toujours déclinées ; ses ambassades et ses lettres soumises, les réponses solennelles et froides qu'on y fit ; enfin les dernières tentatives de voies de fait, où le dessein de s'emparer de sa personne était évident : tentatives qui lui faisaient voir une fois de plus que les ennemis qu'il avait à la cour étaient prêts à tout oser contre lui.

« Le duc, par ménagement pour la dignité du roi, ne donna tort à personne, et répliqua brièvement au Dauphin qu'il était le bienvenu, qu'il l'aiderait à soutenir son état et à

vivre selon son rang. « Vous sentez aussi bien que moi, « ajouta-t-il, que, tout en désirant vivement votre réconciliation mutuelle, je ne peux rien faire à l'égard de Monseigneur votre père qui soit à son déplaisir, ni m'ingérer en ses affaires au point de lui dire d'exclure certaines personnes de son intimité ou de son conseil [36]. »

Philippe le Bon mit à la disposition du Dauphin le château de Genappe, à quelques lieues de Bruxelles ; résidence agréable, dont les bâtiments, construits sur la Dyle, se joignaient au rivage par un pont en bois avec pontlevis du côté du château. Celui-ci avait quatre tourelles et quatre corps de logis inégalement distribués autour d'une grande cour. À gauche s'avançait la chapelle ; et un bâtiment séparé, qui semblait défendu par une tour carrée, faisait saillie. Ce manoir avait été, disait-on, la dot et le séjour d'Ida, mère de Godefroy de Bouillon.

Charles VII avait retiré au Dauphin ses terres et ses pensions, et le laissait ainsi sans ressources. Il est vrai que le duc de Bourgogne lui accorda trois mille livres pour lui et la Dauphine, qui devait venir le rejoindre, et à peu près autant pour ceux de leur maison. Il n'en fut pas moins obligé d'emprunter, et même à de gros intérêts. Il fit venir ses livres du Dauphiné. Le temps qu'il ne consacrait pas à l'étude de l'histoire et à la lecture des ouvrages plus originaux de l'époque, il le donnait à la chasse. Dans ce pays, si favorable à cet exercice, il lui fallait des lévriers ; il en demanda au roi d'Aragon. Quelque prévention que l'on puisse avoir contre le Dauphin, dit sa chronique, on ne peut s'empêcher de croire que la persécution était grande. Il fallait que les craintes fussent bien fortes, puisqu'il aimait mieux souffrir et être à charge au duc de Bourgogne que de

36 Legeay, ch. VI.

demeurer dans son pays et à la cour du roi son père, où sa qualité de fils aîné, héritier de la couronne, devait le faire honorer.

Des négociations furent entamées entre le duc de Bourgogne et Charles VII pour tâcher d'arriver à un accommodement entre le roi et son fils. Mais ni ambassades, ni lettres, ni promesses n'aboutirent à rien. Des deux côtés on prétendait n'avoir rien à céder sur la question se rattachant au choix des conseillers et des favoris. Charles VII gardait les siens, et le Dauphin persistait à exiger leur renvoi. Tant il est vrai que la querelle du roi et du Dauphin se rattachait surtout à des intrigues de cour et à des haines de parti.

Cependant le Dauphin semblait s'habituer dans le Brabant et s'y faisait personnellement considérer. Pendant ces cinq ans de séjour en Bourgogne, une parfaite harmonie régna entre le duc et Louis. « Le prince se conduisait, dit Olivier de la Marche, sur les conseils de Philippe. Les principaux de ceux qui étaient autour de lui furent les seigneurs de Montauban, Jean, bâtard d'Armagnac, le seigneur de Craon. Il avait encore de moult notables jeunes gens, comme les seigneurs de Crussol, de Villiers, de l'Étang, du Lau, de la Barde, Gaston du Lyon et moult nobles gens éleus (distingués) ; car il fut prince et aima oiseaux et chiens ; et même, où il savoit nobles hommes et de renommée, il les achetoit au poids de l'or... Légèrement attrayoit gens et légèrement les reboutoit de son service ; mais il étoit large et abandonné, et entretenoit par sa largesse ceux de ses serviteurs dont il se vouloit servir. »

Telle était la suite du prince et l'appréciation de ses ennemis. Il ne recherchait point les gens de bas lieu, mais bien le mérite personnel, car, dit Commines, « un saige homme

ne se peut trop acheter... C'est grande richesse à un prince d'avoir un saige homme dans sa compagnie. »

CHAPITRE VI

SÉJOUR DU DAUPHIN À LA COUR DE BOURGOGNE
— TENTATIVES D'ACCOMMODEMENT AVEC LA COUR DE FRANCE —
MORT DE CHARLES VII

Le duc de Bourgogne se plaisait à honorer le Dauphin et à le traiter comme son suzerain.

Le 17 février 1451, la comtesse de Charolais accoucha d'une fille. Le comte alla à Genappe prier le Dauphin d'être son compère et de tenir cette enfant sur les fonts baptismaux, ce qu'il accorda bénignement, dit Olivier. « Il retourna à Bruxelles, et furent les choses préparées pour le baptisement de Mademoiselle de Bourgogne, lequel fut moult solennel de prélats, de noblesse et de luminaire. » Le duc était absent. « On regardait comme un grand honneur que le Dauphin eût adextré l'enfant, porté par sa grand'mère. »

Ainsi Louis était à la droite et soutenait la tête de l'enfant. Le fils du duc de Gueldre marchait devant, portant un bassin de vermeil ; Adolphe de Clèves venait après, tenant une coupe d'or ; le comte d'Étampes, avec un cierge bénit, précédait le Dauphin et la duchesse. L'enfant s'appela *Marie,* en considération de la reine Marie d'Anjou, mère du prince.

Après l'arrivée de la Dauphine Charlotte à Genappe, les dépenses de la petite cour s'accrurent dans des proportions telles que le duc de Bourgogne crut devoir porter de trois mille à quatre mille cinq cents florins la pension qu'il faisait au futur Louis XI.

Ce ne fut pas du reste la seule gracieuseté de Philippe le Bon à l'égard de l'illustre exilé. « Ayant à faire un voyage dans l'intérieur de ses États de Flandre, il offrit au Dauphin de l'accompagner. Visiter alors les villes les plus manufacturières de l'Europe , étudier les causes de leur richesse et de leur prospérité, c'était l'excursion la plus utile que le futur roi de France pût faire et la plus conforme à ses goûts ; aussi accepta-t-il l'offre et sut-il en profiter. Ils partirent donc « tost après Pasques », dit la chronique. Ils passèrent par Oudenarde et Courtray, allèrent à Bruges, et partout ils reçurent un magnifique accueil. Le duc semblait heureux de faire ainsi les honneurs de ses États à l'aîné de sa maison. Bruges était le principal entrepôt du commerce de la hanse germanique ; elle était pour le nord ce que Venise avait été pour le sud, et tendait même à la supplanter. Louis fut frappé des airs de vie et de prospérité qu'il y observa. La joie de cette industrieuse population l'intéressa au plus haut degré. Déjà, en Languedoc et en Dauphiné, il avait protégé l'industrie ; il se promit de faire plus tard bien davantage. »

Dans l'entourage du Dauphin on s'occupait beaucoup de chasses, de tournois et de littérature : de là sortirent les *Cent nouvelles nouvelles,* composées et récitées pour charmer les loisirs de ces jeunes seigneurs *en rupture de ban.*

Ces petites pièces n'étaient nullement faites pour être publiées, et ne le furent, en effet, qu'après la mort de Louis XI, en 1486.

Parmi leurs auteurs les plus connus on cite le duc Philippe le Bon pour trois récits, le Dauphin pour sept, Philippe Pot, seigneur de Nolay, pour douze. On remarque encore les sires de Saint-Pol, de Conversan, de Créqui, de Fiennes, de Fouquerolle, du Lau, de Rothelin, Hervé de Mériadec, de Lannoy, de Poncelet, de Saint-Yon.

Ces nouvelles, écrites dans le style naïf de l'époque, avec la gaieté franche et ouverte de l'esprit gaulois, ne se soucient malheureusement ni de la morale ni du bon goût.

Dans le cercle de ces auteurs, Rabelais lui-même aurait passé pour avoir de la pudeur.

Le 27 juillet 1459, la Dauphine mit au monde un fils, à Namur. « Le Dauphin en fit part immédiatement à son père par une lettre très respectueuse et pleine de convenance, datée de Notre-Dame de Halle. Il eut soin d'écrire aussi aux évêques, aux grands corps du royaume, même aux magistrats de Paris et de plusieurs grandes villes. La réponse du roi, datée de Compiègne, 7 août 1459, et contresignée Reilhac, est ainsi conçue :

« Très cher et très amé fils, nous avons reçu les lettres qu'écrites vous avez, faisant mention que le 27e jour de juillet, dernièrement passé, notre très chère et très amée fille la Dauphine fut délivrée d'un beau fils, de laquelle chose nous avons été et sommes bien joyeux. Et nous semble bien que, d'autant vous le devez plus louer et mercier et garder de le courroucer, et en toutes choses accomplir ses commandements. »

Ces relations froides et mesurées ne pouvaient apporter aucun changement à la situation du roi vis-à-vis de son fils. Le parti de la cour, hostile au Dauphin, poursuivait ses intrigues avec une remarquable ténacité.

Cependant Charles VII ne désespérait pas de décider son fils à revenir. L'évêque de Coutances, en particulier, fut souvent employé comme ambassadeur, et ie 22 décembre 1459 il portait les paroles suivantes au Dauphin :

« Vous avez toujours dit et fait savoir au roi que vous lui deviez honneur et obéissance pour faire ce que bon fils doit à son seigneur et père ; qu'on vous avait fait des rapports à l'occasion desquels vous aviez eu des appréhensions et bonne cause de douter. Vous avez donc fait demander au roi à demeurer en votre franchise encore un peu de temps, jusqu'à ce que ces craintes fussent dissipées. Le roi nous a chargés de savoir de vous si ce temps n'est pas encore passé... Le roi désire et a toujours désiré que vous vinssiez vers lui, même accompagné des gens de votre hôtel. Il désire vous voir pour son plaisir et délectation, puis pour votre grand honneur. >

Jean Geoffroy, évêque d'Arras, répondit immédiatement pour le Dauphin à l'évêque de Coutances : « Louis aime son père de tout son cœur ; il voudrait pour beaucoup pouvoir l'aller trouver ; mais il sait que les personnes qui entourent le roi, et qui presque toujours dominent ses meilleures intentions, sont pour lui des ennemis acharnés. Peut-il en douter, après avoir vu toutes ses offres rejetées, après le retranchement de ses pensions, l'envahissement de ses États, quand il voit encore la persécution de ceux qui lui sont restés fidèles ? Peut-on le blâmer de pourvoir à sa sûreté contre les artifices de ceux qui le haïssent sans motif, lorsque autour de lui tant de princes ont péri victimes des intrigues et des cabales ? Il regrette donc de ne pouvoir répondre sur ce point à l'appel du roi. Mais, cela réservé, il fera toujours et en toutes choses ce qui sera agréable à Sa Majesté. Plaise au roi, non le presser plus avant, mais le laisser respirer en sûreté, et avoir pour recommandée

sa femme, selon l'espoir qu'il a d'avoir lignée au plaisir de Dieu. »

Ces négociations se poursuivirent longtemps avec des alternatives tantôt heureuses, tantôt défavorables, mais toujours sans aucune chance de succès.

À l'occasion de la naissance d'Anne de France, les pourparlers et les échanges de bons procédés se renouvelèrent comme en 1459 ; le résultat n'en fut pas plus heureux.

Parmi les personnes dont le Dauphin croyait avoir le plus à se venger se trouvait en premier lieu Mme de Villequier, cousine d'Agnès Sorel, que le crédit de la première favorite du roi avait fait admettre de bonne heure à la cour, et qui supplanta, ou au moins remplaça, sa protectrice dans les faveurs de Charles VII.

« La dame de Villequier était généralement haïe à la cour, où on la voyait disposer de la façon la plus scandaleuse des places et même des bénéfices religieux. Intéressée aux troubles du royaume, elle entretenait par de sourdes menées la mésintelligence qui existait entre le Dauphin et le roi, et, à force d'artifices, elle conserva jusqu'à la mort de celui-ci une faveur qui ne dura pas moins de douze années[37]. »

Pour mettre fin aux cabales de cette femme, ou tout au moins affaiblir l'influence qu'elle exerçait sur le roi, le Dauphin imagina une ruse dont le dénouement fut bien plus fatal à Charles VII qu'à la dame de Villequier.

Dans une lettre datée de Genappe, 10 août 1459, et tracée de sa propre main, lettre qu'il parut adresser à un des membres du conseil, mais destinée à être perdue par le cordelier qui en était porteur, afin qu'elle fût mise ensuite mystérieusement

37 *La France,* par Ch. Lebas, t. XII.

sous les yeux du roi, il écrit de manière à laisser entendre que la dame de Villequier serait avec lui en relation de lettres. II a même soin d'y mentionner des choses que seule elle pouvait bien savoir. La faire supposer coupable de perfidie était tout ce qu'il désirait, car il savait comment il était desservi par elle auprès de son père. Dammartin lui-même se trouvait compromis. Dans cette pièce, citée par Pierre Matthieu, on lit :

« J'ai eu des lettres du comte de Dammartin, que je feins de haïr. Je vous prie, dites-lui qu'il me serve toujours bien en la forme et manière qu'il m'a servi par devant. Je penserai aux matières de quoi il m'a écrit, et bientôt il saura de mes nouvelles. »

À cette époque Charles VII, *miné par les fatigues de corps et d'esprit,* s'affaiblissait insensiblement. Les soupçons et les inquiétudes s'amoncelaient autour de lui. On lui faisait entendre que les seigneurs étaient mécontents de l'absence de celui qui devait être leur roi, et que les peuples enfin murmuraient et tendaient à la révolte [38].

Pendant qu'il était dans cet état de dépérissement on vint lui parler de la prétendue conspiration du Dauphin. « Sa maladie s'aggravait de jour en jour et était mêlée d'une sombre mélancolie. On a considéré ses souffrances longues et prématurées comme une expiation de ses frivolités. Il en vint même à prendre l'existence en aversion. Ceux qui l'entouraient, frappés des progrès du mal, pensèrent aux conséquences imminentes qu'il pouvait avoir. Le danger de mort était évident ; ses conseillers firent une déclaration collective de leurs sentiments dévoués à l'égard du roi et du Dauphin, manifestation qui devait dans leur pensée prévaloir sur tous les bruits en circulation. Ils jurèrent en

38 Anquetil.

même temps que, si le roi revenait à la santé, ils se réconcilieraient avec le Dauphin ; qu'ils ne conserveraient ni rancune, ni même souvenir des différends qui avaient souvent divisé le conseil [39]. »

Le roi, entièrement dominé et découragé par le mal, refusait toute nourriture. Il cessait d'écouter les conseils et les ordonnances de maître Adam Fumée, son médecin. Le bruit ayant couru dans le palais qu'on voulait l'empoisonner, il le crut immédiatement et fut pendant quinze jours obsédé de cette crainte, tant son esprit était affaibli ! On croit même qu'il donna l'ordre de mettre son médecin en prison. Enfin, au milieu des serviteurs qui lui étaient restés fidèles, ayant surtout à ses côtés Charles, comte du Maine, son beau-frère, Tanneguy-Duchâtel et Antoine de Chabannes, il expira à Mehun-sur-Yèvre, un mercredi, 22 juillet, âgé de cinquante-huit ans. »

Après cet exposé rapide des *faits* et *gestes* du Dauphin pendant les dernières années du règne de Charles VII, on peut voir combien il est difficile de le condamner ou de l'excuser en tout point. Si Louis XI fut mauvais fils, Charles VII fut bien aussi mauvais époux et mauvais père. Les torts de l'un n'excusent pas les fautes de l'autre, mais en pareille circonstance il est difficile de condamner l'un sans mettre l'autre en jugement.

Et cependant, en cette fameuse affaire de la révolte et de l'exil du Dauphin, il semble qu'on ait tout dit quand on a parlé de l'ingratitude du fils, et qu'il n'y ait pas même lieu de rappeler, pour mémoire, la *fainéantise* du père.

Sans doute le devoir du Dauphin était de respecter son père, de le défendre contre leurs ennemis et de l'aider à reconquérir leur royaume. Mais ce n'était pas là ce que lui

---

39 Legeay.

conseillaient les courtisans. Or, à vingt-cinq ans, le Dauphin avait déjà fait plusieurs expéditions, remporté plusieurs victoires et réorganisé l'administration de plusieurs provinces ; il était actif et ambitieux, et à cet âge où l'on se croit tout permis pour le bien. Plus il restait à faire pour rentrer en possession du royaume, plus le Dauphin devait être disposé à regarder comme infamante la conduite d'un roi qui avait en aversion la politique et la guerre, les négociations et les batailles.

D'autre part, les quelques favoris de Charles VII s'emparaient des places et des honneurs, de la direction des affaires et des revenus du royaume. On ne peut pas leur en faire un crime, puisque, par compensation, ils rendirent la France à elle-même. Mais les courtisans, et ils étaient nombreux, qui n'avaient pas eu leur part de faveur, qui confondaient leur ambition avec des droits acquis, et qui, à tort ou à raison, pensaient qu'avec un nouveau règne commencerait pour eux une ère nouvelle, en un mot, tous les incompris, tous les affamés et tous les insatiables se groupaient autour du Dauphin, et arrivaient facilement à lui persuader que sa place était naturellement la première après celle du roi, et que personne autre que lui ne pouvait être à bon droit à la tête des affaires.

En résumé, la conduite du Dauphin dans ses démêlés avec le roi a été hautement condamnable ; mais il faut en faire retomber la responsabilité sur le roi et sur les courtisans autant que sur le Dauphin. Les *rois fainéants* ont toujours eu, sous un nom ou sous un autre, des *maires du palais ;* Charles VII, *le Victorieux,* mais aussi *le Bien servi,* avait pris pour lui le premier rôle ; autant aurait valu, pour le second, le futur Louis XI que le maréchal de Brézé. Le Dauphin n'avait pas le droit d'imposer à Charles VII une sorte d'abdication en sa faveur ; mais, d'autre part, un roi dont la

capitale et la moitié du royaume sont au pouvoir de l'ennemi devait faire autre chose que d'accepter le titre de roi de Bourges et les plaisirs que lui offraient ses courtisans. À une autre époque et dans des circonstances moins malheureuses, le Dauphin eût peut-être entendu le conseil salutaire qui lui eût épargné la plus grande faute de sa vie ; le jugement de l'histoire ne doit donc pas condamner trop sévèrement le jeune homme qui n'a fait que céder à des influences néfastes, et à sa trop grande mais très légitime ambition.

CHAPITRE VII

COURONNEMENT DE LOUIS XI — SON ENTRÉE ET SON SÉJOUR À PARIS — SON VOYAGE EN TOURAINE ET EN BRETAGNE — ACQUISITION DE LA CERDAGNE ET DU ROUSSILLON

Aussitôt que la nouvelle de la mort de Charles VII fut apportée à Genappe, le Dauphin termina ses préparatifs pour rentrer en France. Le duc de Bourgogne prit avec lui rendez-vous à Avesnes, et promit de lui faire cortège avec toute sa noblesse et une nombreuse armée. Louis XI pria le duc de renvoyer les troupes qu'il mettait à sa disposition et de ne l'accompagner qu'avec les seigneurs de sa cour. On pouvait craindre des troubles et des mouvements suscités par les ennemis du Dauphin, mais le nouveau roi redoutait bien plus encore, et peut-être avec plus de raison, la tutelle de son oncle.

Le premier acte d'autorité de Louis XI fut l'ordonnance datée d'Avesnes, 30 juillet 1461, par laquelle il confirma dans leurs postes tous les gens des comptes et du trésor. En débutant par l'administration des finances, le nouveau roi laissait voir ce qui lui manquait le plus et présager par où commenceraient ses réformes.

Louis écrivit ensuite aux principales autorités des provinces de France et de Brabant, à tous les corps, princes, gouverneurs, sénéchaux et hauts dignitaires. « Il n'oublia pas son apanage, et particulièrement les villes d'Embrun, de Valence, de Vienne, de Romans, de Grenoble, ni le gouverneur et le lieutenant de celui-ci. Le héraut, nommé *Guienne,* laisse des lettres à Messieurs du grand conseil pour les remettre à MM. de Courcillon, du Bouchage, d'Argental, l'abbé de Saint-Antoine, de Clermont, deRobies, d'Uriage, de la Frète, aux baillis des montagnes et autres.

« Personne n'est oublié. Il en fut de même dans les autres provinces. Toutes ces lettres annonçaient son avènement et exprimaient son désir de travailler activement au bonheur de la patrie avec le concours de tous. Elles étaient la première expression de son autorité, et sont datées, pour la plupart, des premiers jours d'août[40]. »

Toute la noblesse de Bourgogne devait se trouver réunie à Saint-Quentin pour le 8 août ; de son côté, Louis XI faisait en sorte de se trouver avec la reine dans les environs de Reims, afin de s'y transporter pour le sacre. L'équipage du nouveau roi était fort modeste ; celui de la reine était tout d'emprunt.

La comtesse de Charolais lui avait, en effet, prêté ses haquenées, ses chariots et ses fourgons, et « de faict, dit Châtelain, le duc envoya ses haghenées à la royne par un sien escuyer d'écurie, nommé *Cornille de la Barre ;* et partyt la royne du pays tout ainsi que avoit faict son mary. »

Si Louis avait pu avoir la moindre inquiétude sur l'accueil qui lui était réservé, il dut être bientôt rassuré ; car, dans son trajet de Genappe à Avesnes, il recevait à chaque instant les députations des seigneurs et des villes qui lui marquaient leur

---

40 Legeay, ch. VII.

obéissance, et les capitaines de différents corps de troupes qui lui amenaient leurs compagnies.

À peine Charles VII avait-il rendu le dernier" soupir que toute sa cour s'était déjà dispersée. Presque seul, le grand écuyer Tanneguy-Duchâtel, le neveu de celui qui sauva le Dauphin des mains des Bourguignons en 1418, était resté pour régler les obsèques du roi, y présider et avancer de ses propres deniers les premiers frais pour le transport du corps jusqu'à Paris. Tous les autres couraient vers le Dauphin pour être confirmés dans leurs offices ou pour savoir comment s'y gouverner. « Ce délaissement, dit M. Legeay, à quoi le comparer, sinon à la dispersion des mouches quand le miel ne les attire plus. » On rapporte même qu'après le repas funèbre à Saint-Denis, le 7 août 1461, Dunois, s'adressant à ceux qui l'entouraient, leur dit : « Nous avons perdu notre maître ; pour ce, que chacun se pourvoie. » C'était une des transformations par égoïsme du cri patriotique : Le roi est mort, vive le roi !

D'Avesnes, où il expédia les affaires les plus urgentes, Louis XI se dirigea sur Château-Thierry, où il arriva le S août pour y demeurer quelques jours. De là il envoya devant lui à Reims le sire de Montauban, amiral de France, pour commander qu'on rendît de grands honneurs au duc de Bourgogne.

Dans ses instructions, Louis XI « ordonne qu'on s'avance le plus loin possible à la rencontre de ce prince ; que l'archevêque et le clergé aillent à son domicile le remercier de ce que, après Dieu et Notre-Dame, il a le plus contribué à sauver le roi ; que les officiers lui viennent offrir les clefs de la ville ; que, tant qu'il y sera, on lui rende les mêmes honneurs qu'au roi lui-même.

« Il veut que, dans le cas où les gens de Monseigneur commettraient quelques excès, il soit dit de sa part à Tristan l'Hermite, continué dans ses fonctions de prévôt des

maréchaux, de ne pas agir à leur égard, mais de prendre note de ce qu'ils auraient fait, et de lui en faire un rapport, afin qu'il en ordonne à son bon plaisir. Cette lettre fut collationnée et enregistrée le 20 août [41]. »

La veille du sacre, l'abbé de Saint-Remy à cheval, sous un dais splendide, précédé de plusieurs hérauts et trompettes, apporta solennellement la sainte ampoule du tombeau de saint Remy à la cathédrale. « Ce même jour, 14 août 1461, le roi fit dans la ville une entrée magnifique. L'archevêque était allé jusqu'aux portes le recevoir. Le lendemain, samedi, eut lieu le couronnement. Il se fit en très grande pompe. Louis, avant d'être sacré, malgré cette opinion que les rois étaient chevaliers par le baptême, voulut être armé par le duc de Bourgogne ; attention non de fantaisie, mais de courtoisie. »

Il conféra ensuite la chevalerie aux sires de Beaujeu et à Jacques de Bourbon, frères du duc de ce nom, aux deux fils du seigneur de Croy et à Jean Bureau, trésorier de France. Non titrés, les deux frères Bureau rendaient de grands services dans l'artillerie et les finances. Alors il pria le duc Philippe de continuer cette promotion, et un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes reçurent l'accolade ; on croit qu'ils furent au nombre de cent dix-sept. Selon l'usage, le roi fit serment de garder inviolablement les lois du royaume.

Le sacre eut lieu sous les yeux des douze pairs, suivant les anciennes traditions.

Pendant que le chœur chantait le psaume CXXXII, l'archevêque ceignit au roi le chrémeau et l'oignit du saint chrême. Après l'onction, les pairs le revêtirent d'une grande chape semée de fleurs de lis ; alors l'officiant lui mit entre les mains le sceptre et la main de justice, et l'archevêque de

41 Legeay.

Bourges, messire Jean Cœur, lui ayant ajusté une sorte de coiffe noire, tous les pairs lui posèrent la couronne royale sur la tête.

L'hommage était la conséquence du sacre. Le duc Philippe, disons-le à sa louange, n'hésita pas à rendre au roi l'hommage lige.

Voici très exactement le serment qu'il prononça : « Mon très redouté seigneur, je vous fais hommage présentement de la duché de Bourgogne, des comtés de Flandre et d'Artois, et de tous les pays que je tiens de la noble couronne de France ; et vous tiens à seigneur et vous en promets obéissance et service, non pas seulement de ceux que je tiens de vous, mais de tous les autres pays que je ne tiens pas de vous, et d'autant de seigneurs et nobles hommes, de gens de guerre et d'autres qui y sont que j'en pourrais croire. Je vous promets faire service avec mon propre corps tant que je vivrai, avec aussi grande quantité que je pourrai finer (réaliser) d'or et d'argent [42]. »

Après cela, le duc de Bourbon, les comtes de Nevers, de Vendôme et autres pairs, et ensuite un grand nombre de seigneurs, firent aussi leur hommage.

Pendant le festin royal qui suivit la cérémonie, le duc Philippe, mettant un genou en terre, pria le roi, au nom du Christ, de pardonner à ceux qui l'auraient desservi auprès de son père, et de laisser leurs charges aux officiers et gouverneurs sous le règne précédent. Il était généreux de la part du duc de témoigner cette bienveillance à des seigneurs dont plusieurs lui avaient été hostiles ; mais on se demande si le roi ne souffrit point de se voir ainsi la main forcée.

À cette question, le judicieux Anquetil semble avoir répondu d'avance. « Il le promit, dit-il, n'exceptant de l'amnistie que sept personnes, qu'il ne nomma pas. À la

---

42 Extrait du *Livre des ducs et pairs de France,* t. III, p. 69, n° 237.

faveur de cette restriction, il se réservait le choix des victimes de sa vengeance ; encore accompagna-t-il celte indulgence de tant de mauvaise grâce, que le duc, qui le connaissait, d'ailleurs, ne put s'empêcher de dire : « Cet homme ne régnera pas longtemps sans avoir un merveilleusement grand trouble [43]. »

À l'occasion du sacre, beaucoup d'autres faveurs furent sollicitées. Il était d'usage qu'à leur sacre, les rois, pour se rendre populaires, fissent de grandes promesses qui plus tard devenaient une cause d'embarras.

Les magistrats de Reims vinrent entre autres lui demander la suppression ou tout au moins la diminution des tailles, des gabelles et autres impôts pour leur ville, et même pour le royaume. « Le duc de Bourgogne, qui pourtant ménageait si peu ses peuples au point de vue fiscal, semblait appuyer celte supplique. Le roi fit une réponse pleine de sagesse ; sans rien promettre de ce qu'on lui demandait, il se montre touché du sort du pauvre peuple. Il représente que la misère ne venait pas des impôts, mais bien de l'absence du commerce et de l'industrie ; qu'ils devaient désirer, comme les riches villes de Flandre et de Bourgogne, d'acquérir de l'aisance, même de s'enrichir par le travail, et de pouvoir ainsi payer facilement les charges publiques ; il promet, pour lui, de s'y employer de tout son pouvoir. Si le labeur des champs enrichit la campagne, c'est par l'industrie et le commerce que les villes deviennent florissantes.

« Telles sont les idées économiques, pleines de justesse, que le roi désirait rendre populaires, mais que son siècle comprenait encore trop peu [44]. »

---

43 Anquetil, t. I.

44 Legeay.

De Reims, Louis XI, commençant la visite des villes de son royaume, se dirigea vers Paris. On voit par la date des ordres royaux qu'il était le 23 août à Meaux, et le 30 à Saint-Denis.

« Le lendemain, lundi 31 août, le roi fît solennellement son entrée à Paris. Le duc de Bourgogne et toute sa maison, composée de deux cent quarante seigneurs, allèrent à sa rencontre au delà de la porte Saint-Denis.

« À cette porte, le prévôt des marchands, Henri de Livres, et les corps d'état de la capitale, vinrent lui présenter les clefs de la ville. Il entra monté sur un cheval blanc, sous un dais de drap d'or, que portaient les échevins, au milieu d'un splendide cortège et acclamé par une foule immense.

« En tête du cortège étaient de front Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein ; Philippe de Horne, seigneur de Boussignies ; et Philippe Pot, seigneur de la Roche, chacun suivi de six pages richement vêtus et bien montés ; suivaient vingt-quatre archers du comte d'Étampes, marchant deux à deux, et derrière eux les comtes de Nevers et d'Étampes ; ensuite venaient vingt-quatre archers ou gardes du duc de Bourbon, autant du comte de Charolais, cent du duc de Bourgogne ; chaque troupe était commandée par deux chevaliers. Le cortège était fermé par un groupe de deux cent quarante gentilshommes des États du duc, plus brillants les uns que les autres. Venaient ensuite les seigneurs de la suite du roi, le maréchal de France comte de Cominges ; le sire de Montauban, amiral ; les comtes d'Eu, de la Marche et de Pardiac, tous trois sur une même ligne ; les sires Alain Goujon, de Matignon, seigneurs de Villiers, Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau ; et environ trente gentilshommes de la maison du roi, vêtus comme lui de

damas cramoisi et blanc ; marchent après soixante hérauts, précédant cent vingt gardes du roi, avec chacun un valet de pied à son côté, puis cinquante-quatre trompettes. À quelque distance étaient le maréchal de Bourgogne et le seigneur de Croy, allant ensemble ; marchait seul le maréchal de Bouhaut, grand écuyer, portant l'épée du roi. Le jeune Floquet, fils du bailli d'Évreux, portait le heaume surmonté d'une riche couronne d'or ; ensuite venait le cheval de main du roi, couvert d'une housse de velours bleu semé de fleurs de lis d'or.

« Après le roi, venait à quelque distance le duc de Bourgogne, éclatant de pierreries qu'on estimait valoir plus de trois millions, et suivi de neuf pages portant une salade. À la gauche du duc, et un peu en arrière, étaient le duc de Bourbon et le comte de Charolais, presque aussi richement vêtus ; et enfin un corps de dix mille chevaux terminait cette brillante suite[45]. »

La ville était en fête. Elle accueillit son nouveau roi avec autant de magnificence que d'enthousiasme ; le duc de Bourgogne avait pris l'avance pour donner ordre à tout. Il continua parfaitement son rôle, fit annoncer et donner des jeux, des tournois et autres réjouissances en l'honneur de Louis XI. Philippe le Bon et le comte de Charolais prenaient une part très active à tous ces divertissements.

Quant au nouveau roi, il restait en son palais des Tournelles, uniquement occupé de ses affaires.

« Aimant la simplicité pour sa personne, il ne considérait dans toutes ces splendeurs que ce qui pouvait accroître la richesse du royaume. Ces belles soieries de Venise importées par la ligue hanséatique et répandues par le commerce des villes de Flandre et de Brabant, il rêvait d'en acclimater la

45 Legeay, p. 260.

production sous le doux ciel de la France. Ces tapisseries d'Arras, célèbres dans tout le monde, où les métaux précieux se mêlaient aux plus délicats tissus, lui semblaient une industrie merveilleuse avec laquelle son pays pouvait rivaliser. Trois éléments de prospérité étaient nécessaires pour arriver à ce but, et furent le constant objet de ses efforts : la paix, la concentration de l'autorité royale et l'émancipation de la bourgeoisie. »

Après quinze années passées loin de la cour et cinq en exil, Louis XI rentrait en France avec la volonté bien arrêtée de réaliser dans son royaume tous les progrès qu'il avait constatés, étudiés et entrevus ailleurs. Il se mit donc résolument à l'œuvre.

Après avoir réglé les affaires les plus urgentes, Louis XI songea à quitter Paris. Il disait qu'il avait hâte de continuer la visite de son royaume et de revoir la reine Marie d'Anjou, sa mère. Au fond, il semble qu'il cédait surtout au désir de s'affranchir de la tutelle et de la présence encombrante du fastueux duc de Bourgogne.

Le 23 septembre, Louis XI se rendit donc à l'hôtel d'Artois pour y saluer le duc, qui lui avait donné une si généreuse hospitalité. Selon Duclerq, sitôt que le duc de Bourgogne fut informé de l'approche du roi, il se leva de table et alla à pied dans la rue au-devant de lui ; dès qu'il le rencontra, il se mit à genoux et le salua ; le roi descendit de cheval et ramena le duc jusqu'en son hôtel, tous deux étant à pied. Quand ils furent arrivés devant toute la foule des seigneurs, Louis remercia le duc Philippe de tous les biens et honneurs qu'il avait reçus de lui, et ajouta qu'il savait bien que, s'il n'y eût pas été, il est possible que par aventure il ne fût pas en vie. Le lendemain, 24 septembre, Louis XI partit pour la Touraine. Le duc l'accompagna assez

loin hors de la ville. Leurs adieux montrèrent tant de confiance et d'effusion que tout le monde en fut attendri. Le duc et son fils partirent eux-mêmes de Paris le 30 septembre.

L'idée bien arrêtée de Louis XI en rentrant en France et en inaugurant son règne, était de traiter avec douceur les cités, les communes et la bourgeoisie, de se les attacher par des faveurs, et d'en faire le plus ferme appui de sa politique. Cette intention fut hautement manifestée en plusieurs circonstances, mais tout particulièrement dans la réponse du roi aux magistrats de Reims. Mais le peuple, incapable de comprendre la portée des paroles de Louis XI, n'y vit qu'une promesse de diminution ou d'abolition des impôts. Or le nouveau roi ne pouvait qu'avec de l'argent entreprendre la tâche qu'il s'était imposée. Au lieu de diminuer les tailles, il les augmenta ; de là des récriminations et des révoltes. À Angers le 29 août, à Reims le 28 septembre, le peuple se souleva ; il y eut des émeutes et du sang versé. Alençon et Aurillac suivirent cet exemple. Louis XI se vit donc contraint d'agir avec énergie ; mais déjà la ruse fut employée de concert avec la force. « À Reims, un certain nombre d'hommes d'armes conduits par le sire de Mouy s'introduisirent dans la ville sous divers déguisements, et ils firent à l'improviste un grand nombre de prisonniers.

« Cette surprise, appelée *la miquemaque* dans les registres de la ville, est du 7 octobre, jour même de leur entrée. Les commissaires, dès leur arrivée, assemblèrent les bourgeois pour leur faire connaître les ordres du roi. Le chef de la révolte fut écartelé. Six des plus mutins eurent la tête tranchée. Deux hommes et une femme furent pendus, et plusieurs exilés [46]. » .

---

46 Legeay.

Partout ailleurs, les meneurs, les chefs du mouvement et les plus coupables d'entre les rebelles furent pris, jugés et exécutés.

Ces rebellions n'étaient pas capables d'entraver la politique générale de Louis XI. Il continua donc à favoriser les villes, les communes et la bourgeoisie aux dépens de la féodalité et au profit de la couronne. Les églises eurent une large part dans ces franchises. Le roi leur accordait des immunités et des bénéfices comme en dépôt, sûr de les retrouver et d'en tirer parti dans les circonstances critiques.

En même temps, le roi de France poursuivait ses négociations avec le duc de Bretagne, François II, pour amener celui-ci à lui faire l'hommage de son duché. Des deux côtés, il y avait défiance et susceptibilité. Le duc avait, en outre, accueilli à sa cour la trop célèbre dame de Villequier. Il refusait l'hommage lige pour quelques-unes de ses possessions, faisait des restrictions pour d'autres et mettait une lenteur excessive à se rendre auprès du roi.

Dans une réunion du conseil de Bretagne, le 5 décembre, François II avait fait décider « que le duc, en faisant hommage du duché de Bretagne, déclarerait qu'il ne fait pas l'hommage lige, mais en la manière dont ses prédécesseurs l'ont fait ; qu'à l'appui de cette déclaration, le trésorier des titres baillerait au vice-chancelier les lettres et pièces relatives aux précédents hommages ; mais que pour le comté de Montfort et les autres terres qu'il tient en France, il ferait hommage lige, déceint et à genoux, selon l'usage. Que pour celui de la pairie, il déclarerait, s'il en était parlé, qu'il n'en ferait point pour le présent ; qu'à l'égard de l'arrêt contre l'évêque de Nantes, il ferait remarquer ce qu'il y a de nouveau dans ce cas, et qu'on ferait tout pour obtenir délai et sursis à l'exécution des sentences. »

Quand enfin le duc de Bretagne arriva le 18 décembre à Tours, Louis XI avait de graves raisons pour aplanir toute difficulté. Les affaires d'Espagne primaient toutes les autres, et le roi différa toute discussion au sujet de l'hommage de son vassal. Aussi, dès que le duc eut salué respectueusement, suivant l'usage, sur un signe du roi, le comte de Dunois et l'amiral Jean de Montauban s'approchèrent du duc et lui dirent à voix basse qu'entre leurs prédécesseurs, rois et ducs, il y avait eu discussion sur la forme de l'hommage ; que le roi, afin d'éviter ce contredit, lui faisait déclarer que son intention n'était point d'exiger l'hommage lige pour le duché, et que le procès-verbal ne ferait aucune mention de lige ou de non-lige. Cette concession était d'accord avec les lettres patentes du roi, de Tours, du 4 janvier suivant, par lesquelles il établit le duc de Bretagne pour huit mois son lieutenant général dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, et dans tous les pays compris entre la Seine et la Loire, à moins qu'il ne soit plus tôt de retour.

Louis XI avait dès lors pour principe de n'intervenir dans les questions de politique étrangère qu'autant qu'il y entrevoyait un agrandissement de territoire et un véritable profit pour le royaume. Les affaires intérieures lui imposaient, du reste, une extrême circonspection. Les seigneurs, les hauts barons, les princes apanagistes, et, à leur tête, les ducs de Bretagne et de Bourgogne, cernant la France au nord et à l'ouest, affectaient d'être indépendants sur leurs terres et de n'y pas obéir.

« Soumettre à une loi commune et à un niveau légal les grands seigneurs apanagistes était une œuvre d'autant plus ardue que, sous les règnes précédents, à cause des guerres civiles et étrangères et de l'occupation de la moitié de la France par les Anglais, on avait été obligé de fermer les yeux

sur les envahissements du pouvoir féodal. Ajoutons à cela que ces princes qui, sauf le duc de Bretagne et le comte de Foix, sortaient de la tige royale, semblaient trouver dans leur origine un appui contre l'autorité du roi. Que leur importait l'unité de la France ? Ce qu'ils voulaient, c'était la prépondérance de leurs droits personnels, et surtout, plus ou moins, l'indépendance absolue.

« Même les comtes s'étaient faits souverains dans leur arrondissement ; à l'exemple des hauts fonctionnaires, ils s'étaient emparés des péages et des revenus publics, et aussi du pouvoir judiciaire. Etaient-ils ajournés au plaid royal, ils ne répondaient point à l'intimation. On ne pouvait les contraindre, puisqu'ils disposaient de la force armée, et que cette force, qui eût dû être un appui pour le souverain, ils la dirigeaient presque toujours contre lui [47]. »

Dans ces circonstances, et malgré tout l'intérêt qu'il semblait porter à la maison d'Anjou, Louis XI se garda bien d'engager la France contre l'Angleterre au profit de cette malheureuse et héroïque reine Marguerite, dont la fortune fut si diverse pendant l'interminable guerre des deux Rosés. Il se contenta de même de négocier avec le pape et le duc de Milan au sujet des affaires d'Italie, tantôt en faveur de Jean de Calabre, prétendant au trône de Naples, tantôt en faveur de son beau-père le duc de Savoie.

Mais dans la lutte de la Castille contre l'Aragon, l'intervention du roi de France pouvait être payée de la Cerdagne et du Roussillon. Tel fut le motif qui décida Louis XI à se départir de sa prudence accoutumée.

En quittant Tours pour se diriger vers la Bretagne, son but était de se rapprocher lentement des Pyrénées et de se trouver en temps opportun à portée de négocier lui-même avec Jean II, roi de Navarre et d'Aragon. Et, en effet, après un

47 Legeay, p. 239.

traité préalable, signé à Olite en Navarre, le mardi de la semaine sainte, 12 avril, les deux rois convinrent de se voir et de se concerter à Sauveterre, dans le Béarn, et ils s'y rendirent le 3 mai 1462. De leur entrevue résulta le traité signé à Bayonne le 9 mai, par lequel le roi donnait à Jean II d'Aragon l'appui de sept cents lances garnies pour l'aider à soumettre les Catalans, et de quatre cents de plus, s'il fallait. De son côté, Jean s'obligeait à payer trois cent mille écus d'or ; et pour ce payement il engageait au roi les comtés de Cerdagne et de Roussillon, qui devenaient ainsi les postes avancés d'où le roi pouvait observer ce qui se passait en Espagne, s'y créer des relations commerciales, et, dans le cas où il lui surviendrait quelques difficultés de la part des villes ou des seigneurs méridionaux, les prendre à revers et les tenir en respect.

Plus tard, quand les députés du roi d'Aragon protestèrent contre le droit souverain du roi sur ces deux provinces, Louis XI, rappelle l'historien Legeay, répondit nettement que le Roussillon et la Cerdagne lui avaient été engagés par Jean II pour la somme de trois cent mille écus qui lui étaient dus ; qu'il avait sur tous leurs pays d'autres droits, à cause de la dot de sa grand'mère, d'environ six cent mille florins qu'on devait encore. Avaient-ils donc déjà oublié leur soumission après le 7 janvier dernier ? Ils avaient été rebelles à leur souverain ; il les avait conquis. Ce titre était péremptoire, et il était résolu, sauf payement de la somme convenue, à unir ces peuples à la couronne de France.

Ainsi fut préparée l'annexion de ces deux provinces dont le duc de Nemours prit possession définitive au nom du roi en 1471. La politique de Jean II fut souvent dans toutes ces affaires injuste, déloyale et criminelle ; celle de Louis XI ne fut dominée que par la pensée de l'intérêt et de la grandeur de la France.

CHAPITRE VIII

AFFAIRES RELIGIEUSES
— NÉGOCIATIONS POUR L'ABOLITION DE LA PRAGMATIQUE
— RÉVOLTE DU DUC DE BRETAGNE — LIGUE DU BIEN PUBLIC —
MANIFESTE DES PRINCES — COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS

La question religieuse, malencontreusement aigrie par Charles VII et la pragmatique sanction de Bourges, fut reprise et conduite par Louis XI conformément à son plan de politique générale.

L'ordonnance célèbre de Charles VII, publiée à Bourges en 1438, sous le nom de *pragmatique,* avait été rédigée dans un esprit d'hostilité au saint-siège et d'après les décrets du pseudo-concile de Bâle ; elle contenait plusieurs dispositions spéciales relatives aux usages de l'Église de France et aux circonstances malheureuses qu'elle traversait.

Parmi les propositions qui donnèrent lieu aux plus graves différends qui surgirent alors entre l'Église et l'État, il faut citer celle qui cherchait à établir cette doctrine fausse et insoutenable : « que tout concile général, représentant l'Église universelle, avait une autorité supérieure à celle du pape ; » ou encore celle qui prétendait rétablir la liberté des élections canoniques, ôtant au pape la nomination aux évêchés et bénéfices, et ordonnant que chaque église élirait son

évêque, et chaque monastère son prieur ou abbé. La pragmatique abolissait, en outre, les *réserves,* les *grâces expectatives,* et les *annales ;* elle limitait les appels en cour de Rome, et bornait les effets de l'excommunication et de l'interdit.

Les papes condamnèrent toujours hautement, et avec raison, cette ordonnance comme schismatique, attentatoire aux droits et privilèges du saint-siège. Elle fut complètement abolie et remplacée en France par le concordat signé entre Léon X et François Ier.

Louis XI, étant Dauphin, s'était déclaré assez ouvertement contre cette ordonnance. Pie II rappela au nouveau roi les dispositions qu'il avait laissé entrevoir. L'évêque d'Arras, Joffredi, qui était depuis longtemps en faveur auprès de Louis XI, lui fut envoyé comme légat pour traiter cette affaire. Le chapeau de cardinal et un évêché plus important furent la récompense promise au négociateur en cas de succès.

Dans la pensée des auteurs de la pragmatique, cette ordonnance arbitraire et injuste avait eu pour but « de soumettre en France les actes pontificaux à l'approbation du roi et de rendre aux églises les élections ecclésiastiques, sous prétexte que Rome imposait souvent des titulaires étrangers ou provisoires aux bénéfices devenus vacants. Mais, par suite des sympathies mutuelles de l'aristocratie et du clergé, les élections étaient pour les grands un moyen d'influence, et ainsi un péril de plus pour la royauté. Le roi se prépara donc à sacrifier la pragmatique, dont les légistes n'obtenaient pas ce que l'on avait cru devoir espérer, puisque le nombre des abbayes et des évêchés en commende et d'autres abus encore continuaient à se multiplier [48]. »

---

48 Legeay, ch. VIII.

C'est au mois d'octobre 1461 que cette affaire commença à être sérieusement traitée par lettres mutuelles et par conférences avec le légat. Louis demandait que l'investiture papale fût d'abord donnée, assurant que l'abolition suivrait. « Non, fit répondre le souverain pontife, car de cette façon l'abolition semblerait avoir été donnée au prix de l'investiture, et le roi perdrait le mérite de l'initiative. » Joffredi, qui s'était insinué dans la confiance du roi, appuya cette pensée de tout son pouvoir, et Louis XI consentit enfin à accorder l'abolition demandée.

« L'œuvre de Dieu s'est accomplie, écrivait l'évêque Joffredi au pape. Aujourd'hui, par édit public, en présence d'une nombreuse assistance de noblesse, notre seigneur, roi excellent et plus pieux que le langage humain ne saurait l'exprimer, a abrogé et radicalement détruit et anéanti la pragmatique sanction, et a rendu à votre libre pouvoir, sans condition aucune, toute l'autorité qu'il avait avant la pragmatique, c'est-à-dire la disposition des sièges et la connaissance des causes ecclésiastiques. »

À la date du 26 octobre, le pape répondit aussitôt par cette lettre, dont il convient de citer quelques passages :

« Béni soit Dieu, qui a été le gardien de votre personne, qui vous a conservé, afin que vous puissiez rendre à la sainte Église romaine sa liberté. Le grand Constantin, les deux Théodore, Charlemagne, plusieurs de vos ancêtres se sont acquis une gloire immortelle pour avoir rendu à l'Église, leur mère, l'honneur qui lui est si légitimement dû. Parce que vous marchez sur leurs traces, nous vous aimons de tout notre cœur ; nous vous complimentons, et la postérité parlera de vous.

« Avoir spontanément pris la résolution d'anéantir la pragmatique, c'est ce qu'il y a de plus beau, c'est un effet de

votre prudence qui fait voir que vous êtes un grand roi et que vous gouvernez par vous-même.

« Ce qui est juste et honnête ne se persuade pas aisément à une multitude souvent agitée de diverses passions ; mais la lumière jaillit plus pure et plus vive du milieu d'un petit nombre de personnes choisies. Ce sont là les conseils dont parle l'Écriture. Il faut peser les voix plutôt que les compter. Il vous a suffi de savoir que la pragmatique déplaisait à Dieu pour la bannir de vos États, et ne pas souffrir qu'on mette en question cette bonne résolution. Avoir une volonté si ferme, c'est être roi, et même grand roi. On n'a que du mépris pour ceux qui se laissent gouverner et ne voient rien par eux-mêmes. Nous approuvons donc et nous louons cette résolution d'abolir la pragmatique, et nous vous exhortons à l'exécuter sans retard. On ne doit pas remettre au lendemain le bien qu'on peut faire le jour même, et Dieu aime celui qui donne de bon cœur... Si les prélats et les universités de votre royaume veulent quelque chose de nous, c'est à vous qu'ils doivent s'adresser ; par vous seul ils pourront l'obtenir. »

En réponse à cette lettre, le 27 novembre 1461, Louis XI écrivit au pape une lettre pleine de soumission, dans laquelle il déclare que, persuadé que Dieu gouverne tout, il veut suivre ses avis en toute chose, surtout pour les affaires ecclésiastiques, écouter sa voix, qui est celle du véritable pasteur... Il accorde donc la suppression de la pragmatique, bien que faite, après mûre délibération, depuis un grand nombre d'années.

« *Usez comme vous voudrez de votre pouvoir en notre royaume,* ajoute le roi ; nous avons reconnu que la pragmatique a été faite dans un temps de schisme et de sédition... ; qu'elle ne peut causer que le renversement des lois et du bon ordre... ; que par elle la subordination est

détruite... ; que par elle les prélats de notre royaume élèvent un édifice de licence... C'est pourquoi, malgré les remontrances fort sérieuses que de doctes personnes nous ont faites sur cette suppression, nous vous reconnaissons pour le pasteur du troupeau du Seigneur, et nous abrogeons la pragmatique dans le royaume et le Dauphiné, vous restituant l'autorité qu'ont eue Martin V et Eugène IV. »

Cette lettre fut précieusement conservée dans les archives romaines, et le 10 décembre 1512, sous le pontificat de Jules II, on en fit solennellement lecture dans la quatrième session du concile de Latran.

Louis XI abrogea donc ainsi formellement, en vertu de son autorité souveraine, la pragmatique sanction dans le royaume de France et dans le Dauphiné. Mais il est à remarquer qu'il se flattait d'obtenir en retour de cet acte politique l'investiture du royaume de Naples et la protection de Pie II pour Jean de Calabre.

En cette circonstance, comme en plusieurs autres analogues, Louis XI commença par être déçu dans ses espérances, et il faut ajouter qu'ici rien ne les autorisait. Pie II, n'ayant rien promis ni par lui-même ni par ses ambassadeurs, ne donna point l'investiture tant souhaitée, et se déclara pour Ferdinand d'Aragon contre Jean de Calabre. Il restait à Louis XI un moyen d'éluder sa promesse, et il en usa avec une ruse et une duplicité qui déroutèrent la chancellerie romaine.

La lettre d'abolition n'avait pas été enregistrée. Le 11 janvier 1462, le roi donna l'ordre au parlement de Toulouse d'exécuter la nouvelle loi et provoqua ainsi l'intervention du parlement de Paris. Celui-ci refusa énergiquement d'enregistrer les lettres royales. Il fut fait à cet égard de longues remontrances sur les inconvénients de l'abolition. Elles portent

quatre-vingt-neuf articles, qui ne furent enregistrés que vers le mois de mars. La pragmatique ne continua pas moins d'être observée.

Cette discussion entre le roi et le parlement n'ayant jamais été tranchée, Louis XI en profita pendant tout son règne pour user de la pragmatique comme d'une machine de guerre contre les papes. Si la cour de Rome favorisait la politique française, Louis XI manifestait sa réprobation pour la pragmatique ; dans le cas contraire, le roi menaçait de la rétablir.

En somme, l'affaire de la pragmatique ne fut guère entre les mains de Louis XI qu'un moyen d'action pour obtenir du pape qu'il se déclarât en faveur de Jean de Calabre, dans les compétitions au sujet du royaume de Naples.

La question politique dominait déjà de bien haut la question religieuse.

Mais l'attention et l'activité du roi de France furent bientôt attirées d'un autre côté. Le duc de Bretagne dissimulait à peine ses prétentions à l'indépendance. D'autre part, le comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, se déclarait ouvertement contre Louis XI. De l'ambition de ces deux hommes groupant habilement autour d'eux leurs amis et les mécontents, allait bientôt sortir cette redoutable coalition qui s'intitulait la *ligue du Bien public.*

Entre le roi et le duc de Bretagne une question plutôt fiscale que religieuse fut le commencement d'une rupture, d'abord adroitement dissimulée, puis, dans la suite, publiée avec affectation.

Sous différents prétextes, le duc de Bretagne s'était emparé des revenus de l'abbaye de Redon et de l'évêché de Nantes.

« On savait, en outre, que le duc s'intitulait *par la grâce de Dieu ;* qu'il mettait dans ses lettres de *nos pouvoirs royaux* et

ducaux ; qu'il s'ingérait de traiter avec l'étranger, avec les Anglais, par exemple, ne recevant ni les lettres patentes du roi, ni les arrêts du parlement de Paris ; que, selon lui, il ne pouvait y avoir en Bretagne d'appel au parlement, si ce n'est pour déni de justice de la part du duc ; il n'y aurait donc eu en Bretagne ni cas royaux ni actes de souveraineté du roi. Le duc faisait battre monnaie d'or, soutenir ses droits par écrit, et imposait à sa volonté toutes sortes d'aides. Son duché n'était point apanagiste ; ses historiographes remontaient jusqu'à une époque immémoriale et fabuleuse, où la Bretagne aurait été une monarchie. En résumé, ses prétenlions actuelles se fondaient toutes sur des faits qui s'étaient produits par abus, alors que l'autorité royale se trouvait comme voilée et opprimée par les guerres civiles et étrangères. On n'ignorait pas qu'à Rome le duc affectait de paraître séparé de la France ; qu'en plein consistoire il avait fait déclarer qu'il ne dépendait point de la couronne de France, se traitant et voulant être traité de souverain seigneur, et ne suivant point, en matière de discipline ecclésiastique, les décisions de l'Église de France. Enfin, à la canonisation de saint Vincent Ferrier, il avait fait mettre sur sa bannière et sur son écu une couronne au lieu du chapeau de duc [49]. »

D'un commun accord, il fut décidé que le comte du Maine serait pris pour arbitre, et que des deux côtés en enverrait des délégués à Tours le 25 septembre 1464. Les envoyés du roi s'y trouvèrent ; ceux de Bretagne firent demander remise au 22 novembre, mais cette fois encore ils ne parurent pas. Le duc avait imaginé de porter sa cause devant la cour de Rome, et le cardinal-nonce Cesarini fut envoyé à Paris pour informer cette affaire. Louis XI, après avoir rendu les honneurs convenables à cet ambassadeur, lui témoigna son étonnement d'une mission qu'il n'avait point

49 Legeay, ch. X.

demandée, et l'envoya à Paris s'expliquer devant le parlement.

Les négociations continuèrent avec le duc de Bretagne sans plus de succès qu'auparavant. Louis XI semblait particulièrement occupé de mettre toutes les apparences du droit de son côté, et le duc de Bretagne n'avait d'autre but que de se ménager du temps pour organiser la révolte et rassembler ses troupes.

Du côté de la Bourgogne, le rachat des villes de la Somme, engagées pour quatre cent mille écus au duc Philippe, afin de lui venir en aide dans sa guerre contre les Anglais, devenait la source de graves complications. Le duc, reconnaissant qu'il ne pouvait se soustraire à ses engagements, accueillit comme il le devait les propositions de Louis XI, et dissimula son mécontentement. Mais le comte de Charolais, peu habitué aux ménagements, s'opposa de toutes ses forces à la restitution des villes, se montra fort irrité de la politique suivie par son père, et chargea deux ambassadeurs de traverser, autant que possible, les négociations entamées entre le roi et le duc.

Le roi s'était muni des subsides nécessaires : le duc avait aussi fait un pas en avant, en remettant ces villes de Picardie, réellement françaises, à la garde du comte d'Étampes. Le roi tenait et devait tenir extrêmement au rapatriement de ces pays, qui assuraient notre frontière du Nord, et il ne pouvait mieux inaugurer les premières années de son règne.

Étienne Chevalier fut chargé de porter immédiatement au comte d'Eu, dans la ville de ce nom, les deux cent mille écus qui devaient former le premier versement ; puis il se rendit auprès du duc Philippe, avec mission de lui faire, de la part de Louis XI, les déclarations suivantes : que « le roi a su les entreprises que M. de Charolais, son fils, fait à l'encontre de lui, dont il a été et est fort contristé, et qu'il

est bien décidé à aider, secourir et favoriser mondit sieur de Bourgogne à l'encontre de M. de Charolais, de tout son pouvoir, sans épargner corps ni biens ; et que pour voir le duc de Bourgogne, il ira avec plaisir jusqu'à Hesdin, si le duc veut bien s'y rendre. »

Le duc accueillit gracieusement l'ambassade et les propositions de Louis XI ; l'entrevue de Hesdin eut lieu dans le courant du mois de juillet 1464, et la meilleure intelligence régnait en apparence entre le roi de France et son puissant vassal.

« Tout semblait donc paisible de ce côté : soudain circulaune sourde rumeur qui jeta le trouble dans tous les esprits. Quelque sinistre projet, disait-on, aurait été tenté, par ordre du roi, contre M. de Charolais et le duc lui-même. Voici la cause de cet émoi. Louis XI, qui se défiait avec raison des démarches du duc de Bretagne, savait que le vice-chancelier de Romillé, en habit de religieux, était allé en Angleterre, où il avait répandu une foule de mauvais propos, et que de là il devait passer en Hollande pour s'entendre à Gorcum avec le comte de Charolais. Le bâtard ayant offert au roi d'y aller avec quelques hommes et d'épier les démarches du voyageur breton, il en avait reçu la permission. Cette secrète mission exigeait de la ruse ; il fut assez maladroit pour se laisser prendre avec deux de ses compagnons, ce qui devint la cause d'un revirement politique et de nouvelles complications.

« Le comte de Charolais, qui, peu de jours avant (20septembre), venait d'essuyer une rude tempête dans les eaux de Dordrecht, fit grand bruit de cette capture, et, à l'entendre, il venait d'échapper à un vrai danger. En toute hâte, Olivier de la Marche fut dépêché à Hesdin auprès du duc Philippe pour l'instruire de cet événement et des

conjectures effroyables qu'on en formait sans aucune preuve. « Il se pouvait bien « que la chose fût comme le roi disait ; car le comte de Charolais était fort emporté et fort léger dans ses soupçons [50]. »

Ce bâtard, longtemps serviteur du duc, venait de passer depuis quelque temps au service du roi, et son frère, le sire de Rubempré, était capitaine du Crotoy.

Olivier de la Marche fut des premiers à supposer au roi les plus horribles desseins, et, à son passage à Bruges, il répandit toutes sortes de sinistres nouvelles. Louis XI ne songeait-il pas à disposer de la liberté et peut-être de la vie du comte de Charolais ; à marier sa fille Marie au comte de Nevers, et à donner à celui-ci le duché de Brabant ? Le duc Philippe n'avait donc rien de mieux à faire que de s'éloigner de Hesdin sans retard.

La chronique scandaleuse dit : « On prit en mer, ès marches de Hollande, ung baleinier dans lequel estoit avec aultres un nommé bâtard de Rubempré. Après ladite prise faicte, aucuns Picards et Flamands disoient et publioient que dedans icelui le roi les avoit envoyés pour prendre prisonnier Monseigneur de Charolais, *dont il n'estoit riens. »*

Louis XI prit tous les moyens possibles pour montrer l'absurdité de cette accusation. Ambassades, assemblées, discussions publiques, lettres aux princes, aux seigneurs et aux bonnes villes, tout fut employé. À Tours, où avait été convoquée une assemblée générale des seigneurs du royaume, le roi prit la parole tant pour expliquer sa conduite à l'égard du duc de Bretagne que pour réfuter les accusations du comte de Charolais. Il traita, dit-on, avec une incontestable supériorité les points qui touchaient à sa politique générale ; en sorte que tous les assistants furent émus et charmés de son éloquence.

---

50 Barante, t. VIII, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

« Sans flatter, le commun bruit est que onques on ne vit homme en françois mieux et plus honnêtement parler. » On applaudit ; on eut, dit-on, les larmes aux yeux ; « mais on a observé que tous ces pleureurs avaient en poche leur traité contre lui [51]. »

René d'Anjou répondit au roi, au nom de tous les seigneurs, et fit acte de soumission complète, puis il se tourna vers l'assistance, et dit à l'assemblée : « Ne m'avouez-vous de toutes choses que j'ai dites ? » Alors, tous d'une voix répondirent : « Oui, » et, s'adressant au roi, ils ajoutèrent : « *Nous vous servirons ; nous vivrons et mourrons avec vous, envers et contre tous.* »

En considérant ces faits, on est conduit à penser, avec l'historien de Bretagne dom Morice, que la sincérité n'était pas la vertu de ce siècle ; car peu de mois après on se battait à Montlhéry !

Le duc de Bourgogne s'était fait représenter à l'assemblée de Tours, et avait adhéré à la déclaration des seigneurs ; la mauvaise volonté du comte de Charolais se trouvait donc momentanément paralysée. Louis XI, convaincu de plus en plus que la guerre était inévitable, profitait de ces délais pour rassembler toutes les troupes dont il pouvait disposer, et prendre ses dernières dispositions. Il avait espéré jusqu'au dernier moment semer la division entre les chefs de la ligue ; dans ce but, il poursuivait ses négociations avec le duc de Bretagne, s'efforçant uniquement de faire valoir le droit de la royauté contre les injustes prétentions d'un vassal révolté.

Sur ces entrefaites, le duc Philippe, qui était venu de Lille à Bruxelles, tomba dangereusement malade. Malgré les efforts de ses conseillers, le gouvernement des États de

51 Michelet, t. VI, p. 93.

Bourgogne et la direction des affaires se trouvèrent ainsi à la discrétion du comte de Charolais.

Presque aussitôt parurent les manifestes des princes ; ce fut le signal de la guerre. Les coalisés, parmi lesquels se trouvaient le duc de Bourbon, un des derniers qui abandonnèrent Louis XI, le duc de Berry, frère du roi, le duc d'Alençon, qui venait d'obtenir sa grâce, s'étaient donné le mot et devaient tous tenir le même langage. L'ultimatum, publié le 18 mars à Bourges par les sires de Beaujeu, de Dammartin et autres qui s'y étaient renfermés (car le comte de Chabannes venait d'échapper de la Bastille), alléguait les mêmes prétextes et était du même ton. Le comte de Charolais ne fait point tant de frais d'éloquence diplomatique. Il se contente d'avoir lancé le mot d'ordre et de réunir promptement sa noblesse de Flandre à Bruxelles.

En conséquence, le 22 mars 1465 , un traité définitif d'alliance offensive et défensive, rappelant les traités préliminaires des 18 juillet et 12 août 1464, fut signé entre le duc de Bretagne, le comte de Charolais et leurs amis. On y remarque le passage suivant :

« Quelques-uns proches de la personne du roi, y est-il dit, mus de mauvais et damnables propos, l'ont induit et l'induisent à prendre inimitié contre plusieurs des seigneurs de son sang. Ils les mettent en division et dissension avec lui, au détriment de tout le royaume, et le poussent à entreprendre sur eux, sur leurs pays et seigneuries, et particulièrement sur le duc de Bourgogne, sur le comte de Charolais son fils, et sur nous, pour nous endommager et grever, si faire se pouvait, ce à quoi nous détirons pourvoir par toutes voies possibles et raisonnables.

« Voulant donc obvier aux *soudaines et torsonnières entreprises* que le roi *pourrait faire* contre nous, par

exhortation des susdits nos malveillants, nous faisons alliance, confédération et paction avec notre très aimé cousin Charles de Charolais, unique héritier de notre cher oncle de Bourgogne. Nous déclarons que nous lui sommes vrai ami et allié, que nous le conseillerons et secourrons de toute notre puissance, en vue de garder, sauver et défendre sa personne, sa famille, ses terres et seigneuries ; et cela envers et contre tous ceux qui tenteraient de l'attaquer ou de lui porter préjudice, *même contre le roi,* s'il le fallait. »

Le lendemain, 23 mars, le duc de Berry, frère du roi, quittait Poitiers et se jetait parmi les rebelles. Louis XI n'en continua pas moins à négocier avec les rebelles, n'omettant rien pour faire croire qu'il ne voulait pas la guerre, et en même temps ne perdant pas un instant pour organiser ses armées. Mais, d'un autre côté, il négociait aussi avec Rome, afin d'obtenir une bulle d'excommunication contre tous ceux qui prendraient les armes contre le roi. Toutes ces tentatives furent stériles, comme on pouvait s'y attendre, et l'on en vint bientôt aux hostilités.

Elles commencèrent dès le mois de mai sur les frontières du Nord et dans le Bourbonnais. La promptitude et l'énergie dont Louis XI fit preuve dès les débuts amenèrent à composition les ducs de Bourbon et de Nemours, d'Armagnac et d'Albret ; un traité préliminaire fut signé entre les belligérants, et les provinces du centre parurent être pacifiées.

Le roi, si occupé de tous les côtés à la fois, n'eut garde cependant d'oublier sa bonne ville de Paris, alors si exposée. Il écrit donc aux Parisiens de nouveau vers la fin de mai, pour les engager à bien garder leur ville jusqu'à son retour. Ceux qu'il chargea de ce message, le chancelier de Trainel, maître Étienne Chevalier, Nicolas de Louviers et Jean de

Moulins, arrivèrent à Paris la veille de l'Ascension. Dans ce message aux habitants de Paris, le roi les remerciait de leurs bon vouloir et loyauté, les priant et exhortant de bien en mieux continuer. Il leur mandait aussi qu'il leur enverrait la reine pour accoucher à Paris, comme dans la ville du monde que le plus il aimait. Louis pressentait que les coalisés pourraient être devant la capitale avant peu, et ses encouragements ne furent pas stériles.

Quand les Bourguignons se présentèrent devant Paris, ils n'osèrent entrer dans la ville, tant elle paraissait décidée à se défendre. Louis XI avait osé publier et soutenir que s'il eût voulu grossir les pensions des princes, leur permettre de fouler et tyranniser leurs vassaux comme auparavant, ils n'auraient jamais réclamé si haut, ni songé au *bien public ;* qu'au lieu de vouloir mettre l'ordre partout, ils ne le pouvaient souffrir nulle part, et qu'ils n'aspiraient qu'à opprimer les peuples.

Cette franchise un peu brutale lui valut l'appui des bonnes villes et de la bourgeoisie. Les Parisiens voulaient se défendre eux-mêmes contre les Bourguignons, et ils le firent, en effet, avec autant de courage que de bonne fortune.

Le 15 juin 1465, le comte de Charolais s'était mis à la tête de ses troupes, qui se montaient à environ vingt-cinq mille hommes. Le duc, son père, lui avait promis, en cas de désastre, de le suivre avec cent mille.

Une partie des forces du comte descendait de la frontière du Nord vers Paris ; le reste remontait la Loire. Le rendez-vous général était à Saint-Denis.

Dès le commencement de juillet, Charles le Téméraire, impatient d'attendre dans l'inaction l'arrivée des troupes de la ligue, fit plusieurs tentatives contre Paris. « Le 7 juillet, il donna deux assauts : l'un le matin au point du jour, et l'autre

vers cinq heures du soir. Il y avait bien dans Paris trente-deux mille hommes portant les armes, sans compter les troupes que le maréchal y avait amenées. Le 8, le comte de Charolais faillit entrer. Ses gens d'armes arrivèrent par la porte Saint-Denis, gardée par Pierre l'Orfèvre et Jean de Popincourt. Ils parlementèrent pour obtenir le passage et des vivres. Pendant les pourparlers, ils s'emparèrent du faubourg Saint-Lazare et vinrent jusqu'aux barrières. Les bourgeois se montrèrent courageusement et en grand nombre sur les murs ; et le maréchal, étant sorti fort à propos avec soixante lances et quatre-vingts archers, chargea si rudement les assaillants qu'ils laissèrent quatre cents hommes sur la place et se retirèrent à Saint-Denis. La milice citoyenne montra en cette journée combien elle est un précieux appui, surtout soutenue et excitée à la lutte par un certain nombre de gens de guerre [52]. »

Comprenant de quelle importance était pour lui la possession de sa capitale, Louis XI partit en toute hâte avec toutes les troupes dont il disposait et marcha sur Paris.

Le 11 juillet, il était à Cléry, d'Où il envoya maître Cousinot et le sire de la Borde aux Parisiens. « Ils annoncèrent, le samedi 14 juillet, que le roi espérait y être arrivé le mardi suivant, 17 ; qu'il remerciait la ville de sa fidélité, aussi bien que des bons services qu'elle lui avait rendus et continuait à lui rendre. Ce jour-là même, dit Legeay, le comte de Charolais mandait à son père qu'il s'était emparé du pont de Saint-Cloud ; qu'il le passait pour aller rejoindre l'armée de Bretagne, et le gardait soigneusement. Il ajoute qu'il sait la venue prochaine du roi, et, priant instamment le duc de lui envoyer deux cent mille

52 Legeay, t. I.

écus dont il a un besoin pressant, il prend des mesures pour que cet argent lui arrive sans délai. »

Désirant s'opposer à la marche des troupes du roi et se joindre au duc de Bretagne, qui était sur la route de Vendôme à Châteaudun, le comte de Charolais quitta Saint-Cloud et se porta vers Issy et Antony. Son avant-garde alla loger sous Montlhéry, l'arrière-garde restant à Longjumeau.

Alors, paraît-il, il saisit une lettre par laquelle le roi informait de nouveau les Parisiens de son arrivée prochaine. Son parti fut pris, et il s'apprêta, dès ce moment, à combattre sans les Bretons.

CHAPITRE IX

BATAILLE DE MONTLHÉRY
— TRAITÉ DE CONFLANS — ENTREVUE ET TRAITÉ DE PÉRONNE —
AFFAIRES DE NORMANDIE ET DE BRETAGNE

Plusieurs hommes de guerre ont donné la relation de la bataille de Montlhéry. Voici, d'après M. Legeay, les faits principaux sur lesquels tous semblent d'accord : « Les chefs bourguignons avaient arrêté en conseil qu'ils combattraient à Longjumeau et que le comte de Saint-Pol, chef de leur avant-garde, se replierait sur ce point. Il en fut autrement ; car, en fait de bataille, il arrive rarement que les choses tiennent aux champs comme elles sont décidées en chambre.

« Cependant le roi, arrivé le 15 juillet à Étrechy, y fît halte ; il en partit le soir, et vint toute la nuit à Châtre ou Arpajon.

« Sans se reposer, il alla droit à Montlhéry, où il savait la présence des ennemis. Ses troupes étaient moins nombreuses, mais fort belles toutefois ; leur valeur en compensait le nombre. N'avoir point, ou fort peu d'artillerie, était son grand désavantage ; puis arrivant, lui et les siens, d'un voyage long et fort pénible, ils étaient tous, hommes et chevaux, harassés de fatigue, malgré le soin qu'il en avait pris. Il fallait combattre, et il n'hésita pas. D'ailleurs, il fut irrésistiblement poussé à

la lutte par le sénéchal Pierre de Brézé, qui dans ce moment n'écouta que le point d'honneur. Suivant la chronique, le sénéchal, frappé de la fatigue de l'armée, aurait insinué au roi de donner aux troupes un peu de repos. Louis alors lui aurait franchement demandé s'il n'avait pas d'engagement pris avec les princes.

« Sire, dit alors Pierre de Brézé, ils ont mon scel par delà, mais vous avez mon cœur et ma personne, et vous me voyez prêt à vivre et à mourir pour vous. »

« Le sénéchal se porta donc, le mardi 16 juillet, sur Montlhéry avec l'avant-garde qu'il conduisait, et engagea la lutte plus tôt qu'on ne pensait. La même chronique nous montre le comte de Charolais, dès avant déjeuner, rangeant son armée sur la gauche du chemin qui va de Paris à Montlhéry, le visage tourné vers le château, dressant devant ses archers et hommes d'armes quelques serpentines, non toute son artillerie « qui était bonne et belle, selon le temps », et attendant ainsi les Français. Il ne tarda pas à les voir qui approchaient de divers côtés, suivis de tout le camp du roi en belle ordonnance. Louis XI se mit en ordre de bataille vers sept heures du matin, le long d'une grosse haie bien épaisse, sans que nulle partie eût envoyé personne pour savoir l'intention ou volonté de l'autre.

Le roi se réserva le corps de bataille, et donna l'arrière-garde ou réserve au comte du Maine. Charles de Bourgogne fit à peu près de même : il commanda le principal corps, donnant l'avant-garde au comte de Saint-Pol, et la réserve au bâtard Antoine de Bourgogne. Vers les dix heures, quelques escarmouches commencèrent ; la plus importante eut alors lieu, au bout du village de Montlhéry, entre les archers, qui, de part et d'autre, mirent pied à terre.

Ceux du roi, tous archers d'ordonnance, étaient en bon ordre, et conduits par Poncet de Rivière. Parmi ceux de

Bourgogne, plus nombreux, on remarquait Philippe de Lalain et Jacques du Mas, mais ils étaient sans ordre. Une heure après midi, l'action s'engagea sérieusement. Le roi, pour appuyer les siens, chargea brusquement le comte de Saint-Pol, mit l'avant-garde ennemie en désordre, et la poussa jusqu'au prieuré de Longpont. Le comte de Charolais vint au secours de Saint-Pol, et, à son tour, repoussa le roi jusqu'au château de Montlhéry.

Le comte croyait que tout était fini, lorsque Contay, son fidèle serviteur, et un vieux gentilhomme du Luxembourg, appelé Antoine le Breton, lui firent difficilement comprendre que les Français se ralliaient à Montlhéry et que sa gauche, où étaient les sires de Ravestein et Jacques de Luxembourg, avait été mise en déroute par les nobles de Savoie et de Dauphiné, et en une telle déroute, qu'ils croyaient la bataille perdue et qu'un grand nombre fuyait jusqu'à Sainte-Maxence, publiant partout que le comte était tué ou du moins battu.

Charles de Bourgogne, en effet, venait de courir un grand danger. Poursuivant les fuyards avec plus d'ardeur que de prudence, il avait été assailli dans sa poursuite, et même blessé à la gorge d'un coup d'épée, dont la cicatrice lui resta. Sur le point d'être fait prisonnier par Geoffroy de Saint-Belin, il ne fut tiré d'affaire que par la hardiesse d'un des siens, qu'Olivier de la Marche nomme Robert Coteret ou Cottereau, le fils de son médecin, auquel la chronique d'Hennin ajoute le Picard Colinet. Il alla donc, tout sanglant, rejoindre ses archers, qui étaient à peine une quarantaine. Pendant une demi-heure les Bourguignons étaient si découragés que, s'ils avaient vu cent hommes venir à eux, ils n'auraient songé qu'à fuir.

Mais la fortune est changeante. On vit de loin sortir du bois le comte de Saint-Pol, avec une cinquantaine

d'hommes d'armes, marchant à petits pas, et dont le nombre augmentait à mesure qu'ils avançaient, au point qu'ils étaient bien huit cents quand ils joignirent le comte de Charolais. On le reconnut à son enseigne mi-partie de soie grise et rouge, à sa licorne d'argent ayant la corne et le bout des pieds d'or, avec cette inscription : *Mon mieux.*

Louis XI se distingua plus que nul autre ; il rallia son monde jusqu'à trois fois ; et au fait, Pierre de Brézé, qui avait engagé l'action sans l'ordre du roi, ayant été tué dès le commencement de la bataille, Louis était le seul qui fût en état de commander. La lutte se ralentit sur le soir, par lassitude de combattre plutôt qu'autrement. Les Bourguignons, pour camper devant Montlhéry, où était le comte de Charolais, formèrent une enceinte avec leurs chariots de bagages. Du côté des Français, on vit bientôt les feux s'allumer. Alors ceux de Bourgogne pensèrent que le roi allait aussi passer la nuit sur le champ de bataille ; tant il s'en fallait qu'ils crussent avoir eu victoire complète ! D'ailleurs, si dans l'armée du roi un fugitif courut avec effroi jusqu'à Lusignan, du côté du comte, un guerrier, dans sa fuite, ne s'arrêta et ne se crut en sûreté qu'au Quesnoy.

Il resta, dit-on, trois mille six cents hommes sur le champ de bataille. Outre Pierre de Brézé, le roi perdit Geoffroy de Saint-Belin, dit *Lahire,* bailli de Chaumont ; Jacques Floquet, bailli d'Évreux, et Philippe de Louhans, bailli de Meaux.

La bataille finit entre sept et huit heures.

Alors la garde écossaise conduisit le roi dans le château de Montlhéry. Quoiqu'il n'eût pas mangé de toute la journée, après s'être un peu reposé, il alla directement à Corbeil, et il y arriva à dix heures du soir. Il s'y reposa jusqu'au 18 juillet.

Informés de la déroute de l'aile gauche des Bourguignons, les Parisiens, au nombre de trente mille, dit-on, sortirent de la

ville, massacrèrent un grand nombre de fuyards, prirent leurs bagages, et emmenèrent plus de quinze cents prisonniers et jusqu'à deux mille chevaux. Sur un autre point, le maréchal Joachim, à la faveur de cette déroute partielle, alla s'emparer du pont de Saint-Cloud, qu'il trouva abandonné, tandis que d'un autre côté Mouy, capitaine de Compiègne, rassemblait les garnisons de Creil, de Senlis et de Crespy, et allait s'emparer de Pont-Sainte-Maxence.

Le comte de Charolais, dit Anquetil, se croyait de bonne foi victorieux, parce qu'il avait couché sur le champ de bataille.

« Vraiment, disait le roi, ce lui est gloire bien forcée, et ne faut s'émerveiller s'il demeure aux champs, attendu qu'il n'a ni ville ni châteaux pour se loger. »

En somme, des deux côtés, après s'être bien battu, on s'était trop vite pressé de fuir.

Un homme d'État, dit Commines, s'enfuit jusqu'à Lusignan, sans reparaître du côté du comte ; un homme de bien s'enfuit à toute bride jusqu'au Quesnoy. Ces deux n'avaient garde de se mordre l'un et l'autre. Dans la suite, tel perdit ses offices et États pour avoir fui, qui furent donnés à d'autres qui avaient fui dix lieues plus loin. Chacun, en fuyant, semait sa nouvelle. Il en arriva que des villes d'un parti, à l'apparition des troupes de l'autre parti qui se sauvaient, ouvrirent leurs portes comme si elles étaient sommées par des soldats victorieux.

« Le roi arriva à Paris le 19 juillet au soir. Il y fut reçu avec de grandes acclamations. La journée de Montlhéry était restée douteuse ; mais il s'y était acquis beaucoup de gloire. On était d'accord à dire qu'il y avait à la fois rempli tout devoir de capitaine et de soldat. Le soir, il alla souper chez le grand maître de France, Charles de Melun. Il y avait une

nombreuse assistance de bourgeois et de dames de Paris. Il raconta très vivement ce qui s'était passé à Montlhéry, le danger qu'il y avait couru ; et son récit fut tel, qu'il émut jusqu'aux larmes tous ceux qui l'entendirent. Il dit que le lundi suivant' il se remettrait en campagne, et qu'il n'aurait point de repos qu'il n'eût chassé les ennemis hors du royaume [53]. »

Les princes ligués s'étaient réunis à Étampes. Leur premier soin fut de publier, sous forme de manifeste, un nouveau traité d'alliance, confirmant et complétant celui de Nantes. Cette déclaration fut datée du 24 juillet 1465. Sept jours plus tard, le 31 juillet, les princes et leurs armées se portèrent vers Samois, où ils devaient faire passer la Seine à leurs troupes et opérer leur jonction avec l'armée de Jean de Calabre. Tout fut prêt le 4 août ; et, quoique le maréchal Rouhaut et Salazart fussent venus pour disputer le passage, le comte de Charolais avec cinquante lances passa ce jour-là, et toute l'armée le jour suivant. On s'attendait à les voir se porter immédiatement sur Paris ; ils s'étendirent, au contraire, dans la Brie, tirant vers Provins et Nogent.

Jean de Calabre, le maréchal et la noblesse de Bourgogne arrivèrent bientôt après. L'armée de la ligue s'élevait alors à plus de cinquante mille hommes ; elle se mit aussitôt en marche vers la capitale.

Louis XI avait pourvu de son mieux pendant ce temps à la défense de la capitale. S'étant donc assuré du bon esprit des Parisiens, qu'il avait appelés à prendre les aimes, et de la solidité que ces nouvelles, troupes, soutenues par les vieilles compagnies, pouvaient présenter à l'ennemi, le roi partit le 10 août pour la Normandie, afin d'y chercher des secours d'hommes et de munitions.

---

53 Legeay.

On sut le 12 août que les princes ligués occupaient Bray-sur-Seine, Nogent et Provins ; le 15, ils étaient à Lagny ; le 17, ils arrivaient au pont de Charenton. Dès lors, les escarmouches et combats furent plus fréquents ; dès lors aussi, l'esprit de parti et la frayeur s'éveillèrent plus vivement dans la ville. Le 18 août, après certaines tranchées faites pour se fortifier, les gens de Paris envoyèrent une députation au comte d'Eu, pour solliciter, s'il était possible, un accommodement avec les princes. Le comte répondit qu'il ferait ce qu'il pourrait pour hâter ce bon accord ; que même il irait en personne, s'il le fallait.

Après avoir emporté le pont sur la Marne, les princes campèrent autour de Paris : le comte de Charolais et le duc de Calabre, le long de la rivière, à Charenton et à Conflans ; les ducs de Berry et de Bretagne, à Saint-Maur et au château de Beauté ; le reste de l'armée, à Saint-Denis.

De part et d'autres, les hostilités devinrent plus vives et plus fréquentes : les alertes ne manquèrent pas dans la ville, surtout dans le voisinage des portes ; mais la garnison et les citoyens firent bravement leur devoir. On se souvenait à Paris de la tyrannie des écorcheurs ; aussi se défendait-on de bon cœur contre les Bourguignons.

Le mercredi 22 août, les ligueurs envoyèrent six hérauts à la porte Saint-Antoine, avec des lettres adressées à l'évêque, au clergé, au parlement, à l'université et au corps de ville. Elles justifiaient leur prise d'armes : le *bien public* les y avait poussés. Elles demandaient à ceux à qui elles étaient adressées d'envoyer trois membres de leur corps pour ouïr les griefs des princes. On dit aux hérauts qu'on aviserait et qu'on répondrait le lendemain.

Alors commencèrent des négociations qui furent plusieurs fois bien près de compromettre le sort de la capitale et de la

royauté. Le parti bourguignon, dans Paris, voulait qu'on y reçût au moins les princes et leurs escortes ; c'était une capitulation déguisée. Enfin, le comte d'Eu y mit fin en taisant répondre aux princes « que, Paris étant au roi, on ne ferait rien sans le consentement de Sa Majesté. »

Le 28 août, le roi, le comte du Maine et une armée nombreuse revinrent de Normandie et rentrèrent dans Paris.

Il y avait alors dans la ville deux mille cinq cents lances, c'est-à-dire douze mille hommes de cavalerie. On ne doit pas s'étonner que, dès ce moment, les Bourguignons, Bretons et Lorrains fussent réduits à se renfermer dans leur camp. Peut-être aussi cette frayeur était-elle simulée à dessein d'attirer le roi à une bataille. Quoique Louis XI fût allé prendre très dévotement, des mains du cardinal d'Albi, l'oriflamme de Sainte-Catherine-du-Val, comme l'affirme Claude de Maupoint, prieur de cette abbaye, il était trop avisé pour livrer tout son avenir et celui de la France au hasard d'une nouvelle lutte. Il devait songer bien plutôt à diviser ses ennemis et à se fortifier contre eux.

« Tous les jours sortaient de Paris force gens, et y étaient les escarmouches grosses [54]. »

Le samedi 30 août, Louis dirigea le long de la rivière, jusqu'auprès de Conflans, quatre mille archers, appuyés d'un certain nombre d'hommes d'armes, et fit construire là quelques travaux en terre, pour atteindre de ce point le camp ennemi. Il s'engagea donc de ce côté une assez vive canonnade, si bien que plusieurs boulets arrivèrent jusque dans la chambre du comte de Charolais.

Voyant la résistance de Paris et le bon esprit qui animait toutes les populations urbaines et rurales de France, les coalisés demandèrent, le 4 septembre, une trêve de deux

54 Commines, I, 8.

jours. Elle leur fut accordée, et prolongée d'abord jusqu'au 10, au coucher du soleil, ensuite au delà de ce terme.

Pendant la trêve, les Parisiens et les Bourguignons se visitaient réciproquement. Le 10 septembre, le comte de Saint-Pol vint devant la ville. Le roi sortit des murs, et alla, dit-on, causer avec lui pendant deux heures. On remarqua qu'au sortir de cet entretien, Louis parut avoir confiance en une pacification prochaine. Les princes, peu rassurés, se firent mutuellement, le 4 septembre, le serment de ne pas traiter les uns sans les autres.

« Comme les négociations n'avançaient pas au gré de Louis XI, il imagina d'aller de sa personne trouver les princes.

« Accompagné seulement de Charles de Melun, sire de Nantouillet, de l'amiral de Montauban, d'Antoine du Lau et de deux autres, il se mit dans un bateau et alla vers eux. Il s'était même fait annoncer, puisque les comtes de Charolais et de Saint-Pol vinrent à la rivière pour le recevoir. Quand il approcha, il cria à M. de Charolais : « Mon frère, m'assurez-vous ? — Oui, Monseigneur, comme frère, » répondit le comte. Le roi mit donc pied à terre, et dit alors qu'il reconnaissait bien en lui un gentilhomme de la maison de France. « Pourquoi, Monseigneur ? reprit le comte. — Parce que, dit « le roi d'un air riant, vous êtes homme de parole[55]. »

Alors il rappela au comte l'ambassade dont avait fait partie l'année précédente le chancelier Morvilliers, les violences de langage de celui-ci, et ces paroles du comte à l'évêque de Narbonne : « Recommandez-moi aux bonnes grâces du roi, dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par son chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an il s'en repentira. » — « J'aime, ajouta le roi, à besogner avec gens qui tiennent tout de suite ce qu'ils ont promis. » Alors donc il désavoua Morvilliers ; puis,

55 Legeay, chap. XII.

quand ils se furent ainsi promenés, ils vinrent à s'expliquer sur les conditions de la paix. Il ne fut question que légèrement du *bien public,* dont on avait tant parlé, mais beaucoup de la Normandie, de la rivière de Somme, de la connétablie et de plusieurs autres intérêts.

Les négociations furent plusieurs fois interrompues et reprises sans succès ; les prétentions des princes étaient exorbitantes, et le roi espérait toujours les diviser et les opposer les uns aux autres. Toutes ses tentatives furent vaines, et les événements changèrent bientôt la situation des deux partis. Le 21 septembre 1465, on apprit la capitulation de Pontoise ; le 30, celle de Rouen ; le roi n'avait que trop de raisons de craindre de nouvelles trahisons, aussi se résigna-t-il à subir toutes les exigences des rebelles.

Selon Commines, il y aurait eu alors sous les murs de Paris, entre le roi et le comte de Charolais, un rendez-vous où ils seraient venus avec quelques cavaliers seulement, et auraient convenu ensemble des conditions de la paix : même en devisant, ils seraient entrés, sans que le comte s'en aperçût, dans un des boulevards de la ville, où on eût pu le prendre ; puis il serait retourné sain et sauf vers les siens.

Le siège de Paris, qui dura onze semaines, dit Mézeray, fut plutôt un théâtre de négociations que de guerre ; les seigneurs, simples gentilshommes, capitaines et autres, qui avaient servi sous les mêmes drapeaux, ne pouvaient se voir si près sans désirer de s'entretenir. Les chefs leur en accordaient volontiers la permission, dans le dessein chacun d'enlever des partisans à son adversaire. Ainsi chaque jour voyait éclore de petits traités qui suspendaient les opérations militaires.

Dès les premiers jours d'octobre, les conditions de la paix générale furent arrêtées. Les traités furent signés à Conflans le 5 du même mois, et à Saint-Maur quelques jours plus tard.

Le bien public, « que les ligués avaient inscrit avec faste sur leurs étendards, » parut encore être ici leur premier souci.

En effet, on stipula d'abord que « pour aviser aux réformes et améliorations qui pourraient être utiles, le roi nommerait trente-six notables, pris parmi les prélats, les chevaliers et dans le conseil. Assemblés le 15 décembre, leur mission pouvait durer trois mois dix jours au plus, et deux mois au moins. Louis XI assurait, foi et parole de roi, qu'il aurait pour agréable, ferme et stable, tout ce qui serait décidé par cette assemblée. »

Ce premier article était une sorte de prélude insignifiant destiné à voiler, autant que possible, les plus importantes revendications. Les princes stipulaient, en effet, que le roi leur laisserait une indépendance presque absolue, et accorderait : à l'un, la Normandie ; à l'autre, les villes de la Somme ; à celui-ci, le vicomte d'Étampes et la régale ; à celui-là, des villes, des seigneuries et des châtellenies ; à tous, des commandements, des pensions, des terres, des titres et des revenus.

Le peuple, qui n'avait pas bien su ce que les princes voulaient dire avec leur *bien public,* ne le comprit que trop quand il fallut payer les dons, pensions, indemnités et gratifications qu'ils avaient extorquées.

« Toutes choses étant à peu près réglées, on parla enfin du départ des princes.

« À cette occasion, le roi visita leurs compagnies, excepté celle du maréchal de Bourgogne, car, disait-on, il n'aimait pas le seigneur de Neufchâtel.

« Mais avait-il lieu d'aimer les autres bien davantage ? Le lendemain, comme le duc Charles avait la fièvre, le roi se rendit à Vincennes pour recevoir son hommage de la Normandie. La paix était faite, et cependant les gens de

Paris furent effrayés de le voir aller seul au milieu des princes, surtout quand le bruit courut qu'il y voulait passer la nuit ; confiance excessive, en effet, que ses adversaires ne peuvent s'empêcher d'appeler « une noble témérité ». À cette nouvelle, le prévôt et les échevins le vinrent trouver, le suppliant de rentrer à Paris et de ne pas coucher à Vincennes pour « moult causes ». Les Parisiens allèrent donc en armes et en grand nombre camper autour du château de Vincennes, tandis que les cavaliers de la garde du roi s'étaient postés à Montreuil, à Charonne et à Nogent-sur-Marne.

« Ce jour-là, mercredi 30 octobre, la paix fut publiée à Paris par quatre hérauts, à dix heures du soir, en ces termes : « Entre le roi, Monsieur, duc de Normandie et autres seigneurs du sang adhérant avec lui, tant pour leurs serviteurs que pour *leurs alliés* des deux parts, la guerre cesse ; la paix est faite ; ainsi défense à tous de procéder à l'avenir par voies de fait, de se rapprocher ou de se retenir mutuellement quoi que ce soit. » Grand fut l'empressement des princes à prendre ce qui leur revenait, et leur départ immédiat fut décidé [56]. »

Les traités de paix sont faits pour être violés, a dit un plaisant philosophe, comme les forts de guerre pour être pris. Ce fut surtout le cas des arrangements de Saint-Maur et de Conflans. À peine le comte de Charolais avait-il quitté Vincennes qu'au mépris de la foi jurée il dirigeait toutes ses forces contre les Liégeois, alliés du roi de France ; d'un autre côté, Louis XI, à la tête de son armée, se rapprochait des frontières de la Normandie, attendant le moment où il serait obligé de porter secours à son frère, et peut-être aussi, disait-il, de reprendre cette importante province.

---

56 Legeay.

Et en effet, outre le mécontentement général d'être séparés de la France, les Bretons et les Normands y étaient fort peu d'accord. L'ambition avait gagné tout le monde. Le sire d'Harcourt voulait être maréchal, le sire de Bueil capitaine de Rouen ; il y avait encore beaucoup d'autres compétitions. La douairière de Brézé et le patriarche-évêque de Bayeux prirent les devants auprès du nouveau duc, à peine arrivé à Vernon, et lui demandèrent les plus hautes positions pour leurs amis. L'évêque de Lisieux, Thomas Bazin, avait été un des plus empressés à faire prêter serment au duc dans son diocèse, et à venir auprès de lui. Cette lutte de compétitions fut si grande que « le duc de Bretagne, pour sûreté de sa personne, dut se retirer au mont Sainte-Catherine, près Rouen, et que là Normands et Bretons des divers partis faillirent en venir aux mains sous les yeux du duc [57] ».

Ces mécomptes, ces intrigues et ces désordres parurent à Louis XI une occasion favorable pour rentrer en possession d'une province qu'il regrettait. Il partit donc, au mois de décembre, de Chartres, passa par Séez, Argentan et Falaise, arriva le 19 à Caen, où il séjourna quelques jours. Là il acheva son traité particulier avec le duc de Bretagne, dans lequel le duc promet que jamais il ne recevra en son duché ni aidera de son appui quiconque sera malcontent du roi et du royaume ; de plus, moyennant cent cinquante mille écus, il consentait à ne plus se liguer contre son suzerain.

« Tout ce que le roi aimera, dit le duc, nous l'aimerons ; tout ce qu'il aura en déplaisir, nous l'y aurons ; si aucuns de ses serviteurs étaient malcontents de lui, qu'il les eût en indignation, et qu'ils voulussent venir s'abriter auprès de nous, nous ne les recevrions point. »

---

57 Commines.

Ces dispositions étaient prises surtout contre le frère de Louis XI, car la guerre était imminente.

« Le roi appelait à lui tous ses capitaines avec leurs compagnies, et, pendant que le duc de Bourbon marche de son côté, Charles de Melun s'avance dans le pays de Caux. Pour donner à ses troupes le temps de s'assembler autour de Rouen et de Pont-de-1'Arche, le roi alla à Neubourg et se présenta devant Louviers. La place fut rendue à d'excellentes conditions ; Louis y entra avec son armée, ayant à ses côtés le duc de Bourbon et les comtes de Dunois et de Dammartin. »

La Normandie était la province la plus riche de France. Elle payait, à elle seule, la neuvième partie des impôts levés dans tout le royaume. De plus, par sa situation entre les duchés de Bourgogne et de Bretagne, elle se trouvait abandonnée à la discrétion des deux plus redoutables adversaires de Louis XI. Le duc de Berry avait été leur complice et leur instrument pendant la ligue du Bien public, il pouvait encore d'un moment à l'autre former avec eux une nouvelle coalition, et faciliter sans le moindre danger la jonction des troupes de Bretagne et de Bourgogne.

Momentanément rassuré du côté de François II par la signature du traité de Caen, tranquille du côté de Charles le Téméraire par suite des troubles survenus dans le pays de Liège et dans les Flandres, Louis XI entra hardiment en Normandie, et occupa toutes les villes et tous les châteaux, sans y rencontrer de résistance sérieuse, et obligea le duc à se réfugier en Bretagne. L'entreprise avait été hardie et habilement conduite. Du même coup, Louis XI se trouvait débarrassé des prétentions de son frère et en mesure d'attaquer le duc de Bretagne pour violation du traité de Caen.

Mais auparavant le roi de France voulut mettre de son côté toutes les apparences du droit, et faire croire qu'en toute

cette affaire il n'avait eu qu'à obéir au vœu des populations. Les états de Normandie furent donc convoqués pour le 6 février, à Rouen, où le roi fit son entrée le lendemain, au milieu de l'allégresse générale.

Louis XI se justifia de cette invasion sans déclaration préalable en s'appuyant sur le droit incontestable de la couronne, sur la nécessité de mettre fin à la mauvaise administration de la Normandie, et à l'anarchie dont elle était le théâtre. Il proposait, en outre, de reconstituer pour son frère un nouvel apanage, tel qu'aucune réclamation sur ce sujet n'aurait plus de raison d'être.

Mais le moment n'était pas alors venu de faire ouvertement la guerre au duc de Bretagne. Ce prince pouvait encore devenir le centre d'une coalition redoutable. Avant de s'attaquer à cet adversaire, le roi de France commença par se débarrasser de ceux dont il avait à se plaindre et qui auraient pu devenir dangereux. Le comte d'Armagnac fut l'objet d'une enquête rétroactive, et eut beaucoup de peine à se justifier. Le comte du Maine, soupçonné de plusieurs trahisons, dut céder ses commandements et tomba en disgrâce. Enfin le sire de Melun, compromis dans les reproches adressés au comte du Maine, fut enfermé à Château-Gaillard, transféré à Melun, mis en jugement et condamné à mort. Beaucoup d'autres personnages de moindre importance furent inquiétés , mis en accusation et condamnés ou tout au moins obligés de se réfugier en pays étranger.

Vers cette même époque, de nouveaux dissentiments commençaient à se manifester entre Louis XI et le duc de Bourgogne. Après la guerre contre les Liégeois vint l'affaire des villes de Picardie. Le roi de France prétendait avoir réservé les droits de la couronne ; le duc, et surtout le comte de Charolais, entendaient y être indépendants. En outre,

Louis XI retenait dans les prisons de Loches son beau-frère, Philippe de Savoie, comte de Bresse, que le duc de Bourgogne avait eu la prétention de faire remettre en liberté.

Tant que vécut Philippe le Bon, les négociations, habilement conduites de part et d'autre, amenaient presque toujours une entente. Mais, Charles le Téméraire lui ayant succédé, il fallut s'attendre à la guerre.

« Un des premiers actes du duc Charles de Bourgogne fut hostile à la couronne de France. Pour donner avis au roi de la mort de son père, il lui envoya sire Aymar Bouton, seigneur du Fay. Le chancelier fit mettre sa lettre du 19 juin dans le trésor des chartes ; mais, comme il ne qualifiait pas Louis XI de son souverain seigneur, elle resta sans réponse à cause de ce défaut de forme.

« À cette nouvelle, le roi sentit que le caractère remuant et emporté du nouveau duc ne serait plus désormais contenu : il se précautionna donc. Son artillerie fut mise en bon état ; ses hommes de guerre eurent tous leur poste assigné : chacun était prêt à marcher au premier signal [58]. »

Le roi de France était obligé de se fortifier de tous les côtés à la fois, car l'attaque pouvait commencer à l'ouest aussi bien qu'à l'est, et se généraliser sur tous les points.

« Il existait, en effet, une conspiration nouvelle, un nouveau *bien public,* plus général que l'autre, puisque la maison de Savoie et les Anglais devaient en être. Cette fois, dans ce concert d'inimitiés, le duc d'Alençon paraît jouer le plus grand rôle. Entraînant son fils, le comte du Perche, dans sa défection, il était passé en Bretagne ; il avait aussi envoyé son scellé au duc de Bourgogne, s'engageant à le

58 Legeay, chap. XIV, p. 503.

recevoir dans ses places fortes et à le soutenir de tous ses moyens, et cela même contre le roi [59]. »

Le 9 novembre, le roi était à Chartres, poursuivant sa route vers le Mans, par Cléry, Vendôme, et se rapprochant d'Alençon, dont il voulait surveiller le siège.

« Les Bretons et quelques chevaliers normands, sous la conduite de Louis de Lavai, étaient entrés de nuit, et comme par surprise, dans le château d'Alençon. Ils avaient juré, et le comte du Perche tout le premier, d'agir de concert et de ne se point séparer. Les troupes du roi vinrent les assiéger. Les gens du Perche, ruinés par les uns et par les autres, aimaient fort peu toutes ces ligues, qui se formaient à leurs dépens ; ils firent donc entendre quelques murmures. Le comte du Perche sentit bientôt le tort qu'il avait eu d'accueillir si facilement les étrangers. Suivant enfin le conseil du roi, et avec le concours des habitants, il chassa ses compagnons d'aventure, et il mit Alençon aux mains du roi. Pour faciliter ce résultat, il y avait eu abolition en faveur du duc et de la duchesse d'Alençon ; la réintégration, même en ses biens, est assurée au duc sitôt qu'il sera rentré en l'obéissance du roi [60]. »

Enfin, une trêve fut signée avec le duc de Bretagne, et le royaume parut encore une fois pacifié. En réalité, les adversaires de Louis XI ne cherchaient qu'à gagner du temps. Charles le Téméraire levait le ban et l'arrière-ban, et François II négociait une alliance avec Edouard II ; si bien qu'on a pu dire : « Quand Louis XI entrait en guerre il ne pensait qu'à en sortir ; les princes, au contraire, ne faisaient ni paix ni trêve qu'ils ne songeassent à recommencer la guerre. » Le roi de France, qui était exactement renseigné sur les

59 *Ibid.,* p. 511.

60 *Ibid.,* p. 512.

menées de ses ennemis, appela à lui de nouvelles troupes et se tint prêt contre toute éventualité.

Pour s'assurer le concours unanime de tous ses sujets, Louis XI convoqua les états généraux à Tours pour le 6 avril 1468.

Trois questions, pouvant être résolues par *oui* ou *non,* leur furent soumises :

1° Les ducs de Bretagne et de Bourgogne doivent-ils, comme les autres, obéissance au roi, et peuvent-ils appeler à eux le secours de l'étranger ? — 2° La Normandie peut-elle être aliénée ? — 3° Le roi a-t-il suffisamment pourvu à l'apanage de son frère ?

Il y avait de chaque cité, assure-t-on [61], un homme d'Église et deux laïques ; et les députés, au lieu de donner leur avis par corps et à part, votèrent ensemble et parurent confondus comme envoyés des villes. « Chacun dans l'assemblée célébrait à l'envi les louanges du roi [62]. » Et un autre historien, encore moins favorable à Louis XI, dit à cette occasion : « Le menu peuple vit constamment en lui l'ami de la paix et l'adversaire de cette noblesse, dont il était depuis si longtemps opprimé. »

En résumé, par une déclaration très explicite, les états approuvèrent ce qu'avait fait le roi, donnèrent beaucoup d'éloges à sa fermeté, aussi bien qu'à la sagesse de ses vues, témoignèrent hautement de leur zèle éclairé pour la chose publique et de leur dévouement à sa personne.

La trêve conclue avec le duc de Bretagne expirait en juillet 1468. Louis XI fit donc aussitôt marcher ses troupes contre les villes normandes encore au pouvoir des Bretons ; Bayeux, Coutances et plusieurs autres places furent promptement

---

61 Rœderer.

62 M. Rathery, p. 153.

reprises ; mais Caen ne put rentrer en la main du roi, à cause d'un renfort bourguignon que le bailli de Saint-Omer venait d'amener à la garnison. D'un autre côté, le marquis du Pont, chef de l'armée des marches d'Anjou et de Poitou, entra résolument en Bretagne, s'empara de Chantocé et alla assiéger Ancenis.

Se voyant en grand péril, le duc François II appela à son secours avec de vives instances son allié le duc de Bourgogne. Celui-ci, voulant paraître y répondre, passa la rivière de la Somme ; mais il était lié par la trêve. Alors le duc de Bretagne, perdant tout espoir d'être efficacement appuyé, signa une trêve de douze jours à Chateaubriand ; pendant ce temps, les pourparlers continuèrent, et le 10 septembre, entre le duc de Calabre et le chancelier de Bretagne, Guillaume Chauvin, tous deux autorisés, la paix fut signée à Ancenis.

Communication officielle de ce traité fut portée à Charles le Téméraire, dont les troupes, unies à celles du comte Philippe de Bresse, campaient sur le bord de la Somme, sous prétexte de venir en aide au duc de Bretagne. Charles le Téméraire se montrait peu disposé à cesser les hostilités. Suivant une chronique, « finalement donna le roy au duc de Bourgogne six-vingt mille écus d'or, dont il paya la moitié comptant. » Nous avons lieu de croire que ces générosités diplomatiques ont été singulièrement exagérées. C'est alors que Louis envoya aux Liégeois deux délégués pour provoquer, s'il se pouvait, une utile diversion, et forcer le duc à la paix.

Cependant les négociations continuaient à Ham sans résultat. Ce fut à ce moment que le cardinal la Balue, évêque d'Évreux et fondé de pouvoir de Louis XI, s'avisa d'aller trouver le duc et lui parla en confidence.

« Bientôt le bruit courut d'une prochaine entrevue. Le roi était alors à Noyon dans le voisinage ; on disait qu'il songeait à aller trouver Charles de Bourgogne. À cette nouvelle, on s'émut ; des lettres conservées jusqu'ici prouvent combien ce projet inquiétait les fidèles serviteurs du roi. Il circulait à cet égard toutes sortes de pressentiments sinistres. Les meilleurs conseillers de Louis XI lui insinuaient de ne se point mettre à la merci d'un tel prince. Le comte de Dammartin faisait mieux ; c'était le moment, disait-il, d'attaquer le duc de Bourgogne dans son camp et d'avoir raison de ses tergiversations. Tel était aussi le désir d'autres capitaines. Maître Balue, au contraire, prétendait que le roi, si habile négociateur, réussirait mieux par une conférence avec le duc que par une lutte [63]. »

Cédant à ce conseil et trop confiant dans son habileté à bien conduire cette affaire, Louis XI accepta l'entrevue de Péronne. Cependant il n'avait garde d'oublier son message à la cité de Liège et les précautions que lui conseillait la prudence. Il expédia donc incontinent un de ses serviteurs pour leur faire connaître, ainsi qu'aux précédents envoyés, la démarche résolue, et leur donner des conseils de paix. Alors aussi, pour se tenir prêt en cas de non réussite, il fit publier à son de trompe dans Paris que tous nobles, tenant fiefs et arrière-fiefs, se tinssent en armes à Gonesse, prêts à marcher où mandé « leur seroit ».

Le roi, conduisant à sa suite quatre-vingts Écossais et quarante cavaliers, partit de Noyon et arriva à Péronne le 9 octobre 1468. Un officier bourguignon et un certain nombre de gentilshommes vinrent à sa rencontre jusqu'au village d'Athies. Le duc attendait le roi sur le bord de la rivière Doingt. Les deux princes se firent mutuellement le meilleur

63 Legeay.

accueil, et, dans une lettre du 9 octobre écrite par ordre de Charles de Bourgogne aux magistrats d'Ypres, nous y lisons « que le duc s'inclina, que prit le roi la tête nue entre ses bras et la tint longuement serrée contre son cœur ; qu'ensuite le roi salua ceux qui l'accompagnaient. » Ils entrèrent donc ensemble dans la ville « paraissant fort d'accord et bons amis ».

Soudain le bruit d'une sédition à Liège se répandit. Les rebelles, disait-on, avaient surpris Tongres, tué leur évêque et plusieurs chanoines : rapports exagérés que l'on crut, ou que l'on feignit de croire.

À la nouvelle de ces troubles, le duc montra une grande colère. Et cependant ce soulèvement de Liège, ces relations exagérées et mensongères lui ménageaient une si bonne occasion qu'on serait tenté de croire qu'il n'y était pas étranger. Le roi se trouva donc renfermé dans le château, « rasibus une grosse tour, où un comte de Vermandois fit mourir un sien prédécesseur roi de France [64]. » À peine le duc souffrit-il qu'on laissât entrer auprès de lui les gens de son service. Les portes mêmes de la ville furent fermées par ses ordres, sous un frivole prétexte. Ses emportements n'eurent pas de bornes, au point que l'on en vint à craindre pour la vie du roi. Mais il voulait seulement, oubliant son sauf-conduit, exploiter la circonstance, humilier son souverain, et lui faire signer forcément un traité désastreux qu'il savait bien ne pouvoir jamais obtenir autrement de lui.

Le duc tint un conseil, où les avis les plus extrêmes furent discutés. Pierre de Goux, le chancelier, conseilla la modération et la douceur. Un traité fut ébauché à la hâte : il donnait pour apanage à Monsieur, frère du roi, la Brie et la Champagne, au lieu de la Normandie.

---

64 Commines.

Ainsi, le duc de Bourgogne arrivait jusqu'aux portes de Paris : ce traité faisait revivre toutes les prétentions de celui de Conflans. L'appel au parlement de Paris des jugements rendus en Flandre, tout ce qui, depuis trente ans, était en litige entre les deux puissances, se trouvait ainsi tranché au profit de la maison de Bourgogne. Il fut même permis au duc d'élever un grenier à sel dans le comté de Maçon, et d'y vendre à son gré du sel de Salins ou d'autres salines. Telles étaient les exigences de Charles, et à toute observation des commissaires de France on répondait : « Il le faut, Monseigneur le veut. » Le cardinal Balue et Guillaume de Bitche avaient ensemble travaillé à ce traité.

Personne en France ne se méprit sur le caractère de cette paix. La ruse et la surprise étaient évidentes. Pour lors, le roi se trouvait dans un grand embarras, car il redoutait autant quelques nouvelles complications pouvant survenir du zèle de ses serviteurs pour le défendre que de la mauvaise volonté de la cour de Bourgogne.

L'ordre de congédier l'armée fut écrit de Péronne à Chabannes de la main du roi : le comte eut le tact de n'en rien faire. Une seconde lettre même, accompagnée d'un messager, ne produisit pas plus d'effet que la première. « Retenir le roi, n'était-ce pas le trahir ? répondit alors Dammartin. Il y a encore en France plus de gens de cœur que le duc ne se l'imagine. S'il lui plaît de traiter ainsi le roi, qu'il y prenne garde ; tout le royaume pourrait bien l'aller chercher, et jouer chez lui le jeu qu'il veut jouer au pays de Liège. »

Une des clauses les plus humiliantes du traité de Péronne stipulait que Louis XI aiderait le duc de Bourgogne contre les Liégeois. Ainsi donc, dès le lendemain de la signature du traité, Charles le Téméraire et

le roi de France se mirent en marche contre Liège. « Louis XI n'hésita pas à suivre son vassal et à faire prendre à ses soldats la croix rouge de Saint-André. Il répondit lui-même par le cri de : *Vive Bourgogne !* aux malheureux Liégeois, qui criaient du haut de leurs remparts : Vive le roi ! vive la France 1 Les travaux du siège commencèrent aussitôt, et les Liégeois opposèrent à leurs ennemis une résistance opiniâtre. Il en coûte de dire que Louis XI se signala par sa bravoure dans cette guerre impie. Puis, lorsque la ville eut été prise d'assaut, pillée, réduite en cendres, lorsqu'une partie des habitants eut été égorgée, et que les autres erraient sans asile, sans vêtements et sans pain dans les forêts, au milieu de l'hiver, il s'en vint d un air dégagé demander à Charles le Téméraire s'il avait encore besoin de ses services. Celui-ci lui fil jurer de nouveau le traité de Péronne, et Louis XI put enfin retourner en France [65]. »

65 Lebas, *Hist. de France.*

CHAPITRE X

RETOUR DE LOUIS XI DANS SON ROYAUME
— AFFAIRE DU CARDINAL LA BALUE ET DE L'ÉVÊQUE D'HARANCOURT
— INSTITUTION DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL —
NAISSANCE DU DAUPHIN — NOUVELLE LIGUE DES SEIGNEURS
—— MORT DU DUC DE GUIENNE

Louis XI avait hâte de se soustraire aux violences de Charles le Téméraire, et de reprendre au milieu des siens les soins de son gouvernement. Partout, du reste, on le considérait comme prisonnier de son vassal, et ses intérêts, autant que l'honneur de la couronne, lui faisaient un devoir de mettre fin à celte situation.

« Dès le 3 novembre 1468, le roi mande au comte de Foix, au comte d'Eu et autres son départ de Liège, et, dès son arrivée à Estrées, il leur fit savoir son retour dans ses États. » Louis XI trouva son armée sur pied de guerre et ne laissant rien à désirer. Chabannes, qui la commandait, l'avait toujours tenue prête à marcher, suivant les circonstances. Le roi se rendait à Amboise, où il tenait ordinairement sa cour. Toutefois, comme s'il n'avait eu rien de plus pressé que de donner satisfaction au duc de Bourgogne, il s'arrêta à Senlis, où il convoqua le parlement et les autres cours souveraines. Là, leur ayant expliqué les

événements de Péronne et fait ire par le cardinal le traité sans restriction, il en demande l'observation et l'enregistrement ; le 19 novembre, les quarante-deux articles en furent publiés par l'ordre du roi.

Tous ces événements ne se passaient point en France sans que l'esprit caustique des Parisiens se mît en frais de plaisanteries. Louis était fort contrarié de ces critiques, et même eut le tort de le montrer. Il enjoignit donc de punir sévèrement tous ceux qui parleraient mal du duc de Bourgogne, et ordonna de relever le nom et la demeure de tous propriétaires ! d'oiseaux parlants, tels que pies, geais et chouettes : en cages, à qui l'on avait malicieusement appris à répéter « PÉRONNE ». Il envoya même des gens chargés de tuer ces malheureux oiseaux et d'informer contre leurs propriétaires. On dit que ce fut par honte qu'il ne passa point à Paris.

Louis XI se tenait à Tours, à Amboise ou dans les environs, veillant par lui-même à l'exécution de ses ordres, et cherchant à maintenir partout l'ordre et la paix. À cette époque furent découvertes les intrigues du cardinal la Balue, évêque d'Évreux, et de Guillaume d'Harancourt, évêque de Verdun, avec le duc de Bourgogne. La Balue était un de ceux qui avaient le plus vivement conseillé l'entrevue de Péronne ; Louis XI le soupçonnait de trahison.

Guillaume d'Harancourt s'entendit avec lui pour empêcher tout accommodement entre Louis XI et son frère ; les deux prélats s'imaginaient qu'ils se rendraient ainsi plus longtemps nécessaires. Dans ce but, ils écrivirent au duc de Bourgogne, que Charles de France était disposé à accepter la Guienne au lieu de la Champagne et de la Brie, qui lui étaient assurées par le traité de Péronne. Ils invitaient ensuite Charles le Téméraire à s'opposer à cet arrangement.

« La Balue écrivit la lettre ; Guillaume d'Harancourt en chargea Simon Belée, son pourvoyeur, « qui la cousit dans « son pourpoint ; » mais le soir même Simon Belée fut arrêté à Cloyes, dans la Beauce, près Châteaudun. On le prit pour un espion ; il fut fouillé et l'on trouva le message qu'il portait. Dès le lendemain, conduit à Amboise et interrogé, il avoua tout. Cette lettre entrait dans de grands détails en vue d'empêcher la réconciliation du roi avec Monsieur ; elle montrait au duc une nouvelle coalition prête à se former ; lui indiquait comment il s'y fallait prendre pour mettre le roi dans l'embarras ; elle lui dictait pour expédient d'envoyer quérir Monsieur par mer, sans perdre un seul instant, de fortifier incessamment Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, et de gagner par tous les moyens possibles le duc de Bourbon et le connétable, puisque les maisons de Bretagne et d'Anjou se déclaraient pour le roi [66]. »

L'évêque avoua tout sans se faire beaucoup presser ; le cardinal se tint d'abord sur la négative. Mais, quand on lui montra les pièces à sa charge, ses lettres et sa propre écriture, il promit d'avouer également si on lui assurait la vie sauve.

Le roi nomma une commission pour instruire l'affaire, et envoya à Rome demander la jonction de juges ecclésiastiques délégués sur les lieux. La cour de Rome profita de cette déférence de Louis XI pour faire valoir ses droits, et, suivant l'esprit de la législation de ce temps, où les coupables étaient encore jugés par leurs pairs, elle essaya même de se réserver le jugement. On négocia, et l'on ne put s'accorder sur les formes à suivre dans le procès d'un cardinal. La procédure traîna aussi en longueur ; le ressentiment du roi s'amortit ; il craignait, d'autre part, de se heurter à l'opinion publique, et la vie des coupables fut sauvée ; mais ils

66 Legeay, *Histoire de Louis XI.*

demeurèrent enfermés, d'Harancourt à la Bastille, et la Balue, le plus coupable, au château de Loches dans une cage de fer de huit pieds en carré, placée au milieu d'une tour, invention du prélat réservée pour d'autres [67].

Guillaume d'Harancourt, lui aussi, fut enfermé à la Bastille dans une cage semblable. Au compte de Jean Ragner, pour l'année 1479, on voit que « Jean Daulin, marchand ferron, demeurant à Tours, est porté pour l'achapt de trois mille quatre cent soixante-sept livres de fer, que le roi a fait prendre pour une cage de fer à mettre prisonniers, en laquelle est mis et détenu l'évêque de Verdun. » Il y eut, en outre, à payer pour fixer cette cellule dans une chambre de la Bastille ; « ainsi monte la dépense, tant de la chambre que de la cage, à la somme de trois cent soixante-sept livres huit sous trois deniers parisis [68]. »

La cause principale des discordes intérieures ayant disparu, le roi renouvela ses efforts pour donner à son frère toute satisfaction compatible avec les intérêts de la France. Il lui fit donc enfin agréer la Guienne pour apanage, au lieu de la Champagne et de la Brie. Cette importante concession, convenue en avril 1469, fut suivie le 20 mai d'une absolution générale, publiée en faveur de ceux qui avaient suivi le parti du frère du roi, particulièrement du duc d'Alençon ; et aussi, par lettres signées d'Amboise en juillet, le parlement de Bordeaux fut transféré à Poitiers.

« Agé alors de vingt-trois ans et d'une grande faiblesse de caractère, Monsieur avait parfois des accès de défiance et des redoublements d'ambition inquiète, à ce point que, malgré ses traités avec le roi et le duc de Bretagne, il s'assurait par écrit une retraite en Angleterre, et, le 6 mai, il

67 Anquetil, t. I, p. 419.

68 Sauval, t. III, p. 428.

recevait un passe port d'Edouard IV. Peut-être ne voulait-il aborder là que pour passer en Bourgogne. Mais le roi obvia à celte difficulté , et par les soins d'Odet d'Aydie et du sire de Curton, il amena son frère à une réconciliation. Pour prix de leurs services, ceux-ci eurent l'un et l'autre, par lettres du 10 juin, une bonne part des biens de maître Balue [69]. »

Depuis longtemps, Louis XI nourrissait la pensée d'instituer un ordre de chevalerie analogue à celui de la Jarretière, de l'Étoile et de la Toison d'or. Le roi de France mit donc à profit les quelques instants de repos que lui laissaient ses adversaires et créa l'ordre de Saint-Michel, ce saint étant reconnu pour l'ange tutélaire du royaume. Dans l'espoir de s'attacher son frère par les honneurs, Louis XI le nomma le premier chevalier de son ordre.

D'après les statuts, les chevaliers devaient porter l'image de saint Michel et le collier d'or fait à coquilles ; en grande cérémonie, ils revêtaient un grand manteau de damas blanc fourré d'hermine avec chaperon de velours cramoisi. Les lettres d'établissement sont du 1er août 1469. Elles réservent au roi le droit d'apporter aux statuts tels ou tels changements devenus nécessaires. Cependant certaines clauses y sont reconnues irrévocables : 1° le nombre de trente-six membres, devant être gentilshommes de nom et d'armes et sans reproche ; 2° l'engagement de ne porter aucun autre ordre sans la permission du roi ; 3° l'union entre les chevaliers ; 4° la fidélité au souverain ; 5° conservation garantie aux chevaliers pour leurs possessions, dignités et prééminence ; 6° la conduite à tenir pour les chevaliers étrangers, entre leur souverain et le souverain de l'ordre, et quelques autres dispositions.

Par ordonnance du 10 juillet, Louis XI fît enregistrer les lettres touchant l'apanage de Guienne données lu mois d'avril précédent. À la suite de cet acte, le duc de Bretagne

69 Legeay, p. 15.

rendit les lettres des apanages de Berry et de Normandie ; puis Monsieur fit en qualité de duc de Guienne serment de fidélité. Les promesses qu'on exigeait du frère du roi sont significatives. Il s'engageait à ne pas attenter à la vie de Louis XI et à ne pas songer à épouser Marie de Bourgogne,' si ce n'est du libre consentement du roi, et même à ne lui en jamais parler ni faire parler.

C'est qu'en effet les intrigues des ducs continuaient comme par le passé et menaçaient à chaque instant de rallumer la guerre. Louis XI tenait donc essentiellement à rendre efficace sa réconciliation avec son frère ; aussi résolut-il d'avoir une entrevue avec lui et de se l'attacher.

« Cette entrevue est remarquable par les précautions que prirent les deux frères contre les dangers réels ou imaginaires qu'ils craignaient. Ce fut un pont, mais un pont de bateaux qui fut construit pour la conférence, près de l'embouchure de la Sevré, au milieu des grands marais qu'elle traverse entre la Saintonge et le Poitou. On choisit encore le 24 septembre, jour de la pleine lune, pour que les eaux, qui faisaient la sûreté du jeune prince, fussent plus élevées. Sur un des bateaux du pont, une loge avait été construite pour la conférence ; elle était partagée par un grillage en fer et en bois. Louis devait laisser au village de Puyravault les quatre cents chevaux qui l'avaient accompagné jusque-là, et entrer sur le pont de bateaux avec douze compagnons désarmés seulement. Le duc de Guienne devait laisser sa garde au château de Charon, sur l'autre rive, et n'amener non plus que douze personnes.

« Mais le roi ne s'était pas trompé quand il avait compté reprendre, au premier entretien, tout son ascendant sur son frère. Celui-ci fut à peine devant lui qu'il accusa ses conseillers d'une défiance aussi injurieuse, et qu'il demanda avec

instance à pouvoir passer du côté du roi pour se jeter dans ses bras. On apporta, en effet, des planches avec lesquelles on jeta un pont d'un bateau à l'autre : le duc y passa et se jeta aux genoux du roi, qui le releva, l'embrassa et l'assura qu'il lui pardonnait. Le lendemain et les jours suivants, ils se virent familièrement ; ils eurent sans témoins de longues conférences, et leur réconciliation parut être complète [70]. »

Louis XI tourna un instant toute sa politique contre Edouard IV, roi d'Angleterre et allié du duc de Bourgogne. Ce n'était pas que le roi de France se souciât de relever le trône de Henri VI et le parti de la Rose rouge, quoique le chef de ce parti, Marguerite d'Anjou, fût sa propre parente. Mais ce qui lui importait beaucoup, c'était que le roi d'Angleterre, Edouard IV, fût assez occupé dans son royaume pour ne point songer à débarquer sur quelque point de la Normandie et à faire revivre les vieilles prétentions des Plantagenets. C'est pourquoi Louis fournit des secours au comte de Warwick, qui s'était réfugié en France après s'être brouillé avec le roi Edouard IV, et présida à sa réconciliation avec Marguerite d'Anjou, dont Warwick avait autrefois détrôné le mari. Le 22 juin 1470, il écrivait à son secrétaire, Bourré du Plessis :

« Monsieur du Plessis, vous savez assez le désir que j'ai et dois avoir du retour de Warwick en Angleterre, tant pour le bien que ce me serait de le voir au-dessus de ces querelles, *ou à tout le moins que, par son moyen, le royaume d'Angleterre fût en brouillis,* comme pour éviter les questions qui, pour sa demeure par deçà, pourraient advenir, dont vous en avez connu les commencements ; pour quoi vous prie que vous mettiez peine..., qu'il parte le plus prestement que faire se pourra..., mais j.'entends que ce soit par toutes les plus douces voies que pourrez, et en manière qu'il n'aperçoive que ce soit

70 Sismondi, t. XIV, p. 293.

pour autres fins que pour son avantage ; et aussi ferez apprêter de mes navires pour le conduire, si sans conduite ne voulait partir [71]. »

« Le duc de Bourgogne envoya une flotte sur les côtes de Normandie pour empêcher le comte de Warwick de se rendre en Angleterre. Le comte passa cependant à la faveur d'une tempête qui avait forcé la flotte bourguignonne à abandonner sa station. Tel était le crédit de Warwick sur l'esprit du peuple, qu'il se vit sur-le-champ à la tête d'une armée, et Edouard IV quitta l'Angleterre sans combat et se réfugia en Bourgogne, pendant que le faiseur de rois replaçait Henri VI sur le trône. Louis XI envoya aussitôt des ambassadeurs en Angleterre pour féliciter Henri VI sur sa délivrance, et pour conclure avec lui un nouveau traité [72]. »

« Alors aussi un autre événement combla de joie Louis XI et la France. Le 30 juin, à Amboise, la reine eut enfin un fils qui devait être Charles VIII. En celte occasion, le roi fit de grands présents à Saint-Pierre de Rome et à beaucoup d'églises, particulièrement à Notre-Dame du Puy, en Anjou, à laquelle il avait fait vœu d'offrir un enfant en argent s'il avait un fils. L'héritier du trône fut tenu sur les fonts par le prince de Galles et par Jeanne de France, duchesse de Bourbon, assistés de l'archevêque de Lyon. Il y eut partout de grandes réjouissances, et on chanta le *Te Deum.* Cet enfant que Louis avait tant espéré et attendu, l'aurait-il délaissé à Amboise, comme si souvent on l'a dit ? Loin de là ; il en prend le plus grand soin dans l'enfance comme dans la jeunesse, et lui donne pour gouvernante Louise de Crussol, fille de Géraud Bastet IV, dit sire de Crussol, et d'Alix de Lastic, et femme de Pierre Guérin, seigneur de Tournelle. Il ne fut donc point livré à des soins mercenaires, mais entouré de

71 *Annales de l'Histoire de France,* par Ph. Lebas, p. 230.

72 *Ibid.*

sollicitudes, comme on le verra. Pour lui l'institution des postes est étendue, et plus tard Bourré, seigneur du Plessis, et Étienne Vesc eurent à diriger son éducation [73]. »

Cette institution des postes, dont on a fait tant de gloire à Louis XI, remontait à l'année 1464.

Par arrêté du conseil, daté de Luxieu, près de Doullens, le roi avait ordonné la création de postes aux chevaux et aux lettres « pour la diligence de son service ».

De quatre lieues en quatre lieues furent établis des chevaux courants et des maîtres coureurs. L'ordonnance ajoutait : « Porteront lesdits coureurs toutes dépêches et lettres de Sa Majesté, qui leur seront envoyées de sa part et de celle aussi des gouverneurs, lieutenants et officiers de ses provinces. » Défense leur était faite de donner des chevaux à qui que ce soit sans l'ordre du roi. À son exemple, l'université établit des courriers pour la correspondance des étudiants avec leurs familles, et ce fut un commencement de communications régulières et plus fréquentes entre la capitale et les provinces. Plus tard, comme nous venons de le voir, ce service fut étendu à la correspondance du Dauphin.

Cependant les relations devenaient de plus en plus difficiles avec la Bourgogne. Le duc avait levé des troupes et se trouvait à la tête d'une nombreuse armée ; le roi, de son côté, n'avait rien négligé pour sa défense. La situation était donc très tendue. Charles le Téméraire accusait Louis XI de n'avoir exécuté ni le traité de Conflans ni celui de Péronne.

Louis XI répondait à ces accusations par l'exposé des griefs suivants : « Charles de Bourgogne contrevenait de toutes façons aux traités dont il réclamait l'exécution. Il

73 Legeay, t. II.

n'avait point rendu à ses sujets de France les biens qu'il leur avait pris, ni livré au roi les scellés promis ; il ne lui a point rendu hommage de son duché de Bourgogne ni des seigneuries qu'il tient de la couronne de France ; il empêchait tous les jours les appellations à la justice royale d'avoir cours, et faisait maltraiter les officiers du roi qui allaient exploiter sur ses terres. N'a-t-il pas voulu retenir le roi prisonnier, et ne l'aurait-il pas fait, s'il avait pu s'assurer en même temps du duc de Guienne ? N'était-il pas d'accord avec le comte d'Armagnac de favoriser une descente des Anglais près de Bordeaux ? S'il le nie, on a des lettres qui le prouvent, et, quand il se dit si bon Anglais, il fait sans doute allusion à cette complicité hostile à la France. N'a-t-il pas confisqué à son profit, sans cause ni forme de justice, pour plus de sept cent mille écus de marchandises appartenant aux sujets du roi ? D'ailleurs, il est notoire qu'il a fait prendre plusieurs commerçants de France et qu'il les a tenus dans ses prisons ; qu'à d'autres il a donné des sauf-conduits, comme s'ils eussent été ennemis, et qu'il les a préalablement forcés de lui prêter serment ; qu'il donne retraite à Edouard de la Marche ; qu'il n'a songé et ne songe enfin qu'à perdre le roi et le royaume de France, autant qu'il peut. Une chose pire encore : n'avait-il pas envoyé un homme supposé s'offrir à Louis pour tuer le duc, afin de pouvoir diffamer le roi dans le monde, s'il lui était arrivé d'écouter une pareille proposition ? Contre tant d'énormités, recevant des plaintes de tous côtés, il est de son devoir d'y mettre ordre. »

« Il résultait de cet état de choses que ni le duc de Bretagne ni aucun prince du sang ne se pouvaient dispenser de servir le roi contre le duc de Bourgogne [74]. »

---

74 Legeay, t. II.

Selon son désir de marcher avec l'opinion, Louis XI tint une assemblée des hommes les plus sages et les plus expérimentés de son royaume, qu'on peut appeler réunion de ses plus notables conseillers, et qu'il ne faut pas confondre avec l'assemblée des trois états, tenue à Tours en avril 1468. Celle-ci ne se fit point par députation ; le roi y appela ceux qu'il crut être les plus habiles. Elle fut très nombreuse ; on y vit beaucoup de conseillers du parlement, des commerçants et de simples bourgeois.

Leur ayant expliqué ses griefs contre le duc de Bourgogne, il pria l'assemblée de lui dire « s'il était en droit de déclarer la guerre au duc, et si les princes ne sont pas obligés de le servir de préférence à son adversaire. » La réponse unanime fut que ceux qui avaient auparavant donné leurs scellés au duc de Bourgogne, tels que les ducs d'Anjou, de Guienne et de Bretagne, ne sauraient être tenus de garder leurs promesses ; qu'enfin le roi, pour défendre ses sujets et maintenir les lois, était obligé, par devoir, de faire la guerre au duc de Bourgogne.

L'approche de l'hiver ne retarda aucun des préparatifs qui des deux paris se faisaient activement. Louis XI désirait surtout reprendre ces villes de la Somme, si chèrement rachetées à la Bourgogne et si déloyalement extorquées par elle.

« Dès le mois de décembre, dit Legeay, le roi se fit amener une bonne artillerie de Tours au Louvre. Le 10, le sire Arthur de Longueval, chevalier, et d'autres gentilshommes avec deux cents lances « entrèrent pour le roy dans Saint-Quentin du bon vouloir des habitants. » Bientôt le connétable y vint lui-même avec quatre cents lances, et Louis XI, pour lui en témoigner sa satisfaction, lui fit don, par lettres de Noyon, février 1470, des châtellenies de Péronne, de Montdidier et Roye, s'il pouvait s'emparer de ces villes. »

À la tête des troupes du roi se trouvaient le connétable de Saint-Pol et Chabannes, comte de Dammartin, qui

s'emparèrent de Saint-Quentin et d'Amiens, grâce aux intelligences qu'ils avaient nouées dans ces deux places.

« Ces premiers succès furent une grande joie à Paris. Aussi Jean de Ladriesche, trésorier de France, et autres officiers, firent-ils faire un cri public à la table de marbre au palais royal de Paris, pour annoncer officiellement la prise de Saint-Quentin, demandant au Ciel « bonne prospérité pour Louis et le connétable, afin de parvenir au recouvrement des autres villes du roy et pays engagés, qu'il avait l'intention de mettre hors des mains de Charles, *soi-disant* « duc de Bourgogne. » Louis XI, en effet, avait fait publier les décisions des notables, qui déclaraient tous princes affranchis du traité de Péronne, et les biens du duc Charles confisqués, avec ordre aux officiers de s'en emparer s'il le fallait. Aux premiers jours de février, il y eut dans la capitale des processions solennelles, en actions de grâces de ses succès, auxquelles la reine et les autres princesses assistèrent[75]. »

Les hostilités continuèrent jusqu'au 9 avril 1471, et non seulement le duc de Bourgogne ne put reconquérir les places qui lui avaient été enlevées, mais encore il fut si vivement poursuivi et si habilement cerné entre Bapaume et Amiens, qu'il se vit réduit à solliciter une trêve. Le roi voulut bien y consentir.

C'était de la part de Louis XI un acte de grande générosité, car le duc, réduit à un triste dénuement, « étoit du tout et son ost (armée) à la disposition du roi, si cette trêve n'eût été accordée. » Une chronique nous dit encore « qu'il y avait eu dans cette campagne de merveilleuses déconfitures faites par les gens du roi sur les Flamands et Picards. » Les mêmes avantages, on le sait, restaient au roi dans le duché de Bourgogne. Aussi les officiers qui commandaient cette

75 Legeay.

expédition, de même que Darnmartin et les autres en Picardie, furent-ils fort déconcertés de celle suspension d'armes au moment où ils se croyaient assurés d'un plus grand succès. Mais le roi ne pensait pas ainsi, et cette trêve montre qu'il savait au besoin ménager ses ennemis dans leur détresse. Elle fut d'abord de trois mois, pendant lesquels se tinrent à Ham des pourparlers de paix définitive que surveillaient le roi, le duc de Guienne et le connétable ; puis, sur la demande de Charles de Bourgogne, on prolongea la trêve jusqu'à un an.

Sur ces entrefaites, un brusque changement dans la politique de l'Angleterre fit passer tous les avantages de la situation du côté du duc de Bourgogne.

La ruine de la maison de Lancastre et le triomphe de la Rose blanche laissaient le roi de France isolé et sans alliés. « Charles le Téméraire résolut alors d'en finir avec lui. Il ne pensa plus cette fois à humilier Louis XI, mais à partager son royaume. Il renouvela son alliance avec le duc de Guienne, prince inconstant et faible, qui était le jouet de ses favoris et de tous les intrigants, disposés à troubler la France pour s'enrichir ou pour augmenter leur pouvoir. Le duc de Bretagne, qui n'avait jamais cessé d'être l'allié secret du duc de Bourgogne, fit entrer dans cette nouvelle ligua le comte Gaston de Foix, dont il venait d'épouser la fille. Charles le Téméraire alla jusqu'à offrir sa fille unique en mariage au duc de Calabre et de Lorraine, à condition qu'il se déclarerait contre Louis. Une large part du royaume de France fut promise au roi d'Aragon, Juan II, et au roi d'Angleterre, Edouard IV. Ainsi toute idée de nationalité avait disparu parmi les seigneurs français ; ils appelaient l'étranger ; ils étaient d'accord avec lui pour démembrer la France. Le seul qui défendait l'unité du royaume, c'était Louis. Quand il s'agissait du salut de la France, tout homme

d'honneur devait être du parti du roi contre ses adversaires[76]. »

Malgré les offres de Charles le Téméraire au duc de Calabre, les négociations pour le mariage de Marie de Bourgogne avec le duc de Guienne se poursuivaient activement. Louis XI, qui surveillait attentivement toutes ces intrigues, envoya son conseiller du Bouchage en ambassade auprès de Charles de France. Dans ses instructions, datées du 10 août 1471, le roi veut que l'on rappelle à son frère la promesse qu'ils se sont faite de s'avertir de ce qu'ils apprendraient de contraire à l'un d'eux ; qu'ayant reçu comme témoignage d'amour fraternel le plus bel apanage que fils de France ait jamais eu, il a fait serment de ne point songer au mariage en question ; qu'enfin il a juré sur la vraie croix de Saint-Laud, serment dont le danger de l'enfreindre est si grand, comme de mourir mauvaisement en dedans de l'an, ce qui est toujours infailliblement arrivé à ceux ayant contrevenu à la parole ainsi donnée, comme on l'a vu naguère par expérience. Pour le roi, ajoute-t-on, il est toujours dans les mêmes sentiments d'affection à son égard, et est encore prêt à en renouveler le serment.

En même temps, Louis XI prenait ses précautions, d'ailleurs. Il envoyait à Rome maître Compain, conseiller à la cour, avec la mission secrète de mettre obstacle aux sollicitations faites alors pour obtenir les dispenses nécessaires à la célébration du mariage projeté.

Pendant que duraient ces négociations, le duc de Guienne se retira dans sa province et en fit le centre des intrigues de la nouvelle ligue. Le roi en eut connaissance par un hasard singulier. « Un de ses agents secrets qu'il envoyait dans les

---

76 *Annales de l'Histoire de France,* p. 231.

cours, nommé Olivier le Roux, avait ordre, en revenant de Castille, de s'arrêter chez le comte de Foix. De la chambre où il fut logé venait de sortir un envoyé du duc de Bretagne, nommé Henri Milet, retournant vers son maître. Dans un coin de cette chambre, le Roux aperçoit un tas de papiers déchirés. Il en ramasse quelques-uns par désœuvrement ; mais, frappé des noms de plusieurs grands personnages qui se présentent à ses yeux, il rassemble les morceaux, et vient à bout de rétablir plusieurs dépêches qu'il porte au roi. Le monarque y voit avec une surprise extrême qu'il est entouré d'ennemis prêts à frapper tous ensemble. Edouard, roi d'Angleterre, que les secours du duc de Bourgogne et la mort de Warwick, tué à la bataille de Barnett, venaient de replacer sur le trône, devait descendre en Normandie ; le duc de Bourgogne, auquel on promettait la restitution d'Amiens et de Saint-Quentin, devait le rejoindre par la Picardie ; Nicolas, duc ce Lorraine, attaquer la Champagne, et le duc de Guienne ramener les Gascons au centre du royaume, pendant que le duc de Bretagne y pénétrerait par la Touraine. Tout était prêt. On lisait dans ces dépêches : « Anglais, Bourguignons, Bretons et Gascons vont lui courir sus, et on lui mettra tant de lévriers à la queue qu'il ne saura de quel côté fuir [77]. »

Sur ces entrefaites mourut à l'âge de vingt ans, le 24 ou 28 mai 1472, Monsieur, Charles de Fiance, frère de Louis XI, successivement duc de Berry, de Normandie, de Champagne et de Guienne, l'âme et le drapeau de la coalition. Cet événement porta un coup si funeste aux projets de Charles le Téméraire et favorisa si visiblement la politique de Louis XI que les ducs de Bourgogne et de Bretagne osèrent accuser le roi de France de s'être défait de son frère par *poisons, maléfices, sortilèges et invocations diaboliques.* Ces accusations se trouvent répétées dans

77 Anquetil, p. 424.

toutes les histoires de Louis XI et méritent d'être discutées sérieusement.

« La cour du jeune duc de Guienne donnait alors l'exemple de la licence et de la plus scandaleuse division. L'influence du sire de Lescun n'était pas sans rivale ; là régnait aussi une favorite, comme autrefois Agnès Sorel à la cour de Charles VII. Colette de Jambes, fille du seigneur de Montsoreau, ancien diplomate du règne précédent, et veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, s'était retirée en Gascogne, où elle gouvernait ostensiblement Charles de France. Le parti du courtisan devait donc compter avec celui de cette femme ; ils se faisaient une guerre ouverte, et ne s'accordaient que pour dire du mal du roi, ou en inventer au besoin [78]. »

La dame de Thouars, malade depuis le mois d'octobre, mourut le 14 décembre, jour où elle fit son testament. Le bruit courut bientôt qu'elle avait été empoisonnée [79].

Charles de Guienne lui-même était gravement malade, et Louis XI suivait attentivement les progrès du mal. En effet, le 22 novembre il écrivait au comte de Dammartin « que M. de Maillé a laissé M. de Guienne à Saint-Sever malade de la fièvre quarte ; que Lescun et le gouverneur de la Rochelle se sont réconciliés et réunis contre Mme de Thouars et le seigneur de Grammont ; que le moine est du parti du sire de Lescun et que celui-ci veut emmener le duc à Saintes... » Le 29 décembre encore, le roi mandait au grand maître qu'on avait transporté le duc de Guienne de Saint-Sever à Saint-Jean-d'Angély, le prince ayant toujours la fièvre quarte ; qu'un certain nombre de ses officiers mêmes l'abandonnaient. Le fait est que le mal augmentait sans cesse ; si bien que, le 10

78 Legeay.

79 *Biographie* Didot.

janvier, le sire de Grussol, alors à la Rochefoucauld, écrit que le prince est très mal et s'est fait porter à Bordeaux.

Tandis qu'on désespérait de sa vie autour de lui, Charles de France semblait poursuivre avec plus d'ardeur ses projets de mariage avec l'héritière de Bourgogne. Disons plutôt que les ambitieux qui l'entouraient, et dont il était, à son insu, le jouet, s'efforçaient de saisir leur dernière chance de succès. Comment autrement concilier ses hostilités constantes à la politique du roi et ses dispositions dernières, si favorables à son frère ? Charles, il est vrai, était plein de faiblesse et de légèreté. Toujours d'accord avec Louis XI lorsqu'il est en sa présence, il le sacrifie auprès des ducs de Bretagne et de Bourgogne sitôt qu'il croit ainsi leur complaire.

Les négociations continuaient donc entre le duc de Guienne et le duc de Bourgogne. Louis XI, prévoyant que toutes ces intrigues finiraient par devenir belliqueuses, avait dirigé cinq cents lances vers la frontière de Guienne, avec une bonne artillerie et un certain nombre de francs-archers. Dans le Quercy commandait Dammartin, dans la Saintonge de Crussol, et dans le Poitou Tanneguy-Duchâtel. Puis il propose au duc de Bourgogne, par ses chargés d'affaires, le sire de Craon, maître Dariole et Olivier le Roux, de s'en remettre à des arbitres nommés par égale portion de part et d'autre, et s'il y avait de trop grandes difficultés, de prolonger du moins la trêve jusqu'au mois de mai 1473.

Le but constant de la politique de Louis XI semble avoir toujours été de maintenir la paix. Ses ennemis étaient trop nombreux et trop puissants. Il tenta donc l'impossible pour s'attacher son frère, tout en prenant ses précautions contre lui.

« Les princes ligués ne cessaient de grossir leurs armées et d'entasser des munitions. Le duc de Guienne venait de demander à ses officiers un nouveau serment que plusieurs

avaient refusé. On sentait, en effet, qu'en l'état où était le prince on avait à se pourvoir, et l'on hésitait à se compromettre auprès de roi. La maladie empirait de jour en jour ; le roi était régulièrement informé de tout ce qui se passait à cette cour. Ainsi le témoigne la lettre du 18 mars au comte de Dammartin, où il lui mande qu'il vient d'apprendre que son frère, ayant toujours la fièvre quarte, ne vivrait guère au delà de quinze jours ; « et afin que vous soyez sûr de celui « qui m'a fait savoir ces nouvelles, dit-il, c'est le moine qui. « dit ses heures avec lui ; ce dont je me suis fort esbahi, et « m'en suis signé depuis la tête jusqu'aux pieds. » Depuis huit mois, en effet, ce jeune homme, délicat et maladif, était dévoré d'une fièvre lente, et il avait aussi fort souffert des divisions de sa petite cour. Elles étaient au comble, paraît-il, selon la lettre d'Yvon de Fou, du 3 mai, informant le roi que le sire d'Archiac avait, de bonne grâce, rendu sa place ; qu'il était résolu de le bien servir, et que, s'il n'était prisonnier pour dix mille livres, il irait lui prêter serment. Il ajoute qu'il a pria le panetier, frère de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, et est prêt à le lui envoyer ; enfin, disait-il, le bruit courait que l'abbé en question devait être brûlé cette semaine à Bordeaux, ce dont il n'était rien. Le roi fut mécontent de cette lettre ; car le sire d'Archiac avait fait preuve d'ingratitude en passant ainsi au service de Monsieur, et Louis pensait qu'il devait être puni. Il s'en explique à Tanneguy-Duchâtel dans une missive où il lui recommande de ne rien entreprendre jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles de Bourgogne. « Si M. de Bourgogne me déclare la guerre, j'irai de ce côté... Cependant, au cas où quelque place se voudrait rendre, ne la refusez pas... » Et, dans une autre lettre, il ajoute de ne point attaquer de lieu de nulle importance ; que la Rochelle, Saintes, Pons pourraient être

surprises ; mais il lui défend de rien entreprendre : il le prie de calmer son zèle et de rester à Niort [80] ».

Un autre objet de négociations et d'intrigues était la ratification du traité du Crotoy entre Louis XI et Charles le Téméraire. Le duc de Bourgogne brûlait du désir de recouvrer les villes sur la Somme, que le connétable et Dammartin lui avaient enlevées par surprise. Louis consentait à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît de son côté de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guienne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avait lieu. « Mais ne vous inquiétez pas, faisait dire Charles au duc de Bretagne, mon intention n'est que de me remettre en possession des villes que le roi m'a enlevées par trahison. Quand il me les aura rendues, je lui écrirai que je pardonne au connétable ; qu'il faut bien qu'il se réconcilie avec vous et le duc de Guienne, sinon que je volerai à votre secours. » Si Louis avait eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il aurait pu lui dire : « Que ma générosité à l'égard du duc de Bourgogne ne vous étonne pas ; je tirerai en longueur, et la mort de mon frère me dégagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva [81].

Cette mort, facile à prévoir, désappointait bien des ambitieux. De ce nombre était le sire de Lescun. Ne pouvoir demeurer en repos et vouloir être le maître partout, tel était le caractère de ce courtisan plein d'artifice et d'ambition. Il s'était d'abord fait connaître en Bretagne, puis avait réussi à s'insinuer dans les bonnes grâces de Monsieur, et le gouvernait entièrement.

---

80 Legeay, pages 72 et 73.

81 Anquetil, *Histoire de France.*

En février 1469, le roi, pour le mettre dans ses intérêts, lui donna le gouvernement de Blaye, qu'il accepta, promettant de garder la ville envers et contre tous. Toujours est-il qu'il fut mêlé à tous les bruits que la malignité inventa sur la mort du duc de Guienne.

Pour écarter les soupçons dirigés contre lui, Lescun, homme de grand bruit, toujours plus occupé de sa personne que de toute chose, arrêta l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, le fit mettre dans les prisons de Bordeaux, d'où il le tira pour le conduire en Bretagne avec Henri de la Roche, écuyer de cuisine, et son complice. Il ne parlait que de les faire brûler vifs.

« Je remets entre vos mains, disait Lescun au duc de Bretagne, ces traîtres, qui ont lâchement ravi le jour à leur légitime seigneur. Songez à ce que vous devez à la mémoire d'un prince si digne de votre amitié. Son âme demande à Dieu une vengeance éclatante de ses assassins. Puisse-t-il voir du séjour des morts de quelle manière je remplis mes engagements ! » Mais, soit indifférence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations, ou crainte d'offenser le roi, qui paraissait impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne, où étaient les prévenus du crime. Jusque-là ils avaient été tranquilles dans leur prison ; mais à peine les procédures sont relies commencées que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où ils étaient enfermés ; des cris, des hurlements affreux se font entendre. Le geôlier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage accompagné de vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal, pâle de frayeur ; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son

corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de la Roche. Ce procès se poursuivait dans un temps où le roi était en paix avec le duc de Bretagne. Les commissaires, pour le peu qu'ils avaient fait, furent bien récompensés ; Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il ferait des largesses du monarque serait une faible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présents de Louis, et s'attacha à son service [82]. »

Tout reste obscur dans cette affaire. Des luttes d'influence et de basses intrigues, dont le secret ne nous est pas parvenu , permettent toutes sortes de suppositions malveillantes ; nulle part nous ne rencontrons les bases sérieuses d'une accusation.

L'abbé de Saint-Jean-d'Angély, dit-on, fut l'auteur de la mort du duc de Guienne et de la dame de Montsoreau ; il leur aurait offert à chacun la moitié d'une pêche empoisonnée ; mais on peut douter qu'il y ait eu des pèches en France à cette époque. Lescun accusa le roi d'avoir payé le coupable, et cependant cet abbé était dévoué au sire de Lescun, et il aurait, au contraire, empoisonné la favorite du duc de Guienne parce qu'elle voulait gouverner seule.

Une seule preuve paraît avoir quelque portée contre Louis XI, c'est celle que l'on tire des avantages que le roi de France allait recueillir de la mort de son frère. Mais, d'autre part, on n'est pas admis à traiter de fratricide tous ceux qui pourraient y être intéressés.

D'autre part, l'immoralité de la cour de Guienne et les intrigues qui s'y tramaient suffiraient pour expliquer la mort prématurée de Charles de France, sans y faire intervenir la politique et l'argent de Louis XI.

Dans l'affaire du procès que le duc de Bretagne instruisait contre les prétendus assassins de Charles de Guienne, le roi de France avait pris les précautions les plus minutieuses pour

82 Anquetil, *Histoire de France.*

faire éclater la vérité et convaincre ses ennemis de calomnie. Les instructions qu'il donna à ses représentants tendraient à prouver que le drame de la prison de Nantes fut résolu et exécuté pour empêcher Louis XI de se justifier.

Un chroniqueur dit cependant « qu'il a appris d'un vieux chanoine que, bien que personne ne se fût aperçu que Louis XI eût fait mourir le duc de Guienne, cependant un jour, faisant ses prières à Cléry, son fou l'entendit demander pardon à Dieu de la mort de son frère, qu'il avait fait empoisonner par ce méchant abbé d'Angély [83]. »

Où donc a-t-on vu que Louis XI eût un fou ? Comment croire un récit sur l'autorité d'un vieux chanoine inconnu ? D'ailleurs, l'idée n'était pas nouvelle, puisque le duc de Bourgogne l'avait ouvertement produite dans son manifeste. Il en est de même de l'insinuation d'un contemporain, qui mit un scandaleux empressement à noircir la mémoire de Louis XI pour plaire à Louis XII, son patron. « Plusieurs disent, ce que toutefois je n'affirme pas, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par le poison ; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais fiance en lui tant qu'il véquit, et ne fut pas déplaisant (affligé) de sa mort [84]. »

Il était difficile, en effet, de se fier à un prince aussi léger que fut Charles de France.

« D'ailleurs, en Bourgogne et en Bretagne on avait déjà imputé au roi, sans nulle apparence, la mort du duc Jean de Calabre ;... quand un prince mourait, rarement on croyait que ce fût de mort naturelle [85]. »

---

83 Brantôme.

84 Claude de Seyssel.

85 De Barante.

CHAPITRE XI

RUPTURE DE LA TRÊVE AVEC LA BOURGOGNE — PRISE DE NESLE — SIÈGE DE BEAUVAIS — NOUVELLE TRÊVE AVEC LES DUCS DE BRETAGNE ET DE BOURGOGNE — LOUIS XI SE DÉFAIT DES DUCS D'ARMAGNAC, D'ALENÇON, D'ANJOU ET DU ROI D'ANGLETERRE

Au mépris de la trêve signée avec le roi de France, le duc de Bourgogne s'était remis en campagne. N'ayant pu reprendre Amiens et Saint-Quentin par la ruse et ne se trouvant pas en mesure d'en entreprendre le siège, il passa la Somme avec toutes ses troupes et les dirigea contre Nesle.

« Là était un capitaine, dit *Petit-Picard,* avec cinq cents archers. Pendant tout un jour il se défendit avec beaucoup de valeur ; puis, voyant la résistance inutile, le lendemain, dès la pointe du jour, il sort accompagné de la comtesse de Nesle pour capituler. Quand il fut rentré dans la place, et au moment même où il faisait quitter à ses francs-archers leurs habits d'ordonnance, quelques habitants ouvrirent la porte aux assiégeants. Ceux-ci entrèrent comme dans une ville prise d'assaut, et y commirent tout ce qu'on peut imaginer de désordres et de violences.

« Beaucoup de gens s'étaient réfugiés dans l'église, surtout des femmes, des enfants et des vieillards. Le duc vint, et, en sa

présence, sans nul respect pour le saint lieu, tous ces malheureux furent impitoyablement égorgés ; ceux qui échappèrent, le capitaine comme les autres, furent ensuite pendus ; enfin les quelques infortunés à qui l'on fit grâce de la vie eurent le pouce, d'autres disent le poignet, coupé : horreur qui rappelle l'atrocité d'Uxellodunum, la plus mauvaise action de César. « Tel fruit porte l'arbre de la guerre, » dit le duc à ce spectacle[86] ».

Il ajouta encore, en voyant la terre jonchée de cadavres, *qu'il apercevait moult belles choses, et qu'il avoit avec lui de moult bons bouchers.*

Le désastre de Nesle frappa de terreur les autres villes et garnisons : aussi les quinze cents archers qui devaient défendre Roye, et étaient commandés par les sires de Mouy et de Rubempré, se rendirent, et Montdidier suivit bientôt cet exemple.

« À ces mauvaises nouvelles, le roi dut sentir que, malgré sa prudence, il s'était encore trop fié à la fidèle observation de la trêve ; contre un tel ennemi, l'excès de confiance n'est pas permis, et il eût dû se mieux prémunir. À cette occasion, le roi écrit d'Angers, 19 juin, au comte de Dammartin : « J'ai « bien espérance que Dieu nous aidera à nous venger, à cause « du meurtre qu'il a fait faire tant dans l'église qu'ailleurs. » Il y avisa sur-le-champ. Aussi, peu de jours après, de Chalonne, 24 juin, le voit-on mander aux gouverneurs de Roussillon et d'Anjou de lui avoir pour le lendemain deux grosses bombardes, deux grosses coulevrines et les hommes pour les servir, leur enjoignant de ne point partir d'Angers que tout ce qu'il a ordonné ne soit prêt. »

---

86 Legeay.

À la date du 1er juillet, il écrivait dans le même sens : « Je suis heureux que vous soyez dans la bonne ville de Compiègne ; gardez-la bien : qu'on désempare les méchantes places et qu'on garde les bonnes. Au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous recouvrerons bien le surplus. Puisque vous êtes par delà, tâchez de frapper quelque bon coup sur le duc de Bourgogne, si vous le pouvez à votre avantage ; et j'irai bientôt vous aider. »

« Après la prise de Roye, le duc de Bourgogne continua sa marche et arriva devant Beauvais le 27 juin. La garnison y était peu nombreuse, mais les habitants se montrèrent résolus à se défendre. Le commandant de la place se trouvait être Louis Gommel, seigneur de Ballagny, conseiller et chambellan du roi. Le duc avait bien l'espoir d'emporter d'emblée la ville par un assaut, et d'éviter ainsi un long siège, mais il n'en fut rien. Les habitants soutinrent d'abord avec vaillance ses premiers efforts. Bientôt Guillaume de Vallée, envoyé par Chabannes, arrive avec deux cents lances, et, sans prendre aucun repos, ces braves courent à la défense des murs. Le lendemain vinrent le maréchal de Rouhaut, le sire de Grussol, sénéchal du Poitou ; le sire de Bueil avec sa compagnie, les sires de Torcy, de Sallazart, Guérin de Groing avec trois cents lances, et beaucoup de noblesse normande. De Paris, que l'approche de l'ennemi effrayait, furent envoyés grand nombre de pionniers avec quantité de vivres et munitions de guerre. Alors, le connétable d'un côté, le grand maître de l'autre, harcelaient l'ennemi, enlevaient les convois et frappaient sans cesse les fourrageurs ou les isolés. Les fréquentes sorties de la garnison tenaient aussi les Bourguignons en haleine, si bien que leur situation devenait intolérable. Le duc résolut donc de donner un assaut.

« Ayant été informé de ce projet, on manda en toute hâte de Paris des arbalétriers, qui vinrent, sous la conduite du bâtard de Rochechouart, avec un grand renfort d'armes et de traits. On n'oublia pas le secours du Ciel, et la protection de sainte Angadrême, patronne de la ville, fut pieusement invoquée. Aussi l'attaque du jeudi 9 juillet fut-elle vaillamment repoussée. Du côté où l'on tenta l'escalade commandait Robert d'Estouteville, frère du sire de Torcy ; là le combat fut long et opiniâtre, et les Bourguignons y perdirent plus de quinze cents hommes. Leurs pertes auraient été encore plus grandes si les portes n'eussent été murées de ce côté, ce qui ne permit pas à la cavalerie de sortir. Il fallait toute la présomption du duc pour espérer forcer une ville défendue par quinze mille hommes de bonnes troupes et d'excellents chefs, soutenus eux-mêmes au dehors par une armée de secours.

« Ce succès enhardit les assiégés, et, le lendemain de l'assaut, Sallazart fit une heureuse sortie, enleva plusieurs pièces de l'artillerie ennemie et brûla une bonne partie de ses tentes [87]. »

Le duc comprit enfin le péril de la situation. Toutes les villes de France s'armaient pour se défendre en cas d'attaque, ou pour venir en aide à celles qui seraient menacées. Le 22 juillet 1472, Charles, que l'on surnommait alors *le Terrible,* leva le siège de Beauvais et se dirigea vers la Normandie.

Pendant ces luttes sanglantes, les femmes elles-mêmes se distinguèrent par leur courage, et prirent part à la défense des remparts. Jeanne Laisné, dite *Hachette,* s'était surtout fait remarquer parmi les plus intrépides. « Tel avait été, dit Loisel, le courage de cette jeune fille, qu'elle arracha des mains d'un porte-enseigne son drapeau, et le porta dans l'église

87 Legeay, p. 82 et 83.

des Jacobins. » Le roi la récompensa spécialement, et la maria à un de ses officiers dit *Colin Pilon ;* par lettres du 22 février 1473, datées de Senlis, il les exempta, elle, son mari et leurs descendants, de tailles, du guet et de la garde des portes.

L'année suivante, pour reconnaître les bons services des femmes pendant le siège, Louis XI ordonne « qu'à chaque anniversaire de la levée du siège on porte en procession la précieuse relique du corps de sainte Angadrême, dont l'intervention a sauvé la ville ; que ladite procession se fasse à ses frais ; que les femmes y précèdent les hommes et suivent immédiatement le clergé, là aussi bien qu'à l'offrande. Elles porteront le jour de leurs noces, et tout autant de fois qu'il leur plaira, telles parures qu'elles voudront. »

Enfin à tous les habitants de Beauvais Louis XI adressa des lettres où, rappelant leurs anciens services lors de la guerre contre les Anglais, il leur accordait, pour eux et leurs successeurs, plusieurs privilèges, entre autres le droit de tenir fiefs et arrière-fiefs sans qu'on pût exiger d'eux aucune finance ; celui de ne point être tenus de servir dans les armées sous prétexte de ban et d'arrière-ban, mais de rester chez eux en habits de guerre pour défendre leur ville, si besoin était. Il les exempte de toute imposition et leur laisse entière liberté d'élire chaque année leur maire et les pairs « auxquels ils obéiront en tout pour le maintien de l'ordre dans la ville. »

Le duc de Bourgogne avait donné rendez-vous au duc de Bretagne à Rouen. Sur son passage, Charles le Téméraire brûla tout ce qu'il put à Eu, à Saint-Valéry et à Neufchâtel. Puis, après avoir mis garnison dans les forteresses de ces villes, il marcha sur Dieppe. Cette ville et Arques l'eussent bien tenté, mais le connétable et Dammartin étaient à ses trousses avec huit cents lances. Il met donc le feu à Longueville et autres petites places, et vient camper devant

Rouen. Il y reste quelques jours ; puis, ne voyant paraître aucun secours de Bretagne, comme il l'espérait, et n'osant rien tenter contre la ville, trop bien gardée, il reprend la route de Picardie.

C'est qu'en effet Louis XI était resté sur les marches de Bretagne pour s'assurer de la Guienne ; de là, il tenait François II en échec et l'empêchait de se joindre au duc de Bourgogne.

Louis XI paraissait alors dans un grand danger. Le duc de Bourgogne avait envahi la France ; le duc de Bretagne se disposait à le seconder ; les rois d'Angleterre et d'Aragon continuaient leurs préparatifs. Tous ces ennemis coalisés devaient attaquer le roi de France simultanément sans lui donner le temps de se reconnaître.

Mais déjà la précipitation de Charles le Téméraire avait compromis le plan d'attaque générale. Les coalisés se trouvaient en désarroi par suite de la mort du duc de Guienne, et Louis XI venait de réussir encore à gagner le sire de Lescun, favori du duc de Bretagne, celui-là même qui l'avait accusé à la face de l'Europe comme un empoisonneur et un fratricide. Mais aucune répugnance ne pouvait arrêter le roi quand il s'agissait du triomphe de sa politique. Il promit donc à Lescun de le nommer amiral de Guienne, capitaine des châteaux de Bordeaux et de Blaye, et comte de Comminges. À ces conditions, Lescun s'engagea à lui rendre service ; et, en effet, le duc de Bretagne resta tranquille et renonça à l'alliance du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre. Charles le Téméraire, privé des secours qu'il attendait de son ancien allié, fut forcé de retourner dans son duché pour tenir tête au connétable de Saint-Pol [88].

---

88 *Annales de l'Histoire de France.*

Dès le 1er octobre une trêve avait été conclue avec la Bretagne ; elle ne devait durer que jusqu'au 18 de ce mois ; cependant, après beaucoup de pourparlers et d'importants sacrifices pécuniaires de la part de Louis XI, elle fut prolongée jusqu'au 22 novembre 1473. Ainsi les ducs de Bretagne et de Bourgogne ne devaient plus agir de concert contre Louis XI pendant plus d'une année. La coalition tant redoutée commençait à se disloquer.

« Vers le même temps, le roi de France acquit un fidèle serviteur, celui qui, mieux que tous les autres, nous a transmis la réelle appréciation des hommes et des choses de cette époque. « Environ ce temps, dit Commines, je vins au service du roy, lequel avoit recueilli des serviteurs de son frère la plus grande partie, et estoit au Pont-de-Cé, où il faisoit la guerre au duc de Bretagne. » C'était le 8 août 1472. Bien des conjectures ont été faites sur les causes de cette détermination, et bien des versions furent reproduites à ce sujet. À-t-il été froissé de quelqu'un de ces emportements si familiers au duc de Bourgogne ? Bien n'est bien certain ; peut-être aussi n'approuvait-il pas la conduite politique du duc, ni même la guerre qu'il se permettait de faire à son suzerain. »

D'ailleurs, il ne faut pas séparer un fait du milieu où il se produit. Or, selon les historiens, plus de cent des meilleurs officiers du duc, avant et depuis Commines, en firent autant. Nous aimons donc mieux croire qu'il fut, comme tant d'autres, attiré vers le roi par « certaines grandes et véritablement royales qualités de ce prince ».

Philippe de Commines avait vingt-sept ans lorsqu'il vint à la cour de Louis XI. Grandes étaient les obligations qu'il avait à la maison de Bourgogne ; aussi jamais, dans ses mémoires, ne se permit-il de blâmer son ancien maître, et il

sut toujours couvrir ses motifs de mécontentement du plus complet silence. « De l'ung et de l'aultre, dit-il, ne voudroye pas mal parler... Quand on pensera aux aultres princes, on trouvera ceux-ci grands, nobles, et le nostre très saige, lequel a laissé son royaume accru et en paix avec tous ses ennemis. »

« C'est du 8 août, à six heures du matin, qu'est datée, *ab irato,* la cédule par laquelle le duc de Chartres donne au seigneur de Quiévrain tous les droits et actions appartenant à Philippe de Commines, contre le seigneur de Traisignies, en vertu d'une sentence de la sentence de la cour de Mons, ainsi que la confiscation de tous les biens dudit messire échus au duc, « parce que, y est-il dit, il s'est aujourd'hui distrait de notre obéissance. »

Louis XI n'avait point oublié les services déjà reçus par lui lors de l'entrevue de Péronne, et il ne négligea pas en cette circonstance de montrer sa gratitude. Il reçut donc fort bien Commines ; dès l'année suivante, il lui fit remettre les sommes saisies à son détriment, et, à chaque don qu'il lui fait, il tient à rappeler les bons offices rendus par lui et ceux qu'il en espère encore à l'avenir. Ainsi dans les motifs de la cession qu'il lui fait à Amboise, en octobre 1472, des terres de Talmont, d'Olonne et autres, on lit sur ses lettres patentes : « Comme notre amé et féal conseiller et chambellan Philippe de Commines, chevalier, seigneur de Revescure, démonstrant sa ferme et grant loyaulté, nous a témoigné son amour ; considérant que, dès son jeune âge, il a été disposé à nous honorer ; que particulièrement en notre grant et extrême nécessité il a contribué à la délivrance de notre personne, lorsque nous étions entre les mains d'aucuns de nos rebelles et désobéissants sujets, et que sans crainte du danger qui lui en pouvoit advenir, il nous a averti de tout ce qu'il pouvoit pour notre bien, tellement que, par son aide, nous sommes sorti hors des mains de nos ennemis ; reconnoissant

que raisonnablement, et selon la conscience, nous sommes tenu de le récompenser des dommages qu'il a éprouvés, espèrant, d'ailleurs, qu'il fera encore plus à l'avenir, pour ces raisons, nous lui faisons don, etc... »

Également d'Amboise, le 28 octobre de celte année, il le gratifie d'une pension de six mille livres, et le mois suivant il lui accorde la charge de capitaine du château de Chinon, aux gages de douze cents livres tournois, et encore en décembre lui concède d'autres terres à joindre à la principauté de Talmont.

« Toutefois Commines n'eut pas de bonheur en sa fortune : les principales terres qu'il reçut par gratification ou du chef de sa femme, aussi bien celle d'Argenton que celle de Talmont, lui donnèrent des titres de propriété contestables et qui furent très vivement disputés. Toute sa vie il eut à se débattre au milieu des procès contre les la Trémoille, descendants de Louis d'Amboise. Toutes ces discussions avec le roi devant le parlement, même après un arrangement amiable, jettent beaucoup de jour sur le caractère de Louis XI et sur le pouvoir de la justice pendant son règne. On n'eût certes pas osé, sous un Tibère, risquer une pareille lutte[89]. »

La prolongation de la trêve avec la Bretagne laissait le roi libre d'agir en Picardie et enlevait au duc de Bourgogne tout espoir d'être soutenu. Les incendies et dévastations dont il avait couvert le pays, depuis Neufchâtel jusqu'à Noyon, n'avaient que peu avancé ses affaires, tout en attirant chez lui les mêmes fléaux. Le connétable et le comte de Dammartin ne cessaient de l'incommoder extrêmement.

---

89 Legeay.

D'un autre côté, le connétable lui-même savait que la garnison de Saint-Quentin ne ménageait guère ses terres, et il n'avait point eu de satisfaction quand il s'en était plaint au comte de Dammartin. Si les Bourguignons inclinaient à une trêve, le comte de Saint-Pol n'était pas éloigné de la désirer pour son compte. Il écrit donc au roi, le 23 octobre, que les Bourguignons demandent une suspension d'armes pour six mois, et semble être d'avis de ne l'accorder que pour trois ; cependant, « dix jours après [90], lui seul pour le roi signa une trêve jusqu'au 1er avril avec les sires Philippe de Croy, Gui de Brimen, seigneur d'Imbercourt, et Antoine Raolin, seigneur d'Aimeries. » On y convient que c'est afin d'avoir le temps de travailler à une bonne paix ; qu'à cet effet on s'assemblera le 1er décembre à Amiens : de part et d'autre, y est-il dit, les limites actuelles seront respectées, et les mandataires de la paix jugeront tout différend qui pourrait s'élever. Alors on commença à murmurer tout haut contre le connétable et à blâmer sa conduite ; car « l'avoit le roy prins en hayne..., et le duc de Bourgogne le hayoit encore plus, le regardant comme cause de la prise d'Amiens et de Saint-Quentin. »

Cette étrange conduite devait bientôt avoir un terme et un dénouement fatal. Nous verrons plus tard comment le duc se vengea de son ancien allié, et comment Louis XI se débarrassa d'un homme qui depuis longtemps lui paraissait des plus dangereux.

Profilant du temps de répit que lui laissaient les deux plus puissants de ses adversaires, Louis XI tourna toute son activité contre ceux des autres seigneurs dont il avait le plus à craindre, et qu'il pouvait sans danger attaquer et vaincre séparément.

---

90 Legrand, t. XV, p. 83.

Le premier dont il voulut tirer vengeance fut Jean V d'Armagnac, qui s'intitulait fièrement comte par la grâce de Dieu. Condamné, sous Charles VII, comme coupable de lèse-majesté, d'inceste et de meurtre, il avait été gracié par Louis XI. Bientôt il se déclara un des premiers contre lui, et adhéra à la ligue du *Bien public.* Devant Paris, il fit une paix et un serment plus accentués que les autres princes. Ayant reçu du roi, en 1468, sans compter d'autres dons, trente-trois mille écus d'or, il traita cependant, dit-on, avec le roi d'Angleterre, lui promettant, s'il descendait en Guienne, de se joindre à lui avec quinze mille hommes. Le comte de Dammartin le chassa de ses États, et il dut se retirer à Fontarabie. Mais, comme on sait, le duc de Guienne le rappela et lui confia le commandement des troupes qui devaient, disait-on, marcher contre le roi. Le parlement le condamna encore, le 7 septembre 1470, à la confiscation de corps et de biens, comme coupable de lèse-majesté. Malgré cet arrêt, le roi, après la mort du duc de Guienne, lui permit de demeurer avec son épouse à Auch, Fleurance et Nogaro. De sa retraite il ourdit le complot qui lui livra Lectoure et le sire de Beaujeu. Louis XI ne pouvait s'empêcher de réprimer une telle audace ; il fait assiéger le comte dans Lectoure, où il s'était renfermé, par Gaston de Lion, sénéchal de Toulouse ; Ruffec de Balzac, sénéchal de Beaucaire, auxquels se joignit, comme négociateur, Jouffroy, cardinal d'Albi. Les deux capitaines, qui, suivant un déplorable usage du temps, avaient une grande partie de la confiscation du comte, se trouvaient intéressés à le prendre. La ville était forte, bien pourvue, et le siège ne pouvait manquer d'être long. En ces jours-là, une grosse serpentine, tirée de la ville sur les gens du roi, tua d'un seul coup le maître de l'artillerie et quatre canonniers. Yvon du

Fon ayant reçu du roi l'ordre de traiter, à plusieurs reprises il y eut des pourparlers. Les choses étaient même fort avancées ; on accordait au comte de se retirer où il voudrait avec la comtesse et ses enfants ; « mais, quand tout était presque convenu et que les assiégés se tenaient moins sur leurs gardes, les troupes du roi, sans qu'on sache trop à quelle occasion, surprirent la ville par escalade, le 6 mai 1473, et massacrèrent ce qu'elles rencontrèrent[91]. » « On raconte à ce sujet que Balzac et son lieutenant, Montfaucon, entrèrent dans la ville à la tête de leurs gens d'armes et de leurs francs archers, par la porte qui leur avait été livrée. Ils se rendirent aussitôt à la maison qu'occupait le comte ; ils entrèrent dans la chambre où il était assis avec sa femme ; et, après lui avoir rendu son salut, Montfaucon se tourna vers Pierre Gorgia, franc-archer, qui l'avait suivi : « Exécutez, lui dit-il, ce qui vous est commandé. » Celui-ci, se jetant aussitôt sur Armargnac, le poignarda sur les genoux de sa femme ; d'autres massacrèrent ses serviteurs, et arrachèrent à la comtesse et à celles de ses femmes qu'ils laissèrent en vie les joyaux dont elles étaient parées. Gaston du Lion, qui entra dans cet instant, empêcha de nouveaux attentats, et fit conduire la comtesse avec ses dames au château de Buzet. Mais, peu de jours après, deux secrétaires du roi, Macé Guervadan et Olivier le Roux, se présentèrent chez elle avec un apothicaire, et la contraignirent à prendre un breuvage destiné à la faire avorter. Le poison était trop fort ; la mère y succomba dès le second jour avec l'enfant qu'elle portait dans son sein. Pour jeter un voile sur toutes ces horreurs, on ne voulut pas qu'il restât dans Lectoure une personne qui pût réclamer contre la foi jurée ; les soldats se répandirent dans les maisons, pillèrent tout, égorgèrent

91 Legeay.

tout ; et, pour être assurés que personne ne leur avait échappé, ils mirent le feu à la ville. En effet, de toute la population de Lectoure, il ne survécut que trois femmes et trois ou quatre hommes auxquels on avait permis de suivre la comtesse [92]. »

« La circonstance atroce du breuvage que cette princesse aurait été forcée de prendre, dont elle aurait avorté et serait morte deux jours après, dit Michelet, n'est point exacte, puisqu'elle plaidait devant le parlement trois ans après pour obtenir le payement de sa pension. »

Ainsi tombe une de ces nombreuses fables inventées pour jeter sur ce règne un caractère odieux.

Charles d'Armagnac, frère puîné de Jean V, s'étant trouvé compromis, fut enfermé dans la Bastille, où, peut-être à dessein, on l'oublia. En 1483, il viendra aux états de Tours réclamer l'héritage de son frère.

Pendant que le roi de France sévissait de cette manière contre Jean d'Armagnac, il faisait poursuivre d'autre part l'affaire du duc d'Alençon.

« À son avènement, Louis XI l'avait tiré de prison et rétabli dans tous ses biens. Mais, trois ans après, il eut de nouveau besoin d'une absolution pour plusieurs assassinats. Alors il suscita des troubles dans la basse Normandie ; et, lorsque le roi lui remit de nouveau ses biens, ce ne fut que pour former de nouvelles intrigues. En dernier lieu, on sut qu'il avait envoyé plusieurs messagers au duc de Bretagne, et même avait offert de vendre au duc de Bourgogne tout ce qu'il possédait en France. Par le prévôt des maréchaux, Tristan l'Hermite, il fut arrêté le 8 mai 1472, conduit en

92 Sismondi.

prison à Rochecorbon, et, après une longue instruction, enfermé à la prison du Louvre [93]. »

À fin de pourvoir à l'administration des États du duc, Louis XI avait résolu de se rendre à Alençon et d'étudier par lui-même la situation.

« Il entra dans la ville le dimanche 8 août. Alors sa présence excita si fort la curiosité que, pour le voir, on monta jusque sur les combles des maisons, et, dans leur empressement, des curieux malavisés firent choir une pierre qui, par sa chute, blessa le roi et pouvait même lui ôter la vie. Grande fut l'inquiétude des habitants à ce sujet ; ils ne se rassurèrent que lorsqu'ils surent la blessure sans gravité, et aussi que le roi n'y voyait qu'un accident imprévu. Les auteurs du fait en furent quittes pour une admonestation, et, par ordre du roi, la pierre dut être ensuite déposée en *ex-voto* près le crucifix du mont Saint-Michel, où il se rendait en ce moment. D'ailleurs, loin d'en savoir mauvais gré aux habitants, le roi leur accorda de nouveaux privilèges [94]. »

Ce fameux procès ne fut terminé que l'année suivante. L'affaire s'était poursuivie devant le parlement, et, d'après les confessions volontaires de l'accusé, il fut condamné le 18 juillet 1474, par arrêt de la cour prononcé par le chancelier Doriol, comme coupable avec récidive de conspiration, de traités avec l'ennemi, de désobéissance au roi ; et aussi, au grand détriment de la chose publique du royaume, de lèse-majesté et d'homicide, d'où suit la peine de mort et la confiscation de ses biens. Le jour même, un autre arrêt commet deux conseillers de la cour, Jean Lemaître et Guillaume Allegrin, pour aller, au nom du roi, prendre possession de ses terres et seigneuries.

---

93 Legeay, p. 98.

94 Legeay, ch. XVI, p. 105.

Sans nul doute cette sévérité était juste et nécessaire ; après tant d'infidélités, l'indulgence pouvait paraître de la faiblesse ; cependant, en ses points capitaux, l'arrêt ne fut pas exécuté. Jean n'eut point la tête tranchée ; son fils René, comte du Perche, représenta humblement au roi qu'il n'avait jamais participé aux actes de son père, et qu'il voulait, au contraire, le servir toujours fidèlement. Il le supplia, en conséquence, de lui donner sur les biens de son père de quoi soutenir son État, et obtint encore rémission sur ce point.

Enfin le duc fut lui-même rendu à la liberté l'année suivante. Il mourut peu de temps après.

Louis XI avait, en outre, de graves intérêts à surveiller dans le Midi. Jean II d'Aragon espérait toujours reprendre, par force ou par ruse, la Cerdagne et le Roussillon, gages de sa dette envers Louis XI. Une conspiration générale s'était formée dans ces deux provinces contre les Français.

« Le 1er février 1472, Jean d'Aragon, au moyen des intelligences qu'il entretenait à Perpignan, s'en fit ouvrir les portes. Le sire du Lau, gouverneur de cette province depuis sa transaction avec Tanneguy-Duchâtel, s'était vu obligé de se retirer avec ses gens dans le château. Là, assiégé et vivement pressé par Jean d'Aragon, il se défendit vaillamment pendant deux mois et demi, privé qu'il était de toutes provisions et munitions, et sans pouvoir même faire connaître sa détresse. Le roi voulut d'abord envoyer à son secours le maréchal de Cominges, gouverneur du Dauphiné, et son ami, de Genappe ; mais celui-ci mourut en avril 1472, avant même de partir. Le roi appela donc à ce commandement Louis de Crussol, qui eut aussi le même sort, et ensuite Jean de Daillon, seigneur du Lude, un de ses plus anciens serviteurs, lequel pour certaines causes ne s'y pouvait rendre tout de suite. Philippe de Savoie, comte de Bresse, fut surtout chargé du poste militaire et se hâta

d'amener toutes les forces disponibles. Il ne restait pour lors aux Français dans le Roussillon que la ville de Collioure et le château de Perpignan.

« Philippe de Bresse étant entré dans la province vers le 15 avril avec une bonne armée, alla camper sur une hauteur voisine de Perpignan, espérant par sa seule présence en imposer au roi d'Aragon et dégager ainsi le sire du Lau. Mais Jean II, bien qu'octogénaire, tient bon ; il réunit le peuple dans l'église et jure de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que d'en sortir. Par son courage il électrise les siens. De tous côtés on vient à son aide. Son fils naturel, l'archevêque de Saragosse, se jette dans Elne avec de nombreux cavaliers, et bon nombre de gentilshommes d'Aragon s'empressent de venir partager ses dangers. Parmi ceux qui s'enfermèrent avec lui était le connétable d'Aragon, don Pedro de Pesalte. Ce dernier, pour entrer dans la ville, se déguisa en cordelier, et pénétra dans la place à la faveur d'une sortie des Espagnols.

« Toutefois, malgré le zèle de la nation à fournir tous les secours possibles d'hommes, de vivres et d'argent, la disette était si grande dans la ville que l'armée aragonaise, poussée aux dernières extrémités, résolut de percer les lignes françaises et d'aller chercher des vivres à Elne. Ils réussirent, mais non sans qu'il en coulât la vie à bon nombre d'entre eux. Le roi Jean, malgré les zizanies qui s'élevèrent dans son armée, conserva une rare présence d'esprit ; cette défense sera toujours pour lui un titre de gloire immortelle. Son fils, Ferdinand, roi de Sicile, réunissait de son côté une armée en Aragon, et, avec un renfort venu de Valence, il se rendit vers la fin de mai à Barcelone.

« Les Français, informés de l'approche des Aragonais, avaient donné un assaut. À la tête des plus braves marchait

Antoine du Lau ; la lutte fut longue et rude. Soixante hommes déjà avaient escaladé et étaient parvenus jusqu'à des barricades, quand, n'étant point assez forts pour vaincre l'obstacle, il leur fallut rétrograder : en cette retraite, ils furent presque tous tués ou pris. Deux jours après, ayant su qu'un grand convoi approchait, du Lau se mit en embuscade pour l'attaquer ; mais les gens de la ville firent une furieuse sortie sur le point même où il combattait, et, malgré tous les efforts des siens pour le dégager, du Lau fut pris. Affaiblie par les luttes et les maladies, l'armée française consent alors à une trêve de deux mois. Des deux parts on en profite pour se ravitailler ; le roi expédie le sire de Gaucourt et maître Bourré partout dans le midi pour faire provision de vivres, et Jean II disperse ses troupes dans différentes places du pays [95]. »

À l'expiration de la trêve, les hostilités recommencèrent de part et d'autre, mais avec une certaine lenteur.

Louis XI avait d'autres affaires et d'autres ennemis sur les bras ; malgré son désir de réparer l'échec subi par ses armes devant Perpignan, il dut attendre des circonstances plus favorables. Aussi les négociations marchaient-elles de front avec les opérations militaires. Pendant les pourparlers qui précédèrent la prise de la ville, Jean II était venu avec quelques troupes à Ampurias. C'était à la fin de janvier ; alors la famine était extrême à Perpignan. Jean lui-même était si loin de pouvoir acquitter sa dette qu'il fut obligé de payer ses muletiers en leur abandonnant une de ses robes. En ce dénuement, il remit le ravitaillement de la ville à Robadilla, un de ses officiers. Celui-ci s'entendit avec les plus intrépides bourgeois, et le 6 mars, de grand matin, une furieuse sortie fut tentée et repoussée. Alors tout espoir de sauver la ville était perdu : elle capitula le 14 mars 1475. Il fut dit que les

95 Legeay, *Histoire de Louis XI.*

habitants pourraient aller demeurer où ils voudraient ; qu'ils auraient quatre mois pour se décider et emporter leurs meubles, et toute facilité de retour fut donnée à tous absents depuis quatre ans. Le mardi 21 mars, les ambassadeurs arrivèrent à Ampurias, où était Jean II, et lui proposèrent une trêve de six mois, qui fut acceptée. Les conservateurs en sont les ambassadeurs mêmes pour l'Aragon ; pour la France, les sires du Lude et Boffile de Judice.

Dès la nouvelle tant désirée de la prise de Perpignan, Louis envoya en Roussillon le sire du Bouchage avec les plus amples pouvoirs. Ses instructions de ce même jour sont sévères, mais équitables. Il donne à son délégué l'ordre « d'exclure de Perpignan tous ceux qu'il trouvera ne lui être pas fidèles ; de punir les traîtres, s'il en découvre ; de donner à ceux qui restent les sûretés convenables ; de démolir plusieurs places et d'en fortifier d'autres ; de changer les gouverneurs ; d'aviser enfin à tout ce que le roi ferait pour la conservation du pays. »

Vers la même époque, de graves dissentiments étaient survenus entre le roi de France et la maison d'Anjou. Nicolas de Lorraine, fils de Jean de Calabre et petit-fils de René d'Anjou, duc-roi de Sicile, ne dissimulait plus ses prétentions à la main de Marie de Bourgogne. Or il existait déjà deux promesses de mariage, faites à quelque distance l'une de l'autre, entre le duc Nicolas et la princesse Anne de France. Le contrat avait été signé, et le prince avait touché la dot ; c'était, il faut l'avouer, se montrer peu scrupuleux.

Aussi ne saurait-on s'étonner du mécontentement que ces prétentions nouvelles durent causer à Louis XI. D'après son ordre, l'évêque de Chartres rédigea donc des monitoires au nom de la princesse Anne de France, lesquels furent publiés par l'archevêque de Reims et par l'évêque de Laon, et notifiés au prince Nicolas de Lorraine à Bar-le-Duc. Il convenait au

roi de montrer les torts de la maison d'Anjou. Pendant ce temps, le duc de Bourgogne persuadait au jeune duc de compter sur sa parole, si, de son côté, il se décidait à exécuter les conditions. Peu de mois après, Nicolas de Lorraine mourut subitement de la peste à Nancy, au moment où il commençait à devenir un embarras sérieux pour la politique de Bourgogne. On a dit qu'il était mort empoisonné ; il n'y avait point alors de mort prématurée sans que l'on conçut un tel soupçon.

Toutefois celui-ci paraît d'autant moins fondé que la mort de Nicolas de Lorraine profitait beaucoup plus au duc de Bourgogne qu'à Louis XI.

En effet, Yolande d'Anjou, fille du roi René et veuve du comte de Vaudémont, se trouvait être l'héritière de son neveu ; le droit qu'elle avait, elle le transmit à René II de Vaudémont, son fils unique. René, fils de Ferry II, comte de Vaudémont, devenait ainsi duc de Lorraine à l'âge de vingt-deux ans.

Tel n'était point le secret espoir du duc de Bourgogne. Sans le moindre prétexte, et avec le concours d'un bailli allemand, le comte de Brunswick, dont il connaissait le dévouement, il fit enlever la mère et le fils et les emprisonna, en les gardant au secret. Toutefois la duchesse put implorer le secours du roi, et sur-le-champ Louis XI envoya des troupes vers les confins de la Lorraine ; le sire de Craon s'y rendit avec cinq cents lances, soutenues des nobles de l'Ile-de-France et de leurs archers. C'était là encore une sage politique et un moyen sûr de faire échouer les desseins ambitieux de son rival. Le duc de Bourgogne dut céder pour cette fois, et René fut relâché, mais non sans avoir signé de force une alliance offensive et défensive avec son oppresseur contre le roi de France. Le

devoir et la reconnaissance l'emportèrent, du moins pour le moment, sur une parole dictée par la contrainte.

Le duc d'Anjou n'avait cessé de favoriser secrètement la politique de Charles le Téméraire.

Séduit par quelques vagues promesses, il avait transporté sa cour à Aix pour entretenir plus aisément ses relations avec le duc de Bourgogne, et dans le but de lui livrer la Provence. Mais Louis XI était sur ses gardes ; il suivait attentivement les menées de ses ennemis, et profitait de tous les prétextes pour leur faire échec et déjouer leurs projets.

En 1360, le Dauphin Charles avait érigé en duché la province d'Anjou en faveur de Louis, son frère ; comme apanage, il était donc, faute d'hoirs mâles, essentiellement réversible à la couronne. Sans parler de ses droits au royaume de Naples, réduits à un pur titre, René avait hérité, en 1434, de l'Anjou et aussi du comté de Provence, de Louis III, son frère. Maintenant son fils unique, Jean, duc de Calabre, était mort aussi bien que Nicolas, fils de celui-ci. Charles Ier, comte du Maine, troisième frère de René, venait de mourir en 1472, ne laissant qu'un fils, Charles II, qui ne pouvait succéder qu'aux pays du Maine et de la Provence.

Le roi René approchait alors de ses quatorze lustres, et dans sa résidence d'Aix il se livrait uniquement aux arts et à la poésie. Dans ces circonstances, Louis XI, qui était lui-même petit-fils de Louis II par Marie d'Anjou, sa mère, sentait bien que, dans l'intérêt de la France, il ne devait ni laisser l'Anjou passer en d'autres mains, ni l'abandonner ; ému, d'ailleurs, de l'attitude inquiétante prise par son oncle, dont il connaissait tous les secrets agissements, il réunit à la couronne, sinon de droit absolu, du moins de fait et par anticipation, Angers et les terres de ce duché, et en confia le

gouvernement à Guillaume Cerisay, greffier civil au parlement[96].

Restait enfin le roi d'Angleterre, appelé par le duc de Bourgogne, et toujours désireux de reconquérir son *royaume de France.* Le 25 juillet 1474, entre Edouard IV et Charles le Téméraire, avait été signée une nouvelle ligue, qui faisait revivre les anciennes alliances entre Anglais et Bourguignons.

« Le contingent des deux belligérants en hommes et en argent fut déterminé, avec promesse d'attirer le plus d'adhésions à leur alliance. En ce traité, Charles qualifie Louis XI *d'usurpateur* et Édouard de *roi de France et d'Angleterre ;* il l'appelle au secours du peuple de France, et lui permet de venir se faire sacrer à Reims ; car on y faisait un partage anticipé de nos provinces, suivant lequel le duc se donnait le duché de Bar, les comtés de Champagne , de Nevers, de Rethel, les villes de Tournay, de Langres et autres. C'eût été le cas de lui dire : « Du vôtre, vous en pourriez disposer ; mais non de nos terres !... » Le duc de Bretagne n'y était pas étranger, et une lettre de lui à Edouard IV, où il s'excuse de dissimuler encore auprès du roi et demande à continuer cette tactique pour mieux servir le projet d'invasion, prouve clairement qu'il était du complot.

« Mais les temps avaient changé : Anglais et Bourguignons réunis inspiraient en France une juste horreur, et l'on était loin d'avoir oublié leurs exploits du commencement du siècle. Cette intrigue ne put, d'ailleurs, être si secrète que le roi n'en fût promptement informé, soit par ses émissaires de Londres, soit par le roi d'Ecosse, son ancien et fidèle allié. Edouard pensait cependant l'avoir gagné en donnant en mariage à l'héritier de ce prince sa fille Cécile, dont la dot fut, dit-on, payée d'avance. Mais il n'en était rien. Aussi Louis XI le

96 Lecoy de la Marche, *le roi René.*

remercie de n'être point entré en cette ligue, et, sachant qu'il pensait à faire un pèlerinage à Rome, il lui envoie son chambellan, le sire de Meny-Heny, pour le dissuader de quitter ses États en pareille occurrence.

« Il craint peu les préparatifs d'Édouard et ses levées d'hommes, dit-il ; cependant si le roi d'Ecosse, soit en l'attaquant, soit par négociation, peut empêcher cette descente, il s'engage à lui payer dix mille écus dès la désorganisation de l'armée anglaise. »

« Édouard, en effet, qui aimait le plaisir et avait encore tant à faire pour contenir les partis en son pays, ne pouvait pas être lui seul un adversaire bien redoutable. Le roi feignit tout d'abord de ne point croire à cette coalition ; et quand les hérauts anglais vinrent, selon l'usage de toute dénonciation d'hostilités, sommer Louis XI de rendre à leur maître la Guienne et la Normandie, qu'il disait lui appartenir, ils ne reçurent que de flatteuses paroles et nulle réponse. Sur leur insistance et leur menace que, faute de quoi, Edouard passerait incessamment en France : « Dites-lui, reprit le roi, que je ne le lui conseille pas. » Il ne laissa pas de combler les hérauts de beaux présents, aussi bien que s'ils étaient venus lui apporter une bonne nouvelle, et envoya à Edouard, par Jean Laislier, le plus beau coursier de ses écuries et quelques animaux de chasse [97]. »

« La nation anglaise fit de grands efforts pour cette guerre. Il s'agissait pour elle de venger bien des défaites et de recouvrer ses anciennes possessions. L'armée se composait de quinze cents hommes d'armes, bardés de fer et richement vêtus, qui avaient de nombreux chevaux de suite, et de quinze mille archers, portant arcs et flèches, et qui tous servaient à cheval. Le roi, dit Comines, avait dans son armée dix ou douze hommes, tant de Londres que des autres villes, bien

97 Legeay.

nourris, gros et gras, et qui étaient les plus distingués dans leurs communes. On les soignait bien, on les abritait sous des tentes magnifiques. Ils étaient là sans doute pour surveiller le roi et pour voir comment il gagnait ce que ses bonnes villes lui avaient accordé. Mais ils furent bientôt las de cette guerre ; le temps était mauvais, les campagnes désertes, et l'on tardait à leur donner celte représentation d'Azincourt ou de Poitiers, pour laquelle ils étaient venus. Au lieu du duc de Bourgogne pour les recevoir et les garder dans cette Picardie, qu'ils ne connaissaient pas, ils furent accueillis à coups de canon par le connétable de Saint-Pol, qui naguère promettait de leur livrer Saint-Quentin. Ce fut une désagréable surprise. Les Anglais retournèrent à Péronne remplis d'indignation, non seulement contre le connétable, mais aussi contre le duc de Bourgogne, qui protestait que celte canonnade n'était qu'une feinte. Ils accusaient hautement le connétable de trahison ; mais ils commençaient à n'avoir pas meilleure opinion de Charles le Téméraire, qui ne leur avait pas envoyé un seul soldat ; aussi furent-ils très disposés à écouter les propositions de paix que leur faisait Louis[98]. »

Louis XI songea donc à séparer Edouard IV de son puissant allié. Pour cela, il suscita des embarras à Charles le Téméraire du côté de l'Allemagne et de la Suisse, et fit si bien qu'il envoya les Bourguignons se faire battre à Héricourt-Neuss par les Suisses, les Allemands et leur allié le duc de Savoie.

D'un autre côté, le roi de France entrait en négociations avec le roi d'Angleterre, et, à force d'habileté, de ruses et de sacrifices, parvenait à le renvoyer dans son île. Quelques détails sur cette importante affaire donneront une juste idée du caractère de Louis XI.

---

98 *Annales de l'Histoire de France,* par Lebas, t. I, p. 235.

« Avant de commencer les hostilités, Edouard IV avait de nouveau envoyé le héraut Jarretière au roi pour le sommer de lui rendre le royaume de France. Après avoir lu froidement la lettre de défi, Louis fit appeler le héraut en son cabinet, et, seul avec lui, il commença ainsi à l'entretenir :

« Je connais le roi d'Angleterre, lui dit-il, je sais qu'il entreprend cette guerre malgré lui, et parce qu'il y est forcé par le duc de Bourgogne et par les communes d'Angleterre. Mais la saison est avancée, et voilà que l'armée du duc, épuisée par un long siège où elle vient d'échouer, est en ruines. Qu'on se garde bien de compter sur le connétable, qui ne songe qu'à se maintenir en semant le trouble et la division autour de lui. Votre maître, au lieu de se faire amuser par des gens qui le trompent, n'aurait-il pas quelque chose de mieux à faire ? Ne pourrions-nous pas nous entendre ? »

Le roi vit bien vite que cette ouverture ne déplaisait point au héraut. Aussi, pour appuyer ses arguments, lui fit-il compter trois cents écus avec promesse d'autres dons si la paix se décidait. Alors Jarretière informa le roi que lorsque Edouard aurait passé la mer, on pourrait, pour cela, s'adresser utilement à lord Howard, maréchal d'Angleterre, et à lord Stanley, le grand écuyer. Louis XI prit note de l'avis ; il chargea Comines de bien traiter le héraut et de lui faire donner trente aunes de velours cramoisi. D'un air satisfait, il revint ensuite s'entretenir avec ses familiers des provocations du roi d'Angleterre, et sembla dès lors avoir bon espoir.

Longtemps plus tard, lorsque le roi d'Angleterre avait déjà éprouvé toutes sortes de déceptions de la part de son allié, les lords Howard et Stanley, se promenant près du camp, rencontrèrent le premier prisonnier français qu'on renvoyait, suivant l'usage du temps. Ils lui dirent en passant et peut-être

par plaisanterie : « Recommandez-nous à la bonne grâce du roi, si vous pouvez lui parler. » On prit d'abord ce prisonnier pour un espion, puis le roi ayant consenti à l'entendre sur son insistance, il apprit de la bouche de cet homme que les lords Howard et Stanley l'assuraient de leurs meilleures dispositions. Aussitôt Louis se souvint de ce que lui avait dit le héraut anglais ; toutefois il était dans une grande perplexité. Enfin il crut avoir trouvé un expédient.

« Il s'inclina vers moy, nous dit Comines [99], car il aimoit à parler en l'oreille et à s'ouvrir à ceux qui estoient plus prochains de lui ; et en préparant un sauf-conduit, il me commanda d'aller quérir un varlet, dit Mérindot, qui estoit à M. des Halles de Poitiers, fils de Jean Mérichon de la Rochelle, et de le décider à aller en l'ost du roi d'Angleterre en habit de hérault. C'estoit un homme de chétive apparence, mais d'une parole douce et aimable. Le roy ne lui avoit parlé qu'une seule fois. Il fut d'abord effrayé ; puis il écouta certaines promesses de récompense. Le roy n'en voulut point d'autre. Il lui parla lui-même, et en une parole il l'asseura plus que je n'aye fait en cent. » On le munit des insignes d'un héraut, et très secrètement il partit directement pour le camp anglais, bien instruit de ce qu'il devait dire, mais avec ordre de s'adresser d'abord aux lords Howard et Stanley.

Les instructions du roi sont toutes pacifiques, dit Legeay. Il semble regretter d'avoir reçu Warwick et désire vivre en paix avec Edouard. Si le duc Charles croit devoir poursuivre la présente guerre, c'est uniquement par ambition ; mais, en l'état où l'on est, une bonne paix serait également dans l'intérêt des deux rois. Il est prêt à envoyer une grande ambassade si les sauf-conduits lui sont donnés, et même, si tel est le bon

99 Tome IV, chapitre VI.

plaisir du roi, à convenir d'une entrevue entre leurs deux armées.

« Edouard IV, qui se voyait trahi par le duc de Bourgogne et le connétable de Saint-Pol, et qui, après s'être éloigné de quarante lieues de Calais, n'avait pu prendre encore une seule place, accueillit avec joie cette proposition, d'autant plus que ses soldats commençaient à manquer de vivres et à murmurer. Aussitôt Louis XI lui envoya trois cents chariots chargés de vins des meilleurs qu'il fût possible de trouver, et il reçut les Anglais à table ouverte à Amiens. En un instant ils furent plus amis de Louis que de Charles. Louis trouva moyen de faire accepter au roi et à ses favoris des présents, des pensions, des grades ; il promit de payer l'ancien tribut, laissa Edouard prendre le titre de roi de France, et signa : Louis, prince des Français (1475). Enfin, il demanda une entrevue à Edouard. Un pont fut construit sur la Somme, à Pecquigny. Il fut partagé par une barrière qu'il était impossible de franchir, et qui n'avait point de porte. Les rois arrivèrent par les deux rives, accompagnés seulement de douze personnes ; Louis XI salua le premier le roi Édouard, l'assurant de son affection et de son dévouement. Les deux rois ratifièrent ensuite solennellement le traité qu'ils avaient conclu, et, passant leurs mains au travers du grillage, ils jurèrent de l'observer, l'un sur le missel, l'autre sur la vraie croix.

« Ainsi finit la conférence de Pecquigny. Les Anglais ne résistèrent point à tant d'avances. Ils s'en retournèrent chez eux gorgés d'or et de vin, laissant Louis s'applaudir de s'être défait par de l'argent d'une armée qui venait pour conquérir la France [100]. »

---

100 *Annales de l'Histoire de France,* par Ch. Lebas, p. 236.

CHAPITRE XII

JUGEMENT DU COMTE DE SAINT-POL — AFFAIRES D'ANJOU — PREMIÈRE CAMPAGNE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE EN SUISSE — DISPOSITIONS DE LOUIS XI

Le traité de Pecquigny assurait à Louis XI une trêve de sept ans avec les Anglais ; celui de Soleure lui garantissait huit années de repos du côté de la Bourgogne, et enfin celui de Senlis engageait indéfiniment le duc de Bretagne à rester en paix avec la France. Par ces traités successifs, sortes de trêves marchandes à longue échéance, toute marchandise devait avoir libre cours dans tout le royaume de France et aussi dans tous les pays contractants. Louis XI pressentait alors tous les avantages que la France, à cause de sa position géographique et de l'activité industrielle de ses habitants, pouvait retirer du commerce et de la facilité des communications.

Après avoir ainsi réglé les questions de politique extérieure, le roi songea à faire justice du trop fameux connétable, comte de Saint-Pol et pair du royaume de France.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avait débuté dans la carrière des armes contre le roi Charles VII. Il

devint ensuite l'ami du Dauphin Louis et prit part avec lui au siège de Dieppe, où tous deux firent preuve de la même bravoure et de la même témérité. Chargé de combattre les Anglais en Flandre et en Normandie, il leur enleva plusieurs villes et contribua à la prise de Rouen, de Caen et de Harfleur. C'étaient là ses principaux titres à la bienveillance de Louis XI. Pendant la ligue du Bien public, le comte de Saint-Pol tenait pour le duc de Bourgogne et commandait l'avant-garde du comte de Charolais à la bataille de Montlhéry. « Louis XI fit alors tous ses efforts pour l'attirer dans son parti et le détacher du duc de Bourgogne ; par le traité de Conflans, il lui conféra le titre de connétable de France ; plus tard, il lui accorda la main de Louise de Savoie, sœur de la reine ; enfin il lui donna le comté de Guines et la seigneurie de Novion. Cependant en 1466 le comte de Saint-Pol servit encore dans l'armée de Bourgogne contre les Liégeois. À la mort de Philippe, il sembla s'attacher définitivement à la France, et fut chargé par Louis XI de différentes missions auprès de Charles le Téméraire, auquel il enleva, en 1470, la place de Saint-Quentin, qu'il garda pour lui ; il détermina ensuite la ville d'Amiens à se donner au roi. Cependant, malgré ces marques apparentes d'hostilité envers le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol n'en servait pas moins ses intérêts ; du moins cherchait-il à le maintenir dans cette persuasion ; il en faisait autant pour ce qui regardait Louis XI [101]. »

Le comte de Saint-Pol possédait entre la Picardie et la Flandre de vastes domaines couverts de forteresses, dont les unes relevaient directement du roi, qu'il servait comme connétable, et les autres du duc de Bourgogne, au service duquel il avait laissé ses deux fils. Louis, pour se l'attacher,

101 *Dictionnaire de la France,* par Ch. Lebas, t. X, p. 445.

lui ayant fait épouser Marie de Savoie, il était ainsi proche parent du duc de Bourgogne. Placé entre ces deux princes, il les avait servis et trahis tour à tour.

Louis XI connaissait toutes les intrigues du connétable. Le duc de Bourbon avait révélé au roi toutes les conspirations ourdies entre le comte de Saint-Pol et le duc de Bretagne ; le jour même où fut signé le traité de Pecquigny, Édouard IV, qui voulait témoigner sa reconnaissance à Louis XI, lui remit deux scellés par lesquels le comte de Saint-Pol s'était engagé à lui livrer les villes de Picardie. Enfin le duc de Bourgogne, ayant juré de se venger des perfidies de son ancien allié, déclara dans une annexe au traité de Soleure que le connétable n'était pas compris dans la trêve, et il ajoutait : « Il doit être réputé traître, rebelle, ennemi de la chose publique, perturbateur de toute paix ; de plus, il promet de ne plus le recevoir en grâce, mais, au contraire, de le saisir, d'en faire justice ; ou sinon de le remettre entre les mains des gens du roi dans le délai de douze jours, à partir de l'instant de sa saisie, comme étant l'auteur de toutes les discordes survenues entre eux, afin qu'il en fût fait une punition exemplaire. »

Le lendemain même de ce traité, Louis XI se présenta devant la ville de Saint-Quentin avec une vingtaine de mille hommes. « Il y entra vers le coucher du soleil et en chassa tous ceux qu'il supposait être amis du comte de Saint-Pol, celui-ci étant alors au Quesnoy. Mais rien ne pouvait lui ouvrir les yeux. On assure que la reine, qui jamais ne se mêla de politique, lui écrivit de s'éloigner. Que ne passait-il la mer ou les Alpes ? Était-ce s'éloigner que d'aller à Mons, bien que d'Aimeries, son ami, en fût gouverneur ? Homme plein de ruse, d'audace et de présomption, il ne peut croire qu'on le livre. Juste représaille cependant, car avait-il donc oublié que son oncle et son tuteur, Jean de Ligny, qui mena le deuil de Jean sans Peur, avait lui-même vendu la

Pucelle ! Le traité de Bouvines, encore si récent, montrait au comte de Saint-Pol ce qu'il devait craindre d'une nature aussi ondoyante que celle du duc de Bourgogne. D'ailleurs, comment expliquer sa conduite ? Il sait que le duc veut avoir à tout prix la ville de Saint-Quentin ; il s'en saisit sur le roi, et, tout en lui faisant croire qu'il l'aura, il la garde, se flattant ainsi d'être toujours le maître de la situation. Pouvait-il croire à la solide amitié de Charles le Téméraire ? Les motifs de froideur entre eux dataient de loin cependant. Lorsqu'en 1454 il voulut marier son fils, Jean de Luxembourg, à Isabelle de Bourbon, qui y avait consenti, le duc Philippe la demanda et l'obtint pour le comte de Charolais. Dix ans après, le duc ayant prononcé la confiscation de ses terres d'Enghien, il alla hardiment à Bruxelles protester contre un tel acte, et vint alors en France se mettre au service de Charles VII. Mais ensuite il avait été réconcilié avec le duc de Bourgogne par Louis XI, lorsque celui-ci monta sur le trône en 1461. Depuis il avait, il est vrai, secondé les rancunes du comte de Charolais, soit en organisant la ligue du Bien public en 1463, soit, en 1465, par sa campagne de France, et surtout de Montlhéry. Mais, s'il servit alors chaudement les intérêts bourguignons, il se montra aussi peu reconnaissant de la médiation de Louis XI, et il eut tort d'attendre de la cour de Bourgogne une gratitude qu'il n'avait pas eue pour celle de France [102]. »

Pour obliger le duc de Bourgogne à lui livrer le connétable, Louis XI lui envoya d'abord deux ambassadeurs, puis il fit avancer des troupes vers la frontière de Lorraine, comme pour soutenir le jeune duc René de Vaudémont contre Charles le Téméraire. Celui-ci, qui voulait rester libre de ses mouvements en Lorraine et

102 Legeay, chap. XVIII.

redoutait avec raison l'intervention des Français, exécuta sa promesse, et livra le connétable, le 24 novembre 1475, aux envoyés du roi venus à Péronne pour le recevoir. C'étaient l'amiral de Bourbon, Saint-Pierre, capitaine de la garde du Dauphin, le sire du Bouchage et maître Cerisay, greffier du parlement. Ils l'amenèrent à Paris, bien escorté. « Défait, le duc, qui devait bailler le connétable sous huit jours, quoique pressé par les commissaires du roi, dépassa ce terme de plus d'un mois [103]. »

Par décision du conseil du roi, le connétable devait être enfermé à la Bastille. Il y arriva le 27 novembre 1475. Là s'étaient déjà rendus le chancelier Doriol, le président Boulanger, le gouverneur de Paris Gaucourt, plusieurs présidents, conseillers clercs et laïques, le conseiller maître de l'hôtel du roi Denis Hesselin ; le conseiller et rapporteur en chancellerie Aubert le Viste. Dès l'arrivée, l'amiral, prenant la parole, dit « qu'il leur remettait Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, pour que son procès lui fût fait par la cour, touchant les charges et accusations qu'on disait être contre lui, et en faire tout ainsi que, selon Dieu, raison, justice et leur conscience, ils aviseraient être à faire.

À quoi le chancelier, après avoir consulté la cour, répondit que « si tel était le plaisir du roi de remettre le comte de Saint-Pol, son connétable, entre les mains de la cour, qui est la justice souveraine et capitale du royaume, elle verrait les charges qui sont contre lui ; et, lui interrogé, en ordonnerait ainsi qu'elle verrait être à faire par raison. » Cela dit, on se retira, et le connétable resta à la Bastille, sous la garde de Blosset, sire de Saint-Pierre, et de Philippe Luillier, capitaine de la Bastille, tous deux chargés de ce

103 Comines, t. IV, ch. XII.

soin. Le lendemain revinrent le chancelier, le premier et le second président du parlement et six autres personnages, grands officiers de justice. D'abord le chancelier demanda au connétable s'il voulait écrire ou dicter sa déposition pour qu'elle fût envoyée au roi, ou s'il préférait subir un interrogatoire selon les règles usitées en ces sortes de procédures. Le comte demanda quelque temps pour y réfléchir, et, dans l'après-midi, il déclara qu'il aimait mieux être interrogé selon les formes ordinaires de la justice.

Il y eut plusieurs interrogatoires fort longs ; bon nombre de personnes très notables du royaume se trouvèrent impliquées dans les questions ou réponses. Le premier eut lieu le mardi 28 novembre, et le second le 4 décembre. Au cours de celui-ci, il demanda à s'expliquer avec le roi, pour lui dire, s'il obtenait sa grâce, des choses qui intéressaient grandement la vie même de ce prince. Il parait cependant qu'au lieu de garder son secret pour le moment où il serait admis en la présence du roi, il confia au chancelier ce que tels et tels lui avaient dit et donné à entendre.

Hector de l'Écluse surtout était cité comme l'émissaire principal et celui qui le plus avait reçu les confidences du duc de Bourgogne. « Ce jour-là, le comte avoue qu'il fit partie d'un complot ; qu'il y fut convenu que le duc de Bourgogne aurait l'autorité en France ; que si on parvenait à ce but on mettrait le roi quelque part ; qu'on ôterait de sa société tous ceux qui sont à côté de lui, et que, dans le partage qui serait fait du royaume, le connétable aurait pour lui Compiègne et Noyon. » Ainsi l'on voit qu'il charge le duc, espérant se sauver en l'inculpant. Toutefois il était vrai qu' « on avait comploté afin que le duc de Bourgogne fût régent, et le duc de Bourbon son lieutenant ; or le comte de Saint-Pol, paraît-il, était l'auteur de ce plan proposé au duc

Charles. » Le parlement, toutes les chambres assemblées, et présidé par le chancelier, décida, le lundi 11 décembre, que la cour et les commissaires du roi iraient à la Bastille pour y entendre la lecture de la confession ou des aveux du connétable. On s'y rendit. On fit jurer l'accusé sur les Évangiles de dire la vérité. Il entendit cette lecture et affirma de nouveau que c'était bien la vérité, et qu'il y persistait. Le lendemain il y eut un nouvel interrogatoire sur ses relations avec le duc de Guienne. Les jours suivants, devant toutes les chambres assemblées, maître Cerisay, greffier du parlement, lut tout le procès ; puis il fut conclu que, sur les confessions du connétable, on procéderait à son absolution ou condamnation ; mais qu'auparavant il serait ouï sur plusieurs points nécessaires à éclaircir. Le chancelier et les commissaires retournèrent donc à la Bastille ; on questionna le comte encore sur ses relations avec Charles du Maine, le maréchal de Rouhaut, le duc de Nemours, et touchant une assemblée où il s'était trouvé avec le sieur de Genlis. Enfin on le somma de nommer tous ceux qu'il savait avoir eu quelques pratiques ou intelligences préjudiciables au roi ; à quoi il répondit avoir dit tout ce qu'il savait.

Disons toutefois qu'en toutes ces procédures on ne voit point par qui l'accusé fut défendu, ni même s'il le fut.

Le 19 décembre au matin, le sire de Saint-Pierre éveilla le connétable pour aller en la cour du parlement. Il lui dissimula la gravité du moment ; mais en causant il lui dit que le prévôt de Paris, sire Robert d'Estouteville, viendrait avec lui. Ce nom l'inquiéta, car il considérait le prévôt comme son ennemi. Il alla donc au palais entre les sires d'Estouteville et de Saint-Pierre. Sur l'escalier se trouvaient pour le recevoir le lieutenant du roi, sire de Gaucourt, et le

prévôt des marchands, messire Hesselin. Conduit dans la chambre criminelle, il y trouva le chancelier, qui l'exerça à la constance ; puis le pria d'ôter de son cou le collier de l'ordre de Saint-Michel ; le comte le rendit après l'avoir baisé, et, sur la demande de livrer aussi son épée de connétable, il déclara qu'on la lui avait prise en l'arrêtant.

Ce fut alors que le président de Popincourt entra, et lui lut son arrêt.

« Monseigneur, lui dit-il, vous avez été constitué prisonnier à raison de plusieurs cas et crimes à vous imposés, auxquels vous avez répondu et été ouï en tout ce que vous avez voulu dire, et sur tout vous avez baillé vos excusations. Tout vu à grande et mûre délibération, je vous dis et déclare, par arrêt d'icelle cour, que vous avez été crimineux du crime de lèse-majesté, et, comme tel, êtes condamné par icelle cour à souffrir la mort dedans ce jourd'hui ; que vous serez décapité devant l'hôtel de ville ; que toutes vos seigneuries, vos revenus et autres héritages et biens sont déclarés acquis et confisqués au roi notre sire. »

La chronique de Jean de Troyes ajoute :

« À ce dictum, il se trouva fort perpleux, et non sans cause, car il ne cuidoit point que le roi et sa justice le deussent faire mourir. « Hélas ! voici une bien dure sentence, dit-il ; je demande instamment à Dieu qu'il me donne la grâce de le bien connoître aujourd'hui. »

« La mort du connétable fut résignée et chrétienne. Les quatre docteurs qu'on lui donna pour l'assister furent le cordelier Jean de Sordun, un augustin, un pénitencier de Paris et maître Jean Hue, doyen de la Faculté de théologie et curé de Saint-André-des-Arts. Le comte demanda au chancelier et à ses confesseurs la sainte communion ; elle lui

fut refusée, mais il lui fut chanté une messe ; on lui donna l'eau bénite et du pain bénit, dont il mangea ; puis, tirant de son pourpoint soixante-dix deniers d'or qu'il avait, il les partagea entre ses confesseurs pour être employés en bonnes œuvres. »

« Il descendit du palais vers deux heures après midi et s'en fut *a* cheval à l'hôtel de ville, où étaient faits les apprêts de son supplice. Là il s'arrêta quelque temps ; dans le bureau il y dicta même à sire Hesselin un codicille qui devait s'ajouter au testament par lui fait à Péronne. Étant sorti du bureau à trois heures, il s'agenouilla très dévotement sur l'échafaud, la figure tournée vers l'église Notre-Dame ; il fit son oraison en grande humilité, baisant le crucifix à plusieurs reprises ; puis, s'étant relevé, il se laissa lier les mains par l'exécuteur dit le *Petit-Jean,* et pendant qu'on lui bandait les yeux, et avant de se mettre à genoux sur le carreau, il dit à très haute voix à la foule assemblée : « Priez pour moi, priez « pour le repos de mon âme ! » Enfin, dès qu'il se fut agenouillé, d'un seul immense coup de glaive l'exécuteur lui trancha la tête [104]. »

Les restes du connétable furent inhumés religieusement, non à Saint-Jean-de-Grève, mais dans le cimetière des cordeliers, comme il l'avait demandé ; ils y furent portés dans un cercueil entouré de quarante torches de cire fournies par les soins de Denis Hesselin. Il y eut aussi une atténuation à la sentence de la cour. Un gentilhomme flamand, Louis, seigneur de Piennes, le fils de Josse Halwin, avait été fait prisonnier de guerre des Français. Louis XI, ayant reconnu sa loyauté, se l'était attaché ; il l'avait fait son conseiller, son chambellan, et même chevalier de son ordre de Saint-Michel. Or ce fut ce bon chevalier qui

104 Legeay, ch. XVIII.

présenta au roi les héritiers du connétable quelque temps après le supplice de celui-ci, et Louis XI leur fit rendre une partie de la confiscation.

Bien souvent, ajoute à ce propos M. Legeay, une grande expiation est ce qui dispose le mieux à la clémence. Le jeudi 28 décembre 1475, le duc d'Alençon, qui avait été longtemps détenu prisonnier au château du Louvre, en fut mis hors par la permission du roi. Il fut conduit en l'hôtel de Michel de Laislier par sire Denis Hesselin, assisté de Jacques son frère, de Jean de Harlay, chevalier du guet, et de plusieurs autres. Ainsi le roi semble vouloir se dédommager de la rigueur qu'il a montrée.

Toutefois la condamnation du connétable entraîna de nombreuses disgrâces. « Si la mort du comte de Saint-Pol, dit M. de Barante, avait délivré Louis XI d'un homme dangereux, il avait appris par ses aveux comment les plus grands seigneurs de son royaume et les premiers de ses serviteurs le trahissaient ou étaient prêts à le trahir, ou du moins savaient sans le lui révéler ce qu'on tramait contre sa personne. »

Le maréchal de Rouhaut avait été, peut-être à tort, l'un des plus compromis par les révélations du connétable. On lui imputa surtout d'avoir connu dans les derniers temps, sans en rien dire au roi, les manœuvres de plusieurs princes, et notamment de ceux de la maison d'Anjou, peut-être même la promesse du roi René au duc de Bourgogne de le faire son héritier ; car, entre le roi et la cour d'Aix, on en était alors à des messages diplomatiques, et Louis XI élevait auprès de son oncle plusieurs réclamations comme héritier et créancier. Le maréchal fut donc arrêté. Son procès lui fut fait à Tours par une commission nommée par le roi et présidée par maître Bernard Louvet, premier président du parlement de Toulouse. Rien ne fut prouvé sur l'affaire du roi René, et l'accusation dut

se replier sur quelques faits de concussion. Sur la liste des témoins cités par ordre du roi, on remarque Louis de Sorbières, le lieutenant de la compagnie du maréchal qui, dans la guerre du Bien public, avait livré Pontoise. Le procès du maréchal lui fut lu à Tours le mardi 13 février, en plein conseil et en présence des nobles du Poitou ; mais on ne prononça sa sentence que le 16 mai suivant.

On le condamnait au bannissement, à la perte de son office, de ses biens, et à payer vingt mille livres d'amende. Mais combien de motifs militaient en sa faveur ! Son aïeul et son bisaïeul avaient noblement servi le roi et la France dans les guerres de la Guienne ; lui-même s'y était illustré, ainsi que dans la conquête de la Normandie ; le premier, il porta quelques secours au roi d'Ecosse et à Marguerite d'Anjou ; surtout il avait fidèlement servi le roi en 1465 comme gouverneur de Paris. Il est vrai qu'il devait à Louis XI son bâton de maréchal, et depuis plusieurs autres dons ; on avait à lui reprocher une désobéissance et un peu d'avarice. Louis XI lui tint compte de ses services passés. Sa charge de maréchal fut donnée à Pierre de Rohan, seigneur de Gié, et le reste de la sentence fut commué.

Par ordre du roi, on procéda encore contre d'autres qui se trouvaient compromis par suite des révélations de Jean de Calabre, de Veloux, de Louis de Saint-Pol, et de toutes les enquêtes faites à cette occasion. On citait le Bègue de Pernay, le vicomte d'Aulnay, etc. ; la plupart eurent leur grâce aussi bien que les gentilshommes les plus attachés au connétable , et le sire de Marafin, qui avait été du complot de Sorbières à Pontoise. Ce dernier n'avait-il pas toujours suivi Charles de France, et n'était-il pas allé chercher les Bretons à Fougère pour les mettre dans Alençon ? On citait encore Robert de Beaufort, seigneur de Saint-Valéry, attaché au duc de Nemours dans la guerre du Bien public.

Le connétable leur avait dit à tous que Louis XI ne pardonnerait à aucun de ceux qui avaient servi contre lui en 1465. « Soit faute de preuves[105], soit que le roi voulût apaiser toutes ces affaires, il n'y eut de condamnations prononcées contre aucun accusé dont le nom fût connu. » Avouons plutôt que tant de rémissions données pour des crimes de lèse-majesté font bien voir que la sévérité était nécessaire pour maintenir l'autorité royale, et que Louis XI n'a pas été aussi cruel qu'on l'a voulu faire croire.

Le monarque s'occupa ensuite avec une activité nouvelle des affaires intérieures du royaume, et fit prévaloir partout cet esprit d'ordre et ces mesures de conciliation que ses adversaires passent trop souvent sous silence. C'est aussi vers ce temps, en janvier 1476, que Thomas Montgomery fut chargé de remettre aux deux envoyés du roi, Jean, seigneur de Genlis, et sire Jean Raguier, Marguerite d'Anjou, reine déchue d'Angleterre, avec une lettre d'Edouard, son maître, par laquelle celui-ci transportait à Louis XI tous ses droits sur la personne et les biens de ladite princesse. Elle-même abdiquait, comme on sait, toute prétention à la couronne d'Angleterre et aussi à son domaine et à sa dot.

Personne moins que le roi n'avait oublié cette reine infortunée. Elle lui en témoigna donc sa reconnaissance. Six semaines environ après sa délivrance, elle lui céda et transporta, ainsi qu'à ses successeurs, tous ses droits et actions au duché de Lorraine et autres biens à elle échus par le décès de sa mère, Isabelle de Lorraine, femme d'un rare mérite, et de plus ce qui pourrait lui advenir du chef de son père, le roi René. Cette cession du 7 mars 1476, que

105 De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

d'ailleurs elle renouvela peu avant sa mort, est ainsi conçue :

« Dame Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, roi d'Angleterre, etc., considérant les grands plaisirs et courtoisies que le roi, notre sire, dont nous sommes cousine germaine, nous a faits et les somptueux dépens qu'il a soutenus en notre faveur pour le recouvrement du royaume d'Angleterre, pour le feu roi Henri, notre époux, et pour le feu prince de Galles, notre fils ; considérant aussi les grands secours qu'il a donnés auxdits défunts et à nous, et que, pour nous racheter et mettre hors des dangers du roi Édouard, il a, à notre grande prière et requête, payé audit roi Edouard la somme de cinquante mille écus d'or, et, par ce moyen, nous a fait venir et descendre en France ; ainsi, connaissant de notre science certaine et en notre franche liberté que les choses susdites sont vraies, ne voulant pas être reprise du vice d'ingratitude et voulant reconnaître envers le roi lesdits grands plaisirs et les dépenses, et aussi demeurer quitte envers lui de ladite somme et de tout ce qu'il eût pu demander à l'occasion des choses dessus dites..., nous donnons, cédons, transportons perpétuellement audit roi, notre seigneur, et à ses hoirs et successeurs tous les droits, noms, actions, vrais domaines, propriétés et seigneuries qui nous pourront et devront appartenir ès duchés d'Anjou, de Lorraine et de Barrois, et ès comté de Provence, tant après le décès du roi de Sicile, notre père, que autrement par cause ou titre que ce soit, sans aucune condition ou espérance de jamais révoquer cette donation ou venir au contraire. Consentant encore qu'il soit loisible audit roi, notre seigneur, de prendre et garder dès à présent la possession et saisine de tous les droits qui pourront et devront un jour nous appartenir. »

Soudain, la politique de Louis XI fut complètement absorbée par les derniers exploits de son trop fameux rival, Charles de Bourgogne, le Terrible et le Téméraire.

« Ce prince prenait, dit-on, Annibal pour son modèle et son héros ; mais ses projets le feraient mieux ressembler à Pyrrhus, roi d'Épire, qui voulait se donner la peine de subjuguer l'univers, afin de goûter ensuite plus sensuellement le repos. De la Lorraine qu'il venait d'envahir, son imagination le promenait en Allemagne, où il devait humilier et peut-être détrôner l'Empereur, qui lui avait offert une couronne ; de là chez les Suisses, qu'il prétendait subjuguer, comme l'Epirote s'était flatté de soumettre les Romains. Cette conquête qui, grâce à son esprit romanesque, ne pouvait pas longtemps l'arrêter, lui ouvrait les portes de l'Italie, où il lui serait facile de s'étendre, vu le nombre d'alliés qu'il y comptait. Des Alpes il descendait en Provence, possession du bon vieux roi René d'Anjou, qui, très piqué contre le roi de France, le déclarerait son fils adoptif, le chargeant d'une simple pension viagère qui ne durerait pas longtemps. Point de doutes qu'à l'aide des forces de la maison de Savoie, brouillée avec Louis, il ne s'emparât facilement du Dauphiné. Le roi alors oserait-il lui-même se mesurer avec lui ? Malheureusement il ne trouva pas de Cinéas qui le prémunît contre les illusions de son rêve ; mais, comme Annibal, il rencontra en Louis XI un Fabius Cunctator qui, à la différence du Romain, le minait sans le menacer [106]. »

Cependant le duc de Bourgogne était loin de se rendre populaire en Lorraine. Son nom inspirait plus de terreur que de sympathie ; la perfidie d'un de ses capitaines et les exécutions déloyales qu'il ordonna, ou tout au moins qu'il

106 Anquetil, p. 435.

toléra à Briey, augmentèrent encore la haine des peuples contre lui. Mais Charles le Terrible avait tant de présomption qu'il ne prit même pas le soin d'affermir son pouvoir avant de marcher à d'autres combats.

Parti de Nancy le 11 janvier 1476, à la tête de son armée, il se dirigea rapidement vers la Suisse dans le dessein d'annexer tout ce pays à ses États. La conduite de Louis XI en cette circonstance est particulièrement remarquable. Ses conseils au duc de Bourgogne étaient-ils sincères ? Savait-il bien, au contraire, que Charles le Téméraire s'obstinerait d'autant plus dans cette entreprise qu'il en serait plus dissuadé ? Cette question n'a pas encore été résolue.

« Toujours est-il que le roi de France faisait tous ses efforts pour le dissuader de cette guerre... C'était en toute sincérité qu'il faisait prier le duc de laisser en repos ces pauvres gens de Suisse, et de s'occuper plutôt de terminer tous leurs différends par une bonne et définitive paix. » Selon le même historien, le roi parlait aux envoyés de Bourgogne du danger de cette guerre ; il leur disait que les Suisses étaient les plus rudes jouteurs de la chrétienté : n'avaient-ils pas bravé durant deux cents ans toute la puissance de la maison d'Autriche ? Lui-même il avait reconnu à Saint-Jacques ce qu'ils valaient. « Le roi, voyant qu'il ne pouvait rien sur la résolution du duc de Bourgogne, cherchait tous les autres moyens de détourner la guerre. Il conseillait aux Suisses d'apaiser le duc et de traiter avec lui. Il offrait sa médiation [107]. »

Suivant une chronique bourguignonne, ce fut encore par le conseil de Louis XI que les Suisses envoyèrent des députés au duc pour lui offrir de rendre tout ce qu'ils avaient pris à la maison de Savoie ou à la Franche-Comté, de réparer les

107 De Barante.

torts qu'ils avaient faits, enfin d'acheter la paix au prix qu'il voudrait.

Ils représentaient en même temps leur pauvreté, qui était telle, disaient-ils, que les mors de ses chevaux avaient plus d'or qu'on n'en pourrait trouver dans leurs montagnes. Mais le duc reçut assez mal leurs députés ; il se répandit en reproches amers, de sorte que les explications ne firent qu'envenimer les choses.

« Le 22 janvier 1476, l'armée bourguignonne arrivait à Besançon, non sans avoir beaucoup pillé, et surtout enlevé à Auxonne les fonds destinés à subvenir aux frais d'une croisade projetée. Le duc entrait en campagne à la tête de trente mille hommes, auxquels se joignaient, selon Müller et d'autres historiens allemands, six mille hommes d'Italie, quatre mille de Savoie, un grand train d'artillerie et quantité de somptueux bagages. C'était enfin la plus belle armée qu'on eût jamais vue. L'histoire nous la peint étincelante d'or et d'argent, de riches étoffes de soie, de broderies et de pierres précieuses, sans compter une longue suite d'hommes de service et de femmes, obstacle insurmontable pour une si rude campagne. »

Le comte de Romont conduit l'avant-garde. Il s'empare d'abord, le 12 février, de Jougue et d'Orbe, petits forts que les Suisses dédaignent de défendre ; en pleine nuit, il surprend Yverdun, où il s'était ménagé des intelligences. Les Suisses, en petit nombre, se retirent dans le château ; bientôt eux aussi, à la faveur d'une surprise, sortent la torche à la main, mettent le feu partout où ils passent, et vont avec leur artillerie s'enfermer dans la forteresse de Granson, située sur le bord du lac de Neuchâtel. Cette ville appartenait au sire de Château-Guyon et était aussi secrètement favorable au parti du comte de Romont. Les Bourguignons, ayant réussi à s'emparer du chef de la garnison, le conduisent au pied des

murs, et menacent de le tuer si les assiégés ne se rendent sur-le-champ. « Brandolphe de Stein est un brave, répondirent-ils, il mourra content en nous voyant faire notre devoir. »

« L'armée de Bourgogne, partie de Besançon le 6 février, vient camper le 19 devant Granson. À peine arrivée, elle tente un assaut contre la forteresse. Le duc y perd deux cents des siens. Un nouvel assaut est livré cinq jours après ; même défense, et de plus les cinq cents hommes de garnison repoussent l'attaque par une vigoureuse sortie. Plusieurs jours encore on résista ; mais à la fin les vivres manquent, le feu de l'artillerie ennemie fait crouler les murs ; la poudrière saute ; le commandant, Georges de Stein, tombe malade ; on est ainsi réduit aux dernières extrémités. Cependant on ne perd pas tout espoir. Deux de ces intrépides défenseurs se dérobent par des sentiers inconnus des ennemis et courent à toutes jambes annoncer à Berne leur détresse [108]. »

Alors un traître, nommé Ramschwag, pénètre dans la ville. C'est un gentilhomme allemand ; il dit venir de la part du margrave Philippe de Bade, et avec la permission du duc Charles. À l'entendre, tout est en ruines autour d'eux ; Berne et Fribourg ont capitulé ; il invoque la confiance qu'ils doivent à Philippe de Bade et jure sur son âme et sur son corps de la vérité de ses paroles. La garnison n'avait plus à sa tête Georges de Stein. Jean Weiler, qui commandait à sa place, inclinait déjà à se rendre. Les chefs se concertent ; ils ajoutent foi aux paroles de leur ancien ami, et se décident à aller sans armes vers le duc à la suite de Ramschwag. Mais ils étaient dupes d'une abominable perfidie. On les insulte, on les lie les uns aux autres ; le lendemain, le duc, poussé, dit-on, à la cruauté par les sires de Romont et de Château-Guyon,

108 Legeay, p. 186.

en fait pendre sans pitié quatre cents aux arbres voisins, et le reste est noyé dans le lac. Ainsi périrent tous ces braves. Le duc paya cher cette lâcheté.

Les Bernois avaient écrit à tous leurs confédérés, et partout en Allemagne, avec l'insistance d'un peuple en détresse. Les seigneurs et les villes des bords du Rhin répondirent avec empressement à cet appel. Vingt mille combattants, envoyés par toutes les villes confédérées, marchèrent contre l'armée de Bourgogne dans la direction de Granson.

L'avant-garde des Suisses passait, le 2 mars, à droite du château de Vaux-Marcus, sur la route de Granson à Neuchâtel, occupé par Charles le Téméraire. Suisses et Bourguignons s'attaquèrent vigoureusement ; ceux-ci furent promptement en déroute.

Sitôt que l'avoyer Scharnachtal sut son avant-garde engagée, il hâta le pas pour la rejoindre. Il se trouvait alors en face de l'avant-garde des Bourguignons. En ce lieu, sur le bord du lac, est une petite plaine où s'élevait la chartreuse de la Lance. Il y descend d'un pas ferme avec les siens. Sur la pente, et presque en bas du coteau, ils s'arrêtent. Là, suivant l'usage antique de leurs pères, on aime à voir ces vaillants défenseurs de leurs foyers se découvrir humblement, mettre le genou en terre avant le combat, et adresser leur prière au Dieu des armées.

Dès que, de part et d'autre, on se vit en présence, on fut également décidé à combattre. Les Suisses marchèrent sous les ordres de Scharnachtal en bataillons épais, comme la phalange macédonienne, bannières au vent, et se faisant un rempart de leurs hallebardes. Leur corps de bataille était flanqué de troupes armées à la légère, qui étaient tout espoir de le tourner. D'autre part, là combattirent à la tête de l'élite des hommes d'armes le duc Charles et le sire de Château-

Guyon. Tous leurs efforts pour rompre ces solides bataillons furent inutiles ; ils perdirent leurs plus braves combattants.

« Le duc, avec ses cavaliers en désordre, fut obligé de se replier sur le gros de son armée, espérant du moins une revanche.

« Cependant l'armée suisse avait continué sa marche sur les hauteurs ; elle aussi descendit bientôt en bon ordre à grands pas, et en poussant des cris de vengeance qui devaient éveiller dans l'âme altière du duc le souvenir de son récent forfait. Les Bourguignons, déjà émus de la défaite du premier corps et de la fuite de cette belle cavalerie, étaient mal disposés à soutenir le choc de cette double attaque. Dans ce moment critique, réduits à cet étroit espace où ils ne pouvaient faire la moindre évolution, ils hésitèrent d'abord ; puis, malgré tous les efforts du duc pour soutenir leur courage, la terreur eut bientôt gagné tous les esprits et le désordre tous les rangs. Les Italiens donnèrent le signal et l'exemple de la fuite. En un moment on ne vit que gens qui couraient en tous sens ; ce fut un sauve qui peut général. Le duc lui-même avec cinq des siens courut six grandes heures jusqu'à Joigné, à seize lieues de là.

« Les Suisses avaient peu de cavalerie pour poursuivre les fuyards ; ils étaient eux-mêmes harassés, et le jour finissait. Il périt donc peu de monde dans la fuite. On estime à mille hommes seulement la perte des Bourguignons ; mais les Suisses s'emparèrent du camp, où il semblait que toutes les richesses et les magnificences de la Bourgogne eussent été réunies. On eût dit que tout ce luxe, qui devait rehausser le duc aux yeux des peuples, ne fût là que pour aggraver sa défaite. De tant d'objets précieux tombés entre leurs mains, ils ne connaissaient nullement la valeur. On s'étonne peu qu'ils prissent la vaisselle d'argent pour de l'étain, et que le

gros diamant du duc, à peine ramassé par un arbalétrier, ait été donné pour un florin à un prêtre, lequel, aussi ignorant du prix réel, le revendit trois livres tournois [109]. »

Charles le Téméraire, triste, humilié et le cœur rempli de projets de vengeance, n'eut rien de plus pressé que de réorganiser son armée. Les Suisses, au contraire, regardaient la campagne comme terminée. Leur but était atteint et l'ennemi repoussé. Les cultures du printemps, les herbages des montagnes, et surtout leurs familles les rappelaient en leurs foyers. Ils se dispersèrent donc. « Au revoir, disaient-ils en se quittant ; au revoir quand besoin sera ! » Et ils s'en allaient recevoir les félicitations de leurs concitoyens. Toutefois les gens de Berne et de Fribourg n'étaient point aussi rassurés, et, à la vue de cette armée nouvelle dont ils suivaient de l'œil les accroissements, ils se fortifiaient et s'armaient encore mieux.

Louis XI, n'ayant pas réussi à détourner Charles le Téméraire de cette funeste entreprise, avait résolu d'observer la plus stricte neutralité. Toutefois, suivant son habitude, il se rapprochait du théâtre des événements. Sous prétexte d'un pèlerinage au Puy en Velay, il quitta donc Auxerre et s'achemina par le Berry, le Bourbonnais et l'Auvergne vers Lyon. Ce fut là qu'il apprit la défaite de son redoutable rival. Cet événement facilitait la solution des questions politiques relatives à la maison d'Anjou.

« L'année précédente, le roi avait mis la main sur les terres de son oncle en Anjou et en Barrois ; dans ce dernier duché, le sire de Craon venait récemment de loger ses gens à Saint-Michel, ce dont le vieux roi avait été vivement froissé. Mais les griefs de Louis XI touchaient au fond de sa politique générale. Il y avait eu, et il y avait peut-être

109 Legeay.

encore une conspiration contre lui. Le 4 mars, il en écrit au parlement : « Il serait fâché, y est-il dit, de trouver le roi de Sicile, son oncle, aussi coupable qu'on le disait ; il l'avait toujours aimé, et désirerait continuer ; cependant l'intérêt de l'État l'emporte sur toute autre considération. En conséquence, il veut et ordonne que la cour voie et connaisse ce qui raisonnablement est à faire pour la sûreté publique, et qu'elle lui envoie sa délibération signée du greffier. »

Le parlement répondit bientôt. « Après mûre délibération, dit cette réponse, la cour estime qu'on peut en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps. Mais qu'ayant égard à sa parenté avec le roi, à son grand âge et à d'autres considérations, puisque le roi ne voulait pas qu'il fût procédé par prise de corps, il devait être ajourné à comparaître devant le roi, ou devant ceux qui seraient à ce commis par lui en sa cour suffisamment garnie, sous peine de bannissement du royaume, et de confiscation de corps et de biens, comme convaincu des crimes à lui imposés. »

« À la nouvelle de ces événements, le roi René sentit sa situation ; mieux inspiré qu'auparavant, il cherche à calmer le juste mécontentement de Louis XI. Il lui envoie donc Charles, comte du Maine, son neveu aussi, avec des paroles humbles et soumises.

« S'il a rendu quelques services à la maison de France, il sait que Louis a beaucoup fait pour la maison d'Anjou ; il aime à lui en renouveler toute sa reconnaissance. Il y a eu dans le passé plus de malentendu que de mauvais vouloir. Occupé de littérature, de beaux-arts et de poésie, peut-être a-t-il un peu délaissé ses possessions de Bar et d'Anjou ; il ne s'est réellement immiscé dans aucune intrigue politique.

On a pu, à son insu, abuser de son nom ; mais, en résumé, on l'a impliqué dans bien des affaires où il n'était pour rien, et certes il a été le premier trompé. Le jeune comte s'acquitta fort bien de son message. Il pria le roi d'ordonner main levée sur l'Anjou et sur le Barrois ; chose facile à lui, puisqu'il était absolument maître de ces provinces, et lui demanda d'avoir pour agréable que son oncle l'eût institué, lui Charles du Maine , héritier de la Provence et de quelques autres acquêts hors de France, le roi René ne l'ayant fait qu'à la requête et sous le bon plaisir de Sa Majesté, manifesté à Senlis. Par suite de ces pourparlers, l'intervention du parlement cessa d'être invoquée, et la voie fut ouverte à un arrangement à l'amiable, qui ne pouvait que plaire au roi [110]. »

À Lyon, le roi reçut bientôt les ambassadeurs des ducs de Milan et de Bretagne, de Madame Yolande de France, régente de Savoie, qui, tout en étant sœur du roi de France, avait suivi le parti des Bourguignons. Mais la défaite de Granson changeait complètement les tendances de la politique. On abandonnait le vaincu et l'on se tournait vers celui que l'on croyait le plus capable de tirer parti de la victoire des Suisses. Ceux-ci envoyèrent eux-mêmes une ambassade à Louis XI, espérant l'amener enfin à se déclarer ouvertement contre le duc de Bourgogne. Louis les félicita de leur victoire, les loua de leur bravoure, et ne dissimula point l'intérêt qu'il leur portait ; car à ses yeux leur cause était juste. Mais il était engagé par la trêve, et était résolu à tenir parole. D'ailleurs, il ne doutait pas qu'ils ne se défendissent encore avec succès, si on les attaquait de nouveau. Est-ce qu'un peuple qui veut être libre ne surmonte pas tous les obstacles ? À ces sages paroles, il ajouta quelques présents,

110 Legeay, chap. XIX.

et ils se retirèrent, sinon satisfaits, du moins en repos sur les intentions du roi.

Le jeudi 7 mars, Louis XI accomplit enfin son pèlerinage à Notre-Dame du Puy. Le calme momentané de ses affaires politiques lui assurait quelques jours de repos.

« Informé de son approche, raconte Legeay, le chapitre, en l'absence de l'évêque, lui députa le doyen, Jacques de Ceissac, Oudin, abbé de Saint-Vosi, et le chanoine Pierre de Neuville. Le roi avait pour grand chambellan Charles de la Fayette, qui avait épousé Isabelle de Polignac, de la plus illustre maison de cette contrée. La Fayette introduisit les députés ; ils présentèrent respectueusement les clefs du cloître et des rocs, et l'abbé de Saint-Vosi fit une harangue de bienvenue. Le roi les écouta la tête découverte, les fit relever d'un geste bienveillant et leur dit que s'ils souhaitaient quelque chose, ils lui en donnassent un mémoire, et qu'il ferait toujours ce qu'il serait en son pouvoir pour la révérence de la glorieuse Vierge Marie, leur patronne et la sienne. » Il leur prescrivit de s'en retourner, de l'attendre à la porte de la cathédrale, où il ne voulait paraître qu'en pèlerin, et à la place des honneurs, qu'il n'était point venu chercher, il les pria de chanter le *Salve Regina.* Il voulut faire à pied le trajet de trois lieues et demie qui le séparaient du Puy, où il n'arriva que vers les quatre heures.

Sous le portique Saint-Jean, le doyen le revêtit d'un surplis et d'une chape canonicale ; il demanda dispense du vœu qu'il avait fait d'entrer nu-pieds dans l'église. Il était fatigué ; après une courte oraison, il mit une bourse de trois cents écus d'or sur l'autel angélique et se retira. Le lendemain, qui était un samedi, il en offrit trente et un à chacune des trois messes qu'il entendit, ce qu'il continua les jours suivants. À la messe de congé, il remit au sacristain un petit vase de cristal richement bordé de pierreries, qu'il

les chargea « de faire marquer de son nom et d'employer à la custode du saint Sacrement dans les grandes fêtes ».

Alors le roi fit rendre au chapitre six cents grosses réales qu'il se souvenait lui avoir empruntées lors des disgrâces de sa jeunesse. Enfin il confirma et augmenta les immunités de cette cathédrale ; les autres églises et l'hospice eurent part à sa munificence, et « il n'y eut ni couvent ni famille pauvre « qui ne se ressentît de ses aumônes ». Le roi retourna donc à Lyon, non sans promettre de revenir, laissant tout le monde pénétré de sa grande piété et de sa sincère dévotion, qui n'ont été soupçonnées que par ses adversaires, lesquels étaient bien autrement dissimulés que lui.

CHAPITRE XIII

BATAILLE DE MORAT — ENLÈVEMENT D'YOLANDE DE SAVOIE — POLITIQUE DE LOUIS XI À LA SUITE DE CES DEUX ÉVÉNEMENTS — AFFAIRES DE LORRAINE — BATAILLE DE NANCY — OCCUPATION DE LA BOURGOGNE PAR LES TROUPES DU ROI DE FRANCE

Depuis la bataille de Granson, Charles le Téméraire avait employé toute son activité et toutes ses ressources à reconstituer son armée. L'affaire ayant été moins meurtrière que désastreuse et humiliante, un grand nombre des fuyards revinrent au camp. De nouvelles recrues renforcèrent leurs rangs, mais la confiance, qui soutient le courage et centuple les forces, était perdue pour jamais.

D'autre part, les Suisses n'étaient point restés inactifs. Dès le mois de mars, il s'était tenu à Lucerne une assemblée des cantons, où furent pris de sages règlements de guerre. Dans l'armée, point de volontaires ni de vagabonds ; point de jurements ni de combats singuliers ; en toutes circonstances, respect aux églises, aux femmes, aux enfants, aux vieillards et aux prêtres. Une fois en campagne , nul ne quittera l'habit de guerre ; toujours une prière à Dieu sera faite avant le combat ; pendant la lutte, la mort immédiate à qui tenterait de fuir ; nul ne touchera au butin avant le partage entre tous.

Malheureusement les circonstances et les coutumes de l'époque amenaient le conseil à terminer ces règlements si sages par cette maxime barbare : *Point de prisonniers.*

Le 27 mai 1476, à la tête d'une armée nombreuse, mais encore mal remise de sa défaite, Charles le Téméraire partit de Lausanne pour Morat, ville située sur la rive orientale du lac de ce nom, à deux lieues du lac de Neuchâtel. Avec le gros de l'armée le duc suivit la route qui conduit directement par Avenche et Faoug, tandis que le comte de Romont, à la tête d'une dizaine de mille hommes, essayait de passer sur la gauche entre les deux lacs par Monlet, espérant revenir atteindre Morat par le nord ; mais il trouva de ce côté des marécages d'où il lui fut difficile de se tirer et des obstacles que les habitants du lieu surent rendre insurmontables.

Il dut, par conséquent, revenir sur ses pas, avec ses soldats savoyards, et se hâter de regagner l'armée ducale.

Arrivé à Morat, on investit la place, et au bout de quelques jours le comte de Romont, qui était posté sur la route d'Aarberg, donna à la ville un premier assaut, qui échoua après sept heures de combat et beaucoup de pertes. D'autres tentatives n'eurent pas plus de succès ; d'ailleurs, la ville, toujours accessible du côté du lac, recevait sans cesse des renforts et des munitions. Pendant dix jours d'attaques incessantes, et lorsque les brèches se faisaient de toutes parts, la garnison se défendit vaillamment, et les Bourguignons s'épuisèrent en vains efforts. Le duc fut arrêté environ quinze jours devant cette place et donna trois assauts qui furent toujours repoussés. Lorsqu'on lui apprit que les Suisses approchaient, il comprit que lever le siège et attendre les ennemis dans la plaine, afin de se servir avec avantage de sa cavalerie, était de beaucoup le meilleur conseil à suivre ; mais,

soit présomption, soit qu'il crût l'armée suisse moins nombreuse qu'elle n'était, il n'en voulut rien faire.

Pendant cette héroïque défense de Morat, les contingents de Suisse et les secours d'Allemagne avaient eu le temps de se réunir. Le duc René II de Lorraine, avec trois cents cavaliers environ, arriva fort à propos quand la bataille semblait imminente.

Dédaignant les avis des hommes sages et prudents, le duc Charles accepta le combat et choisit encore pour l'attaque un étroit espace, où sa cavalerie ne pouvait lui être d'aucun secours. C'était le 22 juin. La pluie avait commencé avec le jour et ne cessait de tomber. Les Bourguignons vinrent cependant offrir la bataille. Puis, tout trempés et persuadés que les Suisses ne l'acceptaient pas, ils rentrèrent dans leur camp. Or, paraît-il, les gens des ligues, pour mieux dérober leurs intentions et leur nombre aux yeux des ennemis, avaient rangé dans les retranchements une bonne partie de leur armée. Ayant donc fléchi le genou et fait la prière du combat, ils saisirent le moment où les Bourguignons rentraient au camp, fondirent vivement sur le premier corps qu'ils rencontrèrent , le mirent en déroute et le poursuivirent l'épée dans les reins. Immédiatement ils attaquèrent l'armée de Bourgogne dans son camp, et, malgré la résistance des archers anglais, qui tiennent bon pendant quelque temps, malgré la valeur du sire de Genouillac, dit *Galiot,* dont on avait eu si grand tort de mépriser les avis, le camp des Bourguignons fut emporté et toute leur artillerie fut prise.

La défaite commencée par l'aile droite, la première attaquée, fut bientôt générale. La garnison de Morat sortit aussi au plus vif de la lutte et contribua à la déroute des assiégeants ; enfin, les deux cents lances restées pour garder les travaux du siège s'enfuirent à grand'peine à travers tant d'ennemis. Ce fut un affreux carnage : les Suisses

n'accordèrent nul quartier. Jamais le duc ne put rallier les siens ; il fut lui-même entraîné dans la fuite. Beaucoup se noyèrent dans le lac de Morat en cherchant à se sauver à la nage ; car, les trois routes d'Aarberg, de Fribourg et de Lausanne étant occupées par les Suisses, toute retraite était coupée. On assure qu'il périt autant de monde dans la fuite que dans la bataille ; les uns parlent de sept mille morts ; d'autres, et des plus modérés, portent le nombre à quatorze mille ; il est certain qu'il y en eut plus de dix mille. « Sur le champ de bataille, dit le poète, gisaient beaucoup de Welches, les uns coupés en morceaux, les autres percés de part en part. Rendons grâces à Dieu d'avoir ainsi vengé la mort de nos confédérés de Granson [111]. »

Louis XI fut informé de la défaite du duc de Bourgogne à Morat dès le 23 juin.

« M. du Bouchage et moy, nous dit Commines, eusmes le premier message de la bataille. Le roy nous donna à chacun deux cents marcs d'argent. »

Dès le 24, Louis XI écrivait à Dammartin, qui commandait à l'Ile-de-France et en Picardie ; il lui expliquait que le samedi précédent le duc avait été battu par les Suisses ; qu'il avait perdu beaucoup de monde, tout son bagage ; qu'il s'était sauvé avec six chevaux seulement. Il lui recommandait de tenir ses gens prêts, mais de ne rien entreprendre qui pût faire penser qu'il ait rompu la trêve. Le duc savait cela ; car, dans une lettre qu'il écrit alors au sire du Fay, « il se loue du roi, qui entretient la trêve et livre un libre passage aux Bourguignons par ses pays de France ; il parle d'une entrevue qu'il compte avoir avec Louis XI, et ajoute : Pressez le président et le conseil du Luxembourg d'envoyer en Lorraine ce qu'ils pourront assembler d'hommes et de provisions de guerre, et

111 Morrin.

d'obéir à ce que Hugonet et l'évêque de Tournay ordonneront. »

Une prudence excessive et une lenteur calculée semblaient à Louis XI le meilleur moyen de mettre à profit la fougue et les imprudences de Charles de Bourgogne. Aussi, malgré la gravité des événements, et peut-être même à causé de leur importance exceptionnelle, Louis XI se retira à Notre-Dame du Puy, sous prétexte d'y faire une neuvaine complète. Puis il ne sembla plus occupé que d'obtenir et de faire publier en sa présence une indulgence de trois cents jours pour tous ceux qui réciteront l'Angélus à midi.

De retour à Roanne, Louis XI y apprit l'enlèvement et l'emprisonnement de sa sœur, Yolande de France, régente de Savoie. Voici dans quelles circonstances eut lieu ce grave événement.

La duchesse régente de Savoie restait pour le duc la fidèle alliée du lendemain de Granson. De Genève, où elle était, elle lui envoya les secours les plus pressants ; elle fit plus : avec ses enfants, elle alla le trouver à Gex et lui prodigua les délicates consolations de l'amitié. Mais c'était en vain ; la première pensée du duc en son malheur avait été de s'en prendre à ceux qu'il croyait doués de seconde vue. Gomment ne lui avait-on pas annoncé ce désastre ? Son médecin même, Angelo Cattho, prit bientôt congé de lui, et vint alors auprès du roi, qui le retint à sa cour. Bien mieux encore, le duc conçut des soupçons sur la sincérité de la duchesse Yolande ; il essaya d'abord de la décider à le suivre en Bourgogne avec sa famille. Sur son refus, et voyant la volonté bien arrêtée de cette princesse de retourner en ses Etats, il charge Olivier de la Marche de prendre les devants, d'enlever en pleine nuit, tout proche de Genève, la duchesse et toute sa suite, et de la lui amener à Saint-Claude.

Le motif de cette entreprise était évident ; le jeune duc n'avait que sept ans ; Charles de Bourgogne entrevoyait ainsi un moyen de gouverner la Savoie ; car, avec la bataille de Morat, il n'avait perdu aucun des rêves d'autrefois. Son chambellan, Olivier de la Marche, accepte donc cette indigne mission ; il se met en embuscade, arrête et enveloppe tout le monde, la duchesse, ses deux fils et ses deux filles, et trois femmes de leur suite. Prenant lui-même la duchesse en croupe, Olivier et son escorte courent à toute bride ; mais à la faveur de l'obscurité de la nuit, comme ils passaient au lieu dit la *Combe de Mijon,* le jeune duc Philibert et son frère Louis s'échappent, grâce au maréchal de Savoie, Geoffroy, seigneur de Riverol, et au sire de Villette, qui accompagnaient la princesse ; puis, par des chemins détournés, regagnent la Savoie. Aussi grande fut la colère du duc de l'absence des jeunes princes, et le chambellan, malgré son zèle, fut-il fort mal reçu ; à tel point que, suivant ses propres expressions, il craignit qu'il ne lui en coûtât la vie [112].

Ce fut par une ambassade des états de Savoie que Louis XI apprit ces événements. Les deux oncles du jeune prince étaient venus eux-mêmes prier le roi de se déclarer ouvertement pour le duché et pour leur pupille. « Louis XI avisa donc immédiatement à l'administration du duché de Savoie. Il s'agissait d'empêcher la Bourgogne d'exploiter ce pays et les Suisses d'y exercer aucune vengeance. D'urgence, il envoie l'amiral de Bourbon et le seigneur du Lude, avec ordre de mettre le jeune duc sous la garde du sire de Groslée, bailli de Lyon, de s'inspirer du sentiment des états et de justifier auprès d'eux des mesures prises pour la sûreté générale : le roi laissait provisoirement l'administration de la Savoie à l'évoque de Genève, qui était, disait-on, gouverné par un commandeur

112 Charles Buet, les *Ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles.*

de Rhodes, mais l'oncle du duc Philibert ; il confiait le gouvernement du Piémont à Philippe, comte de Bresse, et commandait de s'assurer des villes de Montmélian et de Chambéry. Le sire de Miolans, chargé de la garde de la forteresse de Montmélian, jura par écrit de ne laisser entrer, ni dans la ville ni dans le château, aucunes troupes des ducs de Milan ou de Bourgogne, pas plus que de Madame de Savoie , et de remettre la ville et le château à Sa Majesté dès qu'il en serait requis [113]. »

Toutes ces mesures ayant été prises avec une grande rapidité, Louis XI s'occupa résolument de rendre la liberté à sa sœur Yolande. La duchesse de Savoie avait secrètement informé le roi du lieu de sa captivité. « Le roy ayant ouï l'envoyé de sa sœur, dit Commines, répondit qu'à tel besoin il ne voudroit avoir failli, et qu'il enverroit quérir la duchesse par le gouverneur de Champagne, Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont. »

En effet, après diverses négociations, le sire d'Amboise partit avec bon nombre d'hommes d'armes, pénétra jusqu'à Rouvres sans causer nul dommage au pays, délivra la duchesse et l'emmena en Touraine avec ses deux filles. Dès qu'on annonça au roi son arrivée, il alla à sa rencontre jusqu'à la porte du château du Plessis, et lui dit en souriant : « Madame la Bourguignonne, soyez la bienvenue. » Le mot était à la fois gracieux et piquant : la duchesse le sentit ; elle répondit « qu'elle était toujours bonne Française et prête à obéir au roi ». Louis combla sa sœur de soins, eut mille attentions pour elle et les siens, et lui fit toutes sortes de beaux présents. Il lui expliqua les mesures prises pour la sûreté de la Savoie, et promit de lui faire remettre à son retour les forteresses de Montmélian et de Chambéry, qu'il n'avait fait occuper que par mesure de prudence. Ils se séparèrent en

113 Legeay, chap. XX.

parfaite union, « et la duchesse emporta, signée de la main du roi, la promesse de la défendre, elle, le duc son fils et ses enfants, envers et contre tous, nommément contre le duc de Bourgogne, s'il les attaquait. » Ses enfants, ses forteresses et ses joyaux lui furent, en effet, fidèlement rendus.

Louis XI prétendait cependant observer rigoureusement sa trêve avec le duc de Bourgogne. Toutefois, outre le traité qu'emportait la duchesse de Savoie, on cite encore un arrangement entre le roi de France, les Suisses et le duc de Lorraine, d'après lequel ce dernier se trouvait autorisé à tout entreprendre pour reconquérir ses États. C'est ce qui a fait dire à Commines : « À bien connoître la condition du duc Charles, le roy lui faisoit beaucoup plus la guerre en le laissant faire et lui sollicitant des ennemis en secret, que s'il se fust déclaré contre lui. »

Sur ces entrefaites, le duc de Bretagne, toujours soupçonneux, envoya deux ambassadeurs à Louis XI pour lui demander de jurer sur la croix de Saint-Laud l'exécution complète des derniers traités, et en particulier de celui de Senlis. La circonstance était favorable pour détacher de plus en plus de la Bourgogne cet ancien ami de Charles le Téméraire. Après avoir favorisé les ennemis du trop ambitieux duc de Bourgogne, Louis XI complétait l'œuvre de sa politique en le séparant complètement du plus redoutable dé ses alliés.

Le roi avait déjà dit qu'avant tout serment certaines clauses obscures du traité devaient être expliquées et précisées. Il jure néanmoins, mais en la forme ordinaire, tout ce qui est relatif à la sûreté de la personne et des États du duc. Mais il veut, tout en accordant ce qui est juste et raisonnable, qu'il soit fait une formule de serment acceptée. Le duc s'en remit au bon vouloir du roi. Quel appui, en effet, pouvait-il espérer du

duc de Bourgogne ou du roi Edouard ? Ce dernier, qui venait de sortir de France avec une gloire fort contestable, ne songeait qu'à ses plaisirs et n'avait qu'à se louer du roi. Louis XI dressa lui-même les deux formules du serment.

Aucun d'eux ne commencera la guerre ; tous deux défendront mutuellement leurs personnes et leurs Etats. Le duc ne troublera aucunement le roi dans les droits et jouissances qui lai appartiennent en Bretagne, comme le roi Charles VII et ses prédécesseurs en ont joui depuis deux ans avant la mort du prédécesseur de François Ier, et comme il en a joui du temps du duc Pierre. On observe que si le roi n'a pas cité le duc Artus de Richemont, c'est sans doute parce que ce prince avait restreint l'hommage autant que possible.

En même temps, Louis XI complétait la réorganisation de son armée et ne perdait pas de vue les progrès de René II en Lorraine et les préparatifs de Charles le Téméraire. « Grands et petits, les Lorrains repoussaient le joug des Bourguignons : les seigneurs voisins, sortant à l'improviste des petites places qu'ils tenaient, tombaient sur les garnisons bourguignonnes et les forçaient à capituler ; en sorte que Gondreville, Bruyères, Saint-Diez, Remirecourt et autres villes furent successivement abandonnées des soldats de Bourgogne, Picards ou Flamands, qui allaient se réfugier à Nancy. Le pays était donc nécessairement livré au pillage ; car, outre les nécessités de la guerre, on remarquait parmi les combattants beaucoup d'aventuriers, tels que Colignon de Ville dit la Fortune, à la tête de cinquante Gascons, le bâtard de Vaudémont, l'écuyer Gérard, Pierre du Fay, Vautrin, son frère, Ferry de Tantonville et beaucoup d'autres [114]. »

Nancy avait été repris par René II et ses alliés le 5 octobre 1476. Cet événement mit le comble au désespoir de Charles le

114 Legeay, chap. XX.

Téméraire. « Il laissa croître sa barbe et ses ongles, ne changea plus d'habits, n'eut plus à la bouche que des paroles menaçantes. Il écrivit aux seigneurs de ses États pour avoir des troupes et de l'argent. Il les somma d'un ton impérieux qu'il avait coutume d'employer. Il était malheureux, il fut mal obéi. Au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec une armée affaiblie par deux défaites, il alla mettre le siège devant Nancy, et fit ouvrir la tranchée. Les habitants se défendirent avec opiniâtreté, souffrirent patiemment les dernières horreurs de la faim, et donnèrent à René le temps d'assembler une armée plus forte que celle du duc, et composée en partie de Suisses [115]. »

Cette armée part de Bâle le jour de Noël. À sa tête marche René II, la hallebarde sur l'épaule. On passe à Colmar, à Schelestadt, non sans piller un peu les Juifs. À Lunéville, on est complété par les auxiliaires d'Allemagne et de Strasbourg, qui, se piquant d'émulation, étaient arrivés même avant les Suisses. On vit venir aussi quelques cavaliers du Wurtemberg et un petit nombre de volontaires de France. Tous les officiers lorrains des villes voisines avaient reçu l'ordre d'être rendus à Saint-Nicolas le vendredi 4 janvier. Fidèle à sa parole, René arrive le jeudi 3 à Craon, près de Lunéville, et le lendemain, à la tête d'une armée de plus de vingt mille hommes, il s'empare de Saint-Nicolas. Il était temps ; Nancy, cette ville fidèle, était réduite aux dernières extrémités de la faim.

À la nouvelle de l'approche des Suisses, le duc de Bourgogne tente encore un assaut, qui est aussi vaillamment repoussé que les précédents ; puis il tient conseil avec tous ses officiers et se décide, malgré toutes les remontrances qui lui sont faites, à livrer une bataille générale.

« Certain que les Suisses viendront promptement à lui, dès le 5 janvier au matin, il abandonne son camp le plus

115 Anquetil.

lentement possible, y laisse quelque peu de troupes sous les ordres de Hutin de Tello, de Jean Milton et des baillis de Hainaut et de Brabant, et vient s'établir sur un ruisseau passant entre la Madeleine et Jarville, au lieu appelé aujourd'hui *Bon-Secours.* Il place son artillerie sur un petit tertre qui commandait le grand chemin par où les Suisses devaient passer. Son armée est partagée en trois corps : le premier corps était l'avant-garde sous les ordres de Jacques Galliot, capitaine italien, qu'on estimait, et qu'il ne faut pas confondre avec le sire Galiot de Genouillac. Il rangea cette troupe près le gué de la Meurthe ; le corps de bataille, où il commandait avec ses principaux officiers, était sur le grand chemin de Saint-Nicolas ; le troisième corps, ou l'arrière-garde , s'étendait le long des prés jusqu'à Sault-Rupt, vers l'occident, près le hameau de Houdemont. Il était sous les ordres de Josse de Lallain, grand juge ou gouverneur de Flandre. La cavalerie, commandée par le sire de la Rivière, se portera sur les points qu'il faudra fortifier. Telles sont les mesures adoptées par le duc ; mais on voyait que son esprit troublé mettait en ces apprêts plus d'ardeur fébrile que d'espérance.

« L'armée suisse et lorraine formait aussi trois corps. L'avant-garde, de sept mille Suisses et de douze pièces d'artillerie, était commandée par le Strasbourgeois Guillaume Herther et par les gouverneurs de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Schwitz, d'Unterwald et autres héros de Granson et de Morat. Il y avait, en outre, dix mille hommes d'armes que commandait Oswald de Thierstein, ayant à ses côtés le seigneur de l'Étang, le bâtard de Vaudémont, les capitaines de Malortie, d'Oriole et d'autres. Messire de Dom Julien portait la bannière ducale de damas blanc, où était représenté un bras armé d'or tenant une épée, avec trois bandes aux couleurs du duc. Le deuxième corps, formé de huit mille hommes de pied, avait à sa droite le duc René, monté sur son cheval gris de

Morat, et accompagné des comtes de Bitche, de Linanges, de Salin et autres seigneurs allemands et grand nombre de seigneurs lorrains, tels que les sires de Saint-Amand, Vaultrin de Wiss, Jacques de Savigny et autres ; le seigneur de Ribeaupierre avec cinq cents cavaliers tenait la gauche de l'infanterie. On y remarquait la principale bannière portée par Jean de Bade ; elle était de damas blanc frangée d'or et représentait l'Annonciation. Partout brillait la double croix blanche. On voyait aussi, mêlées entre elles, les bannières nombreuses et diverses de Sigismond, des Suisses et des villes impériales ; il n'y avait d'arrière-garde que huit cents coulevriniers destinés à porter secours aux endroits menacés, René avait pour toute artillerie quatorze canons, dont on fit peu usage.

« Le froid, vif d'abord, s'était adouci, et la neige tombait en abondance ; vers le milieu du jour, le ciel s'éclaircit. Pour lors, un prêtre allemand parla du haut d'une petite éminence à toute l'armée, remontra aux Suisses l'injustice des agressions de Charles et leur donna sa bénédiction. L'attaque commença par des escarmouches du côté du bois. Le comte de la Rivière, avec ses cavaliers, en eut promptement raison. Pendant ce temps, un corps nombreux de Lorrains et de Suisses passe derrière le bois de Jarville, arrive droit à la Malgrange et prend les Bourguignons à revers : ainsi pressés de toute part, ceux-ci se trouvent en grand péril. Toutefois on rencontrait plus de résistance à la gauche des Bourguignons rangés le long de la Meurthe, sous les ordres du brave et habile Galeotto ou Galliot. Contre elle marchèrent le corps suisse de Herther et la cavalerie du comte de Thierstein. Évitant avec soin l'artillerie du duc Charles, ils arrivent en face des Bourguignons, les chargent avec ardeur ; mais ils furent si énergiquement reçus qu'ils auraient fini par lâcher pied si des troupes lorraines n'étaient

venues fort à propos les soutenir. Là Galeotto fut grièvement blessé.

« Alors, le corps de bataille du duc Charles se trouvant attaqué de tous les côtés à la fois, sa résistance ne put être de longue durée. Voyant que sa droite, où avait commencé la lutte, était menacée, Charles s'y porta lui-même avec quelques archers. Tout fut inutile ; la déroute de ce côté entraîna celle de tout le reste. Dès lors le carnage devint horrible ; il fut bien pire dans la fuite que dans le combat. C'était un sauve qui peut général ; cette chasse aux Bourguignons dura jusqu'à deux heures après minuit, et à quatre lieues aux environs on ne trouvait que gens morts par les champs et chemins.

« Le duc de Bourgogne, qui n'avait cessé d'encourager les siens et de donner l'exemple du courage, blessé lui-même, fut entraîné dans cette déroute générale. Il est certain qu'il quitta un des derniers le champ de bataille. Là commence l'incertitude : on croit qu'il voulut gagner le quartier de Saint-Jean , près Nancy, où il logeait pendant le siège, et qu'en longeant un étang voisin, son cheval, *Moreau,* s'embarrassa dans la glace. Alors un châtelain de Saint-Dié, appelé Claude de Blamont, aurait frappé un grand coup de lance sur la croupe du cheval sans reconnaître le prince dans les ténèbres. Il blessa le duc et le renversa. Étant sourd, il n'entendit pas Charles lui crier : *Sauve le duc de Bourgogne ;* et il lui fendit la tête de sa hache d'armes. Olivier de la Marche, qui était présent et raconte ainsi le fait, ajoute que le sire de Blamont mourut peu après, « regrettant vivement d'avoir *plutôt tué que rançonné* un si grand prince [116]. »

---

116 Legeay, chap. XXI, pages 239 et suiv.

Tel est, d'après M. Legeay, qui a résumé dans son histoire les documents les plus dignes de foi, le récit de cette fameuse bataille de Nancy et de la mort du plus redoutable adversaire de Louis XI. Charles le Téméraire avait alors quarante-trois ans.

Le soir même de cette mémorable journée, le sire de Craon, comte de Ligny, en écrivait le résultat à Louis XI, sans toutefois lui annoncer la mort, encore ignorée, de Charles le Téméraire. Les courriers en faisant toute diligence arrivèrent au Plessis le 9 janvier au matin. Le jour même, le roi de France répond à ce message, et envoie au sire de Craon la lettre dont nous donnons le passage suivant : « Il est temps, dit-il, de déployer vos cinq sens de nature pour mettre les duché et comté de Bourgogne en mes mains. Pour cela, s'il arrive que le duc soit mort, avec votre bande et le gouverneur de Champagne (M. de Chaumont d'Amboise), mettez-vous dans lesdits pays et gardez-les. Prouvez-moi votre dévouement en y faisant tenir aux gens de guerre meilleur ordre que si vous étiez dans Paris. Faites bien comprendre à ceux du pays que je les veux mieux traiter que nuls de mon royaume, et que j'ai bien l'intention de marier ma filleule avec le Dauphin, comme il en a déjà été question ; monsieur le comte, ajoute-t-il, j'entends que vous n'entrerez audit pays et ne ferez mention de ceci, sinon que le duc soit mort. »

Le jour même et dans le même sens, le roi écrivait aussi aux bonnes villes de Bourgogne des lettres courtoises, leur exprimant sa volonté de garder le droit de sa parente et filleule comme le sien propre ; mais les sujets du duché doivent savoir, ajoute-t-il, que, dans le cas d'extinction de la postérité masculine, leur pays est de la couronne et du royaume. Du reste, il s'en remet aux délibérations et à la sagesse des bonnes villes. En attendant de connaître leur sentiment, il leur

promet de pourvoir à leur demande de façon à les satisfaire. Ses bonnes dispositions sont mêmes précisées en la forme d'un engagement : 1° ses délégués feront sortir les gens de guerre de la province ; 2° le roi, par lettres patentes, maintiendra chacun dans ses charges et offices et ne poursuivra point ceux qui auraient tenu contre lui le parti du duc ; 3° les aides imposées depuis la mort du duc Philippe sont annulées ; 4° ses délégués s'emploieront auprès du roi pour lui faire approuver toutes choses raisonnables ; 5° le roi conserve les gages et pensions à vie accordées par les derniers ducs.

En même temps Louis dépêchait vers la Picardie et l'Artois l'amiral de Bourbon et le sire de Commines, avec plein pouvoir de faire rentrer sous le sceptre de France les pays qui s'y voudraient rallier, et de hâter leur soumission, afin de prévenir les désordres que l'esprit de parti y ferait naître ; si les hommes qui durent pourvoir aux intérêts français dans les Flandres et ailleurs avaient un caractère moins autorisé, le roi y veillait et était de tout point bien informé des détails.

Le 10 janvier, Louis XI reçut une lettre de René II, lui donnant de plus amples détails sur la bataille de Nancy et lui annonçant la mort de Charles le Téméraire. À cette nouvelle, le roi confirma définitivement ses dispositions de la veille et écrivit de nouvelles lettres plus pressantes aux villes de Bourgogne, rappelant avec insistance « les conditions de réversibilité que les rois Jean et Charles V avaient mises en détachant la Bourgogne comme apanage de Philippe le Hardi. »

Charles le Téméraire ne laissait qu'une héritière, Marie de Bourgogne, née d'Isabelle de Bourbon, le 12 février 1456, et alors presque âgée de vingt ans.

Or le roi de France prétendait que les deux Bourgognes, duché et comté, étant des fiefs masculins, devaient, faute d'*hoirs mâles,* être réunis à la couronne. La jeune duchesse,

au contraire, cédant aux instances de la duchesse douairière, Yolande d'York, aux représentations des états de Bourgogne et au conseil que le feu duc avait fait établir en prévision de sa mort, cherchait à se maintenir en possession de tout son héritage.

Il y eut sur ce sujet plusieurs ambassades et de nombreuses discussions, pendant lesquelles Louis XI faisait avancer ses troupes et enlevait peu à peu, sans résistance, aux garnisons bourguignonnes les places les plus importantes occupées par elles. « Au fond, dit Michelet, le droit de réunir à la France ce que le défunt avait eu de provinces françaises et de détruire l'ingrate maison de Bourgogne, il n'était besoin de l'aller chercher loin, c'était pour la France le droit d'exister. »

Les négociations dominées par cette pensée, qui est véritablement celle de Louis XI, ne pouvaient donc aboutir à aucun résultat. À toutes les tentatives du roi de France pour arriver à son but par des moyens pacifiques, Marie de Bourgogne répondit par le message suivant qu'elle adressa de Gand, le 23 janvier, aux états et aux villes de ses duché et comté de Bourgogne.

« Vous êtes informés, leur dit-elle, que le duché de Bourgogne ne fut oncques du domaine de la couronne de France, mais d'une lignée qui avoit autre nom et autres armes, quand, par la mort du jeune duc Philippe, elle vint et échut au roi Jean, qui la donna à son fils Philippe pour lui et toute sa postérité quelconque ; il n'est donc aucunement de la nature des apanages de France. Aussi la comté de Charolais fut acquise par lui du comte d'Armagnac, et les comtés de Mâcon et d'Auxerre ont été transportées par le traité d'Arras à feu mon ayeul pour lui et ses hoirs mâles et femelles. Vous remontrerez ces choses si ne l'avez fait. Je les ai déjà expliquées au roi, qui fait savoir qu'il ne veut rien ôter de mon héritage.

Ainsi vous tâcherez d'obtenir un délai. Si le gouverneur de Champagne ne se veut contenter de mes raisons, disposez-vous à tenir le pays en mon obéissance, à garder les meilleures places, et, Dieu aidant, vous aurez brièvement soulagement par appointement ou autre voie. Le temps n'est pas pour asseoir sièges. Au regard de la comté, il n'est pas besoin que ceux qui me veulent ôter le mien d'un côte songent à me le garder de l'autre : appointez avec les Allemands et faites conclure la chose par Simon de Cléron : au surplus, croyez le porteur en tout ce qu'il vous dira. »

En post-scriptum, on lisait : « Recommandez-moi aux prélats , nobles et villes de par delà, auxquels je prie qu'ils retiennent toujours en leurs courages la foi de Bourgogne, quand ores ils seroient contraints d'autrement en parler. Signé : MARIE. »

La guerre semblait donc inévitable ; Louis XI, toujours préparé pour cette éventualité, s'avançait vers le nord, où les motifs de réversion étaient plus compliqués, moins positifs, et où la maison de Bourgogne semblait, par sa présence et l'influence de la noblesse, obtenir des sympathies plus difficiles à maîtriser. Guillaume de Bitche, gouverneur de Péronne, fut un des premiers avenir au-devant du roi et à lui ouvrir les portes de sa ville. Louis y entra, le 2 février, avec le sire de Lude. Ce fut à Péronne que Louis XI reçut les ambassadeurs de Marie de Bourgogne. « Ils informent le roi, dit la chronique que la duchesse prend possession de son héritage ; que Marguerite d'York, le sire de Ravestein et les deux chefs de la présente ambassade composent un conseil pour la direction des affaires de Bourgogne. De la part de Marie, ils offrent de restituer à la France toutes les terres et seigneuries cédées par les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne ; de se réduire à ce que possédait Philippe le Hardi ; de rétablir partout l'appel au

parlement de Paris ; enfin, de rendre hommage pour les trois pays d'Artois, de Flandre et de Bourgogne. Ils demandent en échange le maintien de la trêve de Soleure. »

De telles conditions parurent inacceptables : Louis XI voulait la Bourgogne, on ne lui en offrait que la suzeraineté, et encore avec de grandes restrictions. Il répondit sans hésiter « qu'il avait deux devoirs à remplir : celui de réunir à la couronne les principautés et terres réversibles ; et celui de garder, selon le droit féodal, les États de sa vassale mineure, pour les lui conserver jusqu'à ce qu'elle lui eût rendu l'hommage qu'elle lui devait. Il aime sa filleule, dit-il, il saura la défendre envers et contre tous ; mais, avant tout, il prétend soutenir les droits de la couronne, comme il l'a juré à son sacre. »

La situation était difficile. La duchesse, sans armée, ne pouvait résister ; les ambassadeurs essayèrent d'atermoyer et se crurent autorisés à accorder que le sire de Querdes pût, tous droits réservés, garder Arras pour le roi. Louis XI entra donc, le 4 mars, dans l'ancienne ville, dite la *Cité*.

Déjà, par lettres du 3 février 1477, le sire de Craon, comte de Ligny, avait été nommé gouverneur des deux Bourgognes avec les pouvoirs les plus étendus. Sitôt après l'occupation d'Arras il y eut donc prise de possession solennelle de toutes les terres ayant appartenu à Charles le Téméraire, et Louis XI s'occupa de leur organisation.

Sur ces entrefaites éclata la sédition de Gand, et les ennemis du roi de France ne voulurent y voir qu'une œuvre de ses émissaires. Louis XI répondit à ces accusations par une lettre au parlement de Paris, infligeant un blâme public aux gens de Gand, prenant sous sa protection la veuve et les enfants d'Hugonet, et réhabilitant sa mémoire, ainsi que celle du sire d'Humbercourt, tous deux ministres du feu duc.

« Bien que le conseiller et digne chancelier n'eût rien fait contre l'intérêt de la princesse et de son pays, dit-il, et que toujours il eût loyalement servi le feu duc jusqu'à sa fin, néanmoins les gens de Gand, mus d'une haine inexplicable, l'ont frappé de mort, malgré les instantes prières de la duchesse ; à toutes supplications, le doyen de Gand a répondu qu'il n'était pas coupable, en effet, mais que l'exécution de l'arrêt était nécessaire *pour contenter le peuple de Gand.* Le roi, considérant qu'en cela les gens de Gand ont commis un crime de lèse-majesté, et repoussant les effets des confiscations prononcées par la sentence, déclare que ladite exécution a été faite iniquement, traîtreusement, sans cause ni raison ; que les conséquences en sont nulles ; que les veuves et les héritiers pourront saisir les meubles et immeubles de la succession partout où ils seront ; et afin que la détestable cruauté des gens de Gand soit connue de tous, il ordonne que les présentes lettres soient publiées par tout le royaume. » Le parlement les enregistra le 17 juillet 1477.

Jusque-là, dans cette affaire de Bourgogne, tout semble marcher à souhait pour le roi. Mais nous allons bientôt assister à une nouvelle série de difficultés et de luttes où la ruse et la politique doivent être appuyées par la force.

CHAPITRE XIV

RÉSISTANCE ET PRISE D'ARRAS
— MARIAGE DE MARIE DE BOURGOGNE AVEC L'ARCHIDUC MAXIMILIEN —
PROCÈS DU DUC DE NEMOURS —
GUERRE ENTRE LOUIS XI ET MAXIMILIEN — TRÊVE DE LENS
— NOUVEAUX DIFFÉRENDS ENTRE LA FRANCE ET LA BOURGOGNE —
BATAILLE DE GUINEGATE
— TRAITÉ DE PAIX ENTRE LOUIS XI ET MAXIMILIEN —
MORT DE MARIE DE BOURGOGNE

La cité d'Arras avait été occupée par les troupes royales le 4 mars 1477 ; mais la nouvelle ville, fortifiée d'une vaste enceinte et défendue par les débris de l'armée de Nancy, s'était transformée en un foyer d'opposition et un centre de résistance. Toutes les concessions faites par le roi aux habitants ne purent vaincre leur mauvais vouloir ; toutes les tentatives d'accommodement demeurèrent sans résultats.

« Le comte du Lude, qui commandait quelques troupes françaises dans la cité, eut à se mettre en défense et fît approcher son artillerie. De leur côté, les séditieux élurent pour leur chef le sire d'Arcy, gentilhomme du pays. C'est sur ces entrefaites qu'ils s'avisèrent d'envoyer à Hesdin une députation au roi, lui demandant la permission d'aller trouver la duchesse. Un parisien, nommé Oudart de Bucy, à qui le roi avait donné récemment un office au parlement de Paris, la

présidait. Le roi leur répondit, assure-t-on, qu'ils eussent à aviser à ce qu'ils devaient faire ; réponse équivoque, qui eût dû les faire réfléchir. Une autre chronique diffère sur ce point, et rapporte que les députés en question, ayant demandé et obtenu de l'amiral un sauf-conduit, feignant d'aller à Hesdin, s'en furent en Flandre vers la duchesse, ce qui rendait leur trahison manifeste. En même temps un corps de troupes de seize cents hommes sortit des places fortes de Flandre, et, commandé par le jeune Salazar et le sire de Vergny, arriva pour se joindre aux séditieux. Le comte du Lude et le maréchal de Gié marchèrent à sa rencontre avec le peu de troupes qu'ils avaient ; les Bourguignons eurent le dessous, et le tiers seulement parvint à entrer dans la place.

Informé de cette lutte, qui pouvait devenir le signal d'une grande guerre, le roi fit arrêter à Lens les dix-huit députés bourguignons. On saisit leurs instructions ; ils furent ramenés à Hesdin le 25 avril, et, par décision du prévôt des maréchaux, jugés et condamnés. Douze furent exécutés comme coupables de trahison, à cause du serment qu'ils avaient fait au roi. Le but de cette rigueur était de frapper de terreur les gens d'Arras, qui, du haut de leurs murailles, narguaient insolemment le roi et la France.

Pour dompter la résistance d'Arras, le roi vint en personne en faire le siège vers la fin d'avril. Bientôt la brèche fut ouverte et l'on allait donner l'assaut, lorsque les habitants demandèrent à capituler. La défense avait été vive ; le roi lui-même avait été blessé un jour qu'il faisait ajuster ses coulevrines. Toutefois le roi donna de nouveau aux habitants des lettres de rémission et laissa sortir la garnison avec armes et bagages. Il entra lui-même dans la ville, puis, s'étant arrêté sur la place du marché, où il y avait foule, il s'adressa aux habitants : « Vous m'avez été rudes, leur dit-il, je vous le pardonne ; et si vous m'êtes bons

sujets, je vous serai bon prince. » Cependant il y eut quelques arrestations et punitions des mutins les plus ardents, et, pour avoir violé la capitulation précédente, les gens d'Arras durent payer cinquante mille écus, et en prêter encore soixante mille.

Mais toute l'attention de Louis XI se portait sur une autre affaire. Son but, on a écrit son rêve, était de réunir les vastes États du Téméraire au royaume de France. Or, pour arriver à ce résultat, il fallait avant tout empêcher le mariage de Marie de Bourgogne avec un prince capable de soutenir, les armes à la main, les droits et les prétentions de son épouse.

Le projet de mariage de l'héritière de Charles le Téméraire avec le Dauphin de France ne fut probablement jamais envisagé, de part et d'autre, comme devant se réaliser ; mais Louis XI le mit en avant pour couper court aux intrigues de tout autre prétendant, et pour empêcher la réalisation immédiate de toute autre alliance. L'énorme disproportion d'âge entre la duchesse et le Dauphin rendent cette opinion très vraisemblable.

« Toutefois, en cette question, dit M. Legeay, combien de délicatesse à observer et de difficultés à résoudre ! Déjà Louis avait confié le soin des premières ouvertures à Olivier le Daim, comte de Meulan. Le choix d'un premier valet de chambre pour une telle ambassade n'avait alors rien d'étrange, et ne doit pas être jugé d'après le sentiment de la réaction féodale de 1484 ; mais, quand celui-ci demanda une audience, le conseil intime de la duchesse, en partie hostile à cette union, et qui avait d'autres vues, voulut qu'il se déclarât publiquement. Telles n'étaient pas les instructions d'Olivier. Le Dauphin, en effet, suivant le traité de Pecquigny, devait épouser une fille d'Edouard IV ; cette

insistance n'avait donc d'autre but que d'attirer à Louis XI de nouvelles complications. »

On cite à ce propos le mot de Marie de Bourgogne : « Il faut que le roi, mon cousin, me croie bien malade, s'écria-t-elle quand il eut demandé son audience, puisqu'il m'envoie son médecin. » Admis en présence de la duchesse, Olivier refusa de faire connaître en présence de ses conseillers l'objet de son ambassade, déclarant qu'il avait reçu l'ordre de ne parler qu'à elle seule. On traita cette demande d'impertinente, et Olivier dut s'estimer heureux d'avoir pu s'échapper de la ville de Gand.

Ce premier échec n'était pas capable d'arrêter les projets de Louis XI ; il s'en vengea en s'emparant de Bouchain, de Cambrai, du Quesnoy et d'Avesne ; puis il reprit ses négociations avec la maison de Bourgogne. Le sire de Mouy fut spécialement chargé de cette affaire. « Il dut se rendre à Tournay, et de là s'adresser au sire de Lannoy, à la dame d'Antoing et au seigneur Pierre de Luxembourg. Si ses démarches aboutissent au mariage du Dauphin avec la duchesse Marie, de grands biens lui sont promis en récompense. Les instructions du roi à ce sujet, datées de Saint-Quentin, 20 juin, témoignent de ses sentiments, dont on a eu le tort de douter. « Il désire vivement cette alliance, y est-il dit, afin qu'il puisse par ce moyen garder la princesse, ainsi que ses pays et seigneuries, comme il garde le royaume de France ; il a hanté et connu cette maison plus que nulle autre, et le plus grand service qu'on lui puisse faire, c'est d'arriver à cette fin que ce mariage s'accomplisse. Il serait bon d'avoir pour soi les Flamands ; on leur continuerait leurs privilèges et on leur en donnerait de nouveaux ; que s'ils ne voulaient pas consentir à ce mariage, on eût à leur déclarer que le roi prétend retirer tout

ce qui est du royaume, et laisser seulement le reste au mari futur de Mademoiselle de Bourgogne, avec lequel il a envie de bien vivre. » Enfin Louis désirait surtout éloigner tout projet de mariage qui pût amener à l'avenir des complications politiques, comme le serait une rivalité avec l'Angleterre ou avec la maison d'Autriche... »

Parmi les prétendants à la main de Marie de Bourgogne, on comptait, en effet : en Angleterre, Georges d'York, duc de Clarence et frère du roi ; le comte de Rivers, frère de la reine ; en Italie, Philibert de Savoie, agréé par Charles le Téméraire, et Frédéric de Tarente, héritier présomptif du royaume de Naples, alors retiré à la cour de Bourgogne ; enfin, dans l'entourage même de la princesse, on cite encore le duc de Gueldre, tué le 27 juin 1477 devant Tournay ; Jean de Clèves, fils du duc de Clèves, chambellan de la princesse ; le duc Maximilien d'Autriche ; le Dauphin de France complétait cette liste interminable.

« L'idée d'un mariage avec le Dauphin, alors âgé de huit ans, ne pouvait prévaloir. Il y avait peu de cœurs français à cette cour de Bourgogne ; la duchesse douairière y dominait, et, désespérant de faire agréer son frère, le duc de Clarence, elle secondait visiblement les prétentions du duc Maximilien. Le parti flamand devenait tous les jours plus puissant sous le même patronage, et les sentiments hostiles à la France ne se cachaient pas. On cite même ces paroles hardies de la dame de Halwyn, dites en plein conseil : « La princesse est nubile, il lui faut un mari en état de défendre ses seigneuries. » Le moment sembla donc propice à l'empereur Frédéric III, et, pour hâter une solution favorable, il envoya en Flandre une ambassade solennelle.

« Certain du succès de ses négociateurs, le duc Maximilien se rendit à Gand avec une suite nombreuse. Il y arriva le 18 août 1477, avec tout le cérémonial d'une entrée royale.

« Tous les cavaliers allemands portaient pennons de deuil ; selon un témoin de cette ovation, il y eut des trompettes et autres instruments en si grand nombre « que l'on n'y eût pas entendu Dieu tonner. Les rues furent tendues de tapisseries, et à la rencontre du prince étaient allés les doyens marchands et bourgeois de Gand, tous richement habillés. Les fiançailles de Marie et de Maximilien se firent ce même jour. Tous deux du même âge, ils avaient l'un et l'autre la jeunesse, une gracieuse figure et de nobles manières. Bien que la duchesse ne sût pas l'allemand, ni Maximilien le français, ils se comprirent bientôt et se plurent mutuellement. » — « Ce mariage de luy et d'elle fut fort sortable, dit « Brantôme, car s'il étoit beau et brave, elle étoit aussi fort belle, comme j'en ai vu le portrait au naïf. »

« Le lendemain, 19 août, eut lieu, sans trop d'appareil, la cérémonie nuptiale. La duchesse fut conduite à l'autel par le sire de la Gruthuse et parle comte de Chimay, que l'archiduc ramenait d'Allemagne comme prisonniers de Nancy ; l'évêque de Tournay célébra l'office divin. Les Flamands étaient dans la joie ; ils croyaient avoir enfin secoué le joug de la France ; une fois de plus il leur restait à apprendre quels maîtres ils se donnaient, et ils penseront autrement au temps du duc d'Albe et de Philippe II [117]. »

Pendant que les ambassadeurs de Louis XI échouaient dans cette fameuse négociation, ses armées éprouvaient de graves mécomptes dans l'occupation des provinces bourguignonnes. Au nord et à l'est, la résistance était des plus sérieuses ; la lutte entre les Français, les Flamands et les Bourguignons se continuait

117 Legeay.

avec des alternatives diverses ; mais, en somme, le résultat définitif paraissait devoir être peu favorable à la France.

C'est alors que le roi résolut d'en finir avec le duc de Nemours et entama ce fameux procès que l'on s'est plu à montrer sous le jour le plus sombre, et comme le fait de la plus odieuse tyrannie.

Voici comment M. Legeay, qui est vraiment l'historien définitif de Louis XI, présente en cette affaire sa défense.

« Depuis un an, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche, était sous les verrous. En son jeune âge, il avait été camarade du Dauphin, tandis que son père, Bernard, comte de Pardiac, le second fils du connétable massacré à Paris en 1418 par les Bourguignons, en était gouverneur. Par sa mère, Éléonore, fille de Jacques de Bourbon, qui devint roi de Naples par son mariage avec Jeanne, il était du sang royal de France. Louis XI, dès son avènement, lui accorda beaucoup de confiance et toutes sortes de bienfaits ; malgré même l'opposition du parlement, il avait érigé son comté en duché-pairie. Une lettre de Robert de Nerwill nous le dépeint avec un air de douceur qui prévenait en sa faveur. Il entra néanmoins dans la ligue du Bien public, et se lia fort étroitement avec son cousin, l'audacieux Jean V, comte d'Armagnac ; selon même une chronique que l'abbé Legrand dit avoir eue sous les yeux, il aurait alors proposé au sire du Lau un projet de se défaire du roi.. Il est certain du moins qu'après avoir signé en Auvergne sa paix avec Louis, il était allé avec son cousin et le duc de Bourbon trouver le comte de Charolais devant Paris.

« Compris ensuite dans le traité de Conflans, il avait reçu le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, en même temps que Saint-Pol l'épée de connétable ; il avait prêté solennellement serment de fidélité au roi dans la Sainte-

Chapelle. Malgré cela, en 1469, il participa à la révolte du comte d'Armagnac en faveur des Anglais ; puis, contraint par le comte de Dammartin de signer la paix à Saint-Flour le 17 janvier 1470, il avait confessé sa faute et déclaré que, s'il récidivait, il renonçait aux droits de la pairie. Alors il reçut des lettres d'abolition, mais conditionnelles.

« Malgré tant de clémence, malgré tous ses serments, d'ailleurs comblé de biens, tous dus à la folle confiance du roi, qui lui avait fait épouser Louise d'Anjou, fille de Charles Ier, comte du Maine, ses promesses ne furent point tenues. Comme Saint-Pol, qui avait épousé sa nièce, le duc de Nemours avait bien gagné la haine du roi ; quinze ans durant, leur conduite fut invariable ; ils ne perdirent pas un jour, pas une heure pour trahir, brouiller, remettre l'Anglais en France, recommencer ces affreuses guerres... Il continua à agir en ennemi, n'envoyant pas un de ses gentilshommes pour servir le roi, ne souffrant point d'appel au parlement, faisant piller les consuls d'Aurillac quand ils venaient pour affaires de taxes, s'étant surtout montré hostile avant la descente des Anglais [118]. »

« Enfin, outre les déclarations de Jean Deynier en 1472, et celles du connétable l'année suivante, on trouva, en examinant les papiers de Jean d'Armagnac, tué dans Lectoure en 1473, des lettres récentes du duc de Nemours, lettres compromettantes, qui le montraient coupable de complot. Cette découverte mit le comble à la mesure. C'est alors que le roi le fit poursuivre et prendre dans Cariât par le sire de Beaujeu, et l'envoya à la Bastille, en août 1476.

« Le duc fut tenu à la rigueur. 11 y eut défense de le faire sortir de sa cage de fer, même pour l'interroger. Pressentant ce qu'il devait craindre, il résolut d'écrire au roi, de lui dire la

118 Michelet.

vérité et d'implorer son pardon. Déclare-t-il que, depuis son abolition de 1470, il n'a rien à se reprocher contre le roi ? Il s'avoue, au contraire, fort coupable : « J'ai tant méfait, envers vous et envers Dieu, que je vois bien que je suis perdu, si votre miséricorde ne s'étend sur moi. » Il demande grâce pour lui et pour ses enfants ; il invoque le souvenir de feu son épouse, leur mère et la cousine du roi, et implore que le roi seul soit juge en sa cause. La clémence du roi, qui avait été extrême à l'égard du duc d'Alençon, eut cette fois des limites. Cette lettre du duc de Nemours, datée de la cage de la Bastille, 1477, et signée « le pauvre Jacques », ne produisit point l'effet qu'il en espérait.

« Louis XI voulut que toutes les formalités fussent observées. Quand le procès fut instruit, il écrivit aux bonnes villes du royaume d'envoyer des députés pour assister au jugement. » Pourquoi, lors de conclure, transféra-t-il le parlement à Noyon, l'accusé étant, d'ailleurs, resté à la Bastille ? On n'en voit guère de motifs sérieux. C'est le jeudi 10 juillet que l'arrêt de condamnation fut prononcé par le sire de Beaujeu. Le lundi 4 août au matin, le premier président Jean le Boulanger, accompagné de quelques autres, alla à la Bastille signifier au duc cette sentence de mort sans appel. Le jour même, l'exécution se fit aux halles dans le plus grand appareil.

« Que dire de cette tradition, dont Mézerai, Duclos, Garnier, Bossuet lui-même et beaucoup d'autres, se sont faits les échos, suivant laquelle les enfants du duc de Nemours auraient été mis sous l'échafaud, pour que le sang de leur père tombât sur eux ? C'est un mensonge odieux qui prouve le danger de ne pas remonter aux sources historiques d'assertions aussi graves. On ne trouve, en effet, nulle mention de cette circonstance dans aucun des chroniqueurs

français, bourguignons ou flamands de ce temps. Ni Commines, ni les historiens de Bourgogne les plus acharnés contre Louis XI, n'en disent mot. Aux états de 1484, l'avocat qui plaida en faveur de ces enfants, et qui, certes, ne ménagea nullement le roi, n'a point parlé de cette horrible invention. Masselin, qui assista aux états, et rapporte les discours qu'on y a tenus avec les plus minimes incidents, n'en parle point. Cette fable cruelle a été imaginée par Brantôme, qui prétend l'avoir apprise de sa grand'mère, hésitant sans doute à en assumer la responsabilité. « Ils estoient vestus de blanc, dit-il, testes nues et mains jointes ; » et il ajoute que préalablement le roi leur avait fait arracher les dents ! Et c'est alors que, pénétré du scepticisme du XVIIIe siècle, on constatait à regret les actes de dévotion si familiers à Louis XI, le traitant de superstitieux, qu'on croyait à cela ! « J'ai méprisé, dit Duclos, les traditions populaires ; content de les supprimer, je n'ai pas cru qu'elles méritassent d'être réfutées. » Comment donc admet-il sans preuves, sans aucun témoignage contemporain, cette infamie qui à elle seule, si elle était vraie, suffirait pour imprimer à un homme *le stigmate d'un tyran* ? Disons toutefois que plusieurs historiens ont déjà, de notre temps, reconnu et constaté cette erreur. »

Suivant l'usage, tous les biens de l'infortuné duc de Nemours furent confisqués et distribués aux favoris du moment.

« L'aîné des enfants ainsi dépouillés fut remis à Boffile de Judice, gouverneur du Roussillon. Enfermé dans la citadelle de Perpignan, il y mourut d'une contagion qui se répandit dans le pays. Comment ne pas déplorer ici cette fatale coutume de rendre les enfants solidaires des fautes paternelles ! On regrette que Louis XI, qui s'est si souvent

élevé au-dessus de son siècle, ait partagé ce préjugé. Le duché de Nemours ne fut rendu à ces enfants, en 1484, que par provision ; il le fut définitivement par acte de Charles VIII, le 29 mai 1491. »

Pendant que Louis XI poursuivait ainsi sa vengeance, il s'occupait encore avec plus d'activité que jamais de mettre son royaume à l'abri de toute coalition étrangère.

Avec Maximilien d'Autriche, son nouvel adversaire, le roi convint d'abord d'ouvrir une conférence pour s'entendre, s'il était possible, sur les conditions d'une trêve. Les négociations eurent lieu à Lens ; elles aboutirent à une trêve qui devait d'abord durer dix jours, mais qui fut ensuite prolongée sans limite, à la seule condition qu'elle serait dénoncée quatre jours avant la reprise des hostilités.

Les affaires de Louis XI se trouvaient assez compromises en Bourgogne et en Flandre. La trêve de Lens doit donc être considérée comme un des plus beaux résultats de la politique du roi de France. Elle lui laissait tout le temps nécessaire pour prendre ses mesures du côté de l'Angleterre, de la Bretagne, de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse et de l'Allemagne. Avec une incomparable activité, Louis XI ouvrit des négociations de tous les côtés à la fois, renouvela ses trêves, conclut des alliances, accorda des rémissions, réussit à isoler, autant que possible, la maison de Bourgogne de toutes les grandes puissances, et à mettre toutes ses frontières à l'abri de l'invasion.

À l'intérieur, le roi continuait à perfectionner l'organisation de son armée, à surveiller la bonne administration de la justice, à diriger par lui-même l'important service des finances, enfin à prendre toutes ses dispositions pour une lutte nouvelle.

L'empereur Frédéric III, père de l'archiduc Maximilien, ouvrit le feu par une lettre d'admonestation, datée de Gratz 7 février 1478. Ici donc se place le début des contestations politiques entre la maison de France et la maison d'Autriche. Selon lui, « Cambray, le Hainaut et la comté étaient des fiefs de l'Empire : on n'eût donc point dû les occuper. »

Passant ensuite sous silence les droits de retour à la couronne déniés par le conseil de Bourgogne, il prétend que « la trêve de neuf ans faite à Soleure, ayant toujours été respectée par le feu duc, devait l'être aussi par le roi ; il reproche à celui-ci d'avoir rejeté des offres raisonnables, et proteste de son désir et de celui de son fils de vivre en bonne intelligence avec lui. Mais, si le roi préfère la guerre à la paix, il prend Dieu et les hommes à témoin que l'archiduc n'y a donné nul sujet ; il se verra donc contraint à lui prêter un secours qui, avec l'aide de Dieu, ne faillira pas. »

Les expressions insultantes même n'étaient point épargnées en cette lettre et devaient rendre impossible toute conciliation. On y lisait : « Les aigles romaines ayant été foulées aux pieds par nous à Cambrai, vous n'avez pas rougi de les remplacer par votre écusson ! »

À ces remontrances Louis XI répondit également par des plaintes. « Jamais il n'a songé à attaquer l'Empire. La bonne intelligence entre les deux pays date de Charlemagne, fondateur de la puissance impériale ; il ne se souvient pas que depuis lors il y ait eu de graves démêlés entre les deux peuples ni entre les maisons de France et d'Autriche. Comment celle-ci, après une si longue paix, après une digne confraternité d'armes, lorsqu'il s'est agi de combattre pour la foi, après des services réclamés avec instance à une époque encore récente et si aisément obtenus, quoi qu'il dût en coûter, viendrait-elle aujourd'hui sans motif déclarer la guerre à la

France ? A-t-elle oublié les progrès que font les Sarrasins à l'est et au sud de ses plus riches provinces, et ne serait-il pas plus sage à elle de tourner ses armes contre les ennemis du nom chrétien et de toute civilisation ? Pourquoi l'Empereur ne prendrait-il pas ce parti généreux, plutôt que de soutenir avec tant de chaleur les intérêts de cette succession de Bourgogne, et cela lorsqu'il a lui-même formellement déclaré devant Neuss que le feu duc avait encouru la confiscation de ses domaines, tant en France que dans l'Empire ?

« Répondant au reproche d'avoir rompu la trêve, Louis avoue qu'elle était faite pour neuf ans. Mais le duc Charles ne l'avait-il pas lui-même violée ouvertement en attaquant René de Lorraine, allié du roi ? Si, de son côté, il a bien voulu l'observer, c'est une preuve de sa longanimité dont on n'a point droit de se prévaloir. D'ailleurs, une trêve est un acte transitoire qui, à moins de stipulation contraire, est annulé par le décès de l'un des contractants et ne peut préjudicier aux droits ouverts par sa succession. Or tout acte tendant à empêcher le retour à la couronne des provinces évidemment réversibles est un acte d'hostilité.

« Pour Cambrai, on eût pu en parler un peu moins haut. L'autorité de l'Empire n'y était que nominale, et le roi n'a fait que céder au désir des habitants d'être ainsi gouvernés. Au surplus, cela ne serait pas une difficulté ; Cambrai peut être rendu et les insignes impériaux rétablis, car ils ont été abattus *sans l'ordre du roi.* S'il a envahi le Hainaut, c'est que, attaqué, il a bien été obligé de se défendre. Puisque, sans nul doute, le duché de Bourgogne lui revenait, pourquoi y avoir soufflé la révolte au lieu de le livrer simplement ? Quant à la comté, on doit savoir que, dans l'apanage de Philippe le Hardi, le roi Jean avait compris ses droits sur cette province ; que, d'ailleurs, les ducs de Bourgogne n'en

ont jamais fait hommage à l'Empire, qui ne l'a pas même réclamé. Pour toutes ces causes et d'autres encore, il ne peut y avoir pour l'Empire que perte et dommage à s'immiscer dans cette affaire. »

Louis XI avait mis deux mois avant d'envoyer sa réponse, et pendant cet intervalle de nouvelles recrues s'ajoutèrent aux levées d'hommes de l'année précédente et complétèrent les divers corps. On manda le ban et l'arrière-ban des provinces les plus éloignées, ceux même du Languedoc ; l'activité redoublait dans tous les arsenaux, on fortifiait la marine ; dans les ports, on réparait les galères et on en construisait de nouvelles. L'artillerie surtout fut mise en un meilleur état. À Paris, à Orléans, à Tours, on coule douze grosses bombardes ; à Péronne, on taille des boulets de pierre ; à Creil, il s'en fond de fer ; à Amiens se fabriquent des échelles de siège ; tous les engins de guerre se multiplient, et les armées se complètent sur les frontières du nord et de l'est. C'était pour le roi la meilleure façon d'affirmer sa réponse, et il était loin de penser que sa lettre dût le dispenser de tirer l'épée.

En effet, le roi de France, provoqué par les messages menaçants et par les tentatives du gouverneur de Valenciennes, se crut bientôt en droit de considérer la trêve comme rompue.

« Il partit du Quesnoy avec des forces considérables, appuyées d'une bonne artillerie, et marcha au nord vers Condé, s'emparant, de gré ou de force, sur son passage de plusieurs châteaux. Ainsi faisant, il dégageait Tournay, interceptait le cours de l'Escaut et isolait Valenciennes, dont il eût bien voulu être maître pour assurer ses conquêtes du Hainaut. Tel était son but. La garnison de Condé était forte et commandée par le sire de Mingoval. La dame de Condé, ses deux fils et le

bâtard de ce nom s'étaient aussi enfermés dans la place, tous fort résolus de se bien défendre. L'arrivée des Français fut marquée par une audacieuse sortie des assiégés, conduits par Baudouin, bâtard de Condé. Après quelques jours de siège, le fossé étant comblé, le rempart abattu et la porte brisée, la ville se trouvait à la merci du roi. Elle se rendit ; la garnison eut la permission de sortir vies et bagues sauves ; déjà la dame de Condé avait stipulé pour elle et les siens. Afin de prévenir tout désordre, le roi passa la nuit sous sa tente et n'entra dans la ville avec ses troupes que le lendemain. Son premier soin fut d'assister à l'office et de rendre grâce à Dieu. Les habitants n'eurent à se plaindre d'aucun mauvais traitement. Tel était le progrès de la discipline militaire, » conclut l'historien de Louis XI.

De son côté, Maximilien concentrait son armée à Mons et se préparait à entrer en campagne. Il se trouvait à la tête de vingt mille hommes ; son dessein était de se porter sur Lens. Suivant sa politique habituelle, Louis XI prit toutes les mesures nécessaires pour ne pas attendre toute solution du sort des armes, et ne pas remettre aux chances d'une bataille des avantages acquis aussi sérieux que celui de l'occupation de Condé. « Il fit donc offrir au duc d'Autriche et à la duchesse Marie de s'en rapporter de leur différend au jugement des pairs ou autres nobles du royaume, ecclésiastiques ou laïques, juges naturels en cette matière, comme il était facile de le démontrer par beaucoup d'exemples. Le duc et la duchesse auraient toute liberté de venir en France assister à l'assemblée et y soutenir leur droit à leur volonté. On prierait le pape d'y envoyer deux légats ; le roi des Romains et les électeurs de l'Empire pourraient aussi y avoir leurs représentants, à cette seule condition que cette affaire serait jugée en France, soit à Paris, à Orléans, à Tours, ou en n'importe quelle autre ville,

puisqu'il s'agissait des droits de la couronne que le roi avait juré à son sacre de maintenir. »

Ces offres ne furent point acceptées, et la campagne fut menée, de part et d'autre, avec autant d'habileté que d'activité. Louis XI, qui avait jugé à propos d'évacuer les villes du nord et de se replier autour d'Arras, n'en infligea pas moins une sérieuse défaite à son adversaire sous les murs du Quesnoy. En même temps Verdun, Beaune, la seconde ville de Bourgogne, Semur et Châlon tombaient au pouvoir des armées royales.

Tous ces événements donnèrent à réfléchir à l'archiduc et le disposèrent plus favorablement à une trêve.

« Le blé commençait à être rare ; il était à désirer qu'il ne fût pas saccagé comme l'année précédente. Dès le 7 juin, il se décide à faire des propositions pacifiques ; il charge donc de cette mission Philippe de Croy, comte de Chimay, et Olivier de la Marche, et les envoie sans délai à Cambrai auprès du roi. Une trêve de dix jours fut d'abord signée le 10 juin ; puis le 20, à Bouvines, elle fut prolongée jusqu'au 11 juillet de l'année suivante 1479. C'est le 20 juillet 1478 qu'on la publia à Dijon. Par ce traité, le roi abandonnait Cambrai, Tournay, tout ce qu'il avait pris dans le Hainaut et dans la Franche-Comté ; le duché restant seul à la France dit assez en détail à quoi s'engagea le roi. Mais, en retour, le duc Maximilien ne dut-il rien promettre ? »

Quand on considère la situation du roi, ses avantages bien réels et les forces dont il disposait, on ne peut que s'étonner des singuliers abandons consentis par lui dans le traité de 1478. On a cru l'expliquer par l'affaiblissement de la santé du roi, par la lassitude de cet état de guerre ; mais un passage de Jean de Troyes pourrait bien nous dévoiler ce mystère.

« Pendant que le roi étoit à Cambray et à Arras, dit-il, vinrent à lui, de la part du duc d'Autriche, ambassadeurs qui pourparlèrent de lui bailler paisiblement les comtés d'Artois, de Boulogne, Lille, Douai, Orchies, Saint-Omer et autres villes, avec le duché de Bourgogne entier ; et sous ombre desdites promesses le roi leur bailla jouissance de Cambray, Quesnoy-le-Comte, Bouchain et autres villes. Et afin d'être plus près du roi pour communiquer des choses susdites, s'en vint loger et camper ledit duc d'Autriche, lui et son ost que l'on disoit être de vingt mille combattants, entre Douai et Arras, et là, ses députés tinrent le roi en belles paroles, sous ombre desdites promesses, jusqu'à la fin du mois de juin, époque à laquelle le roi n'eut aucune chose de ce qui lui avoit été promis. Ainsi, ledit Maximilien avoit eu libéralement lesdites villes, laissant espérer que, de son côté, il tiendrait parole, ce dont il ne fit rien. »

Aussi, malgré les négociations les plus suivies pour arriver à une paix définitive, il était évident que la guerre allait bientôt se rallumer. En Flandre on se préparait ouvertement. La trêve, qui devait se prolonger jusqu'au 11 juillet, fut rompue avant cette date. Les Flamands eurent d'abord quelques succès, et pénétrèrent assez avant dans le royaume. Mais ils furent bientôt refoulés par l'armée royale, qui à son tour échoua devant Douai.

On croit généralement que la ville devait être emportée par surprise, et que ce projet fut déjoué par un message de la ville d'Arras, annonçant à la garnison de Douai l'approche de l'armée française. Quoi qu'il en soit de ce récit, il est certain que l'échec des troupes royales devant Douai fut l'occasion d'un des actes les plus regrettables du règne de Louis XI.

Depuis leur annexion à la couronne comme apanage en 1477, jamais les habitants d'Arras n'avaient cessé de protester, et

même de conspirer contre leur annexion à la France. Après avoir en vain essayé la douceur et la force, après la violation de maintes promesses et de maints serments de fidélité, Louis, irrité d'une telle obstination, s'arrêta au pire parti. Il répara les anciennes fortifications ; il fit élever deux châteaux, l'un dans la cité, l'autre dans la ville, et ayant issue vers Douai ; puis, pour éviter à l'avenir toute sédition, « il fit chasser les manants et les habitants de la ville et la repopula de la nation de Normandie, étrangers et autres, qui s'y amassèrent pour en user comme si ce fût leur propre héritage. » Il crut ainsi y appeler un esprit nouveau. Il substitua même au nom d'Arras celui de *Franchise.* Mais les mots sont plus vivaces que les murs : Arras a gardé son nom, comme plus tard Lyon est resté Lyon. Rien n'est plus déplorable, assurément, que ces exécutions en masse, où les châtiments atteignent le plus souvent, non les coupables, mais les citoyens innocents et paisibles. Une peine collective est nécessairement injuste. Celui qui fortifiait partout les franchises municipales, et se montrait en tout si supérieur à son siècle, aurait dû résister à ces tyranniques procédés d'intimidation, et ne point imiter, même de loin, la cruauté des ducs de Bourgogne envers Dinant, Liège et Nesle. Le roi crut faire un exemple, il commit une faute.

Sur les autres points de la frontière, les chances de la guerre étaient diverses. En Lorraine, Virton, qui était occupé par les Français, mais défendu par une garnison trop peu nombreuse, fut assiégé par les troupes de Maximilien et capitula.

Mais en Bourgogne il en était tout autrement. Dès le retour de son héraut mal accueilli par l'archiduc, Louis XI avait fait marcher en avant Charles d'Amboise, son lieutenant en Bourgogne, à la tête d'une belle armée ; celui-ci entra donc en Franche-Comté au commencement de mai ; il

y fit preuve de prudence et d'énergie. S'étant d'abord emparé de tous les châteaux autour de Dôle, il n'investit cette place qu'après plusieurs faits d'armes et quelques embuscades qui avaient fort bien réussi.

Avec le temps, les résistances s'étaient affaiblies et découragées. On commençait à sentir le désavantage de relever d'une puissance lointaine et lente à soutenir le pays ; si bien que cette répulsion, inspirée par les chefs bourguignons, diminuait insensiblement. Le prince d'Orange ne pouvait tenir ses promesses, et son influence s'en trouvait amoindrie. Chaque jour aussi ce parti comptait moins de Suisses dans ses rangs, tandis qu'ils venaient en foule grossir l'armée française. À Dôle, la défense ayant voulu remplacer les Suisses par des Alsaciens, ceux-ci, secrètement gagnés, ne furent pas plus tôt entrés dans la ville qu'ils crièrent : « Vive la France ! » Les plus hardis Bourguignons, trahis par leurs défenseurs, se battirent sur la place publique même. À la faveur de ce désordre, assiégeants et assiégés entrèrent pêle-mêle dans la place, en sorte qu'elle parut avoir été prise d'assaut. Il s'ensuivit un affreux carnage ; l'incendie se joignit au pillage ; les habitants s'enfuirent ou cherchèrent un refuge dans les églises. On rançonna les prisonniers, et les plus notables furent conduits au roi.

Auxonne capitula le 4 juin, et le château de Joux fut vendu au roi pour quatorze mille écus par le seigneur Orban. Le 8 juillet, à la suite de longues et habiles négociations, Louis XI entra dans Besançon, qui était alors ancienne ville impériale et avait son gouvernement à part.

Le duché et la Franche-Comté étant enfin soumis, Louis désira visiter ses nouvelles provinces. Passant d'abord par Notre-Dame-de-la-Victoire, il traversa la Champagne, Langres, et entra à Dijon, où il y eut en l'église Saint-Bénigne

une imposante cérémonie. Là le roi reçut solennellement le serment de fidélité des Bourguignons ; et lui-même, la main sur les Évangiles, jura de respecter leurs droits et leurs franchises. Pendant le peu de jours qu'il resta dans cette capitale du duché, il régla les plus importantes affaires du pays, s'appliqua à y fonder solidement son autorité, et n'y promulgua que des édits confirmatifs des libertés acquises en faveur de Maçon et autres villes.

Pour se venger de tous ces échecs, Maximilien poussa la guerre dans le nord avec une nouvelle activité. L'idée de sa supériorité numérique, et peut-être aussi l'absence du roi, qu'il savait occupé à Dijon, l'avaient décidé à prendre l'initiative. L'archiduc vint assiéger Thérouanne. Les maréchaux d'Esquerdes et de Gié, que Louis avait chargés de la défense des frontières du nord, vinrent au secours de la place, défendue vaillamment par le sire de Saint-André. Ne pouvant pas se rendre maître de la place avant l'arrivée des Français, Maximilien laissa le comte de Nassau devant Thérouanne avec quelques milliers d'hommes et courut hardiment au-devant des Français.

Les deux armées se rencontrèrent près de Guinegate, et une bataille générale fut résolue.

« Le 7 août, au point du jour, les Français, qui avaient passé la nuit sur la colline d'Enghien, vis-à-vis des Flamands, descendirent dans la plaine qui sépare les deux collines, et y laissèrent leurs bagages. Ils commencèrent ensuite à monter la colline dont Maximilien occupait le sommet, et à deux heures après midi seulement ils purent en venir aux mains. Le sire d'Esquerdes chargea avec impétuosité la cavalerie bourguignonne, qui se trouvait à l'aile gauche ; bientôt il la sépara de son infanterie et il la força à prendre la fuite. Il aurait dû alors se tourner sur les

bataillons flamands, et, les attaquant de front, en flanc et à revers, il les aurait probablement détruits ; mais chaque gendarme estimait qu'il y avait bien plus de profit à faire prisonnier un cavalier gentilhomme et capable de payer une bonne rançon, qu'à tuer un fantassin sur lequel il n'y avait rien à gagner. Toute cette brillante cavalerie française, qui faisait la force de l'armée, se mit donc à la poursuite de la cavalerie bourguignonne, qui fuyait vers Aire et Saint-Omer, et, avant la fin de la journée, elle lui fit près de neuf cents prisonniers. Les deux infanteries, qui étaient demeurées vis-à-vis l'une de l'autre, se trouvaient dans une proportion de force inverse. Le duc Maximilien était en tête de la sienne, avec les sires de Romont et de Nassau ; les Français n'étaient conduits que par des capitaines de francs-archers sans réputation, car les sires d'Esquerdes, de Torcy et tous les autres gentilshommes étaient à la poursuite de la cavalerie de Bourgogne , qu'ils ne quittèrent que quand elle arriva aux fossés d'Aire ou à ceux de Saint-Omer. Déjà les Français, en montant la colline, avaient beaucoup souffert des traits lancés par les arquebusiers ; ils attaquèrent cependant les milices flamandes avec vaillance, en même temps que le sire de Saint-André sortit de Thérouanne à la tête de la garnison, et vint les prendre par derrière. Mais ce dernier, ayant rencontré sur son passage les riches bagages des Flamands, commença à les piller, en massacrant les femmes, les enfants et les prêtres qu'ils avaient laissés sur leurs chariots. Les autres vinrent se briser contre les longues piques des Flamands ; ils furent mis dans une complète déroute ; et, comme ils se retiraient vers un village, ils furent arrêtés par une forte haie où l'on en fit un horrible massacre. À leur tour, les Flamands les poursuivirent jusque dans la plaine, où ils trouvèrent leurs bagages, qu'ils pillèrent. Déjà la nuit

s'approchait, quand ils virent arriver le sire d'Esquerdes à la tête de sa cavalerie victorieuse, mais harassée de fatigue. Celui-ci, étonné de trouver son armée vaincue en son absence, n'eut ni le temps ni la vigueur de renouveler le combat, et il se retira à Blangy pour y recueillir les fuyards [119]. »

Ainsi se termina la sanglante bataille de Guinegate. Douze à quatorze mille hommes périrent dans cette journée, qui resta indécise, car l'un et l'autre parti s'attribua la victoire. Louis XI, informé de toutes les circonstances du combat, ordonna qu'à l'avenir le butin fût vendu à l'enchère, et partagé également entre tous les soldats. Voici la lettre qu'il écrivit à cette occasion au seigneur de Saint-Pierre :

« Monsieur le grand sénéchal, mon ami, parlez à tous ces capitaines, chacun à part ; faites que la chose vienne comme je la demande ; et incontinent que vous m'aurez fait ce service, avertissez-m'en pour me faire plaisir ; que ces prisonniers, même les plus gros, se vendent pour un rien, c'est ce que je demande, afin qu'une autre fois ils tuent tout, et ne prennent plus ni prisonniers, ni chevaux, ni pillage ; alors nous ne perdrons jamais de bataille... Mais gardez qu'il ne reste un seul prisonnier dans Thérouanne. Monsieur le grand sénéchal, si M. de Saint-André fait mine de vous désobéir, mettez-lui vous-même la main au cou, et lui ôtez par force les prisonniers, et je vous assure que je lui ôterai bientôt la tète de dessus les épaules [120]. »

Maximilien n'osa plus tenir la campagne, et Louis XI était moins disposé que jamais à s'en remettre uniquement aux chances de la guerre. Il y eut donc, de part et d'autre,

---

119 Sismondi.

120 De Barante.

échange de propositions pacifiques et de tentatives d'accommodement.

« Pour preuves de dispositions sincères à la paix, les parties belligérantes nommèrent chacune des commissaires : le roi, trois seulement ; Maximilien, un bien plus grand nombre, présenté par la duchesse douairière. On devait se réunir dans une de ces trois villes, Arras, Aire ou Thérouanne, appartenant à la France. Quand il fut question de se décider, Louis écrivit à ses plénipotentiaires :

« Arras serait exposée à surprise, Aire est trop près de Calais. Vous me mandez que vous l'accorderez pour ne mettre les choses en rupture. Vous êtes bien bêtes si vous cuidés (croyez) qu'à cette grande assemblée ils entendent à chose raisonnable ; car la douairière y est, qui n'y est pour autre chose que pour détourbes (empêchement). Vous avez belle excuse d'accorder la ville de Thérouanne. Vos fourriers vous écriront qu'il y meurt le plus fort du monde, et faites bien manière d'être courrouciers que vous n'y pouvez aller. »

« Comme on ne put s'accorder sur le lieu, chacun se tint sur son territoire, les Français à Arras, et les Autrichiens à Lille, avec tant de défiance qu'on ne passait pas d'une ville à l'autre pour conférer sans se donner des otages. De cette assemblée si soupçonneuse il ne pouvait sortir aucun résultat. On ne cherchait qu'à se tromper. « Sanglantes bêtes que vous êtes, écrivait Louis à ses envoyés, n'ajoutez foi qu'à ce que vous verrez ; s'ils vous mentent bien, mentez bien aussi. » Cependant la trêve allait expirer : Maximilien n'était pas prêt pour entrer en lice. Après mille négociations en Allemagne, en Angleterre et en Bretagne, pour susciter au roi des ennemis, n'ayant pu y réussir, il fut obligé de solliciter lui-

même une prolongation de trêve pour un an, ce qu'il obtint [121]. »

En Angleterre, Louis XI avait envoyé comme ambassadeur Charles de Martigny, évêque d'Elne, qui parvint à prolonger la trêve cent ans après la mort des deux rois régnants. Contrairement aux instructions du roi de France, l'ambassadeur avait admis Maximilien et le duc de Bretagne au bénéfice du traité. Louis XI cita Charles de Martigny au parlement, afin de protester contre la signature de son représentant, mais enfin il ne désavoua pas la trêve et la laissa subsister.

L'année suivante, Marie de Bourgogne mourait à la suite d'une chute de cheval. Louis XI couvrit aussitôt de troupes ses frontières du nord et entama des négociations pour un nouveau traité avec la Bourgogne. Les plénipotentiaires se réunirent à Arras, et, après de longues et délicates négociations, la seconde paix, signée dans le courant de décembre 1482, fut ratifiée à Paris le 4 janvier suivant.

Le principal article du traité stipulait que Marguerite, fille aînée de Marie de Bourgogne, « épouserait le Dauphin quand elle serait en âge, et qu'en attendant elle serait amenée à la cour de France pour y être élevée, ce qui fut exécuté au grand regret de Maximilien, son père, qui s'y opposa inutilement. Les états fixèrent la dot, qui fut composée de la comté de Bourgogne ou Franche-Comté, du comté d'Artois, dont le roi était déjà en possession par le droit des armes, et, de plus, les comtés d'Auxerrois et de Charolais. Dans cette négociation, le roi se montra très complaisant aux désirs des Flamands. Ils avaient craint les prétentions qu'il avait d'abord signifiées sur Douai, Lille et Orchies, villes auxquelles il avait un véritable droit de retour, à défaut d'hoirs mâles des ducs de

121 Anquetil, *Histoire de France.*

Bourgogne, qui ne les avaient reçues qu'à cette condition. Mais le roi, connaissant l'obstination des Flamands, et craignant qu'ils ne fissent rompre une alliance avantageuse au royaume, qu'eux-mêmes avaient sollicitée, et à laquelle on n'avait amené Maximilien que par force, cessa d'insister. Il se fit même un mérite de respecter l'intégrité de leur territoire , ajoute Anquetil, et ne fit de réserve à cet égard qu'autant que le mariage projeté n'aurait point d'accomplissement. Il contribua plus que Maximilien à la composition du conseil de régence que les Flamands établirent, et eut soin d'y faire dominer ses partisans. »

CHAPITRE XV

DERNIÈRES ANNÉES DE LOUIS XI — SA MALADIE —
SA VISITE AU CAMP DE NORMANDIE
— ANNEXION DE LA PROVENCE — PÈLERINAGE À SAINT-CLAUDE —
SÉJOUR À LYON ET À AMBOISE — SAINT FRANÇOIS DE PAULE AU PLESSIS
— LA SAINTE AMPOULE —
DERNIÈRES VOLONTÉS DU ROI — SA MORT

« Au milieu de ces vicissitudes et de ces travaux, la santé du roi allait toujours s'affaiblissant ; ses forces ne répondaient plus que difficilement à l'activité de son esprit et de sa volonté. Son courage et l'ardeur qu'il apportait à ses devoirs de roi ne lui permettaient pas de prendre le repos nécessaire. Ses ennemis n'ignoraient point la gravité de cet état de langueur et ne songeaient qu'à en profiter. Aussi, dès le 9 février, Maximilien donnait-il à ses députés auprès du roi Édouard et de François II des pouvoirs pour les armer contre la France ! Mais plus le mal intérieur faisait de progrès, plus le roi, de son côté, s'efforçait de le dissimuler. Il était sans cesse en mouvement ; s'il ne va pas aux chasses du Gâtinais, selon sa coutume, il circule en son voisinage, n'omettant point, lorsqu'il fait écrire pour affaires courantes, du Plessis, 5 novembre, et le 27 décembre 1480, par le sire de Beauvau et par Boffile de Judice, à la chambre des comptes, de dire à ces

messieurs que sa santé s'améliore, et qu'il a tel rendez-vous de chasse [122]. »

Le printemps, loin d'améliorer sa situation, ne fit encore que l'empirer. Dans le courant de mars, et pendant son repas aux Forges, près Chinon, il eut une attaque qu'on crut être d'apoplexie. Il fut quelque temps à recouvrer la parole. C'est Angelo Cattho qui dirigea les soins qu'on lui donna. « Sur l'heure, dit Commines, vous y arrivâtes, monseigneur de Vienne, qui pour lors estiez son médecin ; vous feites ouvrir les fenestres, et incontinent quelque peu de parole lui revint... Il me feit signe que je couchasse dans sa chambre. Il ne formoit guère de mots ; je le servis pendant l'espace de quarante jours à la table et à l'entour de sa personne, comme varlet de chambre, ce que je tenois à grant honneur. »

« Un peu rétabli, il s'informa aussitôt de ceux qui l'avaient tenu par force auprès du feu, et les exclut du palais pour ne plus les revoir. Parmi eux étaient Jacques d'Espinay, seigneur de Sègre, et le sire Gilbert de Grassay. C'était les punir d'une ignorance bien excusable, car il n'y avait eu de leur part nulle mauvaise intention. On ne saurait voir ici qu'une boutade, un caprice que la souffrance seule explique. Louis XI ne pouvait soutenir la pensée qu'on eût osé le retenir malgré lui, surtout quand on était sûr de bien faire.

« Pendant les douze jours qu'il resta absolument empêché, Louis d'Amboise, évêque d'Albi ; du Lude, gouverneur du Dauphiné ; le maréchal de Gié, comte de Marie, et les sires du Bouchage et de Beauvau, dont Commines ne parle pas, expédièrent les affaires les plus urgentes, ayant soin de réserver celles qui pouvaient attendre. « Nous faisions peu d'expéditions en attendant la fin de cette maladie, dit Commines, car il estoit maistre avec lequel il falloit charrier

122 Legeay, ch. XXVI.

droit... Il revint en son premier estât ; mais il demoura très foible et en grant suspension de retourner en cet inconvénient... » Sitôt qu'il put, il monta à cheval pour calmer, par sa présence, les inquiétudes et les mauvais bruits. Quoique bien faible encore, il reprend la direction des affaires ; il se faisait lire ses dépêches par Comines et indiquait d'un signe ce qu'il fallait répondre. »

Telles furent les premières défaillances de la santé de Louis XI et les signes avant-coureurs de la fin de son règne. Ses ennemis s'en réjouirent et commencèrent à croire qu'ils n'auraient plus longtemps à lutter contre lui ; le roi de France, au contraire, mit à profit ce cruel avertissement.

Pressentant dès lors qu'il ne lui restait plus assez de temps pour terminer son œuvre, il s'occupa de la consolider. À l'intérieur, il compléta l'organisation de l'armée sur un cadre absolument nouveau et en rapport avec les circonstances. C'était le meilleur moyen de répondre aux complots de ses adversaires.

La bataille de Guinegate ayant révélé ce que pouvait l'infanterie bien armée et bien conduite, toute l'attention de Louis XI se porta sur ce point, dit M. Legeay. « Afin de tenir en haleine les troupes qu'il gardait sous les armes, de maintenir parmi elles une exacte discipline, et surtout dans le but de mieux juger les transformations récentes de l'armée, les nouveaux règlements qu'il avait établis, les progrès de l'artillerie et l'introduction d'un corps de Suisses dans son infanterie, il décida l'installation d'un camp retranché. Tel était l'avis du sire d'Esquerdes, qui semblait avoir succédé dans toute la confiance du roi au grand maître sire de Dammartin. Ce camp, qui rappelait un peu les anciens camps d'été des Romains, fut établi dans une belle vallée de Normandie, entre le Pont-de-l'Arche et le Pont-Saint-Pierre. C'était un champ de

manœuvres, une école pratique pour tous les exercices de l'art militaire et le premier exemple d'un excellent système d'observation et de défense. Par sa position, il surveillait à la fois et tenait en respect la Flandre, l'Angleterre et la Bretagne. Le sire de Crèvecœur eut le commandement des plus grandes forces ; le bailli de Rouen, Guillaume Picard, y commandait quatre mille hommes. Là se réunirent pour vivre sous la tente hommes d'armes, pionniers, artillerie, équipages et environ quinze mille hommes de pied, parmi lesquels se faisaient remarquer, par leur habileté et par leur bonne tenue, une grande partie des six mille Suisses que Louis XI retenait à sa solde. »

En juin 1481, le roi, dissimulant sa faiblesse et cherchant à faire oublier le souvenir de sa première attaque, vint au camp et y passa ses troupes en revue. Il y resta dix jours, s'informant minutieusement de l'ordre et de l'organisation de tous les services, tenant conseil avec tous ses meilleurs capitaines, et décidant avec eux les réformes et les améliorations qui pouvaient être les plus utiles à l'avenir de l'armée.

Il s'occupait en même temps des finances, dont l'organisation était alors si imparfaite ; de la justice, que les coutumes de chaque province laissaient en quelque sorte à la discrétion des hommes de loi ; des franchises et des privilèges dont les bonnes villes, les communes et les corporations abusaient souvent pour se soustraire à l'autorité royale ; enfin de la question religieuse, toujours en litige entre la cour de Rome et la cour de France.

Louis décida, en outre, que tout ordonnancement des finances serait contresigné de deux secrétaires commis à cet effet. Le prétexte de cette mesure fut que Maximilien contrefaisait la signature du roi de France ; la véritable raison pourrait bien être que Louis XI cherchait quelques garanties

contre les dilapidations du trésor. Si Charles VII avait été obligé de faire contresigner toutes ses ordonnances, peut-être aurait-il trouvé plus d'argent pour combattre les Anglais. C'est trop peu d'un seul homme à la garde d'un trésor, surtout quand il est entouré de courtisans. C'est pourquoi Louis XI prit l'avance, et, le 31 octobre 1481, manda à messieurs des comptes de ne recevoir à l'avenir ses lettres patentes et ses acquits que signés de maître Thomas Barbizey, à ce autorisé.

En ce même mois d'octobre, il fut frappé à Tours d'une nouvelle attaque de son mal, qui parut plus dangereuse que la première. Pendant deux heures on le crut mort. En ce moment critique, ses plus intimes, Commines et du Bouchage, le vouèrent à saint Claude. Bientôt la parole lui revint, mais il resta très faible. « Le roy, dit Commines, alloit par pays comme devant. Il vint chez moy, à Argenton, où il fut ung mois fort malade, et le fut pareillement à Thouars. » « Ses ennemis, on le conçoit, n'en devinrent que plus audacieux. Le 26 octobre, le roi, ayant à reprocher au duc de Bretagne d'avoir fait arrêter le sire de Rohan, chevalier de Saint-Michel, et d'avoir promis sa fille au prince de Galles sans lui en rien dire, lui avait envoyé maître Jean Brides, avec ordre d'expliquer la lettre dont il était porteur, et aussi d'informer le duc que l'on avait levé la saisie mise sur la seigneurie de Chantocé à l'occasion de certains démêlés. Mais celui-ci, qui venait d'apprendre la rechute du roi, excité d'ailleurs par Landais, devenu son ministre, mit tout en œuvre afin de pousser Edouard et Maximilien à la guerre. Toutefois il se calma bientôt, et se décida, vers la fin de novembre, à envoyer au roi une ambassade, conduite par le grand maître de Bretagne. Ainsi arrivèrent à Argenton, où pour lors était le roi, les sires de Coëtquen, Jean Blanchet, procureur de

Nantes, et Étienne Colinet, un des secrétaires du duc. Leur mission semblait conciliante. Tout en remerciant le roi d'avoir sursis à la saisie de Chantocé, ils venaient demander un délai de deux ans pour l'hommage de cette ville et dire quelque chose de la vaisselle du duc, prise au Pont-de-Cé par les officiers royaux. Mais surtout, croit-on, ils voulaient voir de leurs yeux en quel état était le roi. »

« Lorsque Maximilien apprit la seconde attaque du roi, il se crut tout permis, si bien qu'à la première nouvelle des réclamations si justement faites par Louis XI au duc François il osa adresser au roi une sorte de sommation, sous la forme d'un ordre intimé au héraut dit *Franche-Comté,* conçue en ces termes : « Il est venu à notre connaissance que, quoique dans la trêve dernièrement prise entre le roi et nous, le duc de Bretagne et ses sujets soient compris, ledit roi y contrevenant s'efforce de lui faire la guerre, ou du moins s'y prépare ; nous vous mandons de vous transporter en toute diligence vers ledit roi ; de telle sorte que s'il se prépare à ladite guerre, vous le *sommiez*, de par nous, de cesser ladite guerre au duc de Bretagne. S'il veut conserver la trêve avec nous, qu'il répare le préjudice qui aura été fait, et qu'il laisse ledit duc jouir aussi de la trêve ; autrement nous serions obligé de faire ce à quoi nous sommes tenus envers le duc [123]. »

Ces revendications hautaines étaient prématurées. Louis XI n'avait laissé aucun de ses voisins en état de l'inquiéter. « Il était tranquille du côté de l'Italie, dont les petits souverains, toujours en guerre les uns contre les autres, cultivaient son amitié pour en tirer des secours au besoin. »

« Si l'empereur Frédéric avait été tenté d'armer en faveur de Maximilien son fils, Louis tenait, pour ainsi dire, en laisse les rois de Bohême et de Hongrie, qu'il aurait lâchés contre

---

123 Legeay.

l'Autrichien, comme ces limiers qu'une ligue avait voulu une fois découpler contre lui. De même, il avait la ressource du roi d'Ecosse contre l'Angleterre, sitôt qu'elle aurait fait mine de menacer la France ; mais ses sollicitudes, s'il en avait de ce côté, disparurent tout à fait par la mort d'Édouard [124]. »

Telles étaient les garanties du roi à l'extérieur. Le duc de Bretagne subit donc la loi du roi de France, et l'archiduc Maximilien s'en tint à sa première menace.

Sur ces entrefaites mourut, sans héritiers directs, Charles d'Anjou, comte de Provence. « De Jeanne de Lorraine, son épouse, il n'avait point eu de lignée. Se sentant près de sa fin, il voulut assurer du moins la paix à ses sujets, à cette belle Provence dont il avait si peu joui. C'est ce qu'il fit en la cédant au roi, son cousin germain. Tel était aussi le vœu des populations, qui avaient bien plus d'avantage à être unies à la France qu'à la Lorraine. Le 10 décembre, Charles d'Anjou fit verbalement son testament, en présence du notaire, Jacques Godefroy. Ayant exprimé sa volonté d'être enterré dans la cathédrale d'Aix, il lègue deux mille écus d'or à cette église ; aussi cent écus de rentes aux dominicains d'Aix, ses livres aux religieux de Saint-Maximin, la vicomte de Martigues à François de Luxembourg, et à la suite de ces dons particuliers et de quelques autres, il institue pour son héritier universel le roi Louis de France, et après lui le Dauphin. Ainsi il lui légua la Provence ; puis, un instant après, il ajouta : « et la couronne. » Enfin il supplia le roi et ses successeurs de traiter avec bonté son pays de Provence et de le maintenir dans ses privilèges, franchises, prérogatives, lois et coutumes. »

Le lendemain, 11 décembre, avant de mourir, il ratifia l'acte de la veille ; il ajouta deux codiciles à son testament et

124 Anquetil.

augmenta le legs qu'il avait fait à Louis d'Anjou, son frère naturel.

Les années 1482 et 1483, les deux dernières de Louis XI, furent presque exclusivement consacrées à des négociations avec l'étranger et à des réformes administratives.

Afin d'accomplir le vœu que l'on avait fait pour lui pendant sa dernière défaillance, Louis XI résolut de faire le pèlerinage de Saint-Claude. C'était un excellent prétexte pour visiter de nouveau ses pays de Bourgogne et de Franche-Comté, tout en se rapprochant de la Provence, tout récemment annexée.

Vers le milieu du mois de mars 1482, il partit de Tours suivi d'une forte escorte et voyageant à petites journées. Il vint d'abord à Amboise auprès du Dauphin, qui était élevé sous la tutelle de la célèbre Anne de Beaujeu, sa sœur, la future régente, plus âgée que lui de treize ans.

Après avoir passé les 17 et 18 mars à Cléry, le roi continua sa route vers Mâcon, où il était le 13 avril ; puis il se dirigea sur Tournus, Louhans, Saint-Laurent-des-Roches, Orgelet et Moirans. Enfin il arriva à Saint-Claude le 20 avril, et y resta plusieurs jours, autant pour se reposer que pour accomplir dévotement son pèlerinage.

De Saint-Claude le roi reprit sa route par Louhans, Tournus et Mâcon, et alla se reposer quelques jours à Beaujeu, dans le château de son gendre, où il ne put arriver que vers la fin d'avril et très souffrant. Le sire de Commines, qui l'y vint rejoindre, le trouva fort défait, et ajoute : « Il se vestoit plus richement que jamais, mais à le voir il sembloit mieux homme mort que vif, tant estoit maigre. » — « Voilà où l'excès de travail l'avait conduit. Toutefois, même en cet état, il savait encore maintenir l'ordre et la paix à l'intérieur, et au besoin les imposer à l'étranger. »

« Cependant, continue M. Legeay, le roi s'était rendu de Beaujeu à Lyon. Les affaires de Savoie l'y appelaient. À la nouvelle de la mort du jeune duc Philibert, il avait mandé auprès de lui les deux autres princes de Savoie, que, pour plus de sûreté, il gardait à Châteaurenault sous la surveillance de Dunois II. Il fit reconnaître l'aîné, Charles, âgé de quatorze ans, pour duc de Savoie, se déclara son tuteur, et chargea Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, du gouvernement de ses États. Comme Philippe de Savoie, oncle aussi du jeune prince, paraissait tenir à l'administration du Piémont, le roi s'y opposa, par cette raison qu'il était trop rapproché de la ligne de succession : circonstance remarquable qui devait bientôt se reproduire pour le trône de France. Selon quelques-uns, Philippe n'aurait renoncé à ses prétentions que sur la nouvelle que les troupes du roi s'avançaient pour faire respecter l'autorité du duc Charles dans tout le duché. On disait même que le sire de Baudricourt et du Lau, sénéchal de Beaucaire, étaient entrés en campagne. Toujours est-il que le comte de Bresse dut se résigner à ne conserver aucune autorité dans le duché ; ce qui le décida, dit-on, à voyager en Allemagne. Le roi ôtait ainsi aux deux oncles tout sujet de jalousie et de rivalité, c'était assurer la tranquillité du pays. »

À Lyon, Louis s'occupa encore des affaires de Provence, du duché de Milan, du royaume de Naples et de Rome, puis il se rapprocha lentement du Plessis-lez-Tours. Le 4 juin, il était à Notre-Dame-de-Cléry, où il se reposa quelques jours ; puis il alla à Meung-sur-Loire et à Saint-Laurent-les-Eaux.

On dirait qu'à l'approche de sa mort Louis veut une dernière fois revoir les bonnes villes de son royaume et leur faire ses adieux. Afin que sa mémoire subsiste plus longtemps au milieu d'elles, il profite de ce dernier voyage pour les combler de faveurs et leur assurer l'ordre, la paix et la prospérité.

Le terme de ces visites était fixé d'avance à Amboise, près du Dauphin. Louis y arriva le 21 septembre et y trouva un grand nombre de princes, seigneurs et hommes notables du royaume, qu'il y avait convoqués.

On n'est plus à montrer Louis XI comme un mauvais père. On a dit qu'il avait relégué le Dauphin dans le château d'Amboise pour n'avoir pas à s'occuper de lui, et pour le tenir éloigné de la cour et des affaires. On a cru donner le secret. de ces mauvais traitements en disant que le roi craignait de trouver dans son fils le vengeur des torts qu'il avait eus lui-même envers son père. Enfin ce caractère odieux complétait à merveille celui de tyran qu'un grand nombre d'historiens ont attribué à Louis XI.

Cependant cette grave accusation tombe d'elle-même quand on veut bien examiner les faits sur lesquels elle s'appuie. Né le 30 juin 1470, le Dauphin n'avait que neuf ans lors des premiers symptômes de la maladie du roi, et douze ans à l'époque de son dernier voyage au midi de la France. Les craintes que l'on attribue à son père sont donc prématurées. Le reproche qu'on lui fait d'avoir éloigné cet enfant de la cour est mal fondé ; à plus forte raison ne fallait-il pas songer à le mettre au courant des affaires. Tout ce qu'on pouvait souhaiter, c'était que le Dauphin fût élevé de telle manière qu'à sa majorité, ou à la mort du roi, il pût prendre en main les rênes du gouvernement.

Or, bien loin d'avoir séquestré son fils dans un château, comme on l'en a accusé, le roi avait trouvé bon de laisser cet enfant aux soins de la reine sa mère, et de confier son éducation à cette fameuse Anne de France, qui sut si bien continuer la politique de Louis XI pendant la minorité de son frère, et qui a été déclarée par les historiens les plus autorisés la digne fille d'un chef d'État incomparable.

À l'époque où le Dauphin put utilement commencer son apprentissage du métier des armes, il eut pour gouverneur le sire de Beaujeu, l'époux d'Anne de France. Louis avait, en outre, pourvu à l'instruction de son fils en chargeant « de bons et notables hommes, non seulement doctes, mais propres au gouvernement d'un royaume, de composer pour le Dauphin un traité sur l'art de bien gouverner, de se conduire selon la loi et la justice, et de rendre les peuples heureux. Ce traité fut nommé *Rosier des guerres. »*

« On croit, dit M. Legeay, que Louis XI y travailla beaucoup lui-même. Ce devait être le couronnement d'une histoire générale abrégée que le roi faisait écrire sous ses yeux pour l'instruction de son fils, sous le nom *d'Epitome des grandes chroniques de France.* Ce résumé, dit *historial,* est divisé en trois parties : la première traite brièvement de l'histoire du monde, depuis la création jusqu'à Pharamond ; la seconde, qu'il surveilla, passe en revue tous les faits et gestes dignes de mémoire des divers peuples, et surtout des Français ; et le *Rosier des guerres* en était la troisième partie ; seule elle nous reste.

« À ce jeune enfant, qu'il regrette tant de laisser sous le poids d'un si lourd fardeau, et qui ne pouvait rien savoir encore, non seulement des langues anciennes, de la littérature , du droit, de l'histoire ni de la diplomatie, mais aussi de la vie humaine et de la manière de s'y conduire, il n'essayera pas d'exposer, ni même d'effleurer toutes les connaissances qu'il lui faudrait avoir ; mais il lui donnera des notions sur la justice, sur la morale, dont chacun porte la règle en sa conscience, et sur les principes impérissables d'où se déduit l'art de régner, selon la loi de Dieu et pour le progrès de l'humanité. Voilà ce qu'il entreprend dans ce gracieux compendium.

« Parce que, y est-il dit, des choses qui sont sues et connues par expérience, on sait mieux et à plus vrai parler que de celles qu'on ne connoît pas, après que nous avons contemplé et ramené à notre mémoire aucunes choses qui en notre temps sont advenues en notre royaume de France touchant le gouvernement, garde et défense d'iceluy, tant du vivant de notre feu père, de bonne mémoire, le roi Charles VII (que Dieu absolve !), que du nôtre ; et, de plus, après que nous avons visité et comparé les choses advenues au temps de nos prédécesseurs rois de France, ainsi que les causes et dépendances d'iceux faits, comme les chroniques les rapportent ; désirant que ceux qui, après nous, viendront et régneront, spécialement notre cher et très aimé fils, Charles, Dauphin de Viennois, puissent bien profiter, régner et triompher, et à la fin paradis avoir, nous avons conçu le travail qui suit.

« La recordation des choses passées est moult profitable, tant pour se consoler, conseiller et reconforter contre les adversités, que pour esquiver les inconvénients auxquels les autres ont trébuché, et pour s'animer à bien faire comme les meilleurs... Car, ajoute-t-il, ce est grand plaisir et bon passe-temps de réciter les choses passées ; de savoir comment, de quelle manière et en quel temps sont advenues pertes, conquêtes et réductions de villes et de pays. »

Viennent ensuite de hautes considérations sur la justice et sur ce que le roi appelle *le bien commun de la France ;* c'est ici particulièrement qu'il trace d'une main sûre les devoirs de la royauté, et que, dans une rapide exposition, il s'élève à la hauteur de Montesquieu. « Le monde, dit-il, enseigne ceux qui y demeurent par ceux qui en partent ; la mort est légère à celui qui est certain que bien après lui en adviendra... La chose publique est bien au-dessus de l'intérêt

particulier, par lequel souvent le bien commun est empêché... Quand les rois et les princes n'ont égard à la loi, ils ôtent au peuple ce qu'ils eussent dû lui laisser, et ne lui baillent pas ce qu'ils eussent dû lui donner. Ce fait, ils rendent le peuple serf, et perdent le nom de roi ; car nul ne doit être appelé roi que celui qui règne sur des Francs. »

En dernier lieu, le roi entretient son fils des choses de la guerre. Pour être bien accueilli des jeunes seigneurs à une époque de chevalerie, il fallait bien traiter du métier des armes. Cet abrégé renferme, en effet, de très sages préceptes sur la formation d'une armée, sur les qualités nécessaires à celui qui la commande, sur la discipline et sur l'esprit d'obéissance qui convient au soldat, sans oublier de dire comment on doit parler aux troupes.

Ces quelques paroles semblèrent au président d'Espagnet « si riches en belles sentences, si remplies d'utiles instructions, et un manuel si digne d'un monarque, » qu'il ne crut pouvoir mieux faire que de rééditer en 1616 cette œuvre de Louis XI pour l'instruction du fils de Henri IV, alors âgé de quinze ans.

Enfin, dans les instructions que Louis XI laissa au Dauphin dans cette solennelle entrevue d'Amboise, il est dit :

« Ayant fait venir icelui notre fils par devers nous, nous lui avons témoigné notre grand désir qu'après nous il parvienne, avec l'aide de Dieu, à la couronne de France, son vrai héritage ; et qu'il puisse si bien, si grandement gouverner le royaume, que ce soit à son honneur, aux profit et utilité des sujets et de la chose publique.

« Pour l'époque où il plaira à Dieu de disposer de nous d'après sa sainte volonté, comme il est dit, nous lui avons ordonné, commandé et enjoint, ainsi que père peut faire à son fils, qu'il se gouverne et maintienne au bon régime desdits

royaume, Dauphiné et autres pays, par le conseil et gouvernement de nos parents, des seigneurs de notre sang et autres barons, chevaliers, capitaines, gens sages et notables, et principalement de ceux qu'il saura et connoîtra avoir été bons et loyaux à feu notre très cher seigneur et père (que Dieu absolve !), à nous et à notre couronne de France, et qui nous ont été bons officiers, serviteurs et sujets.

« Nous lui avons aussi expressément enjoint, quand la volonté de Dieu l'appelleroit à la couronne, d'entretenir dans leurs charges et offices lesdits seigneurs, barons, gouverneurs, écuyers et capitaines, tous les chefs de guerre et tous autres, ayant charge, garde et conduite de gens, villes, places et forteresses, et les officiers ayant office tant de judicature qu'autres, de quelque nature que soient lesdits offices, sans aucunement les changer, décharger ni désappointer, sinon toutefois qu'il fût trouvé, par juste déclaration faite en justice, qu'aucuns d'eux fussent autres que bons et loyaux.

« Afin que notre fils soit plus décidé à accomplir notre susdite ordonnance, nous lui avons remontré les grands maux et irréparables dommages qui nous advinrent peu après notre avènement, pour n'avoir pas maintenu lesdits seigneurs et officiers de notre royaume en leurs états, charges et offices ; ce qui a longuement duré au très grand dommage de nos pays et sujets, et dure encore, sans qu'il y ait fin de paix ; quoique pourtant, grâce à Dieu, comme il a été dit, nous n'ayons rien perdu de la couronne, mais icelle augmentée et accrue de grandes terres et seigneuries, espérant de bref, au vouloir et plaisir de notre Créateur, y faire mettre paix, tranquillité et union ; si le roi notre fils n'entretenoit les officiers de tout ordre dans leurs charges, il lui pourroit arriver aussi mal et pis qu'à nous ; qu'il aime

donc le bien, honneur et augmentation de lui et du royaume, sans aller à rencontre, quelque cas qui advienne. »

Quelques jours plus tard, Louis XI était rentré à Plessis-lez-Tours. C'est là qu'il eut une entrevue avec Louis, duc d'Orléans, son gendre et premier prince du sang, et qu'il exigea de lui la promesse de se soumettre sans réclamation aux règlements qui seraient établis pour la régence. Des serments furent échangés et enregistrés au parlement.

« Pendant les premiers mois de l'année 1483, le roi, qui sentait de jour en jour que ses forces répondaient moins à son courage, se plaisait à faire intervenir sa fille aînée et son gendre en l'exercice du pouvoir royal. Dès lors ils commencèrent à régler toutes choses ; ils s'initiaient ainsi à la direction du gouvernement du pays. On voit même qu'en une certaine mesure Louis associe son gendre à ses actes.

« Le roi toutefois continua de garder la direction des grandes affaires. Il était encore, même en son état, un puissant appui. On s'était habitué à le respecter, tant on était souvent revenu des faux jugements portés d'abord sur ses actes, tant on avait été obligé de reconnaître qu'il voyait toutes choses mieux que personne.

« Cependant, amaigri et changé par le mal, le roi s'isole de plus en plus ; il lui répugne de laisser voir en sa personne l'amoindrissement de la majesté royale ; il évitera du moins de donner ce spectacle à ses ennemis : que les ambassadeurs viennent de Flandre, de Bretagne ou d'ailleurs, peu importe. À combien de récits ridicules cette réclusion n'a-t-elle pas donné lieu ! Il se faisait garder comme une place forte, dit-on. Mais une chronique nous explique ce fait. Depuis qu'il ne pouvait aller au loin pour étudier les engins de guerre, il en faisait faire l'expérience sous ses yeux. Voilà comment quelques chausses-trapes furent semées aux abords du Plessis. »

Quelque ingénieuse que soit cette explication donnée par M. Legeay, je lui préfère celle de Commines, qui écrivait : « Quant à estre soupçonneux, tous grands princes le sont, et par espécial les sages... Hay ! de plusieurs de ses nourris, et qui avoient reçu biens de luy, eust-il trouvé un grand grand nombre de ceux-là qui pour la mort ne lui eussent faict faulte ?... »

Quant à ces cris plaintifs sortant des demeures du château, et aux victimes de la justice expéditive de Tristan l'Hermite, restant attachées aux arbres des environs, ce ne sont que des tableaux de fantaisie propres à fournir peut-être les épisodes d'un roman, mais complètement sortis de l'imagination de Walter Scott, lequel, s'il lui fallait un type cruel et despote, eût certes bien pu en trouver un dans son pays. On conçoit peu comment de graves écrivains français se sont arrêtés à ces contes et associés à ces haines britanniques. Depuis plusieurs années, on le sait, Tristan l'Hermite n'était plus prévôt des maréchaux ; il est même fort probable qu'il n'existait plus. Ainsi tombent, devant le moindre examen des faits, tous les reproches qu'on s'est permis de faire à Louis XI. Ceux qui ont trouvé bon de faire du Tacite à ses dépens, auraient dû s'apercevoir qu'il leur manquait un Tibère ou un Caligula. Commines leur réplique brièvement : « Ceux-là avoient été cruels, tyrans ; mais celui-ci n'a fait du mal à nul qui ne lui eust fait quelque offense. »

Les terreurs de Louis XI devant la mort sont un autre sujet de récriminations contre la mémoire de ce grand roi. M. Legeay réfute comme il suit ce préjugé, devenu populaire.

« Toute l'Europe connaissait son courage. Non seulement il était brave, mais nul ne savait mieux que lui distinguer la vaillance militaire et la récompenser. On peut même dire qu'il fut prodigue de faveurs pour ceux qui en firent preuve, et c'est ce qui lui attira sans doute tant de serviteurs dévoués.

Mais que Louis XI ait désiré de vivre encore quelque temps, rien n'était plus raisonnable. Il voyait qu'il allait trop tôt manquer à son jeune fils ; que, par sa mort, les résultats politiques obtenus avec tant de peine pourraient être compromis.

« Combien ce regret de quitter la vie n'eût-il pas été plus vif s'il avait pu pressentir les règnes qui allaient suivre : la perte imminente de l'Artois, du Roussillon et de la Franche-Comté, qui lui avaient tant coûté à conquérir, et la désastreuse politique qui, malgré lui et les sages prévisions de sa fille, porterait nos armes en Italie ! Il est vrai que saint Louis, attaqué de la peste à Tunis, fut promptement résigné à mourir ; mais son fils avait vingt-cinq ans ; il était d'âge à comprendre ses avis et à les suivre. Quelle différence avec Louis XI, qui laissait un enfant de treize ans, et une régence discutée pour lui succéder ! Et il n'aurait pas souhaité de vivre, lorsque quelques années de plus lui eussent donné le temps de consolider son œuvre et de préparer son fils à la maintenir ! Son désir était donc légitime, et une preuve de plus que, malgré son affaiblissement, il conservait toute la lucidité de son esprit.

« Il tenait à la vie parce que la sienne avait été trop courte pour l'accomplissement de ses vues, et parce que, en présence d'une réaction toujours menaçante, les rênes de l'État avaient besoin d'une main ferme. »

Louis XI épuisa donc tous les moyens pour conserver son existence, et, quand il eut reconnu que la science était impuissante à lui rendre la santé, il eut recours à la religion et à l'intercession des saints. Quand on s'est habitué à le considérer comme un tyran cruel et inhumain, cette prétention d'intéresser le Ciel en sa faveur paraît inconcevable ; il n'en est pas de même quand on veut bien ne

pas séparer ce grand roi de son œuvre ni de l'avenir de la France.

À cette date de notre histoire, il restait à compléter l'unité nationale, à lutter contre les restes de la féodalité, et à se défendre contre l'étranger. Il fallait se tenir en garde contre l'entraînement qui devait bientôt nous attirer en Italie, et contre les difficultés non moins redoutables qu'allait nous susciter la politique de la maison d'Autriche.

De Louis XI à Richelieu, l'avenir de la France dépendait surtout de la conduite politique adoptée par la royauté jusqu'à la fin du XVe siècle. Le Dauphin n'était pas en âge de continuer l'œuvre de son illustre père ; les vues de celui-ci n'avaient pas suffisamment d'empire à la cour, ses grandes entreprises n'y étaient pas assez enracinées ; les vieilles traditions féodales allaient bientôt s'y réveiller et nous jeter dans une interminable série de guerres, de défaites et de malheurs de toutes sortes.

Pour épargner à la France toutes ces calamités, le monarque demandait l'assistance du Ciel et des saints. On disait alors des merveilles d'un ermite de Paule en Calabre. Le roi eut la pensée de le faire venir. Le moine Robert, dit *François de Paule,* eut beaucoup de peine à se décider. Le pape, prié d'intervenir, fut obligé de lui écrire deux fois et d'insister. Enfin il déféra aux désirs du roi, et il se mit en route. À son passage à Rome, le pape l'entretint longuement ; il fut si édifié de sa piété, de sa parfaite humilité et du sens profond de ses discours, qu'il voulut lui conférer les ordres. Mais l'humble religieux déclina un tel honneur, ne se croyant point assez instruit. Il partit donc, avec la bénédiction du saint-père, et arriva bientôt en France. On croit que Baudricourt, l'ambassadeur du roi, l'accompagna. Des mesures étaient prises pour qu'il arrivât le plus

promptement possible en Touraine. À Amboise, le Dauphin lui fit un gracieux accueil, circonstance qu'un artiste a retracée avec bonheur dans un tableau qui figurait, au commencement du siècle actuel, dans l'église de Tours consacrée à ce saint. C'est le 24 avril 1483 que François de Paule arriva au Plessis, sous l'escorte de Guyot de Lauzière, sénéchal de Quercy.

« François de Paule était envoyé à Louis XI, dit Mgr Dabert [125], comme un ange de détachement et de résignation ; il venait à lui, non pour maintenir en ses mains l'autorité royale, mais pour en détacher son cœur ; non pour le soustraire, mais pour le préparer à la mort. »

« La tâche était ardue. Ce bonhomme de Paule, nous dit l'historien Pierre Mathieu, entreprenait de rendre ce prince capable de deux choses dont l'apprentissage est fort difficile aux hommes, et les roys sont peu dociles d'aimer Dieu et de mépriser le monde. »

« Pour transformer cette vieille nature, continue Mgr Dabert, un miracle eût été nécessaire, et François de Paule n'avait pas de miracle pour Louis XI. Non, mais l'homme de Dieu conquerra la vénération, il gagnera la confiance, il obtiendra la soumission et dominera les révoltes de la nature.

« À cause de son caractère soupçonneux et autoritaire, cédant, du reste, à l'influence brutale qu'exerçait sur lui son médecin, Jean Coctier, Louis XI eut pendant quelque temps beaucoup de défiance envers saint François de Paule.

« La première et l'unique pensée du roi avait été d'obtenir sa guérison miraculeuse. Déçu dans cette espérance, il se laissa persuader que la conduite du saint moine n'était que feinte et hypocrisie, et il voulut le soumettre à toutes sortes

125 *Histoire de saint François de Paule et de l'ordre des Minimes,* par Mgr Dabert, évêque de Périgueux.

d'épreuves. Les deux grandes vertus de saint François de Paule étaient la pénitence et le détachement des biens de la terre. « À diverses reprises, le roi fit porter à la pauvre cellule du saint des mets apprêtés pour sa propre table. François les refusa. Il lui en fit porter encore, mais avec les plus pressantes prières de les accepter, sinon pour lui, du moins pour ses religieux ; François répondit par un nouveau refus plus marqué que les précédents. Un jour, le roi était à table, ayant debout près de lui le médecin Coctier ; on lui apporte des poissons frits ; il les envoie aux religieux ; mais le page revient aussitôt portant à la main le plat et le contenu [126]. »

Vaincu sur ce point, le démon de Louis XI voulut tenter l'homme de Dieu à l'endroit de la pauvreté.

« La petite communauté manquait des plus ordinaires ustensiles de table. Louis XI lui fit porter un service en argent dont les religieux pourraient disposer comme ils l'entendraient. François repoussa ce cadeau en disant que les frères n'usaient que de pauvres écuelles. Il lui fit porter des assiettes d'étain ; nouveau refus. Le roi était attendri, mais son mauvais génie fit bien vite disparaître cette bonne impression. Le moine, dit-il, a refusé parce qu'il a soupçonné un piège, mais le roi a une *Notre-Dame* en argent ; qu'il veuille bien la lui offrir, il la recevra certainement des deux mains. Louis XI se laissa prendre. Au bout de quelques jours, il fit porter à François par son chapelain une statue de la Vierge, non pas d'argent, mais d'or très pur et estimée dix mille ducats. « Ma dévotion, répondit le pauvre de Jésus-Christ, n'est pas pour l'or, mais pour la Vierge Marie, mère de Dieu, qui règne avec son Fils dans les cieux. » Le roi ordonna qu'on revînt trois fois à la charge, mais toujours sans succès.

---

126 *Histoire de saint François de Paule,* par Mgr Dabert, p. 377.

« Un jour que le roi conversait seul à seul avec saint François, il tire soudain de ses poches plusieurs poignées de pièces d'or, les jette dans son chapeau et les lui présentant : « Allons, bonhomme, dit-il, prenez ceci, personne n'en saura rien, vous ferez bâtir à Rome un couvent pour votre ordre. » Surpris et même blessé d'une pareille proposition, François repoussa vivement de la main le chapeau du roi. « Rendez plutôt cet or, dit-il, à ceux à qui vous l'avez fait injustement enlever. » Louis XI, comme frappé d'un coup de foudre à ce mot, se retira précipitamment [127]. »

La vertu du saint obtenait déjà pour récompense la vénération, la confiance, la soumission de ce roi redoutable. François de Paule en profitait pour préparer Louis XI à bien mourir.

Un jour que celui-ci se trouvait plus fatigué que de coutume, il fit appeler le serviteur de Dieu, et, suivant une chronique des minimes, il lui dit : « Père François, rien ne me rend heureux comme de vous savoir près de moi. J'ai dans l'esprit trois choses qui me tourmentent, et sur lesquelles je vous prie de me répondre. Je veux savoir d'abord si je dois guérir de cette maladie ; ensuite ce que je dois faire par rapport aux comtés de Roussillon et de Cerdagne, sur lesquels je suis en discussion avec le roi d'Aragon ; et enfin les malheurs qui affligeront le royaume après ma mort. Je m'adresse à vous, parce que je ne doute pas que Dieu ne vous ait donné des lumières pour me répondre. — Sire, répondit incontinent l'homme de Dieu, notre devoir est de nous soumettre à la volonté divine et de nous laisser conduire à la Providence, qui tient dans ses mains la vie et la mort. Il est téméraire de scruter les secrets de Dieu, s'il ne les révèle lui-même. Pour moi, j'ai refusé d'abord de venir ici par

127 *Histoire de saint François de Paule.*

amour pour ma vie solitaire ; mais, dès que j'ai connu que Dieu me voulait auprès de vous, je suis parti sans hésiter et je suis venu pour vous faire connaître sa volonté. Sire, je réponds à votre première demande que vous ne guérirez pas, qu'il vous reste peu de temps à vivre et qu'il faut vous hâter de mettre ordre à vos affaires. Sur votre seconde question, je n'ai qu'à vous exhorter à rendre au roi d'Aragon ce que vous lui devez, en cas que vous lui deviez quelque chose. À votre troisième demande je réponds qu'après votre mort et la mienne, la France sera châtiée par le fléau des hérésies. »

Telles furent, d'après les auteurs et les documents contemporains, les relations de Louis XI avec saint François de Paule. Le roi, qui avait tant fait pour relever la grandeur, pour rehausser le prestige et pour assurer l'avenir de cette grande puissance dont le plus beau titre est celui de fille aînée de l'Église, mérita sans doute par là, malgré ses fautes, d'être assisté à ses derniers moments par le plus grand saint de son époque.

Cependant, avant l'arrivée de saint François de Paule, dès le 17 avril 1483, le roi avait écrit à Robert de Lenincourt, abbé de Saint-Remy, de Reims, qu'il voudrait bien, s'il se pouvait faire, avoir une goutte de la sainte ampoule. Il lui fut répondu que cette faveur ne pouvait être accordée qu'avec l'autorisation du souverain pontife. Sixte IV, qui ne refusait rien au roi depuis que l'abolition de la pragmatique paraissait assurée, autorisa par une bulle le déplacement de la sainte ampoule.

Muni de ce bref, le roi mande à l'abbé et aux religieux de Saint-Remy de Reims qu'il leur « envoie ses féaux conseillers, l'évêque de Séez, Claude de Montfaucon, gouverneur d'Auvergne, et Jean de Saudouville, seigneur de la Hense, pour que ladite sainte ampoule, envoyée des cieux par la grâce du Saint-Esprit à monsieur saint Remy, alors

archevêque de Reims, pour le sacre de Clovis, lui soit apportée le plus convenablement qu'il se pourra. Il promet en parole de roi, et sur son honneur, qu'après qu'il lui aura fait sa dévotion, il la fera conduire en bref et rendre dignement à leur abbaye, sans nulle faute. »

Le 31 juillet, la célèbre relique fit son entrée dans la ville de Paris. « Les cours du parlement et des comptes, le corps de ville, François Hallé, archevêque de Narbonne, Louis de Beaumont, évêque de Paris, et celui de Verceil, vont pour recevoir la sainte ampoule, « contenue dans une petite capse, couverte d'un drap d'or, » jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Tout le clergé de Paris, prêtres et religieux en chape, la reçurent à la porte Saint-Antoine. Autour de la sainte relique étaient douze torches ardentes armoriées des armes de la ville. On marchait processionnellement en récitant des prières où l'on invoque l'intercession de la Vierge Marie, et aussi celle de saint Germain, évêque d'Auxerre, dont la fête se solennisait ce jour-là. C'est ainsi qu'elle fut portée, au milieu d'une foule pieusement recueillie, jusqu'à la Sainte-Chapelle. Elle y passa la nuit. Le lendemain, avec le même cérémonial, on la transféra à Notre-Dame-des-Champs, et elle continua son voyage « accompagnée *des verges de Moïse et de Aaron, et de la croix de Victoire* qui, par grâce divine, fut envoyée à Charlemagne contre les infidèles, et que depuis lors on conservait à Paris dans la Sainte-Chapelle du Palais-Royal. » Le roi, qui l'avait tant souhaitée, la reçut avec une profonde vénération. Il désira et obtint qu'on lui en fît une seconde onction. Il sembla même, en sa présence, être réconforté, du moins pendant quelques moments, tant on aimait à se flatter d'une légère apparence d'espoir.

« Le lundi, 25 août, le roi eut une attaque plus violente que les autres, et après un complet évanouissement il resta quelque temps dans une telle faiblesse qu'on le crut mort ou mourant. Le bruit même de sa mort se répandit dans tout le royaume. Pour lui, il sentit toute la gravité de sa situation. « Il se jugea mort, et sur l'heure il envoya quérir Mgr de Beaujeu, lui commanda d'aller au roy, son fils, qui estoit à Amboise, le luy recommandant et ceux qui l'avoient servi, il lui donna toute la charge et gouvernement dudict roy. Si en général il eust gardé lesdicts commandements, je croy que ce eust été le prouffit de ce royaulme, et le sien en particulier... La parole ne lui faillit depuis qu'elle luy fut revenue, ne le sens, ne jamais ne l'eust si bon [128]. »

« Il pria encore son gendre de surveiller avec une grande attention les personnes admises dans l'intimité de son fils, lui disant de nouveau en qui il devait mettre sa confiance, de qui il devait se méfier. Il envoya aussi à Amboise sa vénerie et sa fauconnerie, recommandant à tous les familiers du palais d'aller trouver le jeune roi et de le bien servir. Il joignit à ses recommandations quelques paternelles paroles à l'adresse du Dauphin.

« Le roi fit alors venir auprès de lui pendant ces derniers jours la reine son épouse, ses plus proches parents, les princes du sang et autres ; il insista alors sur ses précédents conseils, leur recommanda la personne de son fils, et, rappelant les promesses qu'ils lui avaient faites, il les adjura de rester unis et d'avoir confiance en ce qu'il avait établi. »

Même après que son médecin lui eut annoncé qu'il n'y avait plus pour lui d'espoir de guérison, Louis XI ne cessa de parler des affaires de l'État. Il se préoccupait plus que jamais du Dauphin et des intérêts du pays, devenus

128 Commines, liv. VI, chap. X.

désormais inséparables. Avisant aux plus sûrs moyens de conserver à la France les avantages qu'il avait su lui procurer, il faisait adresser ses intentions et volontés au sire d'Esquerdes. Il lui recommanda de rester six mois auprès du jeune roi ; de ne plus songer ni à Calais ni aux autres projets dont il avait parlé pour le bien du royaume, laissant entrevoir les dangers qu'il y aurait à de pareilles entreprises sous un si jeune roi. On a recueilli quelques-unes des paroles qu'il prononça alors : « Cinq ou six ans d'une bonne paix sont bien nécessaires à la France... Le pauvre peuple a bien souffert, disait-il en parlant de tous les maux qu'on avait endurés depuis un siècle ; si Dieu m'eût voulu laisser quelques années de vie, j'y aurois mis bon ordre ; c'étoit ma pensée et mon vouloir. »

Après bien des souffrances, le roi mourut un samedi, suivant son vœu, parce que ce jour était consacré au culte de la Vierge, le 30 août 1483 , entre sept et huit heures du soir. La sainte ampoule était dans sa chambre, sur son buffet, à l'heure où il expira. Commines, qui était présent, affirme l'y avoir vue et aussi à ses obsèques. « Nôtre-Seigneur feit miracle sur luy, nous dit-il encore ; car il l'osta de ce misérable monde en grant santé de sens et d'entendement, en grande mémoire, toujours parlant jusques à une patenostre avant sa mort. »

Il prononçait pieusement des versets du Psalmiste, qui lui étaient familiers ; il témoignait son regret de ne plus vivre pour la France. Il recommandait son âme à la sainte Vierge, particulièrement à Notre-Dame d'Embrun, qui avait eu part à ses dons. Au moment suprême, on saisissait encore sur ses lèvres : « Seigneur, j'ai espéré en vous, vous ne permettrez pas que je sois réprouvé [129]. »

---

129 *In te, Domine, speravi, non confundar in aeternum.*

CONCLUSION

La mémoire de Louis XI ne fut pas, comme on le croirait de nos jours, un objet de haine et d'exécration. La nation française, représentée alors par les bonnes villes, les communes et les corporations, déplora la mort de celui qui avait été son premier organisateur. La fin du règne de ce grand roi causa une vive inquiétude. Le régime des lois s'établissait de plus en plus ; on n'entendait plus parler de ces hardies entreprises des grands, dont les populations finissaient toujours par être victimes, ni de bandes armées parcourant et dévastant les campagnes. L'impôt avait été augmenté, mais on vivait tranquille : si beaucoup d'argent avait été dépensé, l'État n'avait point de dettes. Quelquefois des critiques s'étaient élevées contre certaines innovations : le signal en fut donné presque toujours par les classes privilégiées, qui sentaient ce qu'elles perdaient d'influence tous les jours ; mais, en définitive, on commençait à s'apercevoir des bons effets de ce gouvernement, protecteur éclairé du commerce et de toutes les industries. Voilà ce que les sages entrevoyaient. Maintenant, qu'est-ce que tout cela allait devenir ?

Peu à peu cependant la réaction féodale, les historiens bourguignons et les chroniqueurs de Bretagne remplacèrent cette opinion juste et fondée par les préjugés les plus odieux.

Claude de Seyssel, un des plus emportés contre Louis XI, admet cependant « qu'il étoit moult sage et clairvoyant en ses affaires, et soudain à exécuter ses entreprises. Difficilement il se laissoit tromper, car il avoit un entendement aigu et cauteleux. »

Il avoue encore que « si le roi empêchoit l'argent de sortir de France, il n'usoit guère d'habillements riches ni de fourrures précieuses ; que jamais il n'envoya d'armée hors de son royaume, bien qu'il y fût excité par les Italiens ; qu'enfin, par son sens et par sa puissance, il tint son royaume en grande sécurité et réputation, et ses voisins en grande crainte. »

Pierre Mathieu, l'historien de Henri IV, quoique diamétralement opposé à la politique de Louis XI, est contraint de se rendre à l'évidence des faits et de faire l'éloge de ce règne. Résumant les avantages obtenus par la guerre avec Maximilien et les négociations qui en furent la conséquence, cet historien s'exprime ainsi : « Le roi de France se saisit des deux Bourgognes et d'une partie de l'Artois, et il eût contraint l'archiduc Maximilien de quitter les Pays-Bas et de mener la princesse sa femme en Allemagne, si la bataille de Guinegate n'eût changé les desseins de la guerre en des résolutions de paix... Louis laissera à son fils, dit-il encore, la couronne plus assurée qu'il ne l'a reçue de son père, l'ayant enrichie de plusieurs beaux fleurons, Anjou, Bar, Provence, Bourgogne, du recouvrement des villes de Picardie et de quelques autres en Artois. La prudence le rendit victorieux de ses ennemis, juge du différend de Castille et de Navarre, protecteur de la liberté

des républiques d'Italie, arbitre de la paix entre Rome et Florence, puis entre Rome et Venise. Nous ajouterons qu'il fut le médiateur pacifique et désintéressé des troubles qui s'élevèrent à plusieurs reprises en Savoie. »

À ces aveux s'ajoutent les appréciations des historiens français. Commines se prononce hautement en faveur de Louis XI : « À Dieu seul appartient la perfection, dit-il, mais quand en ung prince la vertu et bonnes conditions précèdent les vices, il est digne de grant mémoire et louange... J'ose bien dire de luy à son loz qu'il ne me semble pas que jamais aye cognu nul prince où il y eust moins de vices que en luy, à regarder le tout. »

Il est aussi affirmatif quand il ajoute : « La plupart de ses œuvres, Mahomet II les conduisoit de luy et de son sens ; ainsi faisoit notre roy, et aussi le roy de Hongrie, Mathias Corvin, et ils ont été les trois plus grands hommes qui ont régné depuis cent ans. »

Les savants bénédictins ont écrit dans l'*Art de vérifier les dates* : « Nous pensons qu'il s'en faut de beaucoup que nos rois aient porté atteinte aux droits de la nation par la réunion des grands fiefs à la couronne, et des portions de la puissance publique qui en avaient été détachées, ni par le droit de ressort, attribut essentiel de la souveraineté, dont ils ont confié l'exercice à leurs parlements. Enfin nous pensons que l'on ne doit pas regretter la destruction de la polyarchie féodale, sous l'empire de laquelle la puissance publique était partagée et déplacée, la nation séparée de son roi, la noblesse asservie au joug des grands vassaux et les peuples opprimés par la tyrannie des seigneurs ; anarchie destructive de toute espèce d'émulation, et qui a retardé de plusieurs siècles le rétablissement et le progrès de la

civilisation, des arts, des sciences, du commerce, de tout ce qui contribue au bonheur et à la civilisation des empires. »

M. de Barante, l'historien des ducs de Bourgogne, constate que le plus atroce grief contre la mémoire de Louis XI, celui d'avoir fait placer les enfants du duc de Nemours sous l'échafaud de leur père, est un conte inventé par les ennemis du roi plusieurs années après sa mort ; que ceux qui avaient vécu dans sa confidence « ne pouvaient se défendre d'un fonds d'attachement et d'admiration pour lui ». En effet, ce sentiment existait même quand ils pensaient avoir eu à se plaindre. Tel était le respect qu'ils avaient pour ce prince qu'il leur paraissait, pour ainsi dire, au-dessus de leur « jugement ». L'événement leur semblait avoir si bien réparé ce qu'ils avaient considéré comme des fautes, « qu'ils n'osaient jamais prononcer que le roi eût eu tort. » Là où d'autres croyaient voir de la cruauté, ils hésitaient à porter un pareil jugement. Eux qui connaissaient tous les faux bruits qu'on avait fait courir, tous les pièges qu'on lui avait tendus, l'insigne mauvaise foi des ennemis dont il était entouré, « ils se demandaient si ces sévérités n'avaient pas été nécessaires, si l'on n'avait pas ourdi contre lui des trames criminelles dont il aurait eu à se défendre. »

« Sous ce règne, dit M. Michelet, le royaume, jusque-là tout ouvert, acquit ses indispensables barrières, sa ceinture de Picardie, de Bourgogne, de Provence, de Roussillon, de Maine et d'Anjou ; il se ferma pour la première fois, et la paix perpétuelle fut fondée pour les provinces du centre. »

« Avouons pourtant, dit le baron Trouvé, le biographe de Jacques Cœur, qu'aucun souverain de l'Europe ne l'emportait sur Louis XI... Il faisait lui-même ses instructions pour ses ambassadeurs ; il minutait ses dépêches, il dressait ses édits, il donnait de fréquentes audiences, et, pour tout ce qui

concernait les finances, les troupes et la marine, il entrait dans les plus grands détails. On sait combien le commerce attirait son attention ; il y encourageait les roturiers par des privilèges ; il le permettait aux gentilshommes et aux ecclésiastiques, pourvu que leurs marchandises ne vinssent que sur des vaisseaux français ; il devançait ainsi de deux siècles l'acte de navigation de l'Angleterre. Protecteur éclairé de l'industrie nationale, il établit des manufactures d'étoffe et de soie, d'or et d'argent, et fit venir d'habiles ouvriers de Grèce et d'Italie. On lui doit les postes, et il tenta d'établir l'uniformité des poids et mesures dans tout le royaume. »

À cette liste d'appréciations variées nous joindrons enfin celle du consciencieux Anquetil, qui les résume toutes avec sa bonne foi habituelle :

« Louis XI, dit-il, réunit à la couronne la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne ; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre. Il fut craint de l'Empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Ecosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

« Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnaître la supériorite du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisaient auparavant, mais par une véritable subordination et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain ; dans les mêmes vues, il favorisa les communes et leur donna un pouvoir suffisant pour

réprimer les vexations des seigneurs. Ces changements, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de *Restaurateur de la monarchie*. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHARLES BUET
ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES.....3
AVERTISSEMENT.....5
INTRODUCTION.....11
CHAPITRE I
LOUIS XI, SA FAMILLE, SA NAISSANCE ET SES PREMIÈRES ANNÉES.....23
CHAPITRE II
LE DAUPHIN EN PROVENCE ET EN GUIENNE
— IL FAIT PARTIE DE LA RÉVOLTE DITE DE LA PRAGUERIE. 33
CHAPITRE III
GOUVERNEMENT DU DAUPHINÉ.....45
CHAPITRE IV
DISSENTIMENT ENTRE CHARLES VII ET LE DAUPHIN
— EXIL DE LOUIS —
SES RÉFORMES DANS LE DAUPH1NÉ — SON SECOND MARIAGE.....59
CHAPITRE V
EXIL DU DAUPHIN — SA RÉCEPTION À LA COUR DU DUC DE BOURGOGNE.....73
CHAPITRE VI
SÉJOUR DU DAUPHIN À LA COUR DE BOURGOGNE
— TENTATIVES D'ACCOMMODEMENT AVEC LA COUR DE FRANCE —
MORT DE CHARLES VII.....85
CHAPITRE VII
COURONNEMENT DE LOUIS XI — SON ENTRÉE ET SON SÉJOUR À PARIS —
SON VOYAGE EN TOURAINE ET EN BRETAGNE
— ACQUISITION DE LA CERDAGNE ET DU ROUSSILLON.....95

CHAPITRE VIII
AFFAIRES RELIGIEUSES
— NÉGOCIATIONS POUR L'ABOLITION DE LA PRAGMATIQUE
— RÉVOLTE DU DUC DE BRETAGNE — LIGUE DU BIEN PUBLIC —
MANIFESTE DES PRINCES — COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS.....109
CHAPITRE IX
BATAILLE DE MONTLHÉRY
— TRAITÉ DE CONFLANS — ENTREVUE ET TRAITÉ DE PÉRONNE —
AFFAIRES DE NORMANDIE ET DE BRETAGNE.....125
CHAPITRE X
RETOUR DE LOUIS XI DANS SON ROYAUME
— AFFAIRE DU CARDINAL LA BALUE ET DE L'ÉVÊQUE D'HARANCOURT
— INSTITUTION DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL —
NAISSANCE DU DAUPHIN — NOUVELLE LIGUE DES SEIGNEURS
—— MORT DU DUC DE GUIENNE.....149
CHAPITRE XI
RUPTURE DE LA TRÊVE AVEC LA BOURGOGNE — PRISE DE NESLE
— SIÈGE DE BEAUVAIS
— NOUVELLE TRÊVE AVEC LES DUCS DE BRETAGNE ET DE BOURGOGNE —
LOUIS XI SE DÉFAIT DES DUCS D'ARMAGNAC, D'ALENÇON, D'ANJOU
ET DU ROI D'ANGLETERRE.....171
CHAPITRE XII
JUGEMENT DU COMTE DE SAINT-POL — AFFAIRES D'ANJOU
— PREMIÈRE CAMPAGNE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE EN SUISSE —
DISPOSITIONS DE LOUIS XI.....197
CHAPITRE XIII
BATAILLE DE MORAT — ENLÈVEMENT D'YOLANDE DE SAVOIE
— POLITIQUE DE LOUIS XI À LA SUITE DE CES DEUX ÉVÉNEMENTS

— AFFAIRES DE LORRAINE — BATAILLE DE NANCY
— OCCUPATION DE LA BOURGOGNE PAR LES TROUPES DU ROI DE FRANCE.....221
CHAPITRE XIV
RÉSISTANCE ET PRISE D'ARRAS
— MARIAGE DE MARIE DE BOURGOGNE AVEC L'ARCHIDUC MAXIMILIEN —
PROCÈS DU DUC DE NEMOURS —
GUERRE ENTRE LOUIS XI ET MAXIMILIEN — TRÊVE DE LENS
— NOUVEAUX DIFFÉRENDS ENTRE LA FRANCE ET LA BOURGOGNE —
BATAILLE DE GUINEGATE
— TRAITÉ DE PAIX ENTRE LOUIS XI ET MAXIMILIEN —
MORT DE MARIE DE BOURGOGNE.....241
CHAPITRE XV
DERNIÈRES ANNÉES DE LOUIS XI — SA MALADIE —
SA VISITE AU CAMP DE NORMANDIE
— ANNEXION DE LA PROVENCE — PÈLERINAGE À SAINT-CLAUDE —
SÉJOUR À LYON ET À AMBOISE — SAINT FRANÇOIS DE PAULE AU PLESSIS
— LA SAINTE AMPOULE —
DERNIÈRES VOLONTÉS DU ROI — SA MORT.....267
CONCLUSION.....293

Copyright © Carraud-Baudry, 2015.

Carraud-Baudry
17 BIS, rue de Bois-Billières, 37230 Fondettes, France